

ERRATA

	<i>Lire :</i>	<i>au lieu de :</i>
Page 46 - 1 ^{er} alinéa - 9 ^e ligne.	... 1938 1948 ...
Page 46 - 1 ^{er} alinéa - 12 ^e ligne	... 30 décembre 1947 31 décembre 1947 ...
Page 46 - 1 ^{er} alinéa - avant-dernière ligne.	... 30 décembre 1948 31 décembre 1948 ...
Page 75 - renvoi (2) - avant-dernière ligne.	... 16 secteurs 12 secteurs ...
Page 86 - tableau « Autres cultures » - colonne 3 - 2 ^e ligne.	788.876	788.776
Page 86 - tableau « récapitulation générale » - colonne 3 - 5 ^e ligne.	958.314	959.314
Page 99 - tableau - « Investissements du secteur privé » 11 ^e ligne.	... Bon Marché et Bon Marché ...
Page 100 - 2 ^e alinéa - 3 ^e ligne.	... 55 % 54 % ...
Page 100 - 2 ^e alinéa - avant-dernière ligne.	... marché des capitaux (1) marché des capitaux...
Page 100 - 4 ^e alinéa - dernière ligne.	... 64 %. 65 %. .
Page 100 - bas de la page (renvoi).	(1) Non compris l'apport de l'étranger.	—
Page 101 - 3 ^e alinéa - 12 ^e ligne.	... 4.596 4.578 ...
Page 104 - premier tableau - dernière colonne.	en millions	en milliers
Page 106 - premier tableau - dernière colonne.	(en millions)	(en milliers)
Page 149 - 3 ^e alinéa - 3 ^e ligne.	... couvrant 1947-1948 qu'en 1946-1947 (2).	... couvrant 1946-1947 qu'en 1947-1948 (2).
Page 152 - tableau - dernière colonne (avant-dernière ligne).	77.890,1	77.899,1
Page 153 - 2 ^e alinéa - 3 ^e et 4 ^e lignes.	..., elles représentent 19,4 milliards de francs contre 18,8 milliards de francs en 1947. Sur le total de 19,4, elles ne représentent plus que 17,2 milliards de francs contre 18,8 milliards de francs en 1947. Sur le total de 17,2 ...
Page 153 - avant-dernier alinéa - dernière ligne.	... 14,7 14,9 ...
Page 162 — tableau - en-tête.	(en milliers de francs)	(en millions de francs)
Page 187 - bas de la page - renvoi (3).	... 19-20 juillet 1948).	... 19-20 juillet 1949).

	<i>Lire :</i>	<i>au lieu de :</i>
Page 188 - 5 ^e alinéa - 2 ^e et 3 ^e lignes.	... mars 1948, 379 en juin, 389 en septembre et atteint 397 en décembre.	... mars 1948, 387 en juin, 396 en septembre et atteint 410 en novembre.
Page 189 - 3 ^e alinéa - avant-dernière ligne.	... ouvrières...	... ouvriers...
Page 214 - tableau : locomotives et tenders : — valeur 1936/1938. — valeur 1947.	4 164	3.934 161
Page 229 - 6 ^e alinéa - dernière ligne.	... de fr., alors...	... de fr.; alors...
Page 230 - tableau - dans rubrique V :	la 2 ^e ligne de chiffres (- ; 0,19 ; - 0,19) en regard du texte : « diminution des engagements en fr. belges ».	
Page 230 - tableau - dans rubrique V :	la 3 ^e ligne de chiffres (- ; 0,86 ; - 0,86) en regard du texte : « augmentation des avoirs en devises ».	
Page 257 - 1 ^{er} tableau - 2 ^e colonne - dernière ligne.	718 (b)	718
Page 262 - 1 ^{er} tableau.	En pour-cent du total des recettes.	En pour-cent du total des dépenses.

L'ÉCONOMIE BELGE
EN
1948



ЛЕГОНОВА
ЧИСЛОВА



ROYAUME DE BELGIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
ET DES CLASSES MOYENNES

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA DOCUMENTATION GÉNÉRALES

338(493)(058)

L'ÉCONOMIE BELGE
EN
1948



AD. GOEMAERE, Imprimeur du Roi, Editeur
21, rue de la Limite

1949

LECONOMIE BELGE
IN
1948

PAR
M. G. DE VILLEMEZON

AVERTISSEMENT

« *L'Economie belge en 1948* » répond aux mêmes préoccupations que l'ouvrage publié sur la même matière, il y a un an, par le Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes. Il fournit un aperçu succinct et complet, de l'évolution de l'économie du pays et de la politique économique suivie par le Gouvernement.

Les critiques qui ont été formulées l'an dernier ont retenu toute l'attention des rédacteurs qui en ont largement tenu compte. Toutefois, conformément au plan adopté originairement, l'ouvrage a été limité à l'exposé des faits et ne contient pas d'appréciations sur l'avenir. Le même plan a été suivi pour assurer la continuité des renseignements et permettre la comparaison. Au nombre des modifications introduites dans la composition de l'ouvrage, il y a lieu de souligner que les problèmes, traités précédemment sous le chapitre de l'économie régionale, ont été répartis dans les chapitres sur la population, l'emploi et le chômage.

Des lacunes ont été comblées, principalement dans les exposés sur l'activité industrielle et sur le Congo Belge; les chapitres qui traitent de ces questions ont été étendus.

En outre, une analyse des finances provinciales et communales a été ajoutée au chapitre des finances publiques et la partie relative à l'Union Belgo-Néerlando-Luxembourgeoise a été complétée par un aperçu de la situation économique des deux autres pays partenaires. Enfin, un chapitre nouveau a été réservé à l'aide Marshall et à la coopération économique européenne.

Le retard dans la publication résulte surtout du souci de n'introduire dans un pareil exposé de référence que des éléments d'information aussi complets et aussi définitifs que possible.

Le Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes espère que le présent ouvrage rencontrera un accueil aussi favorable que celui qui a été fait à « *L'Economie Belge en 1947* ». Il remercie les divers organismes et les administrations qui ont collaboré à ce travail.

Bruxelles, le 1^{er} juillet 1949.

INTRODUCTION

Au cours de l'année 1948, le Gouvernement a continué la politique économique suivie pendant l'année précédente; cette politique est restée dans la ligne tracée par les divers Gouvernements qui se sont succédé depuis la libération.

Son originalité procède moins des moyens mis en œuvre que des circonstances dans lesquelles elle a été appliquée. L'exposé, publié il y a un an, sur la situation de l'économie belge en 1947 (1), avait mis l'accent sur la préférence donnée par les autorités belges à une action de caractère stratégique se bornant à des interventions d'ordre tout à fait général, et au moindre recours possible à des interventions d'ordre tactique ne visant qu'à corriger dans l'immédiat les effets de certains déséquilibres.

Les événements en 1948 portent à considérer que, dans son évolution, la politique économique de la Belgique a atteint un nouveau stade, celui de la réalisation des équilibres généraux et de l'assouplissement de la structure économique du pays, en fonction de sa position géographique.

Les grands traits de l'évolution de la situation économique générale en 1948 sont exposés dans la présente introduction.

SECTION I

SITUATION ECONOMIQUE INTERIEURE

La politique économique belge d'après-guerre ne pourrait être mieux caractérisée que comme un essai de retour aussi rapide que possible aux équilibres économiques essentiels dans le cadre d'une évolution sociale en progrès.

Pour permettre au mécanisme économique de fonctionner sans heurts, un même ordre de grandeur doit exister parmi

(1) *L'Economie Belge en 1947*, Bruxelles, 1948 (Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Service des Etudes et de la Documentation générales).

certaines variables de ce mécanisme. La priorité établie durant une guerre, dans l'ordre des besoins à satisfaire, rompt l'harmonie des diverses composantes du système. Ainsi, la production de certains biens de consommation, moins essentiels que d'autres aux buts de guerre, est suspendue; la monnaie fiduciaire, par suite de l'accroissement des dépenses improductives, augmente considérablement et constitue une demande virtuelle énorme pour un marché où les biens sont de plus en plus rares; en d'autres termes, des déséquilibres naissent sur les divers marchés.

Pour contrecarrer les effets de la désorganisation résultant de la dernière guerre, les pouvoirs publics ont en premier lieu essayé, par des mesures de réglementation et de contrôle, d'assurer un fonctionnement minimum des rouages économiques, mais dès que la chose fut rendue possible, ils ont entrepris une action tendant à combattre et à faire disparaître les causes mêmes des déséquilibres dont ils avaient tenté d'organiser les effets.

L'année 1948 marque une des dernières étapes de cette action. Les résultats de la normalisation apparaissent dans l'évolution suivie par les principaux secteurs de l'économie dont la plupart ont progressivement retrouvé leur équilibre, tandis que quelques-uns n'ont pu être débarrassés complètement des réglementations et des entraves introduites au moment de l'état de pénurie. Cependant, du fait même de cette évolution, sont apparus des déséquilibres nouveaux auxquels il faut porter remède.

§ 1. — RETOUR A UNE SITUATION NORMALE

1. *En matière monétaire.*

Dès la fin des hostilités, la politique monétaire a été placée au premier plan des préoccupations gouvernementales; son importance dans le programme de normalisation de l'économie était primordiale, étant donné que l'offre de monnaie influe sur la demande de biens et de services en général.

L'équilibre monétaire ne règle pas seulement l'équilibre du marché par le jeu de l'offre et de la demande, mais la stabilité qui découle de cet équilibre est un facteur déterminant des mouvements extérieurs de capitaux et de marchandises.

L'assainissement monétaire, entrepris en Belgique avant toute autre mesure, a favorisé le rapatriement de capitaux et

des arriérés de revenus accumulés à l'étranger pendant la guerre. Ceux-ci, avec les remboursements des avances de soldes des soldats alliés, ont fourni au pays les devises nécessaires au moment le plus opportun. En effet, cet afflux de devises à la Banque Nationale a permis, en grande partie, de financer la « politique d'abondance ». Il a rendu possible le paiement des importations indispensables à la reprise de l'économie nationale et au relèvement du niveau de vie de la population. Sans cela, il eût sans doute fallu recourir beaucoup plus largement aux réserves d'or, restreindre davantage les importations et développer plus rapidement les exportations, ce qui aurait maintenu certaines pénuries sur le marché intérieur.

En 1948, le Gouvernement a continué à lutter contre les tendances inflatoires : la stabilité monétaire fut renforcée constamment, même au prix d'une réduction de certaines dépenses urgentes de l'Etat et de certains investissements qui auraient pu être considérés comme souhaitables. Les taux d'intérêt sont demeurés pratiquement inchangés ; au niveau élevé, auquel ils se situaient, ils ont continué à freiner les emballages que pouvait faire naître la situation de haute conjoncture.

Toutefois, bien que ferme, la politique monétaire n'a pas manqué de souplesse. Ainsi, après avoir été contractée dans les premiers mois de l'année, la circulation monétaire globale a augmenté au cours du second semestre, à un rythme plus rapide qu'en 1947, pour répondre aux besoins accusés de l'économie et au relâchement qui est apparu dans la tension conjoncturelle.

D'autre part, l'octroi des crédits à l'étranger, qui atteignaient environ 9 milliards de francs en janvier 1948, a été freiné pour éviter les dangers d'inflation intérieure qu'aurait entraînés leur élargissement.

La politique budgétaire, qui conditionne aussi une fraction notable de l'offre monétaire, a marqué, en 1948, une étape décisive vers l'équilibre : le déficit a été très sérieusement réduit. Bien qu'une partie de cette réduction soit imputable à la diminution de certaines dépenses, par exemple, celles résultant de la guerre, elle provient principalement de la restriction des dépenses d'investissement, d'une part, et de l'accroissement des rentrées fiscales, de l'autre. Malgré une activité de haute conjoncture de nature à accroître les recettes, la fiscalité est restée relativement lourde, mais elle se compare cependant encore favorablement à celle de pays de même structure économique.

La politique des salaires, combinée avec la politique fiscale, a également favorisé l'action entreprise dans le domaine monétaire en contribuant, l'une à la limitation des profits du Capital et l'autre à celle des rémunérations du Travail. Cependant, le freinage des salaires s'est encore assoupli pendant l'année 1948. Cet assouplissement ainsi que la disparition du marché noir et l'amorce d'une baisse fondamentale des prix, devaient assurer en fin d'année une amélioration du salaire réel. De plus, il s'avère que la Belgique a cessé d'être un pays à bas salaires et a comblé les écarts qui la séparaient encore des autres pays de même standing social. Enfin, pour apprécier les progrès intervenus dans les budgets des salariés, il faut aussi tenir compte du développement du régime de la sécurité sociale qui place le pays en première place parmi les nations européennes.

2. *Sur le marché intérieur.*

Après les efforts accomplis pendant les années précédentes, il restait, en 1948, pour assurer la normalisation complète du marché intérieur, à combler certains vides ou retards dans les approvisionnements. D'une manière générale, cet objectif a été atteint par les mouvements conjugués de la production nationale et de l'importation.

a) *Production nationale.*

La production industrielle, grâce à la politique d'approvisionnement massif qui a sorti ses derniers effets au cours de l'année sous revue, a pu suivre aisément les variations de la demande, bien que les besoins globaux soient restés à un niveau élevé.

L'indice global de la production industrielle a continué de progresser, témoignant toutefois d'un certain ralentissement quant au rythme de l'expansion. La valeur de la production globale par tête d'habitant s'est encore accrue et se place en Belgique bien au-dessus de la moyenne des autres pays européens.

Le recul observé dans certains secteurs comme les textiles, par exemple, doit plutôt être considéré comme une normalisation après l'expansion extraordinaire qu'avait provoquée la demande considérable, mais précaire, de l'après-guerre.

En revanche, les besoins de la reconstruction et du rééquipement sont restés élevés et les productions sidérurgiques, métalliques et d'autres biens d'équipement furent en pleine expansion.

Quant à l'agriculture, la lenteur de certains processus de reconstitution explique le retard de la production. Néanmoins, la structure des diverses spéculations tend à reprendre son aspect traditionnel, la politique d'approvisionnement ayant permis d'augmenter nettement la production de produits finis.

Dans l'ensemble, la production totale de la Belgique a su répondre au niveau élevé des besoins nationaux, mais ainsi qu'il sera évoqué plus loin, certains changements survenus dans le commerce extérieur en ont modifié la structure.

b) *Importation.*

Alors que jusqu'à la fin de 1947, les importations avaient été particulièrement gonflées par les besoins extraordinaires nés de la guerre et par la reconstitution des stocks, l'évolution au cours de l'année 1948 marque une tendance nette à la baisse. Celle-ci peut être considérée comme un des résultats à longue échéance de la « politique d'abondance » et aussi du retour à une normalisation de l'activité et du marché intérieur entraînant un recours moindre aux produits finis étrangers, mais un plus grand besoin de matières premières et de biens de production. En 1948, les interventions de l'Etat ont favorisé l'accomplissement de ce processus tout en gardant dans l'ensemble un caractère d'ordre général. Elles ont porté notamment sur la restriction des importations payables en dollars et, d'autre part, sur une élévation du taux d'escompte des acceptations de banque, représentatives d'importation, visées par la Banque Nationale.

c) *Prix et contrôles.*

Dans le domaine des prix, la mise sous le régime du « prix normal » s'est généralisée de plus en plus. Les subsides aux prix ont été réduits dans une proportion très sensible, tandis que le régime des allocations compensatoires a fait place, dans une large mesure, à l'adaptation des rémunérations

Après la première opération d'août 1947, une seconde tentative de réduire la charge budgétaire représentée par les subventions économiques, a été faite en février 1948; mais la hausse des prix mondiaux de certains produits n'a pas permis de retirer tout le bénéfice escompté de cette seconde intervention. Si la charge des subsides est encore élevée, il ne faut pas moins reconnaître qu'elle eût été écrasante à défaut des réductions opérées

par le Gouvernement. En plus, le remplacement des subsides aux prix, par les allocations compensatoires, a eu l'avantage de rétablir le jeu du mécanisme des prix.

Dans l'ensemble, abstraction faite de quelques exceptions de nature temporaire, il est permis de considérer que la mise des prix sous le régime du « prix normal » a donné des résultats favorables, grâce au fait que ces mesures ont été prises en général au moment de l'équilibre du marché, c'est-à-dire quand il n'y avait pas lieu de craindre des hausses inopportunies, préjudiciables aux classes les moins favorisées ou aux coûts de production.

D'autre part, il ne faut pas perdre de vue la disparition concomitante des prix « noirs ».

En ce qui concerne les contrôles quantitatifs, les mêmes effets favorables sont apparus et ont permis la suppression progressive des réglementations et des restrictions. Le rationnement des produits ménagers a pratiquement disparu au cours de l'année 1948, sauf pour quelques rares denrées alimentaires non essentielles et pour lesquelles il existait encore une pénurie sur le marché mondial.

Dans le domaine industriel, l'abondance a permis de supprimer le régime des allocations de matières premières et les producteurs ont pu s'approvisionner librement.

Enfin, l'extension du régime de la déclaration-llicence à l'importation qui, à la fin de l'année, était d'application pour environ la moitié de la valeur totale des produits importés, constitue un autre indice de la normalisation des approvisionnements.

3. *Dans le domaine du commerce extérieur.*

Le retour à la normale, pendant l'année 1948, n'est pas moins caractéristique dans les résultats généraux du commerce extérieur.

a) *Balance commerciale.*

Grâce à la baisse des importations et à l'augmentation des exportations, le déficit de la balance commerciale a été, au cours du second semestre, ramené aux proportions d'avant-guerre.

La saturation progressive des besoins du marché intérieur, ainsi que la reconstitution des stocks ont amené un léger recul dans le mouvement des importations. Sans doute les premiers indices du revirement apparaissent-ils dès le mois de juillet 1947, mais ils furent contrecarrés par l'augmentation brusque des

importations qui a précédé la mise en vigueur du nouveau tarif douanier au 1^{er} janvier 1948. En fait, c'est dans le courant de l'année 1948 que le revirement est apparu définitivement dans le mouvement des importations; il est une manifestation des derniers effets de la « politique d'abondance ».

Au fur et à mesure de la saturation du marché intérieur, la production belge a pu reprendre le chemin de l'exportation; malgré les grandes difficultés du commerce international, les résultats acquis dans ce domaine peuvent être considérés comme remarquables.

Le principal obstacle à l'exportation provenait du manque généralisé de moyens de paiements et du caractère de devise forte de la monnaie belge. C'est par le maintien de ses crédits à l'étranger que la Belgique a pu entretenir certains courants d'exportations et ainsi apporter sa collaboration au relèvement européen. L'aide américaine E. C. A. a sorti ses effets en temps opportun pour compenser le freinage des crédits qui s'imposait pour des raisons de sécurité monétaire. Aussi peut-on considérer qu'une bonne part des progrès accomplis pendant les derniers mois par les exportations belges, est imputable à l'efficacité du plan Marshall dans le développement du commerce européen.

Cependant, les difficultés des pays étrangers, et plus particulièrement la pénurie de devises fortes, ont imposé à la plupart des acheteurs une sélection dans les importations. Il en est résulté, à côté de l'accroissement de la demande de certains biens, considérés comme essentiels et parmi lesquels figurent principalement des biens de production, une réduction sensible de la demande de nombreux biens de consommation.

Cette situation a entraîné une orientation nouvelle des exportations qui n'a pas été sans effets, parfois regrettables, sur la structure de la production industrielle; il y sera fait allusion plus loin lors de l'examen des difficultés nouvelles survenues au cours de l'année 1948.

Il convient de noter aussi que, malgré l'augmentation générale de la production, la normalisation du commerce extérieur s'est faite en volume à un niveau inférieur à celui d'avant-guerre. C'est d'ailleurs une caractéristique connue du commerce international mondial que son évolution ne suit pas l'expansion de la production. Le volume des échanges internationaux est, en effet, en nette diminution relativement à l'évolution du volume de la production mondiale.



Alors qu'en 1948, l'ensemble des importations belges se situe, en quantité, aux environs de 80 % du niveau d'avant-guerre, les exportations, au contraire, n'atteignent approximativement que 60 % de ce niveau. Les résultats favorables de la balance commerciale proviennent donc de termes d'échange plus avantageux.

Cette amélioration des termes d'échange est sans doute due pour une bonne part, à la situation du « marché demandeur », mais elle résulte aussi des modifications intervenues dans la nature des exportations belges; c'est ainsi que l'on constate que si le volume de l'ensemble des exportations n'atteint que 60 % de son niveau d'avant-guerre, celui des exportations du groupe des produits fabriqués s'élève, au contraire, à 108 % du montant correspondant des années 1936-1938.

b) *Balance des paiements.*

L'évolution favorable des réserves de la Banque Nationale en or et en devises, a été influencée en 1948 par trois facteurs importants.

Tout d'abord, les changements qui se sont produits dans les courants du commerce extérieur en voie de normalisation, se sont reflétés dans la balance des paiements, et les sorties d'or et de devises fortes qui avaient dû être consenties pour le relèvement rapide de l'économie, ont pris fin.

En second lieu, la diminution de l'afflux des capitaux et des arriérés de revenus rapatriés a tari une source précieuse de devises, mais a coïncidé heureusement avec le redressement de la balance commerciale.

Enfin, le profond déséquilibre interne qu'accusait la balance des paiements, jusqu'en 1948, a eu tendance à disparaître, le déficit des relations avec la zone monétaire du dollar ayant été sérieusement réduit, d'une part, par la limitation des importations d'origine américaine et, d'autre part, par l'accroissement des ventes sur le marché américain et l'aide efficace du Plan Marshall.

§ 2. — DIFFICULTES A RESOUDRE

1. *Vestiges de la guerre.*

Les bouleversements qu'une guerre moderne produit dans la vie économique sont profonds et l'effort de relèvement est d'autant plus pénible que l'appauvrissement a été plus général. Aussi,

n'est-il pas étonnant de trouver au bilan de l'activité économique de 1948, quelques secteurs qui se ressentent encore des conditions de guerre.

a) *En matière monétaire.*

Des craintes sont nées du fait que le montant de l'épargne visible affluant au marché des capitaux, ne suffisait pas à satisfaire la demande. Cette pénurie de capitaux, causée notamment par l'importance des besoins, a forcé les sociétés à recourir de plus en plus à l'autofinancement. Ce procédé est d'ailleurs, peut-être, une des causes de la rareté apparente des capitaux sur le marché, les besoins d'investissement dans tous les secteurs industriels et la cherté du loyer de l'argent ayant incité les entrepreneurs à recourir, autant que possible, à leurs ressources propres.

Le marché boursier, de son côté, est resté assez étroit, l'indice des cours étant nettement en dessous de celui des prix.

b) *Dans le domaine de la production.*

Comme traces de la guerre dans ce domaine, il faut signaler que certains secteurs industriels, qui constituent heureusement une exception, n'ont pas encore retrouvé leur activité normale. A titre exemplatif on peut citer, d'une part, l'industrie des métaux non-ferreux, dont l'activité est freinée par la pénurie mondiale des minerais et, d'autre part, certaines industries de biens de consommation, comme celles du cuir.

En outre, il faut noter que tous les subsides n'ont pas pu être supprimés avant la fin de l'année et que le régime des prix et des coûts de production s'est encore trouvé légèrement faussé. Les uns ont dû être maintenus pour des raisons sociales, en vue d'éviter une hausse des prix de certains produits alimentaires essentiels, hausse qui aurait affecté surtout les revenus des classes les moins favorisées. Les autres présentent plutôt un caractère structurel et constituent, en fait, une redistribution généralisée des coûts de production que quelques industries ne peuvent supporter dans les circonstances présentes.

2. Difficultés nouvelles.

La difficulté la plus grande à laquelle le Gouvernement a dû faire face au cours de l'année a été l'apparition du chômage.

Le plein emploi généralisé qui avait prévalu dans l'après-guerre, s'était déjà atténué à la fin de 1947. Au cours de 1948, la tension du marché de l'emploi a virtuellement disparu; le chômage a augmenté lentement à partir de juin, et a accusé en novembre-décembre une forte poussée, dans laquelle les facteurs saisonniers jouent un rôle certain. Les causes de cette augmentation sont nombreuses et spécifiques; en effet, elle se localise particulièrement dans les Flandres et atteint surtout la catégorie des ouvriers la plus sensible, c'est-à-dire celle des manœuvres. Mais la cause principale du chômage réside dans les effets de la normalisation des marchés et du changement dans la structure des exportations.

L'importance que les exportations belges représentent dans le revenu de la nation, rend, en effet, la production industrielle et agricole très sensible aux changements de composition du commerce extérieur. Or, les difficultés de paiements internationaux ont incité nombre de pays à établir un ordre de priorité dans leurs importations en distinguant les marchandises essentielles des non-essentielles. Ces pays ^{qui font maine au débarquement} ont acheté principalement des biens d'investissement, aux dépens des biens de consommation qui occupent une part importante dans le commerce extérieur traditionnel de la Belgique.

Le progrès des exportations globales, dû à l'augmentation des ventes de produits sidérurgiques, métallurgiques et de biens de production en général, dissimule ainsi la réduction sensible subie par les exportations de biens de consommation.

La seconde cause générale du chômage est la normalisation de certains marchés qui s'étaient exceptionnellement développés après la guerre pour répondre à des besoins temporaires qui devaient être rapidement satisfaits.

Ces deux causes essentielles, ainsi que d'autres moins importantes et plus spécifiques, ont provoqué une redistribution de l'activité industrielle, modifiée déjà par la guerre et les besoins nés de celle-ci. De tels changements, profonds et soudains qui, à un degré moins aigu, se répètent constamment dans l'évolution économique, produisent des dégagements de facteurs de production. Il en résulte de massifs déclassements technologiques qui sont souvent accompagnés de certaines contractions des besoins. La suite la plus pénible de ce processus est la mise en chômage involontaire.

RELATIONS ECONOMIQUES INTERNATIONALES

§ 1. — COMMERCE INTERNATIONAL ET RELEVEMENT EUROPEEN

Le Gouvernement belge a estimé que les principes auxquels il a subordonné sa propre politique économique sont les plus favorables à la solution des difficultés dans lesquelles se débat le commerce international et plus particulièrement celui de l'Europe occidentale.

Il considère que l'assainissement monétaire est un élément essentiel de la restauration de la convertibilité des devises et une condition préalable à la levée des contrôles des échanges commerciaux.

C'est grâce à cette politique que la Belgique a pu supprimer la plus grande partie des obstacles à son propre commerce avec l'étranger; les réglementations qu'elle n'a pas encore pu abolir sont plutôt des mesures de défense imposées de l'extérieur. Les résultats favorables de son commerce extérieur général confirment le bien-fondé de son attitude qui est d'ailleurs commandée par les sujétions de sa structure économique et de sa situation géographique.

La situation privilégiée de la Belgique dans l'évolution de l'activité économique et des échanges avec les pays étrangers, justifie également l'effort particulier que devait faire le Gouvernement dans sa collaboration au relèvement européen. C'est ainsi que les crédits à l'étranger ont été maintenus au niveau de 12 milliards de fr. pour ne pas entraver les achats de produits belges. D'autre part, il a été décidé que 80 % de l'aide américaine totale accordée à la Belgique pendant la première année de fonctionnement de l'E. C. A. seraient mis à la disposition des autres pays européens sous forme de droits de tirage.

La mise en œuvre de ce mécanisme permet sans doute le maintien en activité d'un bon nombre d'industries belges d'exportation, mais elle témoigne aussi d'un esprit de collaboration européenne puisqu'elle transfère au profit de nations moins favorisées une part de l'aide qui aurait pu être consacrée à des investissements nationaux.

§ 2. — UNION NEERLANDO-BELGO-LUXEMBOURGEOISE

C'est aussi un esprit de collaboration et d'initiative qui préside à l'établissement du projet d'Union économique avec les Pays-Bas. Les difficultés à surmonter sont grandes, du fait des différences qui subsistent encore tant dans la politique que dans la situation économique des deux pays à la suite de la guerre; les Pays-Bas ont, en effet, subi des destructions plus importantes et n'ont connu la libération que plusieurs mois après la Belgique. Malgré cela, la convention douanière est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1948, tandis que l'examen de tous les problèmes techniques que pose la réalisation de l'Union économique, a été activé et que diverses dispositions ont déjà été prises, notamment en matière d'unification des droits d'accises et de collaboration sur le plan économique international.

§ 3. — CONGO BELGE

L'aide que le Congo Belge a apportée à la métropole, a contribué au rapprochement de plus en plus marqué des deux économies. La participation actuelle de la Belgique à l'effort d'investissement est encore susceptible d'élargissement ainsi qu'il a été prévu dans le plan décennal; celui-ci permettra aussi de développer les productions les plus importantes pour l'économie mondiale. Ces réalisations sont d'ailleurs liées à l'extension de l'œuvre colonisatrice elle-même et le Gouvernement met tout en œuvre pour relever le niveau de vie des indigènes.

CHAPITRE PREMIER
POPULATION

PREMIERE PARTIE

Production
et
Circulation Commerciale

Production Générale Commerciale

CHAPITRE PREMIER

POPULATION

La population belge est passée de 8.512.195 habitants au 31 décembre 1947 (1) à 8.602.611 au 31 décembre 1948 (2). La différence de 90.416 unités est due à un accroissement naturel de 44.634 habitants et au résultat positif des mouvements migratoires s'élevant à 45.782.

L'accroissement naturel de la population a été de 5,19 %, taux le plus élevé depuis 1931. Ceci provient à la fois d'une augmentation du coefficient de natalité qui, après celui de 1946, est le plus élevé depuis 1932, et d'une diminution du coefficient de mortalité, qui est le plus faible depuis 1934. L'accroissement naturel de la population a été accompagné d'une augmentation du solde des mouvements migratoires, due principalement au recrutement de main-d'œuvre étrangère.

Naissances, décès et accroissement naturel

ANNEE	Naissances		Décès		Accroissement naturel	
	Chiffres absolus	%	Chiffres absolus	%	Chiffres absolus	%
1931	147.489	18,08	103.773	12,72	43.716	5,36
1932	143.824	17,51	104.221	12,69	39.603	4,82
1934	131.736	15,92	96.851	11,70	34.885	4,22
1939	126.257	15,04	110.393	13,15	15.864	1,89
1945	127.245	15,25	121.155	14,52	6.090	0,73
1946	146.731	17,49	110.413	13,16	36.318	4,33
1947	144.979	17,15	108.136	12,79	36.843	4,36
1948	148.210	17,23	103.576	12,04	44.634	5,19

Source : Institut National de Statistique.

L'examen de l'évolution par province montre que l'accroissement naturel a été en progression dans toutes les provinces.

(1) Résultat du recensement général.

(2) Habitants du Royaume inscrits aux registres de la population et aux registres des étrangers.

Population de droit au Royaume (a)

REGION OU PROVINCE	31 décembre 1947 (b)	31 décembre 1948	Différence
<i>Arrondissement de Bruxelles.</i>	1.229.925	1.308.831	+ 8.906
<i>Région flamande :</i>			
Anvers	1.281.333	1.296.687	+ 15.354
Flandre Occidentale... ...	996.449	1.002.904	+ 6.455
Flandre Orientale	1.217.280	1.223.073	+ 5.793
Limbourg...	460.446	475.716	+ 15.270
<i>Arrondissement de Louvain</i>	316.677	319.153	+ 2.476
	4.272.185	4.317.533	+ 45.348
<i>Région wallonne :</i>			
Hainaut	1.224.800	1.247.299	+ 22.499
Liège	963.851	973.911	+ 10.060
Luxembourg	213.478	213.917	+ 439
Namur	356.090	357.774	+ 1.684
<i>Arrondissement de Nivelles</i>	181.866	183.346	+ 1.480
	2.940.085	2.976.247	+ 36.162
Le Royaume	8.512.195	8.602.611	+ 90.416

Source : Institut National de Statistique.

(a) Ces chiffres comprennent tous les habitants du Royaume inscrits soit aux registres de la population, soit aux registres des étrangers.

(b) Résultats du recensement général.

Il convient de souligner que dans la province de Hainaut il y eut un excédent des décès sur les naissances, de 1933 à 1945 et que depuis lors, le taux d'accroissement de 0,31 % en 1946 et de 0,34 % en 1947 est passé à 1,32 % en 1948; dans la province de Liège, le taux d'accroissement naturel est positif pour la première fois depuis 1932. Il était encore de — 0,08 % en 1947 et est passé à 1,25 % en 1948.

Mouvement de la population en 1948

REGION OU PROVINCE	Naissances	Décès	Excédent des naissances sur les décès	Solde des mouvements migratoires	Accroissement total de la population
Chiffres absolus					
<i>Arrondissement de Bruxelles</i>	18.125	15.724	2.401	6.505	8.906
<i>Région flamande</i> :					
Anvers	23.276	12.786	10.490	4.864	15.354
Flandre Occidentale.	18.564	10.565	7.999	- 1.544	6.455
Flandre Orientale	21.558	14.050	7.508	- 1.715	5.793
Limbourg	11.925	4.007	7.918	7.352	15.270
<i>Arrondissement de Louvain</i>	5.620	3.281	2.339	137	2.476
	80.943	44.689	36.254	9.094	45.348
<i>Région wallonne</i> :					
Hainaut	20.644	18.994	1.650	20.849	22.499
Liège	15.086	13.866	1.220	8.840	10.060
Luxembourg	3.997	2.678	1.319	- 880	439
Namur	6.664	5.114	1.550	134	1.684
<i>Arrondissement de Nivelles</i>	2.751	2.511	240	1.240	1.480
	49.142	43.163	5.979	30.183	36.162
Le Royaume	148.210	103.576	44.634	45.782	90.416
Proportion par 1.000 habitants					
<i>Arrondissement de Bruxelles</i>	13,85	12,01	1,84	4,97	6,81
<i>Région flamande</i> :					
Anvers	17,95	9,86	8,09	3,75	11,84
Flandre Occidentale.	18,63	10,60	8,03	- 1,55	6,48
Flandre Orientale	17,63	11,49	6,14	- 1,40	4,74
Limbourg	25,07	8,42	16,65	15,45	32,10
<i>Arrondissement de Louvain</i>	17,61	10,28	7,33	0,43	7,76
	18,75	10,35	8,40	2,10	10,50
<i>Région wallonne</i> :					
Hainaut	16,55	15,23	1,32	16,72	18,04
Liège	15,49	14,24	1,25	9,08	10,33
Luxembourg	18,68	12,52	6,16	- 4,11	2,05
Namur	18,62	14,29	4,33	0,38	4,71
<i>Arrondissement de Nivelles</i>	15,00	13,69	1,31	6,76	8,07
	16,51	14,50	2,01	10,14	12,15
Le Royaume	17,23	12,04	5,19	5,32	10,51

Source : Institut National de Statistique.

L'immigration a été plus élevée dans les régions minières et, en particulier, dans la province de Hainaut. Cette évolution est en relation avec la politique de recrutement de main-d'œuvre étrangère et explique en même temps que le taux d'accroissement de la population a été plus élevé dans la partie wallonne du pays que dans la partie flamande (1).

*

* *

La prudence s'impose dans l'interprétation de l'accroissement naturel de la population en 1948. Le fait qu'il a dépassé un niveau non atteint depuis de nombreuses années ne permet pas de conclure à l'existence d'une amélioration dans le mouvement fondamental de croissance.

En effet, d'une part le nombre des décès a été anormalement bas en 1948, bien qu'en fin d'année, et indépendamment de l'influence saisonnière, il ait marqué une tendance au relèvement. D'autre part, le nombre des naissances, qui paraît élevé par rapport à l'avant-guerre a été influencé, en ordre principal, par le nombre des mariages conclus en 1946 et 1947. Mais il s'agit, sans doute, d'un phénomène passager; en 1948, le nombre des mariages est, déjà, en nette régression sur celui des trois années précédentes.

(1) Il n'a pas été possible d'analyser l'influence du mouvement de la population sur sa répartition par groupes d'âge, les travaux du dépouillement du recensement général de la population au 31 décembre 1947 n'étant pas entièrement terminés.

CHAPITRE II

EMPLOI ET CHOMAGE

L'année 1947 avait présenté les caractéristiques d'une situation de plein emploi, mais à la fin de l'année des signes de tassemement s'étaient manifestés dans certains secteurs industriels. Ces signes se sont précisés au cours de l'année 1948, et le chômage s'est développé progressivement.

Le présent chapitre donne quelques indications sur l'évolution de l'emploi et du chômage en 1948.

SECTION I. — STATISTIQUES DE L'EMPLOI

Le régime de la sécurité sociale a permis à l'Office National de Sécurité Sociale de dresser une statistique de la main-d'œuvre occupée en Belgique. Les derniers renseignements connus ne se rapportent qu'à la situation au 30 juin 1948; comparés à ceux du 31 décembre 1947, ces chiffres permettront toutefois de se rendre compte des premiers changements survenus en 1948. Pour suivre de plus près l'évolution, il sera fait usage des statistiques mensuelles établies pour quelques secteurs importants.

Avant de commenter les chiffres fournis par l'Office National de Sécurité Sociale, il y a lieu de noter qu'ils concernent les effectifs assujettis à la législation générale, à celle sur la Retraite des Ouvriers mineurs, et enfin à celle de la Sécurité Sociale de la Marine Marchande. En principe, tous les travailleurs liés par un contrat de louage de service sont repris dans cette statistique, y compris les travailleurs temporaires de la Société Nationale des Chemins de Fer Belges, ceux des administrations de l'Etat et des provinces, les agents engagés à titre temporaire au service des communes et le personnel des organismes parastataux.

Au 31 décembre 1947 et au 30 juin 1948, restaient hors du champ d'application de la sécurité sociale :

1. les travailleurs indépendants;
2. les travailleurs liés par un contrat de service domestique;
3. les travailleurs liés par un contrat d'apprentissage et dont l'exécution est contrôlée par le Gouvernement;
4. les ouvriers saisonniers de l'agriculture;
5. les employeurs et les salariés des entreprises familiales.

**Répartition des effectifs de travailleurs occupés
assujettis à la sécurité sociale**

GROUPE D'ACTIVITE	Ouvriers		Employés		Total	
	31 décembre 1947	30 juin 1948	31 décembre 1947	30 juin 1948	31 décembre 1947	30 juin 1948
Agriculture, sylviculture et pêche	32.847	32.158	426	433	33.273	32.591
Industries extractives	177.868	187.264	6.569	6.290	184.437	193.554
Industries manufacturières	885.242	874.331	130.556	132.891	1.015.798	1.007.222
Construction	142.032	148.248	7.058	7.249	149.090	155.497
Transport	66.172	62.449	9.575	10.702	75.747	73.151
Commerce	108.908	109.332	130.992	131.926	239.900	241.258
Services publics ...	78.480	80.504	91.860	89.041	170.340	169.545
Royaume...	1.491.549	1.494.286	377.036	378.532	1.868.585	1.872.818

Source : Office National de Sécurité Sociale.

La répartition par grande branche d'activité laisse apparaître, en faisant abstraction des secteurs subissant des influences saisonnières, une augmentation de la main-d'œuvre dans les industries extractives (mines de houille et autres) et une diminution du nombre d'ouvriers dans les industries manufacturières. Ceci n'apporte pas de modifications de structure dans la répartition de la main-d'œuvre, ainsi que le montre plus clairement le tableau ci-dessous.

**Répartition des effectifs de travailleurs occupés
assujettis à la sécurité sociale**
(pourcentages)

GROUPE D'ACTIVITE	Ouvriers		Employés		Total	
	31 décembre 1947	30 juin 1948	31 décembre 1947	30 juin 1948	31 décembre 1947	30 juin 1948
Agriculture, sylviculture et pêche	2,2	2,2	0,1	0,1	1,8	1,7
Industries extractives	11,9	12,5	1,7	1,7	9,9	10,3
Industries manufacturières	59,4	58,5	34,6	35,1	54,3	53,8
Construction	9,5	9,9	1,9	1,9	8,0	8,3
Transport	4,4	4,2	2,5	2,8	4,0	3,9
Commerce	7,3	7,3	34,8	34,9	12,9	12,9
Services publics	5,3	5,4	24,4	23,5	9,1	9,1
Royaume...	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Office National de Sécurité Sociale.

Les mouvements à l'intérieur de ces grands groupes d'activité seront examinés à la lumière de la répartition détaillée du personnel occupé dans l'industrie et le commerce.

Personnel occupé dans l'industrie et le commerce
 (ouvriers et employés) (a)

BRANCHE D'ACTIVITE	27 février 1937 (b)	31 décembre 1946	31 décembre 1947	30 juin 1948
Extraction de charbon et minéraux.	143.717	131.920 (c)	167.978	176.585
Autres industries extractives (carrières)	31.203	13.887	16.459	16.969
Industries alimentaires	83.390	100.003	100.920	97.896
Tabac	12.065	11.871	9.853	9.598
Industries chimiques	58.965	63.345	67.180	67.270
Bois et ameublement	56.447	58.610	50.171	48.017
Papiers et cartons	19.232	23.052	21.516	21.953
Livre et photographie	21.608	30.060	26.580	26.002
Cuir et peaux	32.360	15.979 (d)	38.816	38.349
Textiles	162.215	170.049	191.206	185.061
Industrie du vêtement	52.739	102.126 (d)	64.793	68.535
Électricité, gaz, eau (production et distribution)	10.997	19.551	22.319	19.883
Industries céramiques et verrières.	52.756	60.788	63.521	66.410
Industries des métaux	217.012	311.311	336.149	335.791
Art et précision	24.897	16.046	17.292	16.597
Construction	96.925	133.868	149.090	155.497
Transport	57.232	100.558 (e)	75.747	73.151
Divers	1.098	4.588	5.482	5.860
Ensemble de l'industrie	1.134.858	1.367.626	1.349.325	1.356.273
Entreprises de vente	121.287	130.768	132.140	130.820
Entreprises de crédit	27.951	43.814	45.557	44.917
Agences diverses	11.689	17.150	17.979	18.617
Hôtels, restaurants, soins personnels, distractions	25.537	45.280	44.224	46.904
Ensemble du commerce	184.464	237.012	239.900	241.258
Ensemble de l'industrie et du commerce	1.321.322	1.604.638	1.589.225	1.597.531

Sources : Institut National de Statistique et Office National de Sécurité Sociale.

(a) A l'exclusion des aidants.

(b) D'après les résultats du recensement économique et social.

(c) Non compris les prisonniers de guerre allemands et les inciviques.

(d) Au 31 décembre 1946, l'industrie de la chaussure n'était pas reprise dans le groupe « Cuir et Peaux » mais bien dans le groupe « Vêtement ».

(e) Y compris le personnel temporaire de la Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

Il y a lieu de signaler tout d'abord que certains regroupements ont été opérés à partir des données de l'Office National de Sécurité Sociale afin de pouvoir les comparer aux chiffres du recensement de 1937 dont la présentation a également été quelque peu modifiée pour la circonstance. Toutefois, la comparaison ne peut

être considérée comme rigoureuse, parce que les méthodes de relevés et les définitions de catégories ne sont pas identiques pour les deux époques.

En ce qui concerne l'industrie, les mouvements sont divers. Du 31 décembre 1947 au 30 juin 1948, le nombre de travailleurs n'apparaît en augmentation sensible que dans les industries extractives, dans l'industrie du vêtement, la construction, les industries céramique et verrière.

Par contre, une régression sensible du personnel se constate dans les secteurs suivants : alimentation, tabac, bois et ameublement, textile, métaux, transports, électricité, eau et gaz. Les autres secteurs ne présentent apparemment que des modifications relativement minimes.

L'évolution dans quelques secteurs importants apparaîtra plus clairement à la lumière des statistiques mensuelles disponibles (1).

Dans les charbonnages, le personnel ouvrier a augmenté à la fois par immigration de main-d'œuvre étrangère et par recrutement de main-d'œuvre belge. Après la guerre, la mise au travail de prisonniers de guerre allemands avait compensé la diminution des effectifs nationaux. Au cours de l'année 1947, ceux-ci avaient été libérés et leur remplacement se fit par de la main-d'œuvre étrangère, constituée principalement par des Italiens et des personnes déplacées. Au cours de l'année 1948, le recrutement d'ouvriers italiens s'est poursuivi.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du nombre d'ouvriers inscrits dans les charbonnages et indique également que le retour progressif de la main-d'œuvre indigène à la mine, déjà apparent l'an passé, s'est poursuivi. Ce dernier phénomène est évidemment en relation avec la naissance ou l'extension du chômage dans d'autres branches.

Le mouvement de l'emploi dans les autres industries a été influencé par l'évolution de la production de ces secteurs. Il y a lieu cependant de signaler que l'intensité de la demande de produits sidérurgiques entraîna un accroissement relativement sensible du nombre d'ouvriers. Par contre, dans l'industrie des fabrications métalliques, l'augmentation de l'emploi du début de l'année fit place à un recul provoqué par les difficultés que rencontrent certaines entreprises de ce groupe, en particulier celles produisant des biens de consommation.

La réduction du personnel des tissages et de la bonneterie est due aux difficultés d'écoulement de leurs produits et à la limitation de la production qui en découle.

C'est également le cas pour les secteurs tels que le cuir et le papier.

(1) Il importe de noter que ces statistiques ne sont que partielles par rapport à celles de l'Office National de Sécurité Sociale, en ce sens que les secteurs couverts par la statistique de l'Office National de Sécurité Sociale sont plus larges.

Nombre d'ouvriers dans certains secteurs

PERIODE	Charbonnages (a)	Sidérurgie	Fabrications métalliques	Métaux non ferreux	Tissages	Bonneterie	Cuir (tanneries)	Papier	Carrières	Construction (c)
1937 27 février...	•	•	131.400 (b)	•	•	•	•	•	•	•
1938 année	131.241	33.024	•	16.433	•	•	•	•	•	•
1947 octobre	132.000	42.152	188.944	16.640	52.556	16.516	•	10.203	9.694	118
novembre...	136.549	43.707	192.033	16.566	53.400	16.638	•	10.315	9.849	114
décembre	137.784	44.406	191.153	16.726	53.214	15.384	•	10.334	10.043	103
1948 janvier	141.731	44.873	193.133	16.431	56.841	15.148	5.226	10.473	10.235	97
février	139.585	44.561	192.516	16.067	54.330	14.248	5.243	10.394	10.213	95
mars	145.640	45.248	192.302	15.791	53.342	13.720	5.260	10.496	10.353	98
avril	145.669	45.868	190.666	15.671	51.776	13.065	5.260	10.382	10.436	100
mai	148.021	44.822	192.397	15.593	51.589	13.488	5.081	10.268	10.589	102
juin	146.752	44.706	191.583	15.527	51.598	13.437	5.030	10.037	10.547	102
juillet	144.280	46.096	191.407	15.705	50.336	13.224	5.000	9.872	10.643	97
août	142.016	46.126	190.583	15.804	50.493	13.189	4.922	9.761	10.415	98
septembre...	145.134	46.946	190.888	15.780	49.851	13.101	4.866	9.733	10.483	96
octobre	149.346	47.720	190.123	15.719	50.632	13.043	4.910	9.560	10.477	93
novembre...	154.197	48.219	189.747	15.847	50.770	13.006	4.766	9.621	10.475	90
décembre	154.006	48.487	187.411	15.821	50.335	12.894	4.664	9.575	10.252	87

Sources : Ministère de la Coordonnation économique. Administration des Mines.
Fédération des Industries des Fabrications métalliques (Fabrimétal).
Institut National de Statistique.

(a) Ouvriers présents.

(b) Non compris le personnel des aciéries de moulage et des fonderies. (Au 31 décembre 1947, le nombre d'ouvriers de ces entreprises s'élevait à 12.801).

(c) Indice du personnel occupé dans 214 établissements. Base 1947 = 100.

Ouvriers inscrits dans les charbonnages (a)

DATE	Belges	Etrangers			Prisonniers de guerre	Inciviques	Total
		Italiens	Personnes déplacées	Autres			
1946 31 décembre	94.714	19.164	—	11.590	30.754	3.163	164.766
1947 31 décembre	97.281	29.957	14.499	19.111	63.567	1	1.721
1948 31 janvier	97.808	33.061	14.524	19.152	66.737	—	1.699
29 février	98.136	36.195	13.974	19.388	68.557	—	1.663
31 mars	98.333	36.706	14.064	18.938	69.708	—	1.571
30 avril	98.195	36.973	13.822	19.462	69.257	—	1.521
31 mai	97.640	38.687	13.760	18.491	70.938	—	1.477
30 juin	97.710	39.103	13.649	18.303	71.055	—	1.361
31 juillet	97.607	40.225	13.462	18.270	71.957	—	1.234
31 août...	97.419	41.543	13.651	17.654	72.848	—	869
30 septembre	97.621	43.084	13.589	17.382	74.055	—	791
31 octobre	98.044	45.194	13.374	17.042	75.610	—	719
30 novembre	99.374	46.764	13.341	17.013	77.118	—	679
31 décembre	100.438	46.120	13.225	16.705	76.050	—	629
							177.117

Source : Ministère de la Coordination économique. Administration des Mines.

(a) Le tableau donne le nombre d'ouvriers inscrits, tandis que le tableau précédent donnait le nombre d'ouvriers présents. La différence provient de l'absentéisme qui est encore relativement important dans cette catégorie de travailleurs.

SECTION II. — STATISTIQUES DU CHOMAGE

Le tableau et le graphique suivants permettent de se rendre compte de l'ampleur du chômage total en 1947 et en 1948. Les données de 1948 sont sensiblement supérieures à celles de 1947. Il convient de remarquer que l'augmentation est plus importante pour les chômeurs complets que pour les chômeurs partiels et accidentels.

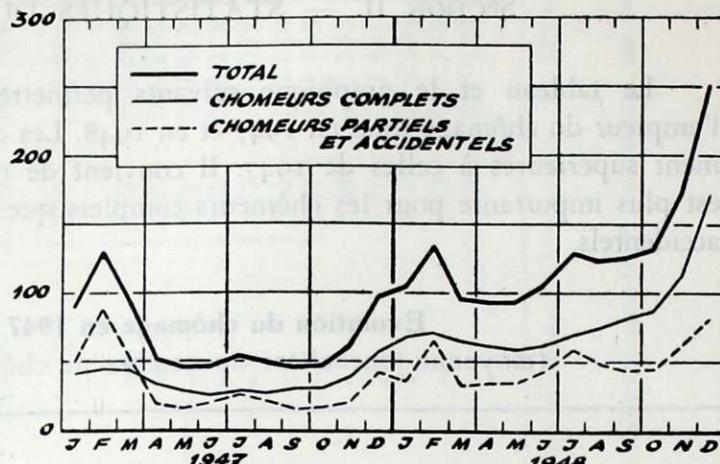
Evolution du chômage en 1947 et 1948
(moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés)

	MOIS	Chômeurs complets	Chômeurs partiels et accidentels	Total
1947	Janvier	40.364	49.877	90.241
	Février	43.786	87.193	130.979
	Mars	42.991	50.658	93.640
	Avril	32.449	18.705	51.154
	Mai	28.872	16.297	45.169
	Juin	26.465	19.794	46.259
	Juillet	28.543	26.361	54.904
	Août	27.891	20.846	48.737
	Septembre	29.963	15.513	45.476
	Octobre	30.913	16.829	47.742
	Novembre	39.984	21.124	61.108
	Décembre	57.079	40.192	97.271
1948	Janvier	68.328	36.962	105.290
	Février	71.854	63.870	135.724
	Mars	64.113	31.338	95.451
	Avril	61.562	33.117	94.679
	Mai	59.606	34.439	94.045
	Juin	61.814	42.903	104.717
	Juillet	69.571	59.703	129.274
	Août	74.292	48.257	122.549
	Septembre	81.065	43.168	124.233
	Octobre	87.604	44.797	132.401
	Novembre	112.362	61.500	173.862
	Décembre	172.395	80.356	252.751
Moyenne de l'année 1947		35.639	31.921	67.560
Moyenne de l'année 1948		80.959	48.244	129.203

Source : Fonds de Soutien des Chômeurs.

Moyenne journalière
du nombre
de chômeurs contrôlés
(en milliers d'unités)

Source : Fonds de Soutien des Chômeurs.



Le chômage présente aussi un caractère spécifique et régional. En effet, il se manifeste surtout dans des secteurs déterminés tels que le textile, la chaussure, le vêtement, la construction et l'activité portuaire. En outre, il est localisé presque totalement dans la province d'Anvers, les deux Flandres et le Brabant ainsi qu'il apparaît au tableau ci-dessous.

Variations du chômage
dans certaines provinces
(en % du chômage total du Royaume en 1948)

PROVINCE	Minimum	Maximum
Anvers	23,8	31,5
Brabant...	13,1	15,6
Flandre occidentale ...	16,1	25,2
Flandre orientale	22,4	28,5
<i>Les quatre provinces</i> ...	84,0	90,0

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes. Service des Etudes et de la Documentation générales.

Etant donné le procédé d'établissement des statistiques, la répartition du chômage par secteur industriel ne peut pas être déterminée avec précision mais il est possible d'apprecier la répartition des chômeurs par genre de profession.

Moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés en 1948

Chômeurs complets

GROUPE DE PROFESSION	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Agriculture...	3.599	3.661	3.029	2.797	1.831	2.200	2.443	1.885	2.245	1.565	3.709	5.438
Forêt, chasse, pêche ...	376	390	339	1.002	1.561	648	513	478	476	550	703	703
Mines ...	79	83	103	98	65	58	88	68	90	89	93	138
Pierre ...	331	334	237	198	168	206	228	243	217	300	368	735
Céramique...	1.861	1.976	1.468	644	430	253	295	347	548	496	610	954
Verre ...	133	128	165	184	190	162	178	217	280	293	308	381
Diamant ...	809	1.157	1.500	1.924	2.025	2.045	2.034	1.589	2.468	2.659	3.067	5.335
Construction ...	8.441	8.497	5.727	4.524	4.001	4.167	4.807	4.746	5.197	5.634	9.039	14.396
Bois, ameublement ...	3.350	3.361	2.738	2.559	2.546	2.753	3.121	3.413	3.654	3.954	5.241	7.199
Métal ...	3.443	3.728	3.556	3.704	4.065	4.039	5.218	4.792	5.507	6.018	7.200	10.579
Chimie ...	198	188	161	147	153	165	167	177	199	192	218	322
Papier ...	142	163	167	156	170	165	207	220	249	243	270	409
Livre ...	230	261	258	291	309	354	385	422	491	534	631	722
Textile ...	3.147	3.320	3.232	3.331	3.442	3.935	4.502	5.966	6.618	7.331	9.302	28.453
Vêtement ...	2.918	2.493	1.785	1.427	1.370	1.793	2.748	3.759	3.441	3.512	4.699	7.229
Cuir, peaux, chaussure.	1.237	1.144	1.011	891	821	945	1.449	1.505	1.485	1.540	1.914	3.085
Alimentation ...	2.093	2.308	2.215	2.306	2.183	2.193	2.315	2.336	2.417	2.479	2.705	3.290
Transport ...	3.133	3.417	3.363	3.301	3.401	3.679	3.827	4.031	4.354	4.648	5.369	6.355
Dockers...	1.956	2.022	1.882	1.799	1.663	1.655	1.621	1.588	2.080	2.473	2.741	2.858
Hôtels, restaurants ...	816	920	830	814	741	624	606	605	607	665	701	731
Gens de maison ...												
Services personnes et biens ...	272	278	244	226	218	200	202	202	254	274	333	398
Employés ...	3.332	3.583	3.634	3.652	3.847	4.130	4.307	5.014	5.611	6.240	6.817	7.527
Artistes...	688	695	711	746	878	903	816	820	895	840	939	920
Manœuvres...	20.180	21.693	20.465	20.084	19.299	20.179	22.128	22.989	25.152	27.819	34.966	46.686
Jeunes gens (-19 ans)	5.187	5.248	4.387	3.967	3.847	4.053	4.919	5.949	6.314	7.194	9.998	17.552
Divers (a) ...	377	806	906	790	382	310	447	931	216	134	574	—
Total ...	68.328	71.854	64.113	61.562	59.606	61.814	69.571	74.292	81.065	87.604	112.362	172.395

Source : Fonds de Soutien des Chômeurs.

(a) Chômeurs en réadaptation professionnelle, dispensés du contrôle et cas indéterminés.

Moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés en 1948
Chômeurs partiels et accidentels

GROUPE DE PROFESSION	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Agriculture...	572	942	309	270	259	409	500	343	251	257	415	717
Forêt, chasse, pêche ...	755	959	299	234	82	176	282	214	288	380	267	514
Mines ...	112	457	124	29	21	172	3.351	669	114	92	98	97
Pierre ...	170	794	89	45	61	132	201	108	88	139	279	452
Céramique ...	322	555	136	97	75	91	341	155	141	95	185	382
Verre ...	92	97	76	83	96	97	282	429	373	367	368	393
Diamant ...	61	293	518	2.121	456	448	340	427	359	471	576	1.125
Construction ...	3.742	12.399	1.435	874	797	1.029	1.785	1.038	864	985	4.722	11.012
Bois, ameublement...	1.331	2.069	1.078	912	971	1.221	1.580	1.397	1.159	1.316	1.809	2.977
Métal ...	771	2.032	1.052	715	982	1.442	1.886	1.475	1.606	1.498	2.024	2.574
Chimie ...	95	178	110	138	88	127	142	153	144	157	285	399
Papier ...	294	403	312	235	429	442	497	605	575	510	577	522
Livre ...	115	133	93	111	96	160	206	234	223	232	266	289
Textile ...	5.120	12.532	6.515	7.237	8.415	10.781	13.571	11.339	10.675	10.094	14.739	13.883
Vêtement ...	3.611	2.979	2.157	1.794	1.932	2.968	4.257	3.618	2.824	2.973	4.271	5.874
Cuir, peaux, chaussure.	2.388	1.473	904	656	729	1.801	3.913	2.710	1.742	2.215	2.926	4.568
Alimentation ...	1.185	1.380	1.183	1.182	1.182	1.236	1.275	1.102	879	971	1.086	1.213
Transport ...	1.157	1.803	1.379	1.588	1.680	1.686	2.473	2.101	3.142	3.492	3.493	4.245
Dockers ...	5.509	6.907	6.211	7.949	7.729	8.184	7.775	7.712	7.783	8.015	7.901	7.228
Hôtels, restaurants ...	224	237	198	198	178	200	163	140	151	159	195	216
Gens de maison ...	159	153	125	110	100	104	127	121	104	104	124	134
Services personnes et biens...	40	48	27	28	24	34	52	48	26	30	45	76
Employés ...	180	218	231	208	195	217	253	289	305	346	397	394
Artistes ...	71	66	60	58	66	58	54	51	53	63	63	64
Manœuvres ...	4.477	8.851	3.565	3.073	3.338	4.497	6.656	4.635	4.351	4.392	6.399	10.564
Jeunes gens (-19 ans)	3.855	5.705	2.866	3.014	3.359	5.183	7.074	5.659	4.674	5.040	7.806	10.444
Divers (a) ...	554	207	286	155	107	—	663	1.482	276	414	184	—
	36.962	63.870	31.338	33.117	34.439	42.903	59.703	48.257	44.797	43.168	61.500	80.356

Source : Fonds de Soutien des Chômeurs.

(a) Chômeurs dispensés du contrôle, cas indéterminés.

Moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés en 1948

Ensemble des chômeurs (complets, partiels et accidentels)

GROUPE DE PROFESSION	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Agriculture...	4.171	4.603	3.338	3.067	2.090	2.609	2.943	2.228	2.496	1.822	4.124	6.155
Forêt, chasse, pêche ...	1.131	1.349	638	1.236	1.643	824	795	692	764	858	817	1.217
Mines ...	191	540	227	127	86	230	3.439	737	204	181	191	235
Pierre ...	501	1.128	326	243	229	338	429	351	305	439	647	1.187
Céramique ...	2.183	2.531	1.604	741	505	344	636	502	689	591	795	1.336
Verre ...	225	225	241	267	286	259	460	646	653	660	676	774
Diamant ...	870	1.450	2.018	4.045	3.481	2.493	2.374	2.016	2.827	3.130	3.642	6.460
Construction ...	12.183	20.896	7.162	5.398	4.798	5.196	6.592	5.784	6.061	6.619	13.761	25.408
Bois, ameublement...	4.681	5.430	3.816	3.471	3.517	3.974	4.701	4.810	4.813	5.270	7.050	10.176
Métal ...	4.214	5.760	4.608	4.419	5.047	5.481	7.104	6.267	7.113	7.516	9.224	13.153
Chimie ...	293	366	271	285	241	292	309	330	343	349	503	721
Papier ...	436	566	479	391	599	607	704	825	824	753	847	931
Livre ...	345	394	351	402	405	514	591	656	714	766	897	1.011
Textile ...	8.267	15.852	9.747	10.568	11.857	14.716	18.073	17.305	17.293	17.425	24.041	42.336
Vêtement ...	6.529	5.472	3.942	3.221	3.302	4.761	7.005	7.377	6.265	6.485	8.970	13.103
Cuir, peaux, chaussure.	3.625	2.617	1.915	1.547	1.550	2.746	5.362	4.215	3.227	3.755	4.840	7.653
Alimentation ...	3.278	3.688	3.398	3.488	3.365	3.429	3.590	3.438	3.296	3.450	3.791	4.503
Transport ...	4.290	5.220	4.742	4.889	5.081	5.365	6.300	6.132	7.496	8.140	8.862	10.600
Dockers ...	5.509	6.907	6.211	7.949	7.729	8.184	7.775	7.712	7.783	8.015	7.901	7.228
Hôtels, restaurants ...	2.180	2.259	2.080	1.997	1.841	1.855	1.784	1.728	2.231	2.632	2.936	3.074
Gens de maison ...	975	1.073	955	924	841	728	733	726	711	769	825	865
Services personnes et biens ...	312	326	271	254	242	234	254	250	280	304	378	474
Employés ...	3.512	3.801	3.865	3.860	4.042	4.347	4.560	5.303	5.916	6.586	7.214	7.921
Artistes...	759	761	771	807	936	969	874	946	946	893	1.002	984
Manœuvres ...	24.657	30.544	24.030	23.157	22.637	24.676	28.784	27.624	29.503	32.211	41.365	57.250
Jeunes gens (- 19 ans)	9.042	10.953	7.253	6.981	7.206	9.236	11.993	11.608	10.988	12.234	17.804	27.996
Divers (a) ...	931	1.013	1.192	945	489	310	1.110	2.413	492	548	759	—
	105.290	135.724	95.451	94.679	94.045	104.717	129.274	122.549	124.233	132.401	173.862	252.751

Source : Fonds de Soutien des Chômeurs.

(a) Chômeurs en réadaptation professionnelle, dispensés du contrôle, cas indéterminés.

L'examen des statistiques fait apparaître l'importance du chômage des manœuvres et des jeunes travailleurs ainsi que la proportion élevée de chômage partiel et accidentel par rapport au chômage complet, pour les groupes du textile et du cuir et parmi les jeunes gens.

Il serait intéressant de se rendre compte du pourcentage de chômage par branche d'activité. Cette étude est malaisée étant donné que les classifications statistiques de l'industrie et des professions ne conduisent pas à des données comparables (1). Néanmoins, l'importance du chômage *par rapport au chiffre total de la main-d'œuvre assujettie à l'assurance-chômage* peut constituer un élément d'appréciation intéressant. Les pourcentages apparaissent dans le tableau ci-après.

Pourcentage du nombre de chômeurs, par rapport au nombre total d'assujettis à l'assurance-chômage en 1948

MOIS	Chômeurs complets	Chômeurs partiels et accidentiels	Total
Janvier	3,6	2,0	5,6
Février	3,8	3,4	7,2
Mars	3,4	1,7	5,1
Avril	3,3	1,7	5,0
Mai	3,2	1,8	5,0
Juin	3,3	2,3	5,6
JUILLET	3,7	3,2	6,9
Août	3,9	2,5	6,4
Septembre	4,2	2,2	6,4
Octobre	4,6	2,3	6,9
Novembre	5,6	3,1	8,7
Décembre	8,7	4,0	12,7

Source : Fonds de Soutien des Chômeurs.

Pour compléter l'analyse du chômage, voici un bref aperçu de sa structure. Le Fonds de Soutien des Chômeurs a procédé à la date du 16 novembre 1948 à un recensement spécial des chômeurs complets indemnisés.

A cette époque, il y avait 101.804 chômeurs complets parmi lesquels 79.040 hommes et 22.764 femmes. La répartition par âge et par degré d'aptitude montre que, parmi les chômeurs complets du sexe masculin, 76 % étaient aptes au travail, 5 % partiellement aptes (2) et 19 % difficilement employables, en raison de leur âge, de leur « incapacité physique réduite » ou de l'insuffisance de leur qualification professionnelle.

(1) Certains chiffres sont cependant établis. Voir pour la méthode : *Bulletin de Statistique*, avril 1948, pp. 433 et suivantes ; pour les chiffres se rapportant à l'année 1948 : *Bulletin de Statistique*, janvier 1949, p. 128.

(2) Les chômeurs sont déclarés partiellement aptes au travail quand l'examen médical révèle une incapacité de travail comprise entre 33 et 66 % ; une incapacité supérieure à 66 % implique en principe le transfert au secteur assurance-invalidité.

Chômeurs complets indemnisés recensés le 16 novembre 1948
Répartition par sexe, aptitude et âge

GROUPE D'ÂGES	Aptes			Inaptes partielles			Difficiles à placer			Total		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Moins de 20 ans	8.145	2.870	11.015	39	23	62	2	3	5	8.186	2.896	11.082
De 20 à moins de 25 ans	8.463	3.794	12.257	179	60	239	38	17	55	8.680	3.871	12.551
25 » 30 ans	7.143	3.045	10.188	216	55	271	60	19	79	7.419	3.119	10.538
30 » 35 ans	5.152	1.771	6.923	173	47	220	57	18	75	5.382	1.836	7.218
35 » 40 ans	7.042	2.264	9.306	303	87	390	76	164	240	7.421	2.515	9.936
40 » 45 ans	7.125	2.105	9.230	451	104	555	234	271	505	7.810	2.480	10.290
45 » 50 ans	7.022	1.625	8.647	585	110	695	471	457	928	8.078	2.192	10.270
50 » 55 ans	5.720	974	6.694	604	98	702	1.601	737	2.338	7.925	1.809	9.734
55 » 60 ans	3.341	523	3.864	652	114	766	3.407	583	3.990	7.400	1.220	8.620
60 » 65 ans	1.201	193	1.394	854	43	897	8.684	590	9.274	10.739	826	11.565
Total	60.354	19.164	79.518	4.056	741	4.797	14.630	2.859	17.489	79.040	22.764	101.804

Source : Fonds de Soutien des Chômeurs.

Parmi les chômeurs complets du sexe féminin, 84 % étaient considérés comme aptes au travail, 3 % comme partiellement aptes, et 13 % comme difficilement employables.

Sur les 60.354 chômeurs complets du sexe masculin aptes au travail, 17 % étaient âgés de 50 ans et plus, tandis que pour les femmes ce pourcentage était de 9 % seulement. Pour l'ensemble, 15 % des chômeurs aptes au travail avaient 50 ans et plus. Un tiers environ de tous les hommes chômeurs complets était âgé de 50 ans et plus.

Sur la base de ces divers éléments, il semble donc que le nombre de chômeurs pouvant être considérés comme entièrement aptes au travail est de l'ordre de 65 % du total.

Le recensement du 16 novembre 1948 a également permis de relever la durée du chômage. L'accroissement du chômage s'étant manifesté au cours du 2^e semestre, la proportion de chômeurs sans travail depuis moins de 6 mois est caractéristique.

Chômeurs complets indemnisés recensés au 16 novembre 1948

DUREE DU CHOMAGE	Hommes		Femmes	
	Chifres absolus	%	Chifres absolus	%
Moins de un mois	22.473	28,4	6.067	26,7
De 1 à moins de 6 mois	37.545	47,5	12.829	56,4
6 » 12 mois	9.765	12,4	2.788	12,2
12 » 24 mois	5.653	7,2	921	4,0
24 mois et plus	3.604	4,5	159	0,7
Total	79.040	100,0	22.764	100,0

Source : Fonds de Soutien des Chômeurs.

La répartition des chômeurs par âge et par durée du chômage montre aussi que/les licenciements ont été relativement nombreux parmi les jeunes, tandis que le chômage de longue durée frappe surtout les travailleurs âgés.

Pour apprécier l'étendue du chômage, il faut cependant ajouter qu'en raison de la pénurie de main-d'œuvre des années précédentes, de nombreuses personnes qui n'ont été occupées qu'à titre occasionnel, ont, après avoir quitté leur emploi, gonflé la statistique du chômage dans une mesure qu'il est malaisé d'évaluer.

En outre, il faut également tenir compte des migrations de main-d'œuvre étrangère./ Le résultat net de ces mouvements est difficile à chiffrer; toutefois, la statistique de la population indique un solde positif de 45.782 personnes pour 1948.

Chômeurs complets indemnisés recensés le 16 novembre 1948
Hommes

GROUPE D'AGES	Durée du chômage					Total
	Moins de 1 mois	1 à 6 mois	6 à 12 mois	12 à 24 mois	24 mois et plus	
Moins de 20 ans...	3.101	4.685	332	46	2	8.186
De 20 à moins de 25 ans	3.118	4.721	666	145	30	8.680
25 »	2.558	4.009	644	159	49	7.419
30 »	1.850	2.730	583	174	45	5.382
35 »	2.519	3.767	781	279	75	7.421
40 »	45 ans ...	2.396	3.851	951	460	152
45 »	50 ans ...	2.281	3.908	1.103	548	238
50 »	55 ans ...	1.940	3.526	1.328	750	381
55 »	60 ans ...	1.352	2.903	1.400	663	7.925
60 »	65 ans ...	1.358	3.445	1.957	2.010	1.969
						10.739
	22.473	37.545	9.765	5.653	3.604	79.040

Source : Fonds de Soutien des Chômeurs.

L'incidence de l'immigration de la main-d'œuvre étrangère sur le chômage avait d'ailleurs été évoquée à la Conférence Nationale du Travail du 31 mars 1948. Suite à une résolution de celle-ci, une commission tripartite de la main-d'œuvre étrangère fut installée le 12 juillet 1948, avec mission d'examiner les différents problèmes posés par l'immigration. Sur base des travaux de cette commission, tout recrutement de travailleurs étrangers pour des secteurs autres que les mines fut, en principe, arrêté à partir du 1^{er} octobre 1948.

Certaines exceptions ont toutefois été admises en ce qui concerne les gens de maison, les spécialistes hautement qualifiés, les stagiaires et les monteurs. Mais, depuis le 1^{er} novembre 1948, le recrutement des gens de maison a été interdit également.

CHAPITRE III

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Le présent chapitre traitera de l'évolution de l'activité dans les différents secteurs industriels. Les éléments recueillis permettront de souligner les grands problèmes qui se posent dans l'industrie.

SECTION I. — ENERGIE

§ I. — CHARBON ET AGGLOMÉRÉS

En 1948, le charbon n'a plus constitué un facteur limitatif pour l'activité industrielle; en conséquence, la plupart des réglementations de guerre ont été supprimées, mais des problèmes nouveaux se sont ajoutés aux difficultés anciennes.

1. Charbon.

Pendant l'année 1948, la production mensuelle a dépassé régulièrement 2 millions de tonnes, sauf en février, du fait des grèves, et en juillet, en raison des vacances annuelles. Elle a atteint en décembre 99 % du volume d'avant-guerre; l'accroissement de la production totale par rapport à l'année précédente est passé de 7 % en 1947 à 9,4 % en 1948.

Production annuelle de charbon par bassin
(en milliers de tonnes)

ANNEE	Namur (a)	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Limbourg	Total	Indice
1938	394	4.899	4.256	7.977	5.523	6.436	29.585	100,0
1945	—	2.665	2.119	3.745	2.352	4.837	15.718	53,0
1946	—	3.565	2.974	5.377	3.609	7.254	22.779	77,0
1947	—	4.054	3.284	5.946	3.912	7.194	24.390	82,4
1948	—	4.361	3.613	6.703	4.063	7.941	26.681	90,2

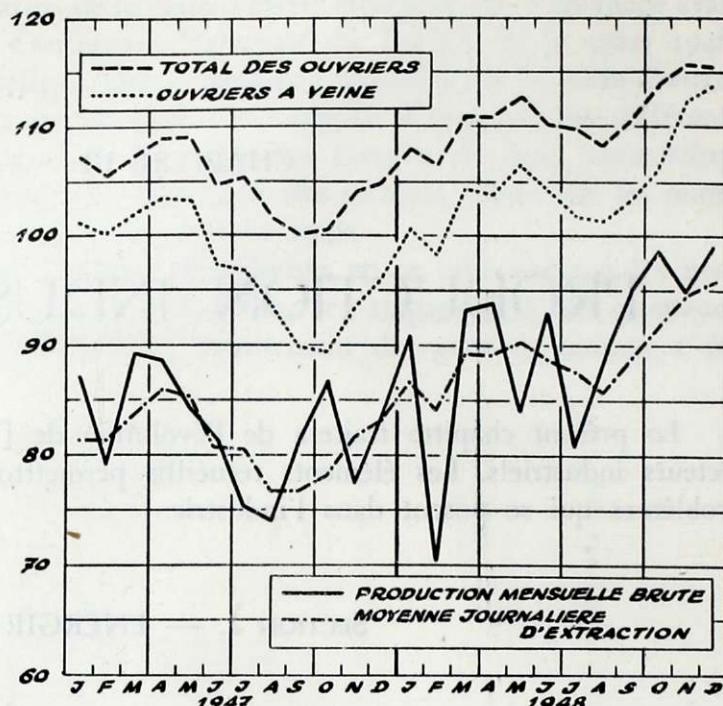
Source : Ministère de la Coordination économique. Administration des Mines.

(a) Depuis 1942, les statistiques du bassin de Namur sont reprises dans celles de Liège et de Charleroi.

Industrie charbonnière

(1938 = 100)

Source :
Ministère
de la Coordination économique.
Administration des Mines.



La production a augmenté dans tous les bassins houillers. La progression a été la plus accentuée dans les bassins de Charleroi (12 %), du Centre (10 %) et du Limbourg (10 %), mais le niveau de production d'avant-guerre n'a été atteint que dans ce dernier.

Livraison de combustibles aux différents secteurs économiques (en milliers de tonnes)

ANNEE	S. N. C. B.	Ports et soutes	S. N. C. V.	Ministère des Travaux Publ.	Contingent domestique	Ventes libres	Administrations de l'Etat	Armées alliées
1946	1.980	266	71	116	5.798	63	133	54
1947	2.055	309	56	115	6.283	565	146	6
1948	1.894	232	34	47	4.386	2.666(a)	140	1
ANNEE	Usines à gaz et coke	Centrales électriques	Exportation	Industries alimentaires	Industries diverses	Sidérurgie	Total	
1946	5.491	3.173	151	569	4.003	339	22.207	
1947	6.710	3.790	909	520	4.301	335	26.098	
1948	7.301	2.908	625	442	3.772	411	24.859	

Source : Comptoir Belge des Charbons.

(a) Dont 1.903.000 t. pour le contingent domestique, 232.000 t. pour les centrales électriques et 408.000 t. pour les industries diverses.

Le système de répartition (1) a cependant été maintenu mais sa rigueur a été atténuée dans une grande mesure.

Dès mars, les consommateurs industriels (2) purent s'approvisionner librement. Les services publics et les établissements d'utilité publique restèrent soumis au contingentement. Toutefois, la normalisation de l'approvisionnement leur a permis de réduire leurs stocks qui, par mesure de sécurité, avaient été maintenus à un niveau assez élevé durant les années précédentes. Le rationnement du charbon domestique fut progressivement relâché pour être supprimé complètement à la fin de l'année.

A l'encontre de la production, l'exportation des charbons n'a pas évolué aussi favorablement.

Contrairement à la situation d'avant-guerre, les importations sont restées supérieures aux exportations. Les charbons américains ont été remplacés progressivement par des charbons d'autres origines : de Pologne, d'Allemagne, d'Angleterre.

La régression des exportations peut s'expliquer par l'augmentation de la production dans les pays environnans ainsi que par les difficultés de paiements internationaux.

Les problèmes fondamentaux de la production charbonnière restent d'ordre technique et financier. La rentabilité de certaines mines de houille est insuffisante. Malgré une hausse des prix de vente officiels, après une première réduction des subsides, l'Etat a encore accordé plus de 2 milliards de francs de subsides en 1948. Pour aider les mines déficitaires, un système officiel de compensation fonctionne depuis décembre 1947. Certaines critiques ont été formulées à son égard. La révision des concessions ainsi que la fermeture de certains puits ont été mis à l'étude en vue de former des unités de production rentables.

**Stocks de charbon
chez les principaux consommateurs
(en milliers de tonnes)**

CONSOMMATEUR	31 déc. 1947	31 déc. 1948
Centrales électriques ...	421	411
Cokeries	346	250
Chemins de fer	153	232
Total	920	893

Source : Bureau de Répartition du Charbon.

**Importation et exportation belges
de houille crue
(en tonnes)**

ANNEE	Importation	Exportation (a)
Moyenne 1935-1938... ...	4.301.880 (b)	5.888.928 (b)
1945	3.000.000 (b)	123.000 (b)
1946	2.893.004	150.805
1947	4.602.635	908.682
1948	2.687.388	670.671

Sources : Organisation Economique pour l'Europe.
Division du Charbon.
Comptoir Belge des Charbons.

(a) Charbon de soute non compris.

(b) Estimations.

(1) La répartition était faite par le Bureau de Répartition du Charbon suivant les programmes établis par la Commission Economique Interministérielle.

(2) Les consommateurs industriels sont ceux qui consomment au moins 40 t par an.

Le problème de la main-d'œuvre a perdu son acuité en 1948. Au point de vue rendement, des améliorations ont été enregistrées au cours de l'année. Pour les ouvriers à veine, la productivité s'est élevée en moyenne, en 1948, à 85,7 % de celle de 1947 contre 83,6 % en 1947. L'absentéisme a légèrement diminué; il est revenu de 13,1 % au 30 décembre 1947 (mardi) à 12,4 % au 30 décembre 1948 (jeudi).

2. Agglomérés de houille.

Par suite de l'approvisionnement en charbon de qualité, la demande d'agglomérés s'est trouvée réduite. Il en est résulté une baisse sensible de la production.

Prix de vente moyens officiels du charbon (par tonne — départ mine)

EPOQUE	Prix (en francs)
1 ^{er} semestre 1939	147
Septembre 1944	312
Mars 1945	320
Juillet 1946	480
Mars 1947	629
Novembre 1947	645
Mars 1948	671

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes. Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

Production d'agglomérés de houille (en milliers de tonnes)

ANNEE	Production
1938	1.702
1946	1.074
1947	1.352
1948	988

Source : Ministère de la Coordination économique.
Administration des Mines.

§ 2. — ELECTRICITÉ, COKE, GAZ, PÉTROLE

Pendant l'année 1948, la production dans ces secteurs a suivi une évolution très satisfaisante. Toutefois, des difficultés nouvelles ont surgi alors que les problèmes anciens n'avaient pas encore été entièrement résolus.

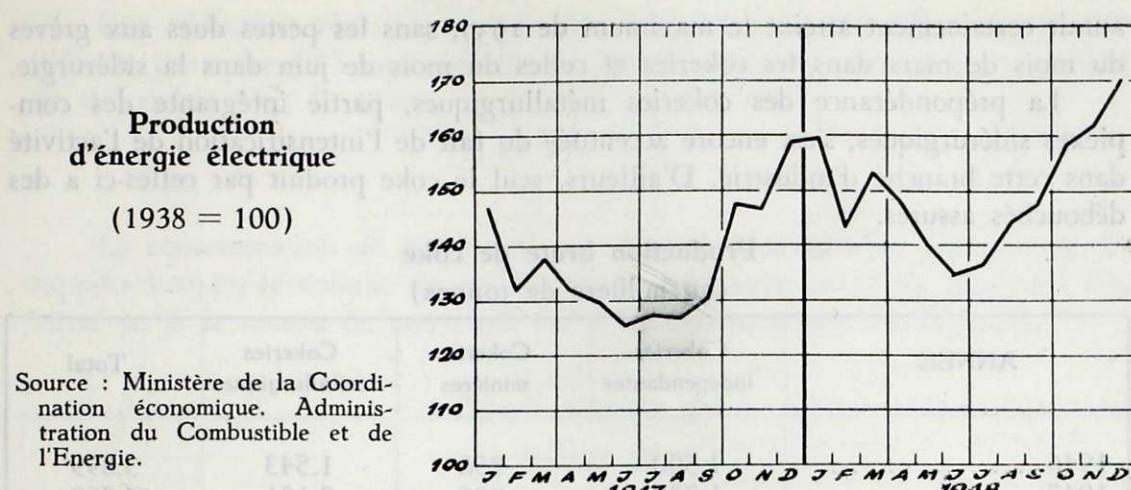
1. Electricité.

La production d'électricité, comme celle de gaz, s'est développée pour faire face aux besoins grandissants.

Production d'énergie électrique (en milliers de kWh)

ANNEE	Régies communales	Sociétés privées	Auto-producteurs industriels	Total
1938	247.389	2.332.625	2.698.157	5.278.171
1946	307.704	3.458.424	2.476.896	6.243.024
1947	344.837	3.955.751	2.931.703	7.212.291
1948	370.176	4.039.176	3.493.529	7.902.881

Source : Ministère de la Coordination économique. Administration du Combustible et de l'Energie.



Source : Ministère de la Coordination économique. Administration du Combustible et de l'Energie.

L'augmentation par rapport à 1947 est d'environ 10 %, et la production totale se trouve, en 1948, à 150 % du niveau d'avant-guerre. Cet accroissement est principalement marqué dans les centrales industrielles; leur niveau de production exceptionnellement élevé provient de l'activité intense de la sidérurgie.

Ce haut degré d'activité implique d'autre part une forte consommation d'énergie électrique; elle est estimée, en 1948, à 1.081 millions de kWh, soit 17,7 % de la consommation industrielle ou 14,4 % de la consommation totale du pays.

Malgré cette forte production nationale, il a encore été fait appel à l'importation, particulièrement pendant les heures de pointe. Celle-ci, pour une grande partie d'origine allemande, a subi une baisse sensible depuis le 1^{er} novembre, date à laquelle l'accord avec les autorités occupantes a été renouvelé. Le nouveau contrat tient compte des nécessités résultant du relèvement de l'activité industrielle allemande; ceci fait que la puissance disponible pour l'exportation a été limitée à 45.000 kW.

2. Coke.

La production annuelle de coke, supérieure à celle de 1947, dépasse le niveau de 1938. Elle

Importation et exportation d'énergie électrique (en milliers de kWh)

ANNEE	Importation	Exportation	Importation nette
1938... ...	73.000	26.000	47.000
1946... ...	245.228	121.896	123.332
1947... ...	260.991	59.735	201.256
1948... ...	284.305	46.005	238.300

Source : Fédération professionnelle des Producteurs et Distributeurs d'Electricité de Belgique.

Production nette de coke (a) (en milliers de tonnes)

ANNEE	Quantité
1937...	5.872
1938...	5.107
1945...	2.039
1946...	3.860
1947...	4.730
1948...	5.526

Source : Ministère de la Coordination économique.
Administration des Mines.

(a) La production nette est la production brute moins la consommation des cokeries.

aurait certainement atteint le maximum de 1937, sans les pertes dues aux grèves du mois de mars dans les cokeries et celles du mois de juin dans la sidérurgie.

La prépondérance des cokeries métallurgiques, partie intégrante des complexes sidérurgiques, s'est encore accentuée du fait de l'intensification de l'activité dans cette branche d'industrie. D'ailleurs, seul le coke produit par celles-ci a des débouchés assurés.

Production brute de coke

(en milliers de tonnes)

ANNEE	Cokeries indépendantes	Cokeries minières	Cokeries métallurgiques	Total
1946...	1.500	856	1.543	3.899
1947...	1.722	935	2.131	4.788
1948...	1.853	964	2.770	5.587

Source : Comptoir Belge des Cokes.

Consommation de charbon par les cokeries

(en milliers de tonnes)

Grâce à l'amélioration de l'approvisionnement en charbon, le nombre de batteries en activité est passé de 39 en janvier 1948 à 44 en décembre et le nombre de fours de 1.436 à 1.578; l'utilisation des fines à coke belges a repris son importance d'avant-guerre.

La consommation totale de coke s'est considérablement accrue et une certaine saturation du marché intérieur semble être atteinte. De plus l'arrêt complet des exportations vers la France, depuis le 10 novembre, a constraint les cokeries à accroître fortement leurs stocks et à diminuer leurs enfournements.

ANNEE	Charbon belge	Charbon étranger	Total
1938... ...	4.791	1.911	6.702
1946... ...	4.173	967	5.140
1947... ...	3.752	2.578	6.330
1948... ...	5.491	1.907	7.398

Source : Ministère de la Coordination économique.
Administration des Mines.

Stock de coke

(en milliers de tonnes)

DATE	Quantité
31 décembre 1946...	25
31 décembre 1947...	38
31 décembre 1948...	205

Source : Comptoir Belge des Cokes.

Livraisons de coke

(en milliers de tonnes)

ANNEE	Exportation	Sidérurgie	S. N. C. B.	S. N. C. V.	Cont. industriel	Cont. domestique	Ser- vices publics	Total
1946...	757	1.712	20	3	1.086	312	43	3.934
1947...	1.133	2.160	20	2	1.227	217	25	4.785
1948...	884	3.183	16	2	1.169	169	27	5.451

Source : Comptoir Belge des Cokes.

Une réduction plus poussée de l'activité des cokeries indépendantes étant difficile par suite de l'augmentation des besoins en gaz, il se pose un problème de débouchés pour le coke.

3. Gaz.

La consommation de gaz prend une extension de plus en plus grande. Par rapport à 1947, le volume de gaz distribué a augmenté de 18 %, dépassant d'environ 50 % le niveau de 1937, qui fut le maximum atteint avant-guerre.

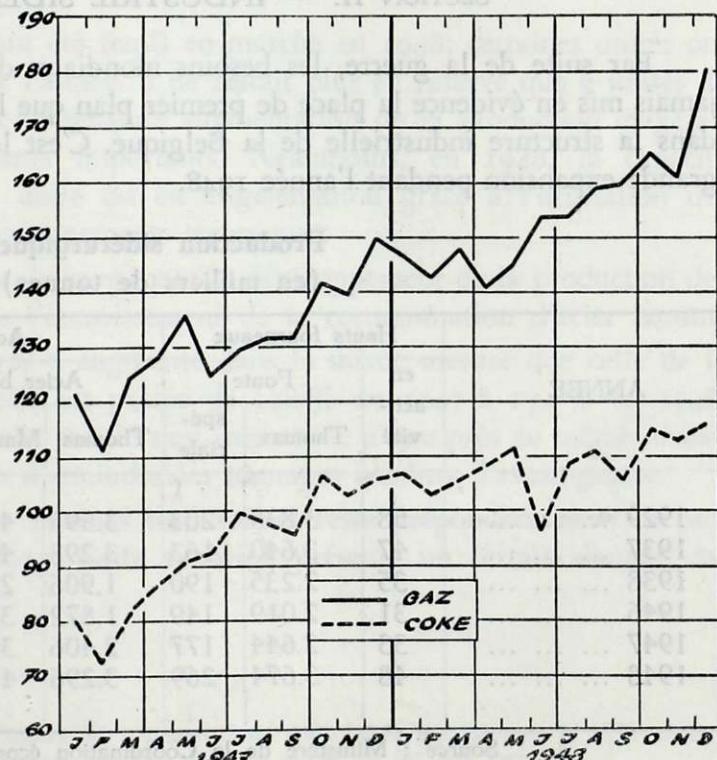
Distribution du gaz
(en milliers de m³)

ANNEE	Régies communales	Sociétés de distribution	Sociétés industrielles productrices de gaz	Total
1937...	76.344	496.890	195.803	769.037
1938...	76.535	492.224	118.513	687.272
1939...	73.005	497.074	174.185	744.264
1946...	78.738	604.306	116.961	800.005
1947...	85.044	645.648	166.610	897.302
1948...	83.929	695.366	281.294	1.060.588

Source : Ministère de la Coordination économique. Administration du Combustible et de l'Energie.

Production de coke et distribution de gaz

(1938 = 100)



Source : Ministère de la Coordination économique. Administration des Mines et Administration du Combustible et de l'Energie.

La consommation de gaz par habitant, qui s'élevait en 1939 à 91 m³, passe en 1947 à 106 m³ pour atteindre 126 m³ en 1948.

Au cours de l'année, un accord d'échange de gaz a été conclu entre la Belgique et les Pays-Bas, pour faciliter l'approvisionnement de certaines régions frontières.

4. Pétrole.

Par rapport à 1947, la production des raffineries est en sérieux progrès, mais elle n'a toutefois pas encore atteint le niveau d'avant-guerre.

Production des raffineries en pétrole

ANNEE	Mise en œuvre		Production		
	Pétroles bruts (en kilolitres)	Autres huiles (en kilolitres)	Huiles légères (en kilolitres)	Huiles moyennes (en kilolitres)	Huiles lourdes (en tonnes)
1938	372.791	1.735	103.881	23.481	197.859
1946	96.949	—	7.970	4.859	71.886
1947	220.611	499	29.349	10.188	175.939
1948	283.329	4.127	37.479	12.949	224.819

Source : Ministère des Finances.

Des plans de développement de l'industrie du raffinage ont été mis au point et les travaux d'aménagement d'un port pétrolier à Anvers doivent commencer au début de 1949.

SECTION II. — INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE

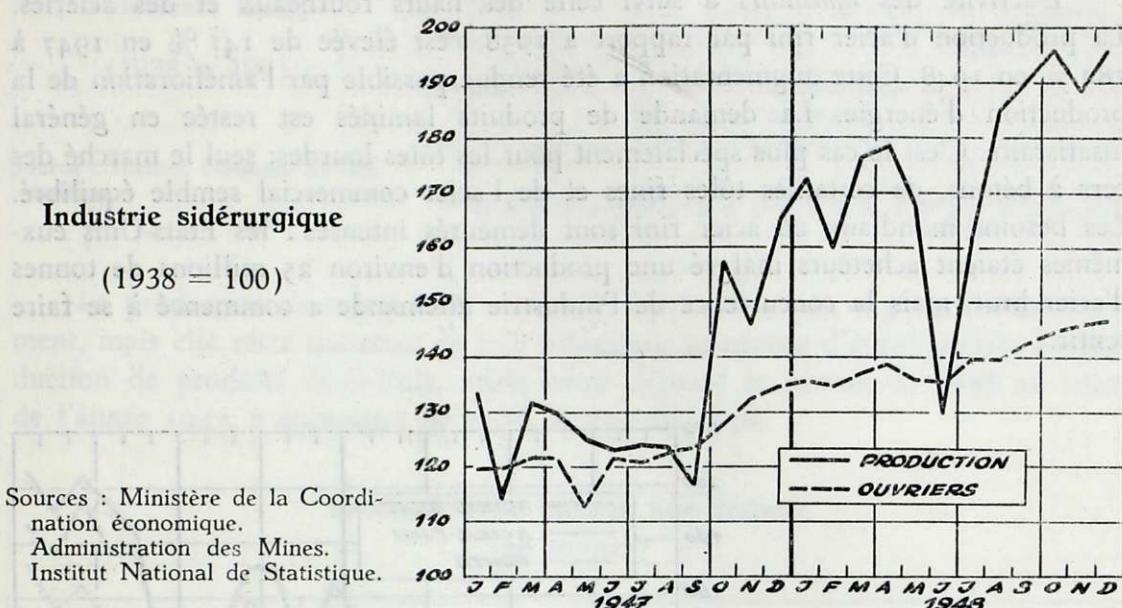
Par suite de la guerre, les besoins mondiaux de rééquipement ont plus que jamais mis en évidence la place de premier plan que l'industrie sidérurgique occupe dans la structure industrielle de la Belgique. C'est le secteur qui a connu la plus grande expansion pendant l'année 1948.

Production sidérurgique (en milliers de tonnes)

ANNEE	Hauts fourneaux			Aciéries				Laminoirs	
	en activité	Fonte		Acier brut			Acier moulé	Acier fini	Fer fini
		Thomas	spéciale	Thomas	Martin	au four électr.			
1929	58	3.838	203	3.595	400	14	121	3.552	156
1937	47	3.640	163	3.298	449	31	85	2.890	45
1938	35	2.235	190	1.906	283	24	67	1.762	42
1946	31	2.019	149	1.872	363	22	57	1.782	33
1947	33	2.644	177	2.406	384	43	64	2.476	31
1948	48	3.674	269	3.296	477	76	68	3.201	30

Source : Ministère de la Coordination économique. Administration des Mines.

La production globale en 1948 a dépassé de 61 % celle de 1938 (1). Les chiffres de 1937, qui étaient les plus élevés de la seconde moitié de l'entre-deux-guerres, ont aussi été dépassés et, sans la grève du mois de juin, le maximum absolu de 1929 aurait certainement été atteint.



La production de fonte qui s'était élevée en 1947 à 116 % du niveau de 1938 est passée à 162 % en 1948. Cet accroissement a été possible grâce à l'amélioration des livraisons de coke et de matières premières alors que les possibilités d'exportation étaient quasi illimitées.

Onze hauts fourneaux ont été remis en marche en 1948; certaines unités ont été remplacées et, à la fin de l'année, il ne restait plus en réserve que 9 unités de faible capacité. Une nouvelle et sensible augmentation de la production exigerait sans doute des investissements importants. Néanmoins, en 1948, la capacité moyenne de production par unité est en augmentation grâce à l'utilisation des mitrailles et à certains perfectionnements techniques.

En particulier, il y a lieu de remarquer le développement de la production des fontes spéciales nécessité par l'accroissement de la consommation d'acier laminé.

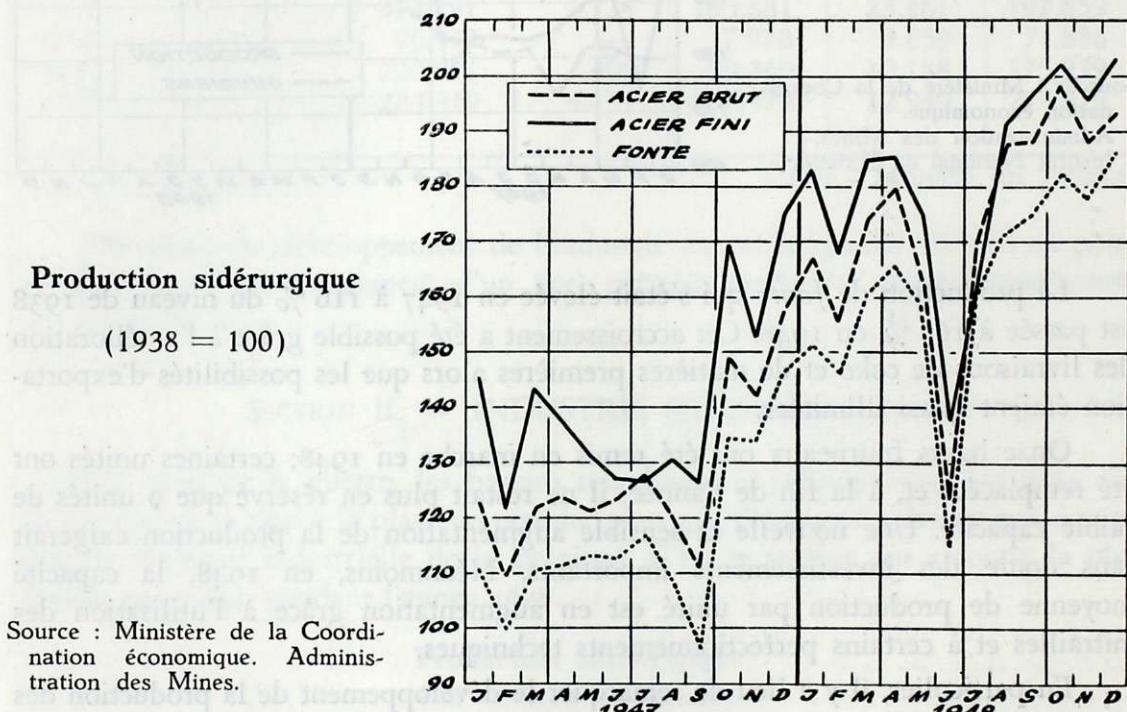
La production d'acier brut a augmenté dans la même mesure que celle de la fonte. Par rapport à 1938, elle est passée de 128 % en 1947 à 174 % en 1948. Par contre, la production d'acier moulé s'est maintenue à peu près au même niveau qu'en 1947 et est encore loin d'atteindre les tonnages maxima d'avant-guerre.

La part prise par l'acier Thomas traditionnel reste prépondérante et sa production a atteint celle de 1937. Cette situation présente un certain danger, car

(1) Par souci d'uniformité, toutes les comparaisons sont faites par rapport à 1938, mais il faut noter que la production sidérurgique de cette dernière année ne fut pas favorable.

des exigences nouvelles sont nées de la guerre en ce qui concerne la qualité des aciers; c'est ainsi que la demande d'acier Martin et d'acier électrique s'est développée considérablement. Les acieristes se sont préoccupés de la question et des études sont activement poursuivies en vue de la recherche des adaptations nécessaires.

L'activité des *laminoirs* a suivi celle des hauts fourneaux et des aciéries. La production d'acier fini par rapport à 1938 s'est élevée de 141 % en 1947 à 182 % en 1948. Cette augmentation a été rendue possible par l'amélioration de la production d'énergie. La demande de produits laminés est restée en général insatisfaite. C'est le cas plus spécialement pour les tôles lourdes; seul le marché des fers à bétons, de certaines tôles fines et de l'acier commercial semble équilibré. Les besoins mondiaux en acier fini sont demeurés intenses : les Etats-Unis eux-mêmes étaient acheteurs malgré une production d'environ 25 millions de tonnes d'acier brut, mais la concurrence de l'industrie allemande a commencé à se faire sentir.



SECTION III. — INDUSTRIE DES METAUX NON FERREUX

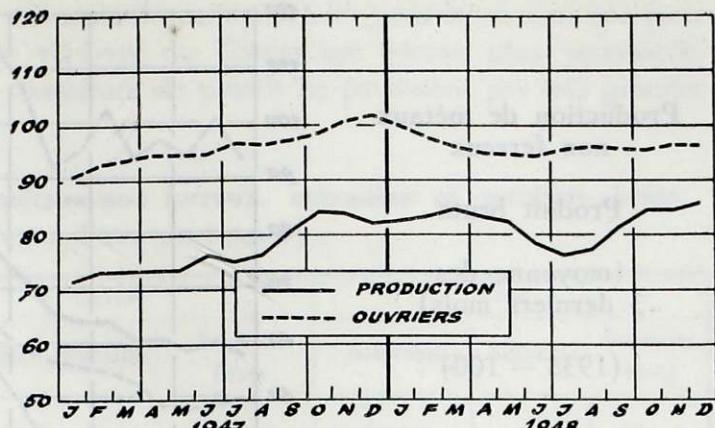
Nonobstant l'épuisement du sous-sol de la Belgique en minéraux, l'industrie belge des métaux non ferreux reste l'une des plus importantes du monde. C'est dans ce domaine que l'intégration de l'économie nationale et de l'économie coloniale est la plus avancée; elle s'est encore accentuée en ce qui concerne l'approvisionnement en matières premières et en produits bruts. Cependant, la position de la production nationale est loin d'être aussi brillante que celle des autres secteurs de l'industrie des métaux.

Industrie des métaux non ferreux

(moyenne des 3 derniers mois)

(1938 = 100)

Source : Institut National de Statistique.



La production de métal brut, comparée à celle de 1947, a progressé sensiblement, mais elle reste toutefois de loin inférieure au niveau d'avant-guerre. La production de produits demi-finis, après avoir dépassé le niveau de 1938 au cours de l'année 1947, a enregistré un recul sérieux en 1948.

**Production de métaux non ferreux
(en tonnes)**

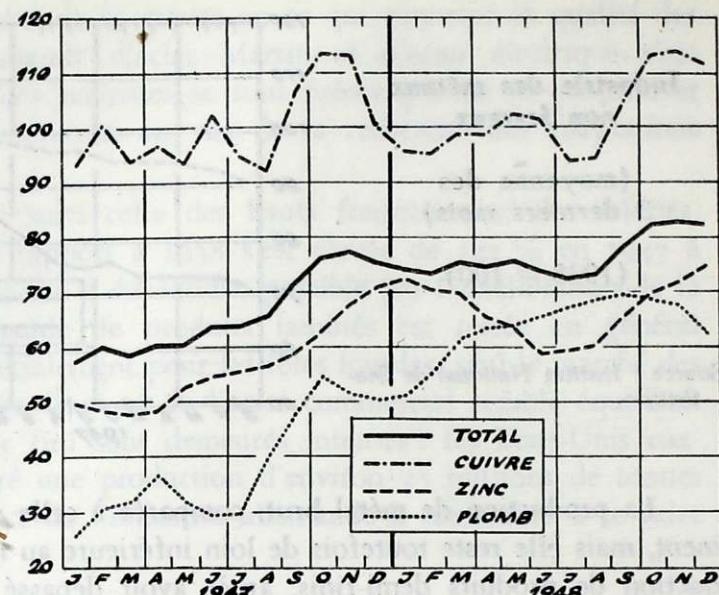
PRODUITS BRUTS	1938	1946	1947	1948
Zinc	229.200	85.385	133.012	153.928
Cuivre	131.000	87.281	131.680	136.196
Plomb	102.200	24.477	40.520	66.035
Etain	9.400	2.921	14.145	12.271
Aluminium	1.580	1.832	1.865	1.545
Divers (a)	99.600	2.291	3.349	4.507
Total...	482.980	204.188	324.571	374.482
PRODUITS DEMI-FINIS	1938	1946	1947	1948
Zinc	60.800	42.794	49.526	39.861
Cuivre	53.800	62.620	87.620	77.558
Plomb	29.600	21.651	25.440	21.425
Aluminium	4.350	5.120	5.630	7.356
Etain	925	2.536	1.724	1.564
Divers	120	205	139	115
Total...	149.595	134.926	170.079	147.879

Source : Institut National de Statistique.

(a) L'or, l'argent et le platine ne sont pas repris sous la rubrique.

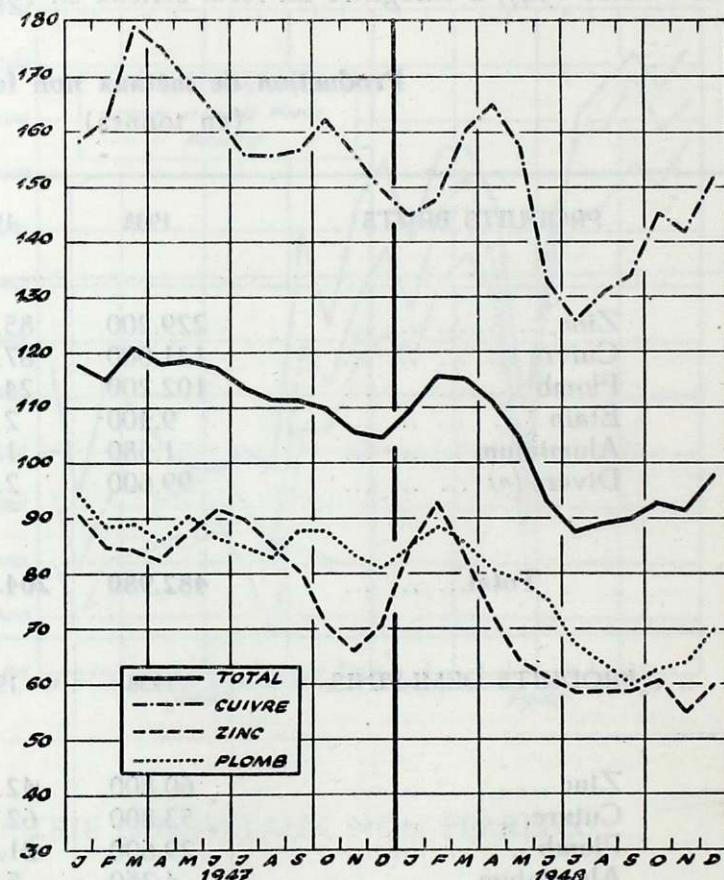
Production de métaux non ferreux
Produit bruts
(moyenne des 3 derniers mois)
(1938 = 100)

Source : Institut National de Statistique.



Production de métaux non ferreux
Demi-produits
(moyenne des 3 derniers mois)
(1938 = 100)

Source : Institut National de Statistique.



Sans toutefois atteindre le volume d'avant-guerre, les importations de minerais ont été supérieures à celles de 1947, sauf pour l'étain et le cuivre. Les importations de métaux bruts, de leur côté, sont en diminution marquée.

Les importations de cuivre brut, en provenance de la colonie, représentent, en 1948, 80 % des importations totales contre 56 % en 1938. Le Congo est également devenu le principal fournisseur de mineraux de zinc en remplacement du Mexique et de la Yougoslavie : les expéditions de la colonie atteignent 25 % des

importations totales. En ce qui concerne l'étain, aussi bien pour le mineraï que pour le métal brut, la dépendance vis-à-vis du Congo est encore plus prononcée. Par contre, ses possibilités en fourniture de plomb ne paraissent pas très grandes actuellement.

**Importation de minerais de métaux non ferreux, mitrailles et produits bruts
(en milliers de tonnes)**

ANNEE	Cuivre			Zinc		
	Minerais	Mitraille	Produits bruts	Minerais	Mitraille	Produits bruts
1938...	40,3	5,7	218,1	537,2	0,5	14
1947...	21,3	8,9	215,0	288,7	0,6	9
1948...	13,6	11,1	146,2	369,5	1,2	2

ANNEE	Plomb			Etain	
	Minerais	Mitraille	Produits bruts	Minerais	Produits bruts
1938...	106,7	0,6	28,3	12,1	3,9
1947...	72,5	2,1	27,3	15,9	2,6
1948...	88,9	0,1	19,7	15,3	1,8

Source : Fédération de l'Industrie des Métaux non ferreux.

Quant aux exportations de métaux non ferreux, elles sont en régression pour les produits demi-finis, ainsi que pour le cuivre et l'étain bruts. Elles sont en augmentation pour le zinc et le plomb bruts.

**Exportation de métaux non ferreux bruts et demi-finis
(en milliers de tonnes)**

ANNEE	Cuivre		Zinc		Plomb		Etain	
	Produits bruts	Produits demi-finis						
1938... ...	118,5	13,6	129,9	43,7	67,6	6,6	30,8	0,2
1947... ...	101,0	26,2	32,1	25,6	11,5	8,9	12,5	0,2
1948... ...	89,6	23,9	77,0	12,9	44,2	6,0	10,5	0,1

Source : Institut National de Statistique.

La situation de l'industrie des métaux non ferreux a été influencée principalement par la pénurie de matières premières. Certains pays traitent actuellement les minéraux au lieu de les exporter ou se sont intégrés dans d'autres sphères commerciales. Des clients traditionnels se sont outillés pour le travail de produits bruts; ceci explique les résistances à l'exportation que rencontrent les produits demi-finis. Enfin, malgré les progrès réalisés en 1948, l'industrie du zinc se trouve dans une situation difficile; en effet, le zinc électrolytique est de plus en plus demandé et

sa fabrication requiert de l'énergie électrique à bon marché dont ne dispose pas la Belgique.

SECTION IV. — INDUSTRIE DES FABRICATIONS METALLIQUES

L'industrie des fabrications métalliques groupe toutes les activités transformatrices dont le métal est la principale matière première. Elle forme un ensemble très complexe dont la production est extrêmement variée; par l'importance de la main-d'œuvre occupée, par la valeur de sa production et de ses exportations, cette industrie occupe une position prépondérante dans l'économie nationale.

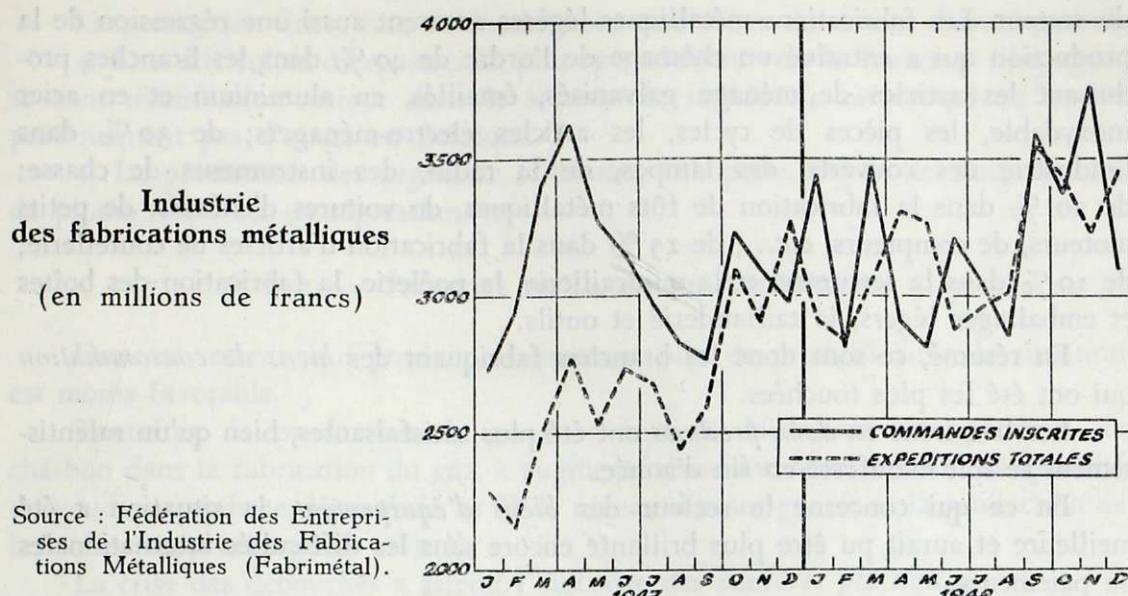
Pour l'année 1948, les expéditions totales en tonnes ont augmenté de 18 % par rapport à celles de 1947.

Industrie des fabrications métalliques Expéditions totales

(moyennes mensuelles — en tonnes)

DESIGNATION	2 ^{me} semestre 1946	Année 1947	Année 1948
Aciéries de montage	3.441	3.984	5.774
Fonderies	9.059	9.226	10.455
Tréfileries	17.029	23.966	29.576
Forge, estampage, gros emboutissage et industries connexes	7.909	9.115	11.898
Travail de la tôle et fabrications métalliques diverses...	14.523	20.109	21.879
Accessoires métalliques du bâtiment... ...	7.621	8.871	9.641
Ponts, charpentes, grosse chaudronnerie...	5.221	5.960	6.885
Construction navale	2.167	2.815	2.474
Matériel de chemin de fer et tramways...	9.469	11.216	19.386
Automobile, cycle, aéronautique et industries connexes...	2.745	3.958	2.505
Machines motrices, compresseurs, pompes ventilateurs et machines diverses	2.383	1.409	1.210
Machines-outils et industries connexes ...	2.215	2.363	2.447
Constructions mécaniques diverses	1.149	1.207	1.294
Appareils de levage, manutention et pesage	1.429	1.837	2.125
Appareils et installations pour diverses industries	5.358	5.145	5.007
Constructions électrotechniques	6.898	8.973	9.809
Fine construction mécanique	124	141	206
Armes portatives et munitions	59	45	26
Total...	98.799	120.340	142.597

Source : Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques (Fabrimétal).



La valeur totale des expéditions s'est chiffrée à 32 milliards de fr. en 1947 et à 38 milliards de fr. en 1948. Les exportations interviennent respectivement pour 30 et 36 % dans ces montants et atteignent au cours du quatrième trimestre de 1948 un chiffre record.

La valeur des exportations, en 1948, représente 17,8 % de la valeur des exportations totales de l'U. E. B. L. contre 15,5 % en 1947.

Dans l'ensemble, l'année a été favorable à l'industrie des fabrications métalliques. Cependant, le chômage s'est étendu à certains sous-secteurs et les exportations de nombreux produits ont été entravées principalement en raison des difficultés monétaires internationales.

C'est ainsi que les usines produisant du matériel métallique léger ont rencontré, au cours de 1948, des difficultés croissantes. Cette branche d'industrie occupe près du cinquième de la main-d'œuvre employée par l'ensemble

Industrie des fabrications métalliques. Exportations (moyenne mensuelle)

PERIODE	Valeur (en millions de fr.)	Quantité (en tonnes)
1946	481,4	24.579
1947	798,5	36.099
1948 1 ^{er} trim. ...	939,5	44.894
2 ^{me} trim. ...	1.163,6	48.065
3 ^{me} trim. ...	1.097,6	49.676
4 ^{me} trim. ...	1.335,8	59.387

Source : Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques (Fabrimétal).

Industrie des Fabrications métalliques Moyenne mensuelle des commandes inscrites (en millions de francs)

PERIODE	Montant
1947	3.082
1948 1 ^{er} trimestre ...	3.241
2 ^{me} trimestre ...	3.974
3 ^{me} trimestre ...	3.161
4 ^{me} trimestre ...	3.411

Source : Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques (Fabrimétal).

du secteur. Les fabrications métalliques légères accusent aussi une régression de la production qui a entraîné un chômage de l'ordre de 40 % dans les branches produisant les articles de ménage galvanisés, émaillés, en aluminium et en acier inoxydable, les pièces de cycles, les articles électro-ménagers; de 30 % dans l'industrie des couverts, des lampes, de la radio, des instruments de chasse; de 20 % dans la fabrication de fûts métalliques, de voitures d'enfants, de petits moteurs, de compteurs, etc...; de 15 % dans la fabrication d'articles de coutellerie; de 10 % dans la serrurerie et la quincaillerie, la poêlerie, la fabrication des boîtes et emballages légers, la taillanderie et outils.

En résumé, ce sont donc les branches fabriquant des *biens de consommation* qui ont été les plus touchées.

Les livraisons en *demi-produits* ont été plus satisfaisantes, bien qu'un ralentissement se soit manifesté en fin d'année.

En ce qui concerne le secteur des *biens d'équipement*, la situation a été meilleure et aurait pu être plus brillante encore sans les difficultés internationales de paiements.

SECTION V. — INDUSTRIE CHIMIQUE

Malgré la reprise de la concurrence allemande, l'industrie chimique a continué à se développer en 1948. La production fort complexe de ce secteur est groupée ci-après sous les trois rubriques suivantes : produits chimiques minéraux, produits de la chimie organique, produits chimiques divers.

§ I. — PRODUITS CHIMIQUES MINÉRAUX

1. La production d'*engrais* a pris un essor remarquable par suite de la pénurie mondiale, spécialement en engrais azotés où la production a progressé d'une façon constante : 540.000 t en 1946, 652.000 t en 1947 et 778.000 t en 1948; cette dernière quantité représente environ 185 % du volume de l'année culturelle 1938-'39.

La production totale d'*engrais phosphatés* s'est accrue également dans de fortes proportions et dépasse le niveau d'avant-guerre : 873.000 t en 1946, 1.138.000 t en 1947 et 1.275.000 t en 1948.

Si, d'une manière générale, l'exportation d'*engrais* ne s'est pratiquement pas encore heurtée à de grandes difficultés, il faut toutefois remarquer que l'arrêt des exportations vers la France et le retard des livraisons à l'Espagne ont obligé les producteurs à stocker.

2. La production d'*acide sulfurique* atteint 1.063.000 t d'*acide à 60° Baumé*, c'est-à-dire 110 % de la production d'avant-guerre. Pareil niveau de production correspond à peu près au plein emploi de la capacité de production. Des difficultés existent encore pour l'approvisionnement en matières premières et notamment en soufre brut.

3. Pour les *produits sodiques*, la situation est satisfaisante. L'industrie du carbonate de soude a travaillé à sa capacité maximum jusque dans les derniers mois de 1948.

La demande de soude caustique qui sert à la fabrication des fibres textiles artificielles, du phénol, du savon, etc... reste importante. La production nationale demeure insuffisante et l'importation indispensable.

La production de sulfate de soude reste en-dessous du niveau d'avant-guerre.

4. Des difficultés d'exportation, plus spécialement vers la France et l'Espagne, se sont manifestées surtout dans le secteur du *sulfate de cuivre* qui ne trouve pratiquement pas d'usage en Belgique.

5. La production des *pigments minéraux*, lithopone, oxyde de zinc, minium de plomb, etc... est en régression.

§ 2. — PRODUITS DE LA CHIMIE ORGANIQUE

Dans ce secteur, qui produit relativement plus de produits finis, la situation est moins favorable.

Toutefois, la production de *goudron brut* et de *benzol*, sous-produits du charbon dans la fabrication du gaz, a augmenté dans une forte mesure. La quantité de goudron produite dépasse de 11 % le niveau d'avant-guerre et la production de benzol se rapproche de ce niveau.

La crise des débouchés a atteint l'industrie des *matières plastiques*.

Dans l'*industrie du caoutchouc*, la capacité de production dépasse les besoins.

Pour les *produits pharmaceutiques* et *phytopharmaceutiques*, la concurrence allemande reprend sérieusement.

§ 3. — PRODUITS CHIMIQUES DIVERS

Comparativement à l'année 1947, la production d'*allumettes* a diminué de 25 % de sorte que la capacité de production a seulement pu être utilisée à raison de 45 % environ. La cause principale en est la diminution de l'exportation qui en 1948 atteint à peine 50 % du niveau de 1947.

Pour les *poudres et explosifs*, la production a augmenté légèrement, malgré une chute de 40 % dans les exportations; les mines et carrières belges ont accru leur consommation.

L'industrie belge des *colles et gélatines*, une des plus importantes du monde, a augmenté légèrement sa production en 1948. L'exportation a peu diminué mais reste encore 50 % en-dessous du niveau d'avant-guerre.

Les difficultés d'exportation ont amené les usines d'*oléine*, de *stéarine* et de *glycérine* à freiner leur production. La production d'*huile de lin* est cependant en augmentation, grâce aux facilités retrouvées pour l'approvisionnement en graines de lin; en conséquence, l'importation d'huile a décrue.

La production de *savon*, de *produits de nettoyage* et de *matières auxiliaires* pour l'industrie textile s'est accrue grâce aux possibilités d'exportation.

Les difficultés d'exportation des produits *photographiques* et *cinématographiques* ont influencé défavorablement la production.

SECTION VI. — INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION ET DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION

La présente section donne un aperçu de la situation de l'industrie de la construction et de la production des principaux matériaux de construction : produits des carrières, chaux, calcaires et dérivés, ciment, verre, céramique, terre cuite et bois.

§ 1. — INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

L'indice moyen global (1) est en régression : il passe de 109,7 en 1947 à 105,1 en 1948.

Cette diminution est due exclusivement au ralentissement de l'activité dans le secteur public : celle-ci est passée en moyenne de l'indice 95,5 en 1947 à 85,5 en 1948. L'activité dans le secteur privé est restée étale au niveau moyen de 121.

§ 2. — INDUSTRIE DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Dans son ensemble, la production de matériaux de construction a été influencée par la stagnation de l'industrie de la construction et par les difficultés d'exportation, déjà citées à maintes reprises. Celles-ci se sont fait particulièrement sentir pendant la seconde moitié de l'année 1948 et se sont accentuées encore davantage pendant le dernier trimestre.

1. Ciment.

Grâce au développement des exportations, la production de ciment a continué de progresser.

Une contraction assez sensible de l'exportation s'est cependant produite au cours du dernier trimestre 1948. Elle n'est pas entièrement due à des facteurs saisonniers. Le cartel des ciments, reconstitué en 1948, a pris des mesures afin de mettre la production en concordance avec les possibilités d'exportation et de réaliser une nouvelle répartition des programmes de fabrication.

2. Verre.

Le niveau d'activité a baissé d'environ 45 % de janvier à décembre 1948 et la production moyenne de l'année représente 91 % de celle d'avant-guerre contre 96 % en 1947.

Production de ciment
(en tonnes)

ANNEE	Quantité
1938	3.000.000
1945	646.898
1946	1.889.777
1947	2.609.174
1948	3.330.948

Source : Institut National de Statistique.

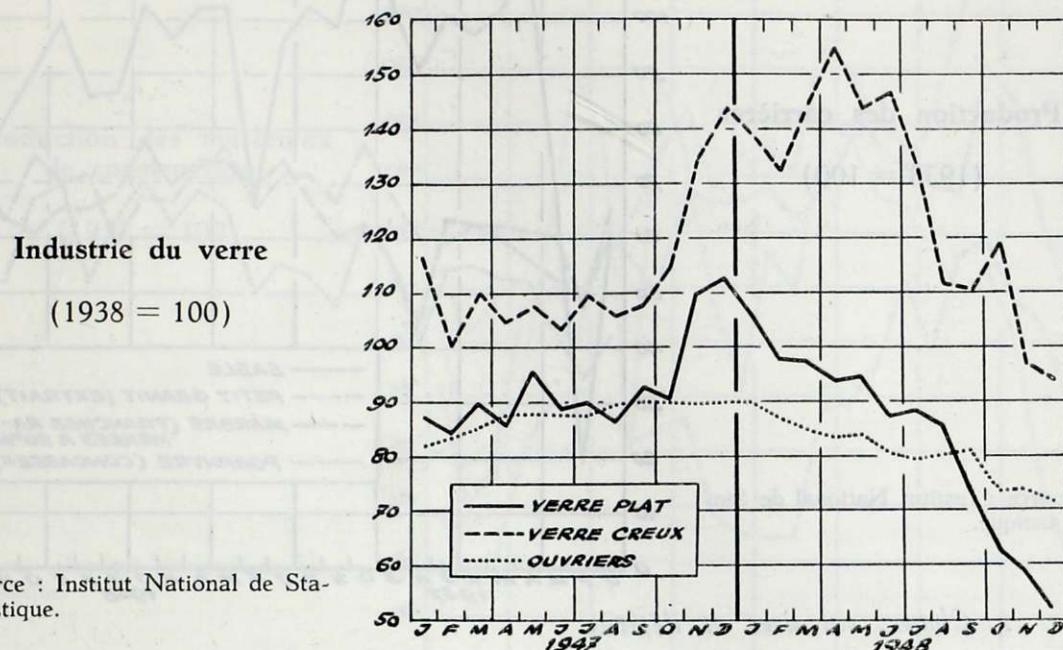
Production du verre
(1938 = 100)

ANNEE	Verre plat (en millions de m ² effectifs)	Verre creux (en tonnes)
1946	70	87
1947	93	113
1948	83	128

Source : Institut National de Statistique.

(1) Institut National de Statistique. Base : janvier 1946 = 100.

Cette diminution est uniquement due au recul de la fabrication du verre plat dont 85 % environ sont exportés; la production annuelle de verre creux est en augmentation sensible malgré la chute amorcée au deuxième trimestre.



Source : Institut National de Statistique.

3. Produits des carrières.

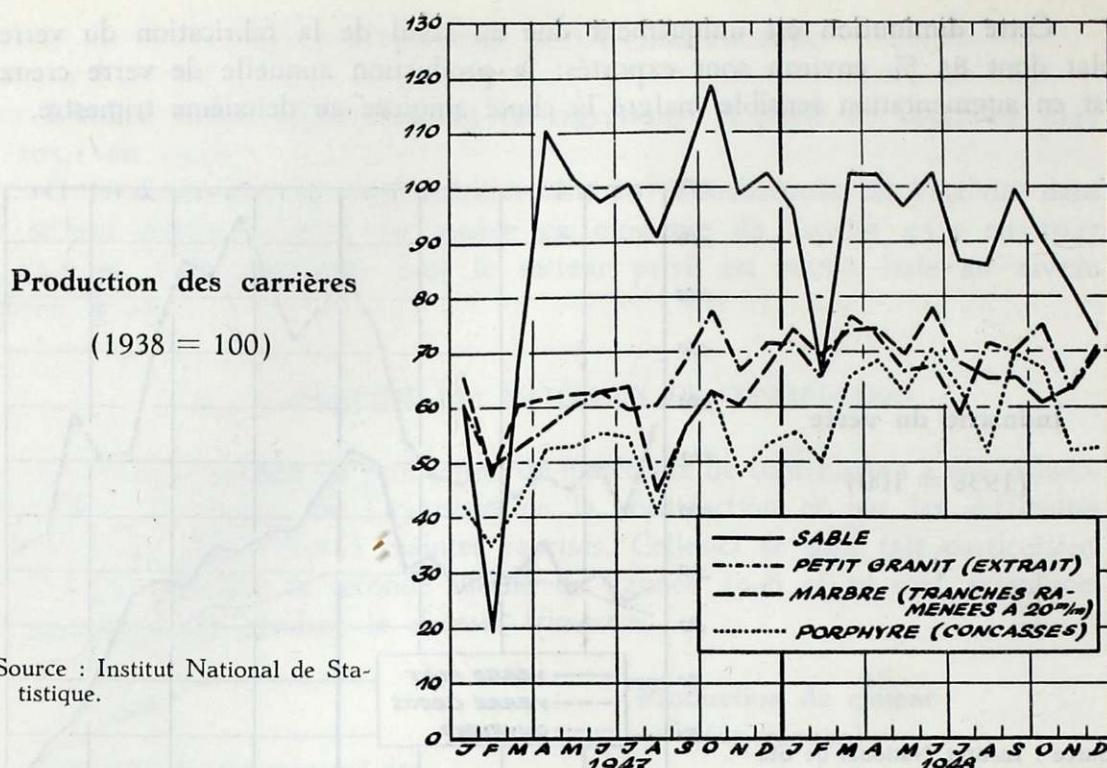
L'activité des carrières s'est en général accrue.

Production des carrières

DESIGNATION	Unité	1946	1947	1948 (a)
Porphyre	t	1.109.860	1.794.275	2.183.698
Petit granit extrait	m ³	118.446	126.879	141.383
Marbre :				
blocs	m ³	7.543	7.769	7.662
tranches ramenées à 20 mm ...	m ²	359.274	394.667	459.519
moellons concassés et bimbeloterie ...	t	27.434	32.359	28.751
Grès :				
moellons concassés et divers ...	t	568.999	896.497	1.090.126
pavés et mosaïques	pièces	6.361.315	4.573.124	8.599.582
Sable	t	1.756.718	2.131.282	2.158.213
Produits des ardoisières	t	12.012	15.529	16.304
Sables dragués	t	144.780	164.129	169.713
Graviers	t	962.942	912.779	969.431

Source : Institut National de Statistique.

(a) Chiffres provisoires.



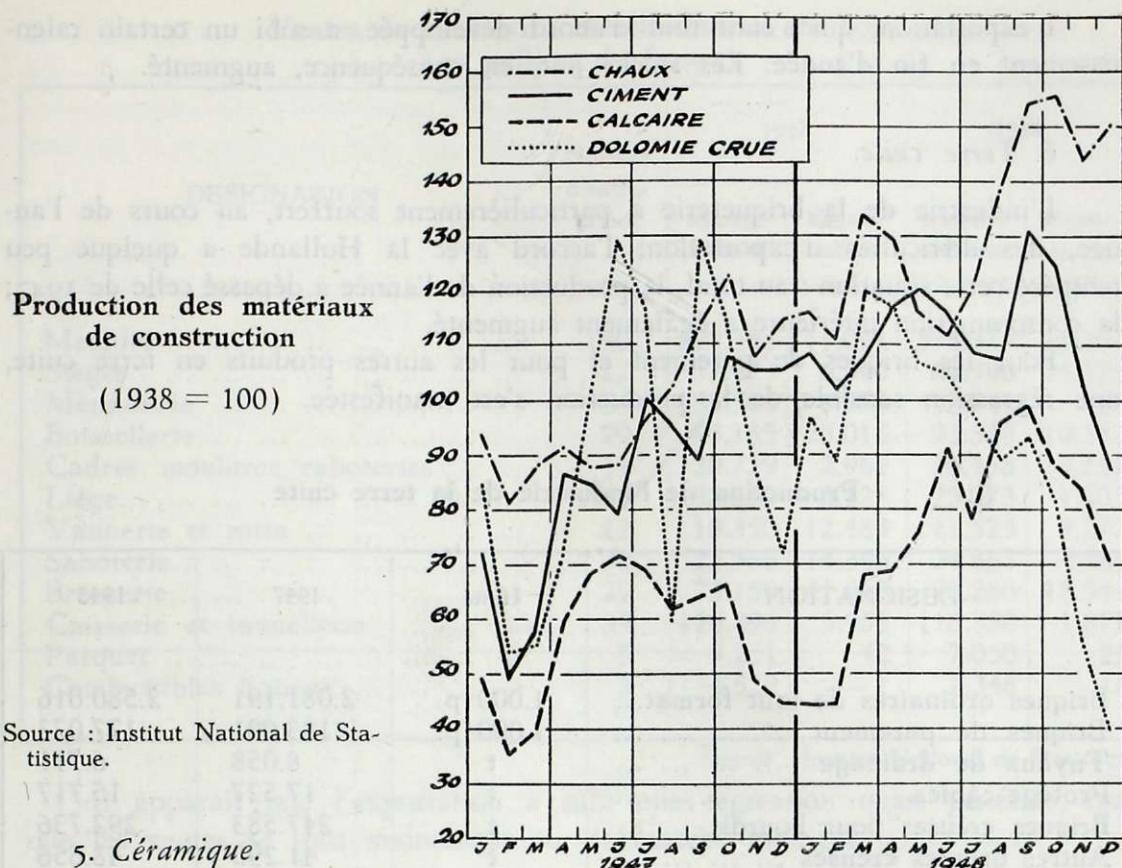
4. Chaux, calcaires et dérivés.

En général, la production de chaux, calcaires et dérivés est en augmentation. Bien que rangée parmi les industries de matériaux de construction, cette activité n'est guère influencée par la construction proprement dite. Seulement cinq pour cent environ des produits de cette branche sont destinés à la construction, le reste étant utilisé, en ordre principal, par la sidérurgie, l'industrie chimique et l'agriculture. La fabrication de certains produits en relation directe avec la construction comme les agglomérés de plâtre, la dolomie crue et la chaux hydraulique artificielle est en régression. De plus, les difficultés d'exportation semblent avoir été moindres dans ce secteur : la France achète beaucoup de ces produits, principalement de la chaux pour la sidérurgie; l'exportation vers la Hollande, par contre, a connu quelques difficultés.

Production de chaux, calcaires et dérivés

DESIGNATION	Unité	1938	1946	1947	1948
Chaux	t	1.228.093	998.848	1.216.200	1.618.423
Calcaires	t	1.896.208	903.737	1.072.752	1.434.352
Dolomies : crue	t	116.824	76.239	109.234	106.008
frittée	t	132.817	122.274	158.498	201.778
Plâtres	t	37.985	36.692	33.006	34.496
Agglomérés de plâtres ...	m ²	—	979.312	819.636	655.388
Chaux hydraulique artificielle	t	36.768	19.392	23.033	22.949
Carbonates naturels	t	36.981	82.415	49.203	33.674
Carbonates précipités ...	t	13.685	43.151	28.462	30.353
Phosphates...	t	52.338	69.927	58.045	68.938

Source : Institut National de Statistique.



5. Céramique.

La production de produits finis avait dépassé, déjà en 1947, la production moyenne des années 1936/1938; elle a continué à progresser pendant l'année 1948.

La légère régression dans l'extraction de matières premières résulte d'une amélioration de l'approvisionnement en argiles étrangères.

Production de l'industrie céramique

DESIGNATION	Unité	Moyenne 1936/1938	1946	1947	1948
Vaisselle de faïence	t	(a) 8.146	7.921	8.897	9.386
Porcelaine	t	1.748	2.306	2.381	2.718
Carreaux de revêtement ...	m ²	909.332	894.229	1.124.473	1.435.050
Carreaux de pavement ...	m ²	853.360	627.244	805.492	814.715
Articles sanitaires...	t	2.308	1.760	2.551	3.675
Produits réfractaires	t	177.452	172.726	188.877	202.681
Tuiles, etc....	t	175.360	134.100	156.676	148.834
Meules abrasives	t	596	1.319	1.690	898
Papiers abrasifs et toiles abrasives	m ²	1.400.000	1.399.754	1.021.737	886.980
Tuyaux et pots	t	61.920	32.464	40.492	42.027
Extraction de matières pre- mières	t	159.648	218.927	317.092	297.288
Céramique architecturale.	t	2.444	3.308	5.652	4.877
Poterie en terre cuite ...	t	12.072	4.173	8.803	9.434

Source : Fédération des Industries Céramiques de Belgique.

(a) Moyenne 1937/1939.

L'exportation, qui s'était tout d'abord développée, a subi un certain ralentissement en fin d'année. Les stocks ont, en conséquence, augmenté.

6. Terre cuite.

L'industrie de la briqueterie a particulièrement souffert, au cours de l'année, des difficultés d'exportation; l'accord avec la Hollande a quelque peu tempéré cette situation : au total, la production de l'année a dépassé celle de 1947; la consommation intérieure a également augmenté.

Pour les briques de parement et pour les autres produits en terre cuite, une régression sensible de la production s'est manifestée.

Production de l'industrie de la terre cuite

DESIGNATION	Unité	1947	1948
Briques ordinaires de tout format...	1.000 p.	2.081.191	2.580.016
Briques de parement	1.000 p.	183.001	177.073
Tuyaux de drainage	t	8.058	6.711
Protège-câbles	t	17.527	15.717
Briques creuses pour hourdis	t	247.583	292.736
Autres briques creuses	t	41.295	48.656

Source : Institut National de Statistique.

7. Bois.

Selon les estimations faites, la production de bois aurait sensiblement progressé par rapport à 1947.

Elle s'élèverait à 1.916.000 m³, alors qu'elle n'était estimée qu'à 1.716.000 m³ pour l'année précédente. Le bois de mines intervient pour près de la moitié du volume de bois produit.

L'industrie transformatrice du bois constitue une branche industrielle fort complexe dont la production englobe environ 7.000 à 8.000 articles et intéresse quelque 3.000 entreprises d'importance très variable.

Le seul indice disponible pour caractériser l'activité de ce secteur est le chiffre de vente, repris sous 12 rubriques, de 376 établissements couvrant environ 1/6 de l'activité totale.

Industrie du bois Production estimée en 1948 (en milliers de m³)

DESIGNATION	Volume
Bois de mine	950
Bois de sciage résineux	450
Bois de sciage feuillu :	
chêne	147
hêtre	106
peuplier	205
traverses	16
divers	42
Total	1.916

Source : Ministère de l'Agriculture. Administration des Eaux et Forêts.

Ventes de l'industrie transformatrice du bois
(en milliers de francs)

DESIGNATION	Nombre d'entreprises	1947		1948	
		Marché intérieur	Exportation	Marché intérieur	Exportation
Meubles ...	140	292.358	11.094	338.278	18.301
Sièges ...	27	57.323	6.340	62.396	4.374
Menuiserie ...	34	35.568	1.983	43.744	45
Boissellerie ...	29	85.185	23.018	93.519	10.353
Cadres, moulures, raboteries ...	19	20.729	2.964	26.158	3.151
Liège ...	13	30.850	2.125	25.073	1.603
Vannerie et rotin ...	12	10.350	12.483	11.523	9.272
Saboterie ...	30	22.366	14.366	24.663	4.569
Brosserie ...	29	73.159	41.669	70.260	18.344
Caisserie et tonnellerie ...	35	120.894	5.955	116.830	1.871
Parquet ...	5	9.251	42	7.050	21
Combustibles ligneux ...	3	4.522	—	1.348	18

Source : Institut National de Statistique.

Il apparaît que l'exportation a subi une régression quasi générale, mais que les ventes se sont maintenues sur le marché intérieur.

SECTION VII. — INDUSTRIE TEXTILE

Production textile (en tonnes)

DESIGNATION	1938	1946	1947	1948
<i>Filatures :</i>				
coton ...	75.075	69.328	81.258	80.437
laine peignée ...	13.344	12.599	20.430	18.439
laine cardée ...	12.444	18.306	21.911	15.674
jute ...	50.690	34.226	36.511	41.591
lin ...	8.241	8.512	9.279	7.442
<i>Fils et fibres artificiels :</i>				
rayonne ...	5.052	7.963	9.234	10.024
fibranne ...	—	—	12.112	11.884
<i>Tissages :</i>				
coton ...	49.488	54.334	68.467	62.332
laine ...	15.600	22.218	22.502	19.367
jute ...	29.723	24.274	26.425	29.412
lin ...	9.041	8.164	8.591	5.093
rayonne ...	2.740	2.575	3.932	5.154
<i>Bonneterie</i> ...	8.652	6.905	8.243	6.252

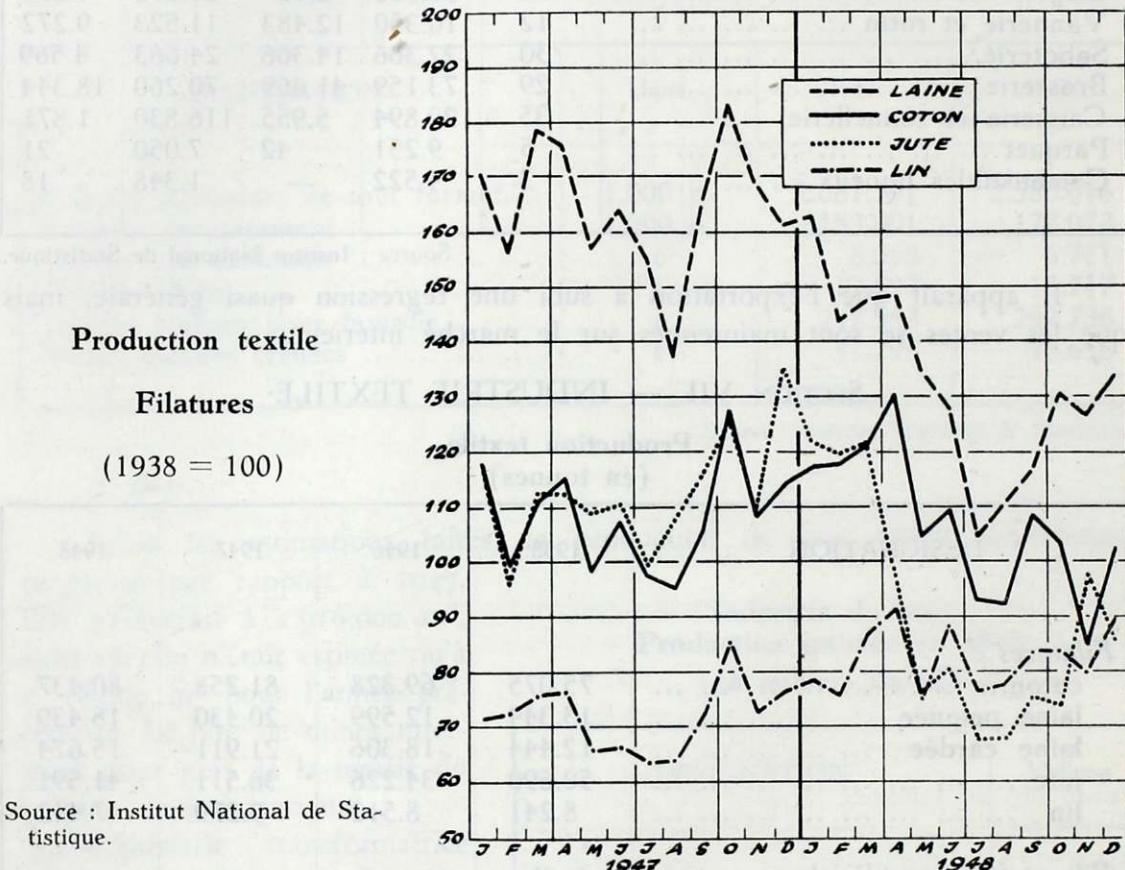
Source : Institut National de Statistique.

Stimulée par une demande intense, l'industrie textile a connu, après la libération, une période d'épanouissement remarquable. Cependant, en 1948, son développement a été arrêté par les obstacles à l'exportation et la saturation du marché intérieur. La régression a été quasi générale sauf en rayonne et en jute.

§ I. — FILATURES

La production des filés de coton n'a subi qu'une légère régression, alors que l'exportation n'atteint pas encore son niveau d'avant-guerre.

Le recul de la production des filatures de laine s'est manifesté surtout en fils cardés. Pour ce qui est des qualités de laines peignées, ce sont les filés destinés à la bonneterie qui sont spécialement atteints. Par contre, le volume des exportations de filés de laine a été supérieur à celui d'avant-guerre.



Source : Institut National de Statistique.

En raison de la pénurie mondiale de jute, la production et l'exportation de filés de jute, bien qu'en progrès par rapport à 1947, sont restés en-dessous du niveau d'avant-guerre.

Les filatures de lin se trouvent dans la position la plus défavorable. La production a fortement diminué : le marché intérieur est saturé et les marchés extérieurs les plus intéressants sont fermés.

Par contre, le secteur des filés de rayonne est en plein développement. Il faut signaler aussi les progrès remarquables réalisés dans la production de fibres de rayonne destinées, pour la plus grande partie, à l'exportation.

En général, pour la production des filés, la diminution de la demande sur le marché national n'a pas été compensée par l'augmentation des exportations.

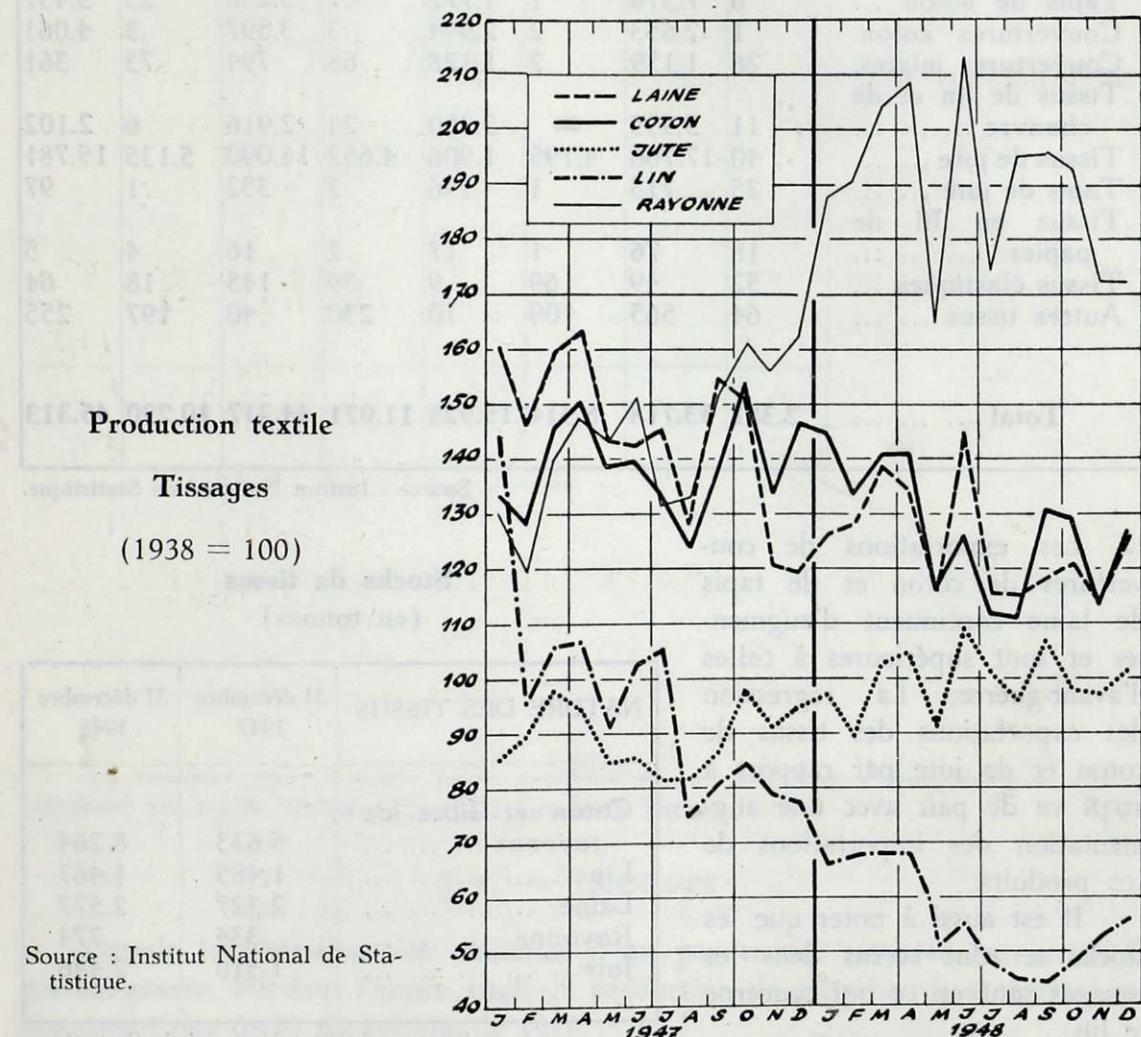
Exportation de fils
(en tonnes)

DESIGNATION	1938	1946	1947	1948
Coton ...	12.140	3.627	8.720	11.314
Laine ...	7.890	2.842	7.462	8.136
Jute...	10.381	1.748	2.112	4.605
Lin ...	4.190	2.482	3.384	2.583
Rayonne ...	2.647	2.082	2.765	4.262
Fibre de rayonne ...	1.994	6.948	6.498	9.528

Source : Institut National de Statistique.

§ 2. — TISSAGES

La production de tissus de lin et de jute est encore inférieure à l'avant-guerre; les tissus de jute sont en augmentation par rapport à 1947, mais les tissus de lin enregistrent une baisse sérieuse par rapport à cette année. La



Source : Institut National de Statistique.

production de tissus de rayonne a poursuivi sa progression jusqu'en juin, mais enregistre un léger recul en fin d'année. La production de fibres de rayonne est

Page 68 - le 1^{er} tableau est à lire comme suit :

Importation et exportation de tissus (a)
(en tonnes)

NATURE DES TISSUS	1938		1946		1947		1948	
	Impor- tation	Expor- tation	Impor- tation	Expor- tation	Impor- tation	Expor- tation	Impor- tation	Expor- tation
Tissus de soie... ...	92	2	96	7	82	22	29	15
Tissus de rayonne.	434	595	1.688	223	2.094	835	1.327	385
Tissus de laine ...	604	1.468	1.120	246	1.163	1.935	965	1.523
Tapis de laine... ...	125	1.645	95	608	145	2.304	176	3.888
Couvertures laine ...	8	34	155	10	93	32	61	192
Tissus de poils ...	98	2	5	2	24	13	43	45
Tissus de coton ...	777	16.260	972	4.440	2.443	13.970	2.229	13.082
Tapis de coton ...	6	7.316	1	1.772	7	3.256	23	3.457
Couvertures coton.	1	2.653	2	2.994	3	3.597	3	4.061
Couvertures mixtes.	26	1.139	2	1.128	68	794	73	361
Tissus de lin et de chanvre	11	3.435	10	2.384	24	2.916	6	2.102
Tissus de jute et sacs neufs	4.996	17.989	4.300	7.749	4.652	14.090	5.135	15.781
Tapis de jute	25	713	1	196	2	352	1	97
Tissus en fil de papier	18	76	1	17	2	16	4	5
Tissus élastiques ...	52	49	69	9	39	145	18	64
Autres tissus	64	565	110	10	230	40	197	255
Total	7.337	53.941	8.627	21.795	11.071	44.317	10.290	45.313

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes.
Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

(a) La classification des tissus dans le présent tableau diffère sensiblement de celle adoptée par la statistique du commerce extérieur. En effet, certains articles, tels le linge de ménage, les mouchoirs, les torchons, les sacs d'emballage, etc., généralement fabriqués par les entreprises de tissage, ont été inclus dans les divers postes « tissus ». Les chiffres du tableau ci-dessus ne sont donc pas comparables avec ceux repris au chapitre « Commerce Extérieur de l'U. E. B. L. ».

1938 va de pair avec une augmentation des importations de ces produits.

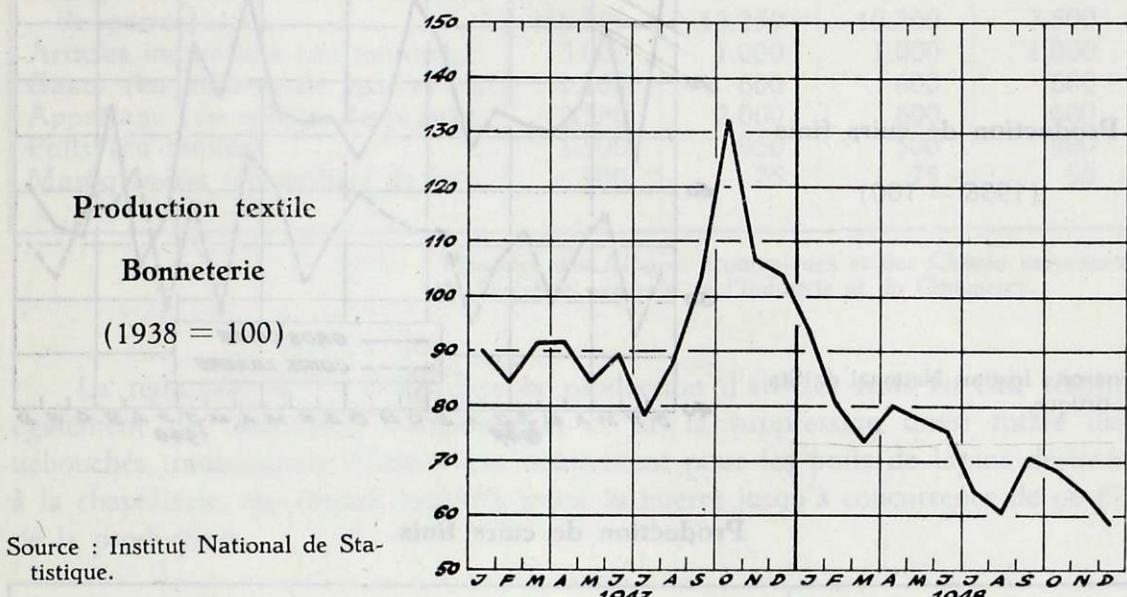
Il est aussi à noter que les stocks se sont accrus dans les tissages sauf en ce qui concerne le lin.

Coton et fibre de rayonne	5.633	8.264
Lin	1.485	1.467
Laine	2.327	2.577
Rayonne	334	774
Jute...	1.310	2.446

Source : Institut National de Statistique.

§ 3. — BONNETERIE

La bonneterie est la branche du textile la plus durement atteinte par rapport à 1947, alors que sa production n'avait pas encore retrouvé son volume d'avant-guerre. L'évolution du commerce extérieur laisse toutefois apparaître une baisse importante des importations en 1948.



Importation et exportation d'articles
de bonneterie
(en tonnes)

ANNEE	Importation	Exportation
1938	314	883
1946	588	53
1947	1.394	500
1948	622	399

Source : Institut National de Statistique.

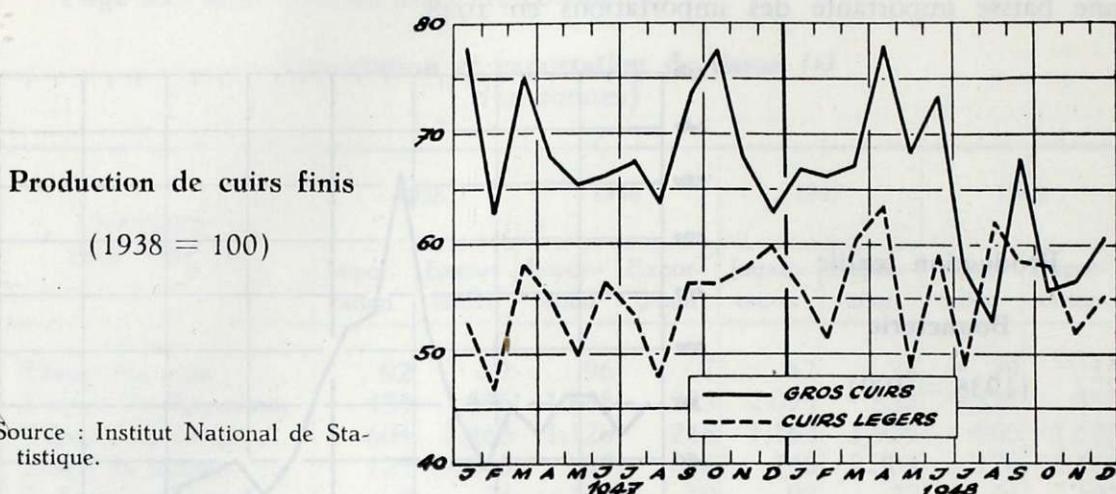
SECTION VIII. — INDUSTRIE DES CUIRS ET PEAUX

Le malaise qui régnait dans l'industrie des cuirs et peaux semble s'être accentué en 1948, surtout pour les produits finis.

§ 1. — TANNERIES

Depuis la libération, les tanneries n'ont pas encore retrouvé leur activité d'avant-guerre. Pendant l'année 1948, la production de cuirs lourds a régressé et n'a atteint que 65 % du volume de 1938.

La production de cuirs légers, quoiqu'en légère diminution, ne s'est élevée qu'à 55 % du niveau de 1938. La cause principale de cette situation est la crise de la tannerie ovine. En effet, la tannerie de cuir à dessus (bovidés et équidés) travaille à 85 % environ de la production de 1938.



Production de cuirs finis

ANNEE	Cuir lourds (en tonnes)			Cuir léger (en millions de pieds carrés)
	Cuir à semelles	Cuir techniques	Total	
1938...	—	—	13.200	61.512
1945...	—	—	2.978	8.326
1946...	6.968	1.225	8.193	21.798
1947...	7.517	1.577	9.094	33.294
1948...	6.725	1.741	8.466	34.434

Source : Institut National de Statistique.

Les difficultés du commerce international ont pesé lourdement sur quasi toutes les branches de cette industrie. Le secteur des cuirs à semelles enregistre même une régression par rapport au niveau déjà peu élevé de 1947.

§ 2. — INDUSTRIE DES PRODUITS FINIS EN CUIR

Cette classe de produits comporte : les chaussures et pantoufles, les articles industriels en cuir, les gants de peau, les articles de maroquinerie ainsi que les cuirs à chapeau; ces derniers ne sont pas repris dans le tableau et sont inclus dans la colonne des cuirs légers du tableau « Production de cuirs finis ».

L'activité de l'industrie de la chaussure et des cuirs à chapeau durant l'année 1948, marque une nouvelle et sensible régression par rapport à 1947.

Production des articles finis en cuir

DESIGNATION	1938	1946	1947	1948
Souliers et pantoufles (en milliers de paires)	18.000	13.250	10.200	7.500
Articles industriels (en tonnes)...	3.000	1.000	1.000	1.000
Gants (en milliers de paires) ...	1.500	600	600	600
Apprêtage (en milliers de peaux).	2.500	2.000	800	600
Poils (en tonnes)	1.500	950	500	400
Maroquinerie (en milliers de frs).	200	75	75	50

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes.
Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

La réduction de l'activité dans la production d'articles finis en cuir résulte également des difficultés d'exportation et de la suppression quasi totale des débouchés traditionnels. C'est le cas notamment pour les poils de lapins destinés à la chapellerie, qui étaient exportés avant la guerre jusqu'à concurrence de 90 % de la production.

SECTION IX. — INDUSTRIE DU PAPIER

Le secteur du papier journal n'a plus connu les difficultés d'approvisionnement en matières premières dont il avait souffert en 1947. Malgré cela la production a diminué, mais elle peut être considérée comme stable si l'on tient compte de la grève du mois de février qui a paralysé toute activité pendant un mois.

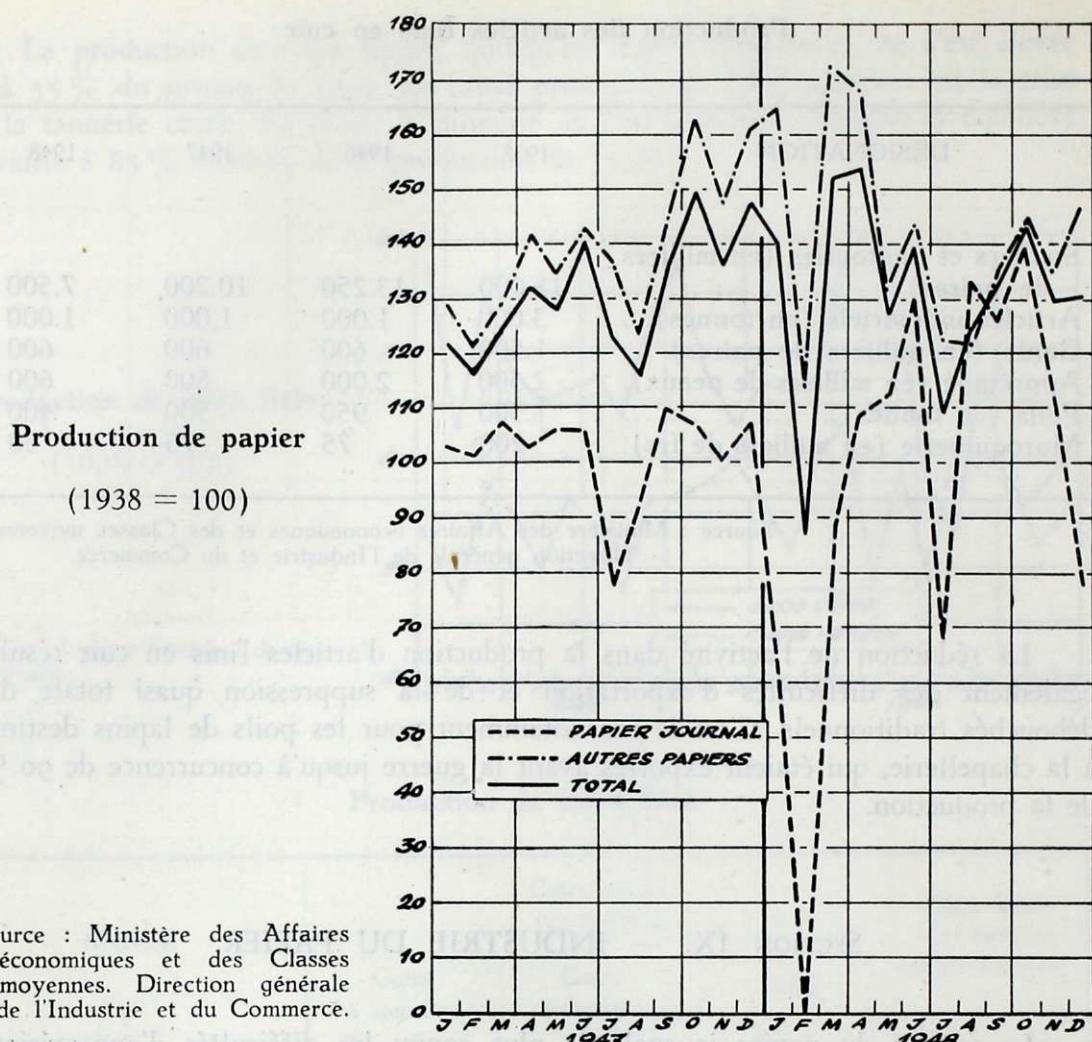
La production des autres catégories de papier a encore augmenté. Toutefois, en fin d'année, les industries fabriquant du parchemin et des papiers spéciaux ont ressenti les effets de la crise des débouchés extérieurs.

Les statistiques de production des industries s'occupant de la transformation du papier sont imparfaites, mais les chiffres de chômage permettent de se rendre compte d'une diminution sensible de l'activité, particulièrement à Turnhout.

Production de papier
(en tonnes)

ANNEE	Papier journal	Autres espèces de papier	Total
1938	44.244	141.300	185.544
1939	47.304	203.100	250.404
1945	2.870	50.030	52.900
1946	31.875	163.533	195.318
1947	45.028	196.595	241.623
1948	42.653	199.896	242.549

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes Direction générale de l'Industrie et du Commerce.



Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes. Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

SECTION X. — INDUSTRIE DU TABAC

Les quantités de tabac mises en œuvre représentent 90 % de celles d'avant-guerre. L'augmentation de l'activité de l'industrie des cigarettes se poursuit : elle est nettement supérieure à la moyenne de 1937 à 1939. Cette évolution qui est commune à tous les pays d'Europe a des répercussions importantes sur la main-d'œuvre occupée, particulièrement dans l'industrie cigarière.

Industrie du tabac
Quantités mises en œuvre (en kg)

DESIGNATION	1937/1939	1946	1947	1948
Cigares	1.593.132	888.788	642.009	640.502
Cigarillos	1.826.928	976.208	777.548	861.431
Cigarettes...	6.860.364	7.721.213	10.497.432	11.770.220
Tabac à fumer	14.914.008	9.950.874	10.001.118	9.743.682
Autres tabacs...	3.881.280	289.342	247.130	215.286
Totaux	25.582.560	19.826.425	22.165.237	23.231.121

Source : Fédération Belgo-Luxembourgeoise de l'Industrie des Tabacs.

Le tabac indigène étant spécialement incorporé dans le tabac de coupe, la réduction de la consommation de ce dernier a entraîné une diminution de la production qui, de 5.000 à 6.000 tonnes avant la guerre, tombe à environ 3.000 tonnes en 1948.

SECTION XI. — INDUSTRIE DIAMANTAIRE

Dans l'industrie diamantaire, la crise s'est fait sentir dès le début de l'année.

Importation et exportation de diamants
(millions de francs)

PERIODE	Importation				Exportation		
	Diamants bruts	Boart et diamants industriels	Diamants taillés	Total	Diamants taillés	Diamants industriels	Total
1947 moyenne mensuelle ...	105,4	1,3	6,8	113,5	170,4	14,5	184,9
1948 moyenne mensuelle ...	117,2	2,2	0,8	120,2	138,4	20,0	158,4
1948 janvier	7,8	4,2	2,3	14,3	196,1	15,3	211,4
février	198,2	1,3	0,4	199,9	121,3	13,8	135,1
mars	232,7	3,3	3,1	239,1	98,4	15,6	114,0
avril	146,3	2,7	4,4	153,4	80,7	25,1	105,8
mai	125,5	0,9	—	126,4	118,1	18,8	136,9
juin	161,0	2,5	—	163,5	177,2	22,1	199,3
juillet	131,4	0,4	—	131,8	155,4	27,2	182,6
août	95,4	1,7	—	97,1	169,7	20,2	189,9
septembre ...	79,9	2,8	—	82,7	213,0	23,7	236,7
octobre	79,0	2,0	—	81,0	136,8	14,2	151,0
novembre ...	13,8	2,2	—	16,0	120,4	19,6	140,0
décembre ...	135,6	2,3	—	137,9	74,0	24,6	98,6

Source : Diamond Office (Anvers).

Les importations de *diamants bruts à tailler* n'ont plus connu l'ampleur de 1947, par suite de l'augmentation du prix de la matière première et de la diminution des prix des produits achevés sous l'influence des spéculations monétaires. La réduction des importations est spécialement marquée pendant le second semestre de 1948.

Les exportations ont fortement diminué en 1948 sous l'influence de la concurrence des centres diamantaires tant nouveaux qu'anciens : la forte position du franc belge a désavantage la place d'Anvers et entraîné la perte quasi-totale de ses marchés d'Extrême-Orient.

Les importations et les exportations de *boart et de diamants industriels* sont restées en 1948 pratiquement au même niveau qu'en 1947.

SECTION XII. — INDUSTRIE ALIMENTAIRE

L'élargissement ou la suppression des restrictions et des règlementations a entraîné une reprise de l'activité de certaines industries alimentaires. Les chiffres ci-dessous, cités à titre exemplatif, en font foi.

**Activité dans quelques branches de l'industrie alimentaire
(en tonnes)**

BRANCHE D'INDUSTRIE	1938	1946	1947	1948
<i>Brasseries :</i>				
Matières premières déclarées...	190.159	115.128	129.651	129.215
<i>Industrie de la margarine :</i>				
Production de margarine	62.000	51.750	63.313	69.767
<i>Meuneries :</i>				
Céréales utilisées	1.109.610	902.734	692.854	925.632
Production de farine	807.463	745.332	578.769	719.772
<i>Pêche maritime :</i>				
Poisson débarqué dans les ports de pêche belges	39.135	69.694	75.370	64.440
<i>Abattoirs :</i>				
Poids en viande des animaux abattus	310.116	138.724	170.555	220.248
<i>Raffineries sucrières :</i>				
Production de sucre raffiné ...	224.944	114.395	142.587	197.941

Sources : Institut National de Statistique.
Ministère des Finances.
Association Générale des Meuniers Belges.

La production de bière marque un recul par rapport à 1947 et est loin en-dessous du niveau de 1938.

La production de margarine qui avait déjà dépassé le niveau d'avant-guerre en 1947 continue à progresser.

La production de viande s'est relevée mais n'était encore qu'à peine suffisante à la fin de l'année.

La production des meuneries est en augmentation. Le plan de rationalisation, élaboré par le groupement professionnel intéressé, et qui vise à l'élimination progressive de la capacité excédentaire, a été mis en application en 1948.

La récolte de betteraves ayant été favorable, la production de sucre a augmenté.

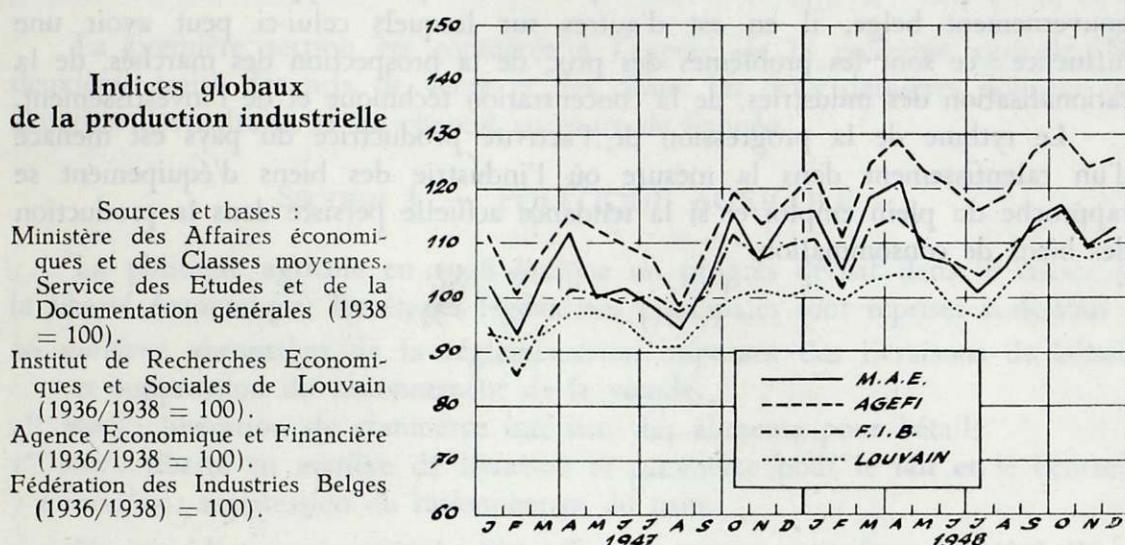
La production de biscuits, biscuits, chocolats et confitures est en augmentation.

L'approvisionnement normal en matières premières et le rétablissement de la liberté de vente de produits finis ont exercé une influence heureuse sur la production.

* * *

L'approvisionnement de l'industrie en matières premières et secondaires n'a pratiquement plus rencontré de difficultés en 1948 : la suppression de la quasi totalité des réglementations sur l'allocation des facteurs de production en est la preuve.

Cependant, le rythme d'expansion a sensiblement diminué : de 20 % entre 1946 et 1947, il tombe à 8 % entre 1947 et 1948 ; l'indice de la production globale annuelle passe de 102,9 % (1) en 1947 à 111,4 % en 1948 et la même tendance est reflétée par tous les indices de production publiés en Belgique (2).



Indices de la production industrielle (a)
(1938 = 100)

ANNEE	Char-bon	Sidé-rurgie	Métaux non ferreux	Fabri-cations métal-liques	Verre	Tex-tile	Cuir	Papier	Index global (b)
1945...	53	34	12	35	22	32	22	28	36
1946...	77	99	53	77	73	96	62	106	83
1947...	82	132	78	113	97	113	69	131	104
1948...	90	173	82	126	93	107	64	131	111

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes.
Service des Etudes et de la Documentation générales.

(a) Estimations provisoires. Chiffres rectifiés.

(b) Pondération sur la base du personnel occupé en 1938.

(1) Indice établi sur la base de 1938 = 100 par le Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Service des Etudes et de la Documentation générales.

Il semble utile de rappeler que 1938 ne constitue pas toujours une base de référence idéale : le niveau de production fut anormalement peu élevé, pendant cette année, dans les industries sidérurgique, textile et du papier.

(2) Pour la composition des indices de l'Université de Louvain et de l'Agence Economique et Financière, voir : *L'Economie Belge en 1947*, op. cit., p. 67, note 2. L'indice de la Fédération des Industries Belges a été publié récemment. Il groupe 16 secteurs dont les indices sont pondérés suivant le personnel occupé et le capital investi.

C'est la baisse d'activité des industries de biens de consommation qui est à la source de ce ralentissement général : l'analyse des indices de la production industrielle révèle que seule la production des biens d'équipement a continué de progresser.

La régression de la production de biens de consommation a été provoquée par la diminution de la demande spécialement sur les marchés extérieurs. Cette tendance qui s'est surtout prononcée en fin d'année est due à des raisons déjà citées : la pénurie de devises et la politique discriminatoire pratiquée par divers pays à l'importation. A côté de ces problèmes, qui échappent au contrôle du gouvernement belge, il en est d'autres sur lesquels celui-ci peut avoir une influence : ce sont les problèmes des prix, de la prospection des marchés, de la rationalisation des industries, de la concentration technique et de l'investissement.

Le rythme de la progression de l'activité productrice du pays est menacé d'un ralentissement dans la mesure où l'industrie des biens d'équipement se rapproche du plein emploi et si la tendance actuelle persiste dans la production des biens de consommation.

CHAPITRE IV

AGRICULTURE

La première section est consacrée à l'exposé de la politique agricole; la deuxième traite des prix de vente et des coûts; les deux dernières donnent la situation des cultures et du cheptel au cours de l'année.

SECTION I. — POLITIQUE AGRICOLE

La politique agricole en 1948 marque un progrès décisif dans le retour à la liberté économique; les étapes législatives principales sont reprises ci-dessous :

26 janvier : abrogation de la réglementation imposant des livraisons de bétail et suppression du rationnement de la viande;
1^{er} mars : libération du commerce intérieur des aliments pour bétail;
1^{er} mai : liberté en matière de livraison et commerce pour le lait et le beurre;
7 novembre : suppression du rationnement du pain.

Si, immédiatement après la libération du territoire, il fut procédé à l'importation massive de produits alimentaires en vue de pourvoir aux besoins essentiels du pays, par la suite, la politique gouvernementale a visé à augmenter les importations de matières premières, engrains, aliments pour bétail, etc... Ceci a permis à la production agricole de reprendre une structure plus traditionnelle : la reconstitution du cheptel a marqué une étape importante, la pénurie de céréales secondaires ayant pris fin.

Malgré les progrès réalisés, la situation normale n'est pas complètement rétablie et la Belgique a continué à importer des produits agricoles finis en quantités supérieures à celles d'avant-guerre, mais les quantités totales importées restent de loin inférieures à celles de 1937.

Importation de produits agricoles

ANNEE	Animaux vivants et produits du règne animal		Produits du règne végétal		Total	
	Quantité (en tonnes)	Valeur (en milliers de francs)	Quantité (en tonnes)	Valeur (en milliers de francs)	Quantité (en tonnes)	Valeur (en milliers de francs)
1937 (a).	259.023	678.970	4.078.113	5.065.160	4.337.136	5.744.130
1948 ...	327.219	7.998.430	2.255.068	12.426.516	2.582.287	20.424.946

Source : Institut National de Statistique.

(a) Chiffres rectifiés d'après la nouvelle nomenclature des marchandises adoptée par la Convention Douanière Néerlandso-Belgo-Luxembourgeoise.

La seule trace de l'économie de guerre qui subsiste encore en matière de législation agricole, en 1948, est le droit que le gouvernement se réserve de mobiliser la récolte de froment (1). En fait, le système de livraison obligatoire instauré constitue une technique qui sert de base au paiement d'une prime aux producteurs faisant des livraisons supérieures à celles effectuées en 1946.

La politique que le Gouvernement poursuit en matière de froment tend à encourager la culture de cette céréale pour des raisons de structure agricole et aussi pour rendre la Belgique moins dépendante de l'étranger en ce qui concerne son alimentation de base. Ceci l'oblige à garantir le cultivateur contre les effets d'une baisse sensible du prix du froment importé en lui permettant de vendre le froment indigène à un prix raisonnable.

L'incorporation obligatoire du froment indigène dans les farines destinées à la panification constitue, d'autre part, un débouché certain pour l'agriculture belge.

Une autre préoccupation du Gouvernement, en 1948, fut de trouver un remède aux difficultés de l'exportation des produits agricoles. En effet, les possibilités d'exportation se sont encore réduites au cours de l'année; le marché des pays neufs s'est fermé et les clients traditionnels importants de la Belgique, comme la Grande-Bretagne et l'Allemagne, se préoccupent d'augmenter le rendement de leurs terres et de réduire leurs achats à l'étranger. Ils consacrent ainsi leurs devises à l'achat de produits qu'ils estiment plus essentiels à leur reprise économique.

Malgré ces efforts, comme il apparaît au tableau ci-dessous, les quantités exportées restent peu élevées. Le secteur des produits du règne animal est particulièrement touché.

Exportation de produits agricoles

ANNEE	Animaux vivants et produits du règne animal		Produits du règne végétal		Total	
	Quantité (en tonnes)	Valeur (en milliers de francs)	Quantité (en tonnes)	Valeur (en milliers de francs)	Quantité (en tonnes)	Valeur (en milliers de francs)
1937 (a).	71.013	401.689	651.485	987.205	722.498	1.388.894
1948 ...	24.763	517.341	409.821	2.223.566	434.584	2.740.907

Source : Institut National de Statistique.

(a) Chiffres rectifiés d'après la nouvelle nomenclature des marchandises adoptée par la Convention Douanière Néerlando-Belgo-Luxembourgeoise.

Un autre secteur fort atteint par la fermeture des débouchés est celui des produits horticoles, exception faite pour les fruits comestibles.

(1) Arrêté ministériel du 25 juin 1948 (*Moniteur Belge* du 7 juillet 1948).

Exportation de produits horticoles

ANNEE	Légumes, plantes racines et tubercules alimentaires			Fruits comestibles			Plantes vivantes et produits de la floriculture			Total
	Quantité (en tonnes)	Valeur (en milliers de francs)	Quantité (en tonnes)	Valeur (en milliers de francs)	Quantité (en tonnes)	Valeur (en milliers de francs)	Quantité (en tonnes)	Valeur (en milliers de francs)	Quantité (en tonnes)	
1937 (a) ...	169.206	181.985	11.221	46.155	10.514	85.990	190.941	314.130	...	
1948 ...	79.981	287.952	43.465	269.087	7.844	188.221	131.290	745.260	...	

Source : Institut National de Statistique.

(a) Chiffres rectifiés d'après la nouvelle nomenclature des marchandises adoptée par la Convention Douanière Néerlando-Belgo-Luxembourgeoise.

Pour porter remède à cette crise des exportations, l'Office National des Débouchés Agricoles et Horticoles s'est efforcé à la fois de faire connaître les produits belges à l'étranger et d'augmenter la consommation intérieure de certains produits (1).

Le Gouvernement s'est aussi préoccupé de certains problèmes de rationalisation dans le domaine agricole : il faut citer, en ordre principal, le remembrement, la mécanisation et l'amélioration des produits.

Un projet de « Remembrement des Biens Ruraux » a été déposé sur le Bureau du Sénat. Il vise à « assurer un meilleur usage du sol en diminuant le morcellement des terres et les distances qui séparent les exploitations et en substituant à des parcelles dispersées, enchevêtrées ou enclavées, des parcelles continues, régulières et jouissant d'accès indépendants » (2). Deux méthodes sont envisagées, le remembrement conventionnel et le remembrement légal (3). Le législateur cherche à encourager les conventions de ce genre en accordant aux intéressés divers avantages. Il prévoit l'aide gratuite des services de l'Etat pour les opérations de mesurage, de bornage, etc... L'acte notarié réglant le transfert des propriétés sera exempt de tout droit d'enregistrement. Le remembrement doit permettre l'intensification de la production, la compression des frais d'exploitation et l'usage intensif des machines.

La mécanisation a fait des progrès sensibles depuis la libération. Le nombre de tracteurs, motoculteurs et « jeeps agricoles », passe de 2.148 en mai 1945 à 4.585 en mai 1948. Entre ces deux dates, le pourcentage des terres travaillées par les tracteurs passe de 5,79 % à 8,59 % (4). Dans certaines régions, le système de l'achat en commun de matériel mécanisé a été répandu par les organisations coopératives. Au 31 décembre 1946, les coopératives d'achat comptaient 41 unités, groupant 14.681 membres (5).

Des associations de producteurs se sont formées pour la vente en commun de produits agricoles et horticoles. Ils exercent une influence sur l'amélioration et la standardisation des marchandises, notamment par l'instauration de marques de contrôle. Ces coopératives de vente groupaient, à la même date, 24 sociétés comptant 11.794 membres (5).

Le crédit agricole n'est pas en mesure de satisfaire à toutes les demandes que nécessitent ces efforts de rationalisation. Le montant des prêts ordinaires consentis aux agriculteurs par l'Institut National de Crédit Agricole s'élève au 31 décembre 1948 à 480 millions de fr. dont plus de la moitié est constituée par des crédits à court terme (6).

Les coopératives de crédit agricole, ou Caisses Raiffeisen, qui acceptent aussi l'épargne de leurs membres, accordent du crédit aux associés sur garanties personnelles, mais ne consentent de prêts qu'avec l'autorisation de l'organisme

(1) L'Office National des Débouchés Agricoles et Horticoles organisa une « Semaine du Witloof » et l'Office National du Lait, une « Semaine du Lait ».

(2) Projet de loi sur le remembrement des biens ruraux (*Documents Parlementaires*, Sénat, session 1947-1948, n° 263, 10 mars 1948, et n° 171, 3 mars 1949).

(3) La loi a été promulguée le 4 mai 1949 (*Moniteur Belge* du 2 juin 1949). La méthode du remembrement conventionnel a été retenue.

(4) D'après les données de recensements effectuées par l'Institut National de Statistique les 15 mai 1945 et 15 mai 1948.

(5) *Bulletin de Statistique*, n° 4, 5 et 6, avril, mai, juin 1948.

(6) Institut National de Crédit Agricole.

central. Au 31 décembre 1946, il existait 709 Caisses Raiffeisen groupant 39.888 membres; elles sont affiliées à la Caisse centrale du Boerenbond belge. Les prêts accordés au 31 décembre 1948 par les Caisses centrales et les Caisses Raiffeisen étaient de l'ordre de 940 millions de fr.

Les comptoirs agricoles ont, de leur côté, accordé des prêts pour un montant de 1.224 millions de fr.

La réalisation de Benelux soulève en matière agricole un grand nombre de problèmes qui sont à l'examen. La mise en vigueur de l'Union Economique demandera à l'agriculture belge un effort d'adaptation qui devra porter surtout sur l'amélioration de la qualité et de la présentation des produits ainsi que sur l'abaissement du coût de production.

SECTION II. — PRIX DE VENTE ET COUT DE PRODUCTION

§ I. — PRIX AGRICOLES

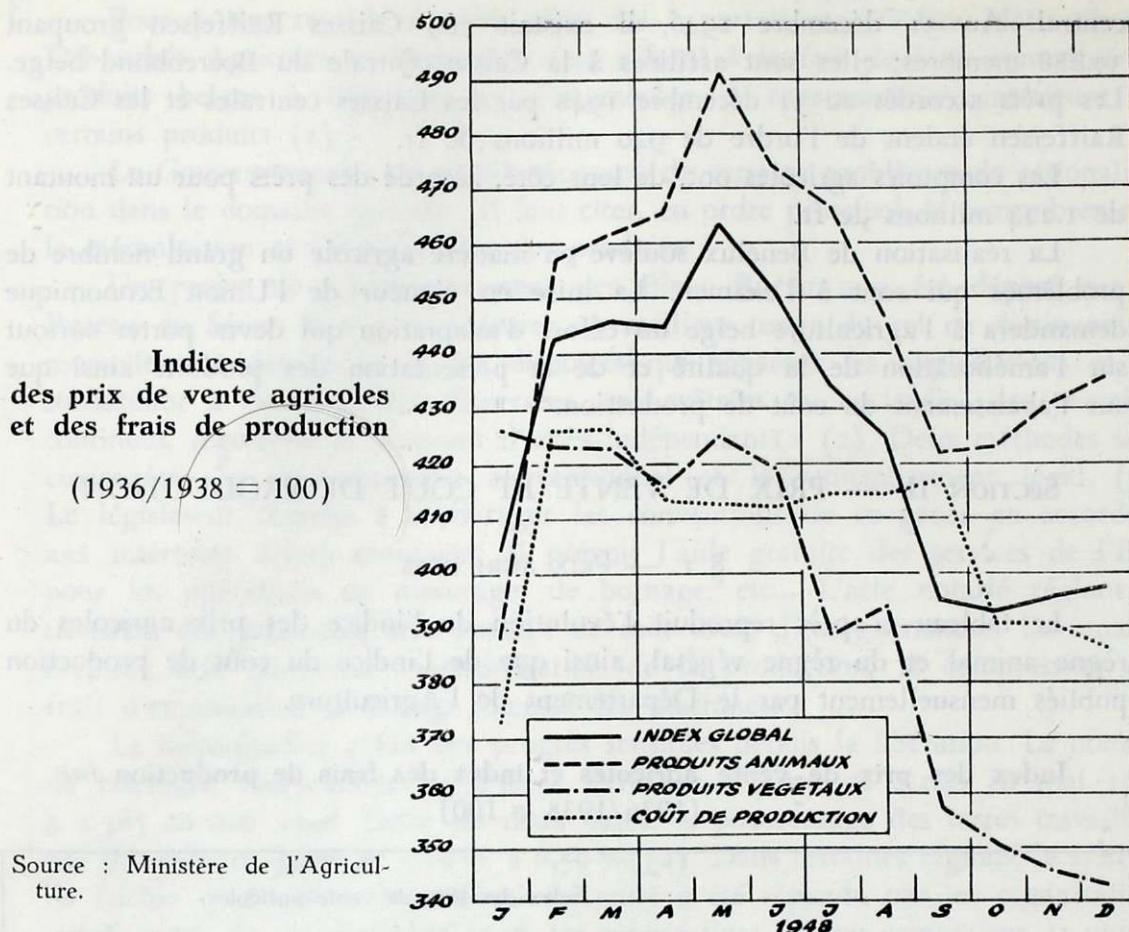
Le tableau ci-après reproduit l'évolution de l'indice des prix agricoles du règne animal et du règne végétal, ainsi que de l'indice du coût de production publiés mensuellement par le Département de l'Agriculture.

Index des prix de vente agricoles et index des frais de production (a)
(1936/1938 = 100)

PERIODE	Index des prix de vente agricoles			Index des coûts de production
	Produits végétaux	Produits animaux	Index global	
1939...	93,8	99,5	98,0	104,6
1946...	333,2	309,7	319,4	301,1
1947...	346,9	339,2	342,4	347,8
1948...	394,9	447,3	425,8	406,1
1948 janvier	425,9	387,8	403,5	372,3
février	422,6	456,8	442,7	425,5
mars	422,3	461,5	445,4	426,0
avril	415,1	465,5	444,8	413,1
mai	424,7	490,1	463,2	412,1
juin	418,7	473,9	451,1	411,9
juillet	388,1	466,4	434,1	414,1
août	393,7	446,3	424,6	414,0
septembre	356,7	421,3	394,7	416,9
octobre	350,0	422,9	392,8	390,4
novembre	345,2	430,1	395,1	390,4
décembre	343,0	435,2	397,2	386,1

Source : Ministère de l'Agriculture.

(a) L'index agricole établi par le Département de l'Agriculture est entièrement différent de l'indice des prix de détail établi par le Département des Affaires économiques et utilisé au chapitre « Prix ». Dans l'index agricole, la variation saisonnière est éliminée. Il est pondéré d'après la valeur des différentes composantes de la production agricole. (*Revue de l'Agriculture*, n° 1, janvier 1948, pp. 5 et suiv.).



L'index global des prix de vente agricoles hausse à partir de janvier, à la suite de la suppression des subsides, pour atteindre en mai un maximum de 463,2. Il retombe ensuite progressivement en dessous du niveau initial de l'année. L'index moyen pour l'année se situe à 425,8 contre 342,4 en 1947. La situation des prix de vente est donc dans l'ensemble meilleure pour la production, mais il faut noter la différence importante entre l'évolution des prix des produits végétaux et celle des prix des produits animaux. L'index des produits végétaux est en baisse d'une façon quasi constante pendant toute l'année, alors que l'index des prix des produits animaux est en hausse sensible. Ce dernier indice manifeste une forte hausse dans les 5 premiers mois; elle est suivie d'une baisse importante au cours du 3^{me} trimestre, mais le mouvement reprend sa tendance haussière en octobre.

Jusqu'en janvier, l'indice des prix des produits animaux était inférieur à l'indice des prix des produits végétaux à cause de la rigidité du prix des viandes. La suppression du rationnement et la libération de certains prix ont renversé cette situation. L'écart entre les deux indices a été variable; il a atteint son maximum en fin d'année.

§ 2. — PRIX HORTICOLES

Les index publiés par le Ministère de l'Agriculture permettent de suivre l'évolution des prix des légumes et des fruits. Le prix des légumes en 1948 marque une baisse nette par rapport à 1947. Les indices des prix des fruits sont légèrement

supérieurs à ceux de 1947, mais leur niveau est inférieur à celui des légumes. Les deux indices sont en dessous du niveau général des prix de gros.

Index des prix de vente horticoles

(1936/1938 = 100)

PERIODE	Prix des légumes	Prix des fruits
1945	559	370
1946	446	340
1947	561	182
1948	366	203
1948 janvier	394	113
février	335	118
mars	521	136
avril	549	225
mai	422	226
juin	318	239
juillet	381	203
août	340	223
septembre	418	235
octobre	222	263
novembre	273	269
décembre	215	190

Source : Ministère de l'Agriculture.

SECTION III. — RESULTATS GENERAUX DE L'ANNEE CULTURALE 1947/'48

Malgré les pluies de juillet et août, le résultat des récoltes fut nettement supérieur à celui de l'année précédente.

Rendement des récoltes en 1947 et 1948 (en quintaux métriques par hectare)

DESIGNATION	1947	1948
Froment d'hiver	15,5	24,7
Froment de printemps	15,5	17,8
Seigle	18,8	21,4
Orge d'été	23,0	21,7
Avoine	21,8	21,2
Pommes de terre tardives	176,8	217,4
Pommes de terre mi-hâties	182,1	245,1
Pommes de terre hâties	209,4	193,8
Betteraves sucrières	212,1	353,5
Betteraves fourragères	397,8	772,0
Trèfle ordinaire	38,7	49,2
Trèfle incarnat	172,2	237,7

Source : Institut National de Statistique.

Il est vrai que l'année 1947 ne peut être considérée comme normale, le rendement ayant été sensiblement réduit par les conditions climatiques défavorables. Celles-ci furent meilleures en 1948, mais comme en témoigne le tableau suivant, les pluies d'été réduisirent sans doute le rendement escompté.

Conditions climatiques en 1948

MOIS	Pourcentage des quantités d'eau tombée, par rapport aux précipitations normales	Température moyenne mensuelle comparée à la température normale (en degrés centigrades)	
		Normale	Moyenne mensuelle
Janvier	197,6	2,7	5,6
Février	99,8	3,1	3,2
Mars	71,5	5,5	8,5
Avril	139,4	8,2	10,2
Mai	97,8	12,8	13,6
Juin	134,0	14,9	15,3
Juillet	121,1	16,8	16,5
Août	127,0	16,4	16,5
Septembre	64,1	14,0	14,4
Octobre	47,1	10,8	9,8
Novembre	58,1	5,2	6,2
Décembre	75,0	3,3	4,2

Sources : Ministère de l'Agriculture et Institut Royal Météorologique (Uccle).

L'Institut National de Statistique a procédé à deux recensements conformément à une tradition instaurée au début de la guerre. Le premier effectué le 1^{er} janvier porte sur les ensements d'hiver et le bétail, le second en date du 15 mai vise l'ensemble de l'agriculture et de l'horticulture. Ces recensements font apparaître les caractéristiques suivantes.

Les superficies totales emblavées ont diminué de 7.398 ha par rapport à 1947.

Les principaux secteurs en régression sont : les plantes industrielles, les plantes racines et tuberculifères, principalement les betteraves fourragères, les fourrages herbacés, les cultures fruitières et maraîchères. La diminution des superficies consacrées aux herbacés est compensée par une augmentation de celles réservées aux prairies. De 1947 à 1948, celles-ci passent de 777.716 ha à 788.875 ha.

D'autres cultures sont en progrès. C'est ainsi que la culture des céréales montre une progression nette : les superficies emblavées passent entre 1947 et 1948 de 483.887 ha à 501.936 ha. L'extension de la culture du froment est à remarquer spécialement. Depuis 1946, année de référence normale, les superficies consacrées au froment d'hiver passent de 128.177 ha à 125.933 ha; celles du froment de printemps, de 8.881 ha à 17.213 ha. Pour l'année culturale 1948/49, une sensible augmentation des ensements de froment d'hiver est encore enregistrée; en effet, 133.102 ha furent déclarés au recensement du 1^{er} janvier 1949.

Si le niveau d'avant-guerre qui se situe aux environs de 170.000 ha (1) est encore loin d'être atteint, il semble néanmoins que la « politique du froment » a été efficace.

(1) *Annuaire Statistique de la Belgique et du Congo Belge*.

En ce qui concerne les pommes de terre, la production est en augmentation pour les variétés mi-hâtives.

Superficies cultivées
Recensements des 15 mai 1947 et 1948
(en hectares)

NATURE DES CULTURES	1947	1948	Différence	
			absolue	en %
<i>Céréales et farineux :</i>				
1. Céréales panifiables :				
Froment d'hiver et alternatif ...	44.450	125.933	+ 81.483	+ 183
Froment de printemps	33.057	17.213	- 15.844	- 46
Seigle	85.114	86.150	+ 1.036	+ 1
Epeautre, mœteil	7.784	5.956	- 1.828	- 24
Total des céréales panifiables ...	170.405	235.252	+ 64.847	+ 38
2. Céréales non panifiables :				
Orge d'hiver	12.996	19.410	+ 6.414	+ 49
Orge de printemps	69.283	57.260	- 12.023	- 17
Avoine...	230.195	189.126	- 41.069	- 18
Sarrasin, maïs cultivé pour la graine	1.008	887	- 121	- 12
Total des céréales non panifiables	313.482	266.683	- 46.799	- 15
Total des céréales et farineux ...	483.887	501.935	+ 18.048	+ 4
<i>Plantes industrielles :</i>				
Betteraves sucrières	52.216	45.231	- 6.985	- 13
Lin	27.845	30.128	+ 2.283	+ 8
Chicorée à café	4.470	2.782	- 1.688	- 38
Chanvre	108	63	- 45	- 41
Tabac	2.606	1.627	- 979	- 37
Houblon	488	452	- 36	- 7
Plantes oléagineuses (colza d'hiver, colza d'été et autres plantes oléagineuses)	1.666	2.012	+ 346	+ 21
Plantes médicinales, aromatiques et condimentaires	95	65	- 30	- 32
Total des plantes industrielles ...	89.494	82.360	- 7.134	- 8

NATURE DES CULTURES	1947	1948	Différence	
			absolue	en %
<i>Plantes racines et tuberculifères (en culture principale) :</i>				
Pommes de terre	84.344	88.239	+ 3.895	+ 5
dont :				
Pommes de terre tardives	51.119	45.598	- 5.521	- 11
Pommes de terre mi-hâties ...	26.062	36.172	+ 10.110	+ 39
Pommes de terre hâties	7.163	6.469	- 694	- 10
Betteraves fourragères et mi-sucrières	87.076	80.785	- 6.291	- 7
Carottes fourragères et autres plantes racines	3.882	2.856	- 1.026	- 26
Total des plantes racines	175.302	171.880	- 3.422	- 2
<i>Autres cultures :</i>				
Cultures fourragères :				
fourrages	87.463	78.024	- 9.439	- 11
prairies	777.716	788.876	+ 11.160	+ 1
Cultures potagères	28.590	25.057	- 3.533	- 12
Cultures fruitières	62.376	54.852	- 7.524	- 12
Cultures de fleurs	691	719	+ 28	+ 4
Autres cultures (pépinières, oseraies, cultures non dénommées)	13.748	10.786	- 2.962	- 22
Total des autres cultures	970.584	958.314	- 12.270	- 1
<i>Récapitulation générale :</i>				
Céréales et farineux	483.887	501.935	+ 18.048	+ 4
Plantes industrielles	89.494	82.360	- 7.134	- 8
Plantes racines et tuberculifères.	175.302	171.880	- 3.422	- 2
Légumineuses cultivées pour la graine	15.737	13.117	- 2.620	- 17
Autres cultures	970.584	958.314	- 12.270	- 1
Total général des cultures	1.735.004	1.727.606	- 7.398	- 0,4

Source : Institut National de Statistique.

SECTION IV. — CHEPTEL

Cette section comporte une analyse succincte des postes principaux repris aux recensements des 15 mai 1947, 1^{er} janvier 1948, 15 mai 1948, 1^{er} janvier 1949.

§ 1. — CHEPTEL CHEVALIN

La réduction du cheptel chevalin se poursuit au cours de l'année 1948 : de 287.764 unités au 1^{er} janvier, il tombe à 265.279 unités à fin décembre. La moyenne des années culturelles 1937/'39 était de l'ordre de 306.226 unités.

La diminution se constate pour toutes les catégories de chevaux et est due, d'une part, à l'introduction progressive de la mécanisation agricole et, d'autre part, à la diminution de l'élevage causée par la perte des débouchés d'exportation.

§ 2. — CHEPTEL BOVIN

Après la nette régression de 1947, le cheptel bovin est en accroissement depuis le recensement du 1^{er} janvier 1948 : 1.688.364 têtes de bétail au 1^{er} janvier 1949, contre 1.588.067 au 1^{er} janvier 1948.

L'analyse de la composition du cheptel révèle toutefois que seul le nombre de vaches exclusivement laitières a augmenté au cours de l'année, tout en restant cependant fort inférieur au niveau des années 1937/'39. La plus grande abondance

Cheptel
(en unités)

CATEGORIE D'ANIMAUX	Moyenne 1937/'39	15 mai 1947	1 ^{er} janvier 1948	15 mai 1948	1 ^{er} janvier 1949
Chevaux agricoles ...	± 258.221	264.676	250.855	253.474	239.626
Chevaux non agricoles.	± 48.000	39.491	36.909	27.318	25.653
Total des chevaux ...	± 306.221	304.167	287.764	280.792	265.279
Vaches laitières (exclusivement) ...	1.000.000(a)	659.883	652.934	718.336	772.527
Vaches laitières et de trait ...		66.271	65.251	53.859	47.550
Autres bovidés ...	1.000.000	967.299	869.882	942.856	868.287
Total des bovidés ...	2.000.000	1.729.453	1.588.067	1.715.051	1.688.364
Total des porcs ...	1.087.000	615.582	647.699	657.741	912.114
Pondeuses ...	16.917.222(b)	5.103.363	5.229.110	5.280.245	.
Poules et coqs à l'engraissement ...	1.290.300(b)	644.247	411.553	912.839	.
Total de la volaille	5.747.610	5.640.663	6.193.084	.

Sources : Institut National de Statistique.
Ministère de l'Agriculture.

(a) Estimation du Ministère de l'Agriculture.

(b) Recensement du 31 décembre 1929.

des aliments pour bétail et les prix plus rémunérateurs obtenus pour les produits du règne animal ont certainement joué un rôle dans l'accroissement du cheptel bovin. Cette augmentation a engendré à son tour un changement dans la répartition des cultures, comme en témoigne l'extension des superficies consacrées aux prairies temporaires.

§ 3. — CHEPTEL PORCIN

Le cheptel porcin a augmenté de 40 % en 1948 et a atteint en fin d'année 912.114 unités contre 1.087.000 en 1937/39.

On peut trouver l'explication de cette augmentation à la fois dans l'abondance d'aliments pour bétail et dans la baisse des prix de certains produits végétaux.

* * *

En conclusion, on peut considérer que l'année 1948 est caractérisée par un retour de l'agriculture belge à une structure plus traditionnelle. Les produits finis, comme la viande, et les produits de base, comme le froment, tendent à reprendre leur importance antérieure.

La reconstitution du cheptel fut facilitée par le meilleur approvisionnement du marché en aliments de base.

La crise des débouchés fut grave en 1948, mais elle a résulté de circonstances passagères.

Dans l'ensemble, l'année 1948 marque dans la restauration de l'agriculture belge une étape importante tant au point de vue quantitatif que qualitatif. Les niveaux atteints doivent lui permettre d'entreprendre les efforts d'équipement et de modernisation imposés par les conditions internationales de la concurrence et par les programmes de coopération économique.

CHAPITRE V

RECONSTRUCTION ET RÉÉQUIPEMENT

L'exposé du présent chapitre tend à chiffrer, dans la mesure du possible, les progrès réalisés, au cours de l'année, dans l'équipement du pays, tant dans le secteur public et la construction d'habitations que dans celui des investissements industriel et commercial.

SECTION I. — SECTEUR PUBLIC

§ 1. — TRAVAUX PUBLICS

Les sommes engagées en 1948 sur les budgets extraordinaire et ordinaire s'élèvent pour l'Administration des Voies Hydrauliques à 1.581 millions de fr. (crédits prévus : 1.728 millions de fr.), pour l'Administration des Routes à 546 millions de fr. (crédits prévus : 580 millions de fr.) et pour l'Administration des Bâtiments à 578 millions de fr. (crédits prévus : 632 millions de fr.). Les crédits prévus ont donc été utilisés dans leur quasi-entièreté.

1. Voies navigables.

Les dépenses engagées au cours de l'année par l'Administration des Voies Hydrauliques atteignent 1.581 millions de fr.

Près de la moitié de ce montant, soit 763 millions de fr., a été absorbée par des travaux de réparation de dommages de guerre aux installations portuaires d'Anvers, de Gand, d'Ostende et de Bruges et par la reconstruction de ponts (1).

Parmi les travaux nouveaux en cours, la construction du barrage d'Eupen et le creusement de la section Nimy-Baudour du canal Nimy-Blaton-Péronnes sont en voie d'achèvement. Les travaux de normalisation de la Sambre et de la

(1) Parmi les ponts, dont la reconstruction définitive a été achevée ou est entrée dans sa phase finale en 1948, il faut noter le pont à Ponts et le Pont des Trous à Tournai; le pont de la Lys à Courtrai; le pont sur les écluses 1 et 2 à Bossuit; les ponts de la Nouvelle Promenade, de la rue De Smet, du Muide, du Tolhuis et de Gentbrugge, à Gand; le pont sur l'Escaut à Termonde; le pont de l'avenue du Nord sur le Canal Albert à Anvers.

Meuse ont été poursuivis. Les travaux préparatoires au creusement du canal circulaire autour de Gand ont été continués.

Au Canal de Bruxelles à Charleroi, des travaux nouveaux ont été entamés (1).

En tout 490 millions de fr. ont été consacrés aux travaux nouveaux.

Restent à mentionner les divers travaux d'entretien des voies navigables pour un montant total de 327 millions de fr.

2. *Routes.*

Le montant des dépenses, engagées en 1948 pour les travaux routiers, s'élève à 546 millions de fr.

Les travaux de restauration des dommages de guerre interviennent dans ce chiffre pour un montant de 87 millions de fr. (2).

Les dépenses pour travaux de réfection et d'amélioration du réseau routier de l'Etat, chaussées, pistes cyclables et signalisation, travaux de construction, redressement, élargissement, amélioration des routes de l'Etat avec modification de tracé, suppression de passage à niveau, contournement de villes, création et aménagement de squares et de parcs publics dépendant des routes de l'Etat, etc..., ont été de l'ordre de 122 millions de fr. (3).

3. *Bâtiments Publics.*

Pendant l'exercice 1948, l'Administration des Bâtiments a pu disposer d'un crédit de 632 millions de fr., dont 180 millions de fr. ont été réservés aux travaux d'entretien des bâtiments de l'Etat.

D'autre part, des crédits pour un montant de 382 millions de fr. ont été

(1) Notamment la première partie du débouché en Sambre, comprenant le détournement de la route n° 22, de voies de chemin de fer et de voies vicinales, la construction du tablier du pont-route de la route n° 22 et du tablier du pont-rails de la ligne Damprémy-Charbonnages à Monceau-Formation, ainsi que la construction d'un nouveau débouché pour le Piéton.

(2) Les travaux les plus importants sont les suivants :
la construction des piles du pont du Square Jules de Trooz à Bruxelles sur le Canal Maritime;
la construction des piles du pont de Maaseik sur la Meuse;
les ponts levants à Turnhout et Rijckevorsel;
les ponts semi-permanents sur l'Escaut à Zingem et Semmerzake;
le pont semi-permanent sur la Dendre à Ninove;
le pont d'Adinkerke sur le Canal de Dunkerque;
la ceinture de Ninove, amélioration de la chaussée;
le pont de Marchienne-au-Pont, sur la Sambre;
le pont Soyer sur l'Escaut, à Tournai;
l'achèvement des Ponts des Arches, de Fragnée et de Wandre, sur la Meuse;
l'achèvement du Pont de Herstal sur le Canal Albert;
la réfection de la route 27 entre Verviers et Baraque Michel;
la réfection de la route 28 entre le lieu dit Hestreux et la jonction avec la route 27;
la réfection de la route 39 Visé-Barchon, Jupille-Barchon et Vaux-sous-Chèvremont-Fléron;
le Bargiebrug sur le canal de Gand à Bruges, à Gand.

(3) A titre d'information, les travaux les plus importants qui ont été exécutés sont les suivants :
le pont de Vijfwege sur le Noord Eede;
la rampe d'accès au passage supérieur à Kermt en vue de la suppression du passage à niveau de la route 2;
le pont sur le Boulevard de grande ceinture à Anderlecht;
le pont de Nevele sur le canal de Schipdonck;
la réfection de la route 5, Bruxelles-Charleroi, à Lodelinsart et à Jumet;
la réfection de la route 71, Tournai-Courtrai, dans la province de Hainaut.

destinés à des investissements nouveaux : acquisitions de terrains et immeubles, nouvelles constructions, améliorations, etc...

Quatre-vingt-cinq millions de fr. ont été consacrés aux bâtiments destinés au Département des Finances et 84,5 millions de fr. ont été engagés pour les bâtiments de la gendarmerie.

Le Département de l'Instruction publique, non compris les établissements de l'enseignement moyen, a requis des engagements s'élevant à 38 millions de fr. dans lesquels les Universités de Gand et de Liège interviennent pour environ 10 millions de fr.

Les Départements de la Justice et des Communications ont absorbé respectivement une somme de 13 et de 10 millions de fr., tandis que pour le Département de l'Intérieur les crédits engagés s'élèvent à 13,5 millions de fr.

En ce qui concerne les restaurations des immeubles endommagés par faits de guerre, des engagements pour un montant de 57,5 millions de fr. ont été réalisés. Dans ce crédit, le Palais de Justice de Bruxelles intervient pour 15 millions de fr., l'asile d'aliénés à Tournai pour 8 millions de fr., l'Université de Liège pour 10 millions de fr. et la Gendarmerie pour 10 millions de fr.

En plus des 632 millions ci-dessus, un crédit de 212 millions de fr. a été engagé pour les acquisitions et travaux destinés aux établissements de l'enseignement moyen.

§ 2. — DIVERS

Pour compléter le bilan des investissements effectués par le secteur public, il faut ajouter, aux sommes engagées par le Département des Travaux publics, les dépenses de certains organismes d'état ou paraétatiques. Dans le domaine des communications, la Société Nationale des Chemins de Fer Belges a investi, en 1948, un montant de 2.850 millions de fr.; l'Office National pour l'achèvement de la Jonction Nord-Midi, 480 millions de fr.; la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux, 210 millions de fr.; la marine de l'Etat, 220 millions de fr.; la Régie des Voies Aériennes, 90 millions de fr.; l'Administration des Postes, 140 millions de fr.; la Régie des Télégraphes et Téléphones, 1.480 millions de fr. et l'Institution National de Radiodiffusion, 10 millions de fr. environ.

Le Département de la Défense nationale a engagé des dépenses de l'ordre de 310 millions de fr. Enfin, les administrations des provinces et des communes auraient investi, pour leur part, une somme de 3 milliards environ, compte non tenu des dépenses pour réparation des dommages de guerre des ports, reprises au paragraphe 1^{er} de cette section.

SECTION II. — MAISONS D'HABITATION

§ 1. — ÉVALUATION DES BESOINS

Les résultats du recensement général au 31 décembre 1947 n'étant pas encore disponibles, il faut se borner à des estimations peu précises.

Les besoins réels et immédiats en logement seraient d'après certaines évaluations de 200.000 unités environ, ce qui représente, en moyenne, un manque de 160.000 immeubles. Il est estimé, d'autre part, que pour loger la population suivant

les exigences sociales du moment, ces besoins s'établissent à 300.000 logements, soit environ 240.000 immeubles. Le Ministère de la Coordination économique considère ces estimations comme des minima et le retard ne pourra être comblé que moyennant une activité qui dépasse le rythme normal de la construction.

Les estimations précitées comprennent notamment 30 à 35.000 maisons détruites totalement par faits de guerre, 25.000 maisons destinées aux mineurs étrangers et 300.000 taudis à détruire.

§ 2. — AUTORISATIONS DE BÂTIR

Vu la pénurie de certains matériaux de construction et étant donné surtout l'existence d'un régime de plein emploi dans ce secteur, le système de priorité a encore dû être maintenu en 1948, mais la normalisation de la production permet d'envisager sa suppression à brève échéance.

Le système fonctionne par voie d'autorisations accordées par le Ministère de la Reconstruction; la répartition par province et catégorie apparaît au tableau ci-dessous.

Autorisations d'utilisation de matériaux délivrées en 1948

PROVINCE	Cat. I Immeubles appartenant à des sinistrés prioritaires	Cat. II Immeubles appartenant à des sinistrés et non-sinistrés	Cat. III Immeubles à usage industriel ou commercial	Total	En % du total
Anvers	238	6.296	389	6.923	17,2
Brabant	133	8.224	843	9.200	22,8
Flandre Occidentale.	222	5.210	253	5.685	14,1
Flandre Orientale ...	109	5.361	267	5.737	14,2
Hainaut	167	2.364	190	2.721	6,8
Limbourg	138	2.819	58	3.015	7,5
Luxembourg...	383	576	13	972	2,4
Liège	633	4.095	395	5.123	12,7
Namur	117	748	62	927	2,3
Le Royaume	2.140	35.693	2.470	40.303	100,0

Source : Ministère de la Reconstruction.

En 1948, le total des autorisations accordées s'élève à 40.303 contre 26.774 en 1947. C'est le nombre des autorisations accordées aux non-prioritaires qui a fortement augmenté d'une année à l'autre, alors que le nombre de celles accordées aux bénéficiaires prioritaires est tombé de moitié. Ce serait peut-être une indication du fait que la réparation des sinistres de première priorité touche à sa fin.

Parmi les trois provinces les plus gravement atteintes par la guerre, c'est celle de Liège qui se voit attribuer le plus grand nombre d'autorisations de la première catégorie, suivie, dans l'ordre, par le Luxembourg et Anvers.

Dans le total des autorisations accordées, le Brabant intervient pour 22,8 %, Anvers pour 17,2 %, les deux Flandres pour 14 % chacune et Liège pour 12,7 %.

**Autorisations d'utilisation de matériaux des catégories I, II, III,
délivrées pendant l'année 1948**

TYPE DE CONSTRUCTION	Sinistrés			Non sinistrés			
	Reconstruc-tions totales (plus de 66 %)	Répara-tions	Nombre de loge-ments	Construc-tions nou-velles	Transfor-mations avec travaux de gros œuvre	Répara-tions, gros entre-tiens ou parache-vements	Nombre de loge-ments
I. Habitations :							
Surface habitable infé-rieure à 100 m ²	1.196	391	1.127	9.675	3.561	375	9.755
Surface habitable com-prise entre 101 et 150 m ²	1.128	311	1.267	4.404	1.895	90	4.552
Surface habitable supé-rieure à 150 m ²	1.165	405	1.360	3.863	1.970	86	4.001
Total	3.489	1.107	3.754	17.942	7.426	551	18.308
II. Immeubles à logements multiples :							
Comportant 5 logements et moins	245	99	953	554	574	23	2.239
Comportant plus de 5 lo-gements	13	4	219	74	13	3	693
Total	258	103	1.172	628	587	26	2.932
III. Immeubles privés à usage d'école, sana, home, etc. ...	22	13	—	120	45	4	—
IV. Immeubles à usage in-dustriel, commercial, artisa-nal ou mixte :							
Entreprises occupant 10 personnes et moins...	401	130	116	3.048	2.207	105	251
Entreprises occupant plus de 10 personnes	99	56	6	1.193	712	28	280
Total	500	186	122	4.241	2.919	133	531
Total général	4.269	1.409	5.048	22.931	10.977	714	21.771

Source : Ministère de la Reconstruction.

Le tableau précédent donnant une répartition par types de construction et genres de travaux montre que les autorisations d'utilisation de matériaux, délivrées pendant l'année, concernent 26.819 logements dont 5.048 de sinistrés et 21.776 de non-sinistrés. Pour autant que ces autorisations aient été utilisées au cours de l'année même, leur répartition désigne les secteurs de la construction où les travaux ont été plus particulièrement poussés. L'activité semble donc avoir porté principalement sur les constructions nouvelles et les transformations d'immeubles non sinistrés.

En fait, dans ce relevé, seuls les types de constructions renseignés sous les rubriques « Habitations » et « Immeubles à logements multiples » constituent de véritables logements; il faut donc retenir pour les logements, le chiffre de 26.170 autorisations, dont 4.930 ont été accordées à des sinistrés et 21.240 à des non-sinistrés.

Les trois quarts des autorisations délivrées pour les habitations des sinistrés ont trait à des reconstructions totales, un quart à des réparations.

D'autre part, 70 % des autorisations concernant les non-sinistrés ont été attribuées pour les constructions nouvelles et 30 % pour les grosses transformations.

Dans la rubrique « Immeubles à logements multiples » de la catégorie « sinistrés », les proportions sont 70 % pour les reconstructions totales et 30 % pour les réparations, tandis que les constructions nouvelles et les grosses transformations de la rubrique « non sinistrés » se partagent par moitié les autorisations d'utilisation de matériaux.

§ 3. — AIDE À LA CONSTRUCTION PRIVÉE

Au courant de 1948, les Coopératives de Sinistrés ont continué à remplir leur rôle d'assistance aux sinistrés engagés dans des travaux de reconstruction.

Toutefois, vers la fin de l'année, des dispositions officielles (1) ont été prises pour limiter dorénavant le rôle de ces organismes à celui de conseillers techniques et pour revoir la répartition des secteurs territoriaux en vue notamment de la réduction de leur nombre.

En 1948, le budget restreint des dépenses extraordinaires n'a permis au Département de la Reconstruction de n'entreprendre qu'un programme de 1.000 immeubles; il a été décidé qu'en 1949 l'Etat abandonnera l'entreprise de construction d'habitations pour les sinistrés.

Au cours de l'année, le gouvernement a amorcé une politique d'encouragement à la construction. Voici les moyens que le Parlement lui a accordés à cet effet.

1^o La loi du 29 mai 1948 (2), dite loi De Taeye, accorde des primes aux constructeurs d'une habitation modeste et aux acquéreurs d'une habitation construite par une société agréée d'habititations à bon marché ou de la petite propriété terrière ou par une administration ou un établissement public. Au 31 janvier 1949, le Département de la Santé Publique et de la Famille avait

(1) Arrêtés ministériels du 30 octobre 1948 (*Moniteur Belge* du 25 mars 1949) et du 10 décembre 1948 (*Moniteur Belge* du 24 mars 1949).

(2) *Moniteur Belge* du 10 juin 1948.

reçu et répondu à 25.000 demandes; les services de l'Urbanisme avaient été appelés à statuer sur 7.000 plans et avaient donné leur avis dans 3.700 cas; enfin, 1.300 primes avaient été attribuées, dont 730 pour un montant de 22,25 millions de fr. en 1948 et 570 pour une somme de 18 millions de fr. en janvier 1949; l'essentiel du crédit doit être attribué en 1949, le montant moyen de la prime est de 30.000 fr. Il faut noter que de très nombreuses demandes ne représentent en réalité qu'un simple désir d'information.

2° L'arrêté du Régent du 16 août 1948 (1) prévoit que les bénéficiaires d'une prime de l'Etat pour la construction d'une habitation modeste pourront obtenir d'une société agréée par la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite ou la Société Nationale de la Petite Propriété Terrière des prêts allant jusqu'à 90 % de la valeur totale du bien. L'Etat garantit à la société prêteuse le remboursement de la partie du prêt hypothécaire qui dépasse les 70 % de la valeur totale du bien auquel les organismes de crédit limitent normalement leurs prêts pour la construction ou l'achat d'une habitation.

Enfin, suivant les indications de la Conférence Nationale du Travail du 30 mars 1948, le gouvernement a décidé de consacrer à l'encouragement à la construction d'habitations, l'économie de 1.200 millions de francs réalisée par la mise à charge des employeurs d'allocations compensatoires des travailleurs à leur service. Sur cette somme, 190 millions de francs sont destinés à l'octroi de primes, 920 millions de francs doivent être mis à la disposition de la Société Nationale des Habitations et Logements à Bon Marché et 90 millions de francs à la disposition de la Société Nationale de la Petite Propriété Terrière. Une petite fraction seulement de ces crédits a pu être utilisée en 1948.

Depuis la libération jusque fin 1948, la Société Nationale des Habitations et du Logement à Bon Marché a approuvé 992 adjudications.

L'activité de 1948 porte sur 459 adjudications, soit 45 % du total d'après-guerre. Celles-ci se répartissent par province, dans les proportions suivantes : Anvers 93, Brabant 4, Flandre Occidentale 64, Flandre Orientale 13, Hainaut 129, Liège 127, Limbourg 7, Luxembourg 22.

Il faut noter que de nombreuses maisons pour ouvriers mineurs mises en adjudication en 1947 n'ont pu être commencées qu'en fin 1947 ou en 1948, étant donné, d'une part, la pénurie de matériaux de construction et de moyens de transport qui a prévalu jusqu'en février 1948 et, d'autre part, les difficultés administratives rencontrées dans l'acquisition de nombreux terrains.

Les crédits alloués à la Société Nationale des Habitations et Logements à Bon Marché en 1948 et qui se montent à 560 millions de francs pour les besoins ordinaires et 540 millions de francs pour les maisons d'ouvriers mineurs, ne lui ont été fournis, en réalité, que fin 1948 et début 1949, ce qui explique le petit nombre de maisons mises en adjudication sur ces crédits en 1948.

SECTION III. — EQUIPEMENT COMMERCIAL ET ARTISANAL (2)

L'autofinancement est particulièrement développé dans ce secteur; il représente approximativement 65 % des investissements totaux. Aussi en tenant

(1) *Moniteur Belge* du 28 août 1948.

(2) Estimations du Ministère de la Coordination économique.

compte des 700 millions de francs que les organismes paraétatiques et le marché des capitaux ont procuré au commerce et à l'artisanat, les investissements peuvent être évalués à 2 milliards de francs. Mais le Ministère de la Coordination économique estime prudent, afin d'éviter tout risque de surévaluation, de s'en tenir au chiffre de 1,2 milliard de francs.

SECTION IV. — EQUIPEMENT INDUSTRIEL

A défaut de renseignements précis sur les investissements nets, pour apprécier le progrès réalisé dans l'équipement industriel du pays, on a groupé sous le titre « Investissements bruts » toute dépense d'établissement susceptible d'être incorporée à l'actif immobilisé, la valeur des amortissements au sens large n'étant pas déduite.

Les charbonnages ont consacré une somme d'environ 1.600 millions de francs aux investissements bruts au cours de l'année 1948, dont 430 millions de francs au logement de la main d'œuvre.

Sur ce total, 1.080 millions de francs proviennent du Fonds de Rééquipement.

Les dépenses d'équipement des entreprises d'électricité sont de l'ordre de 2 milliards de francs.

Les investissements des cokeries, y compris les cokeries métallurgiques se montent à 450 millions de francs, dont 300 millions de francs consacrés à la production, à la distribution et au transport du gaz.

Les dépenses d'investissement de la métallurgie et des fabrications métalliques, au cours de l'année 1948, sont au total de 2.550 millions de francs.

Les entreprises de l'industrie chimique ont consacré environ 900 millions de francs à leur équipement en 1948; l'industrie du pétrole, 80 millions de francs.

Les estimations du Département de la Coordination économique fixent à 1.300 millions de francs, environ, les investissements de l'industrie textile au cours de l'année 1948.

Les entreprises générales de construction, les cimenteries, les fabriques d'agglomérés, les carrières, les fours à chaux, les entreprises d'extraction du gra-

**Investissements bruts
dans les entreprises électriques en 1948
(en millions de francs)**

DESIGNATION	Montant
Production	1.200
Transport haute tension	150
Distribution haute tension	200
Distribution basse tension	450
Total	2.000

Source : Ministère de la Coordination économique.

**Investissements bruts dans la métallurgie
et les fabrications métalliques en 1948
(en millions de francs)**

DESIGNATION	Montant
Sidérurgie	900
Fabrications métalliques	1.350
Métaux non ferreux	300
Total	2.550

Source : Ministère de la Coordination économique.

vier de rivière, les briqueteries, l'Industrie de la céramique, l'industrie du bois, l'industrie du verre, ont investi, au cours de l'année 1948, une somme de 700 millions de francs environ.

Les investissements des industries non reprises ci-dessus se chiffrent à environ 1.300 millions de francs.

**Industries diverses
Investissements bruts en 1948
(en millions de francs)**

INDUSTRIE	Montant
Industries alimentaires et du tabac	750
Industries de biens de consommation (Papier et arts graphiques, cuir et chaussures, caoutchouc, allumettes, fourrures)	500
Industries diverses (photographie, optique)	50
Total	1.300

Source : Ministère de la Coordination économique.

**SECTION V. — SOURCE ET FINANCEMENT
DU RÉÉQUIPEMENT ET DE LA RECONSTRUCTION**

§ I. — EVALUATION DU MONTANT GLOBAL DES INVESTISSEMENTS

Le Ministère de la Coordination économique a procédé, comme l'an dernier (1), à un relevé des investissements réalisés par l'ensemble de l'économie belge aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé.

Il a été amené, à la lumière de renseignements plus complets et mieux établis, à rectifier les données de 1947 se rapportant à l'outillage importé et aux travaux de génie civil dont les montants sont apparus sous-évalués. Les nouvelles évaluations sont reprises dans le tableau ci-après.

**Evaluation des investissements
(en milliards de francs)**

DESIGNATION	1947	1948
Production de biens d'équipement	10,9	12,3
Importations de biens d'équipement...	7,9	8,7
Travaux de génie civil	14,7	15,2
Apport de la sidérurgie	2,0	2,0
Apport supplémentaire de l'industrie	2,0	2,0
Total	37,5	40,2

Source : Ministère de la Coordination économique.

(1) *L'Economie Belge en 1947*, op. cit., p. 85.

D'autre part, la répartition des investissements par secteur et sous-secteur économique, établie d'après le dernier recensement est reproduite au tableau ci-dessous.

Investissements effectués en 1947 et 1948
(en milliards de francs)

DESIGNATION	1947	1948
Secteur public :		
<i>Etat :</i>		
Communications	1,12	0,94
Travaux Publics	2,86	2,60
Défense Nationale	0,59	0,31
Total	4,57	3,85
<i>Administrations subordonnées :</i>		
Ensemble des administrations	1,87	3,08
Ports d'Anvers et de Gand	0,26	0,42
Total	2,13	3,50
<i>Organismes paraétatiques d'exploitation</i> (Société Nationale des Chemins de Fer Belges, Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux, Régie des Télégraphes et Téléphones) :	3,95	4,54
Total du secteur public	10,65	11,89
Secteur privé :		
<i>Services publics de transport</i>	4,30	3,16
<i>Industrie</i>	9,40	11,20
<i>Commerce et artisanat</i>	1,00	1,20
<i>Agriculture</i>	0,90	1,40
<i>Habitations</i>	6,50	7,35
<i>Non recensé</i>	1,25	1,80
Total du secteur privé	23,35	26,11
Total général	34,00	38,00

Source : Ministère de la Coordination économique.

Ces deux totaux de 34 et 38 milliards de francs sont considérés par le Ministère de la Coordination économique comme des estimations minima (1).

(1) *Quatrième rapport relatif au problème des investissements*, Bruxelles, 1949, pp. 36-37 (Ministère de la Coordination économique).

Financement des investissements en 1947 et 1948

DESIGNATION	En millions de francs		En % du total	
	1947	1948	1947	1948
<i>Investissements du secteur public :</i>				
Etat	7.700	6.550	72,00	55,00
Organismes paraétatiques de crédit :				
Crédit communal	600	1.300	5,50	11,00
Caisse Générale d'Epargne et de Retraite	950	350	9,00	3,00
	1.550	1.650	14,50	14,00
Marché des capitaux (a) ...	600	2.650	6,00	22,00
Ressources propres	800	1.050	7,50	9,00
Total	10.650	11.900	100,00	100,00
<i>Investissements du secteur privé :</i>				
Etat	600	700	2,50	2,50
Organismes paraétatiques de crédit :				
Société Nationale de Crédit à l'Industrie	2.200	2.100	9,50	8,00
Caisse Générale d'Epargne et de Retraite	1.150	1.600	5,00	6,00
Office Central de Crédit Hypothécaire	1.000	1.000	4,25	4,00
Société Nat. Hab. Log. à Bon Marché	300	900	1,25	3,50
Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne ...	100	250	{ 0,75	{ 1,25
Caisse Nationale de Crédit Professionnel ...	100	100		
Institut National de Crédit Agricole	4.850	5.950	20,75	22,75
Marché des capitaux ...	4.050	2.800	17,25	10,75
Autres sources de financement (b)	13.850	16.650	59,50	64,00
Total	23.350	26.100	100,00	100,00

Source : Ministère de la Coordination économique.

(a) Y compris l'apport de l'étranger.

(b) Autofinancement.



§ 2. — FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Les modifications intervenues dans la ventilation du financement des investissements apparaissent dans la comparaison des chiffres repris au tableau précédent. Ces chiffres donnent la mesure de l'intervention directe des diverses institutions qui ont pris la décision d'effectuer des investissements dans tel organisme ou entreprise déterminé. Le tableau n'indique pas par exemple l'intervention totale du marché des capitaux.

Dans le secteur public, sur un montant global d'investissement accru, l'intervention directe de l'Etat est en nette régression par rapport à 1947; sa part tombe de 72 % à 54 % du total du secteur public alors que les pourcentages respectifs du marché des capitaux⁽¹⁾ et du crédit communal passent de 1947 à 1948, de 1 % à 17 % et de 5,5 % à 11 %.

En ce qui concerne le financement des investissements du secteur privé, il apparaît que l'Etat et les organismes paraétatiques ont procuré une part à peu près égale des fonds de financement; elle se situe à 23,25 % en 1947 et à 25,25 % en 1948.

Les caractéristiques principales de l'évolution de 1947 à 1948 sont la régression nette de l'intervention du marché des capitaux, 11 % contre 17 %, et le recours plus large à l'autofinancement dont la part passe de 59 % à 64 %.

*
* *

Dans l'ensemble le montant des investissements a augmenté d'environ 4 milliards de francs en 1948; il aurait sans doute été plus important si les disponibilités financières avaient été plus grandes. Ce sont surtout les industries productrices de biens d'équipement qui ont développé leurs installations et ce développement a été réalisé grâce à un recours accru à l'autofinancement.

(1) Non compris l'apport de l'étranger.

CHAPITRE VI

TRANSPORTS

La restauration progressive du matériel de transport et des voies de communications, exception faite pour le réseau routier, s'est poursuivie en 1948. Seule l'activité économique nationale et internationale a influencé l'évolution des divers modes de transport qui sont étudiés dans le présent chapitre.

SECTION I. — TRANSPORTS PAR VOIE FERRÉE

§ I. — CHEMINS DE FER

1. Matériel roulant.

Le parc de wagons a sensiblement augmenté au cours de l'année, mais reste inférieur de 15,7 % à celui de 1938. La livraison de 10.000 wagons et fourgons nouveaux étant presque terminée en fin d'année, il peut être considéré comme suffisant.

Les projets d'électrification du réseau ont influencé le renouvellement du parc des voitures et locomotives. Les unités mises hors service ne furent plus remplacées par du matériel pour trains à vapeur (1). La période de transition va donc présenter des difficultés, d'autant plus que 30.800 wagons et 399 locomotives n'ont pu jusqu'à présent être récupérés. Le parc de voitures qui comptait 4.596 unités à fin 1947 n'en compte plus que 4.556 en fin 1948. Pendant la même période, le parc de locomotives est tombé de 3.351 à 3.048 unités. Néanmoins, le nombre de trains mis en marche n'en a pas été affecté.

2. Trafic marchandises.

Le tonnage des grosses marchandises transportées par la Société Nationale des Chemins de Fer Belges s'est accru de 6,4 % par rapport à 1947; le taux d'accroissement de cette dernière année, par rapport à 1946, fut de 17,6 %. Le rythme d'accroissement s'est donc ralenti dans des proportions sensiblement égales à celles qui ont été constatées pour la production industrielle.

Nombre de trains de voyageurs
mis en marche
(Moyenne journalière)

TYPE	Décembre 1947	Décembre 1948
Trains à vapeur ...	2.285	2.294
Autorails	722	830
Trains électriques...	183	183
Total ...	3.190	3.309

Source : Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

(1) Cependant la S.N.C.B. a encore une commande en cours pour 150 voitures dont la livraison est prévue en 1951-1952.

En soi, ce phénomène n'aurait rien d'anormal s'il n'y avait persistance d'un important décalage par rapport à l'avant-guerre. En effet, les tonnages transportés en 1948, représentent 87,5 %, 86,4 % et 77,2 % de ceux de 1938, respectivement pour le trafic intérieur, le trafic international et pour le trafic de transit. Le trafic total est à l'indice 86,2.

Transport de grosses marchandises

ANNEE	Trafic intérieur	Trafic international	Transit	Trafic total
Chiffres absolus (en milliers de tonnes)				
1938 (a)	46.286	21.039	6.712	74.037
1946	37.908	9.792	3.360	51.060
1947	38.352	16.634	5.064	60.050
1948	40.497	18.186	5.182	63.865
Accroissement du trafic (en pourcentage de l'année précédente)				
1947	1,2	69,9	50,7	17,6
1948	5,6	9,3	2,3	6,4

Source : Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

(a) Y compris le trafic du Nord-Belge

Seul le trafic intérieur a augmenté dans des proportions plus fortes que l'an dernier, alors qu'il y eut un ralentissement sensible dans l'accroissement du trafic international et spécialement du trafic de transit.

Le trafic par classe de tarif semble reprendre sa structure d'avant-guerre : les transports à tarif spécial (1), tout en restant inférieurs au niveau de 1938, augmentent régulièrement alors que ceux des autres classes diminuent tout en restant supérieurs au niveau de 1938.

Enfin, il est à remarquer que, si le trafic global en tonnage-kilométrique n'a pas fort augmenté par rapport à 1947, il dépasse néanmoins de près de 12 % le niveau d'avant-guerre.

Les trajets des marchandises transportées par le chemin de fer sont donc, depuis la guerre, sensiblement plus longs.

L'augmentation du parcours moyen par tonne transportée qui passa de 74,2 km en 1938 à 96,1 km en 1948 semble indiquer que les chemins de fer ont perdu une partie de leur trafic à courte et moyenne distance.

Trafic global Grosses marchandises

ANNEE	Milliers de tonnes	Millions de t/km
1938 (a)	74.037	5.496
1946	51.060	4.695
1947	60.050	5.862
1948	63.865	6.154

Source : Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

(a) Y compris le Nord-Belge.

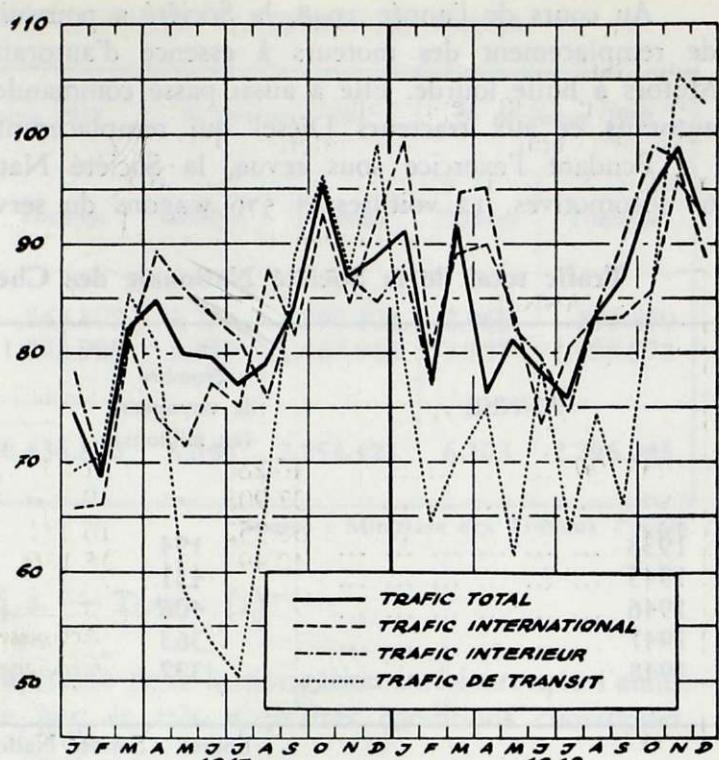
(1) Le tarif à la tonne transportée est dégressif avec la classe; les tarifs spéciaux sont réservés principalement au transport des matières premières.

années 1947 et 1948
sur les lignes de la SNCB
étaient en effet très
élevées et étaient

**Transport
de grosses marchandises
par la Société Nationale
des Chemins de Fer Belges**

(1938 = 100)

Source : Société Nationale des
Chemins de Fer Belges.



3. Trafic voyageurs.

Le trafic voyageurs qui avait augmenté fortement depuis la libération commence à diminuer en 1948.

**Transport de voyageurs
(en millions)**

ANNEE	Nombre de voyageurs	Nombre de voyageurs - kilomètre	
		avec billets	abonnements
1938 (a)	202	2.324	4.095
1946	225	2.804	4.051
1947	233	3.046	4.297
1948 (b)	231	2.799	4.287

Source : Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

(a) Y compris le Nord-Belge.

(b) Non compris 1 million de voyageurs/km., relatifs au transport de militaires alliés.

§ 2. — CHEMINS DE FER VICINAUX

Le parc de matériel roulant de la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux n'a guère évolué en quantité, mais qualitativement il est devenu déficient; le remplacement des unités vétustes et, en particulier, du matériel à vapeur, semble insuffisant.

Au cours de l'année 1948, la Société a poursuivi l'exécution du programme de remplacement des moteurs à essence d'autorails par des moteurs General Motors à huile lourde. Elle a aussi passé commande de 60 moteurs destinés aux autorails et aux tracteurs Diesel qui remplaceront des locomotives à vapeur.

Pendant l'exercice sous revue, la Société Nationale a mis à la mitraille 60 locomotives, 12 voitures et 576 wagons du service vapeur.

Trafic total de la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux

ANNEE	Nombre de voyageurs (en millions)	Transport de marchandises	
		en milliers de tonnes	en millions de t/km
1938	194	4.174	70
1945	431	3.089	74
1946	406	3.905	71
1947	363	3.791	55
1948	332	4.057	52

Source : Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux.

Le nombre de voyageurs transportés (1) qui est resté de loin supérieur à celui de 1938, a cependant continué à diminuer au cours de 1948. Le trafic voyageurs intervient pour plus de 90 % dans le total des recettes.

Par rapport à 1947, il y a eu augmentation du tonnage de marchandises transportées, mais diminution du nombre de tonnes-kilomètres. A l'inverse du phénomène constaté pour la S. N. C. B., le raccourcissement des trajets des transports de la Société Nationale des Chemins de fer Vicinaux s'accuse de plus en plus.

Parcours moyen en km d'une tonne de marchandises

ANNEE	En km
1933	21,499
1938	16,841
1941	25,770
1945	23,492
1946	18,813
1947	14,450
1948	12,848

Source : Ministère des Communications.

SECTION II. — NAVIGATION INTÉRIEURE

§ I. — FLOTTE DE BATEAUX DE CHARGE

Au cours de l'année 1948, la flotte de bateaux de charge n'a augmenté que faiblement. Mais, la motorisation progressive a amélioré la rotation du matériel dont la capacité suffit aux besoins du trafic.

(1) Il est à noter que, depuis la guerre, la S. N. C. V. a transporté plus de voyageurs que la S. N. C. B.

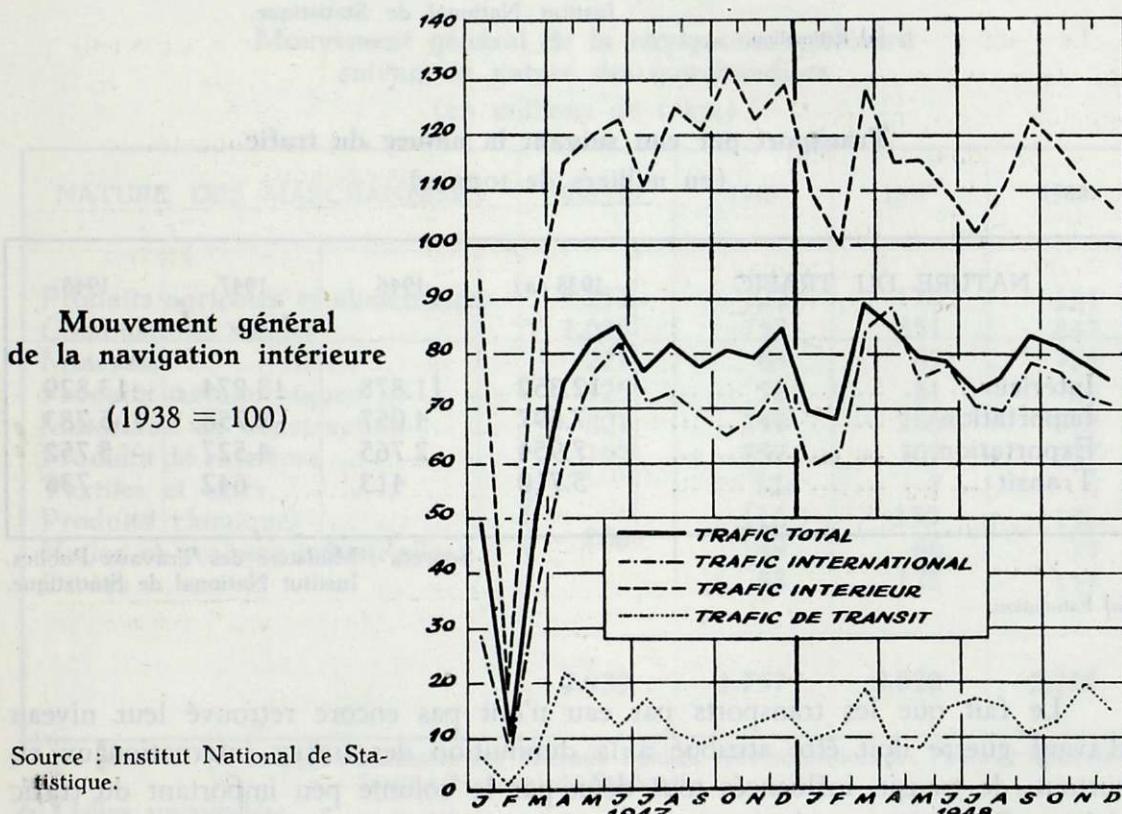
Situation de la flotte intérieure de bateaux de charge

TYPE DE BATEAUX	31 décembre 1938		31 décembre 1947		31 décembre 1948	
	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage
Auto-moteur	2.138	563.892	2.709	790.508	2.966	890.470
Sans moteur	4.774	1.872.908	3.339	1.463.913	3.137	1.405.578
Total ...	6.912	2.436.800	6.048	2.254.421	6.103	2.296.048

Source : Ministère des Travaux Publics.

§ 2. — TRAFIC (1)

L'année 1948 a été plus favorable pour la navigation intérieure que l'année précédente qui fut caractérisée par de très mauvaises conditions climatiques.



Source : Institut National de Statistique.

(1) La flotte intérieure n'est pas seulement utilisée pour des transports, mais un grand nombre de bateaux est utilisé comme magasin flottant. De cette activité, qui est particulière à la navigation intérieure, il n'existe pas de statistiques précises. Les bateliers belges font également des transports exécutés entièrement en territoire étranger qui ne sont pas repris par la statistique.

Aussi, le tonnage transporté a-t-il augmenté de près de 13 % et le tonnage-kilométrique de près de 9 % par rapport à 1947. Ce dernier reste cependant inférieur de 20 % environ au chiffre de 1938.

Le rythme de progression du trafic fluvial s'est ralenti moins fort que celui des chemins de fer. Le progrès réalisé en 1948 provient surtout de l'accroissement du trafic international.

Transport par eau (chiffres globaux)

ANNEE	Tonnes transportées (en milliers)	Tonnes- kilomètre (en millions)
1938...	33.718(a)	2.939
1946...	19.113	1.757
1947...	23.201	2.020
1948...	26.100	2.210

Sources : Ministère des Travaux Publics.
Institut National de Statistique.

(a) Estimation.

Transport par eau suivant la nature du trafic (en milliers de tonnes)

NATURE DU TRAFIC	1938 (a)	1946	1947	1948
Intérieur...	12.352	11.878	13.274	13.829
Importation	7.697	4.057	4.758	5.783
Exportation	7.954	2.765	4.527	5.752
Transit	5.710	413	642	736

Sources : Ministère des Travaux Publics.
Institut National de Statistique.

(a) Estimation.

Le fait que les transports par eau n'ont pas encore retrouvé leur niveau d'avant guerre doit être attribué à la diminution des trafics internationaux et, surtout, de transit, influencés tous deux par le volume peu important du trafic rhénan. Ce dernier, quoiqu'en augmentation sensible par rapport à 1947, n'atteint pas encore 50 % du niveau d'avant-guerre en ce qui concerne les relations avec la Belgique. La lenteur de la reprise économique de l'Allemagne occidentale et la politique de détournement artificiel du trafic poursuivie par les autorités d'occupation, seront sans doute corrigées par l'accord intervenu entre Benelux et la Bizonne en 1948.

Trafic rhénan relevé au passage de Lobith
 (en milliers de tonnes)

ANNEE	ENTREE			SORTIE		
	Total	Débarquements		Total	Embarquements	
		aux Pays-Bas	en Belgique		aux Pays-Bas	en Belgique
1938	28.235	20.810	6.382	27.553	21.739	5.152
1946	5.109	2.889	1.952	2.239	1.323	905
1947	4.883	2.625	1.830	3.630	2.036	1.576
1948	9.851	6.558	2.746	6.268	3.977	2.198

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek (Pays-Bas).

L'augmentation du trafic intérieur belge par rapport à l'année 1947, affecte toutes les catégories de marchandises transportées, à l'exception des combustibles solides.

**Mouvement général de la navigation intérieure
suivant la nature des marchandises**
 (en millions de t/km)

NATURE DES MARCHANDISES	1938 (a)	1946	1947	1948
Produits agricoles et alimentaires.	251	122	118	134
Combustibles solides	1.083	752	851	847
Minéraux	221	64	89	118
Produits métallurgiques	125	52	51	69
Matériaux de construction	801	245	256	310
Produits de carrières	162	257	307	337
Textiles et cuirs		12	7	5
Produits chimiques		116	150	156
Huiles et graisses industrielles ...	266	49	66	79
Divers		88	125	155
	2.939	1.757	2.020	2.210

Sources : Ministère des Travaux Publics. Administration des Ponts et Chaussées.
 Institut National de Statistique.

(a) Chiffres approximatifs.

Quoiqu'une comparaison détaillée avec l'avant-guerre soit difficile, il semble néanmoins que la structure du trafic fluvial se soit modifiée dans le sens de la diminution des transports des premières catégories. Ceci résulte du recul du trafic rhénan dont le charbon (à la descente) et les minéraux (à la remonte) constituaient les éléments les plus importants.

La répartition du trafic par bassin fluvial apparaît presque inchangée : les différents bassins ont gardé à peu près le même rang d'importance et l'augmentation du mouvement par rapport à l'année 1947 est générale.

Mouvement sur les voies navigables par bassin
(en millions de t/km)

BASSIN	1938 (a)	1946	1947	1948
Escaut maritime	745	374	448	465
Canaux de la Campine	851	585	611	646
Canaux brabançons	281	212	230	251
Meuse et Sambre...	378	235	278	342
Haut-Escaut	544	268	350	378
Centre et Borinage	104	66	83	105
Yser et Côte	26	16	20	23
Total	2.939	1.757	2.020	2.210

Sources : Ministère des Travaux Publics. Administration des Ponts et Chaussées.
Institut National de Statistique.

(a) Chiffres approximatifs.

SECTION III. — TRANSPORTS PAR ROUTE

Le parc de véhicules automobiles continue à augmenter. D'après les statistiques provisoires du Ministère des Finances (1), toutes les catégories de véhicules, à l'exception des taxis, ont dépassé leur nombre d'avant-guerre.

Par rapport à l'année 1947, le parc de voitures privées marque la plus forte augmentation. L'extension du parc de camions et remorques s'est poursuivie et atteint plus de 240 % du chiffre de 1938. Le parc de camionnettes et remorques, par contre, n'atteint que 137 % du montant d'avant-guerre.

Parc de véhicules automobiles au 31 décembre (a)

CATÉGORIE DE VEHICULES	1938	1946	1947	1948
Voitures privées	146.450	82.420	124.623	171.714
Autobus et autocars	1.044	790	1.439	1.942
Taxis	7.680	3.581	4.706	5.574
Motocyclettes	67.016	72.320	91.973	108.641
Camions (plus de 2,5 t)	16.129	25.782	32.243	39.243
Camionnettes (moins de 2,5 t)...	63.189	65.257	78.489	86.496

Source : Ministère des Finances.

(a) Abstraction faite des véhicules exemptés de taxe.

(1) Cette statistique est basée sur la taxe de circulation. Elle ne reflète pas tout à fait la situation réelle. En effet, certaines voitures utilisées pour le transport de marchandises, sont taxées

Le tableau fait ressortir la part grandissante que prennent les véhicules de gros tonnage. Les camions (plus de 2,5 tonnes) représentent, en 1948, 31,2 % du total des véhicules lourds, contre 20,3 % en 1938, tandis que le pourcentage des camionnettes (moins de 2,5 tonnes) est tombé de 1938 à 1948 de 79,7 à 68,8 %.

Dans les transports routiers de marchandises, il faut distinguer les transports pour compte de tiers qui sont assurés par les transporteurs professionnels et les transports pour compte propre.

Au 31 décembre 1948 (1), le parc de véhicules en service, affectés aux transports professionnels dans un rayon de plus de 10 km, compte 9.271 unités, tandis que le nombre de véhicules en service, affectés aux transports dans un rayon de moins de 10 km s'élève à 4.060 unités.

Les transports professionnels représentent, en 1948, 10 % du trafic routier en général. L'extension du parc de matériel de transport routier de marchandises est donc due en majeure partie à l'accroissement des transports pour compte propre.

Le développement des transports par route pose le problème de l'amélioration et de l'adaptation du réseau routier.

Ainsi qu'il est préconisé dans le projet de budget pour 1949 du Département des Travaux Publics, un gros effort devra être fait pour moderniser le réseau routier belge; il est envisagé de créer un nouveau Fonds des routes.

SECTION IV. — TRANSPORTS MARITIMES ET ACTIVITÉ PORTUAIRE

§ I. — TRANSPORTS MARITIMES

1. Marché des Frets.

La baisse qui s'est manifestée au début de 1947 sur le marché des frets s'est poursuivie en 1948. Par rapport à l'avant-guerre, les frets se situent approximativement à l'indice 300 contre 350 en 1947 et 400 en 1946. Il est vrai que le trafic international ne s'est guère amélioré en 1948 et, sans le plan Marshall, la situation eût été probablement encore plus mauvaise.

2. Marine marchande.

En 1948, la flotte belge s'est accrue de 13 unités jaugeant 41.997 B. R. T. Ceci résulte, d'une part, de l'acquisition de 16 unités d'un tonnage brut de 57.332 tonnes et, d'autre part, de la vente de deux unités jaugeant 14.150 B.R.T. et de la perte d'un navire de 1.409 B. R. T. La flotte marchande belge représente en 1948, 0,50 % de la flotte mondiale contre 0,40 % en 1947 et 0,60 % en 1938.

Les acquisitions nouvelles comprennent notamment de belles unités comme le « Léopoldville » et l'« Albertville » de 10.740 B. R. T. chacune, qui ont été construites par les chantiers de Hoboken.

comme camions légers. De plus, un même véhicule peut figurer plusieurs fois à la statistique par suite d'un changement de propriétaire au cours de l'année. Il est estimé que les chiffres des camions et camionnettes devraient être diminués de 10 % environ pour compenser cette double erreur.

(1) Chiffres transmis par l'Office des Transports par Route.

Marine marchande belge
 (Situation au 1^{er} janvier)

DESIGNATION	Année	Bateaux à vapeur	Bateaux à moteur	Total
Nombre de bateaux	1938	76	16	92
	1946	28	24	52
	1947	34	27	61
	1948	47	31	78
	1949	52	39	91
Tonnage net	1938	182.620	52.861	236.481
	1946	66.625	75.003	141.628
	1947	83.193	90.554	173.747
	1948	146.322	101.976	248.298
	1949	156.170	122.970	279.140
Tonnage brut	1938	266.344	79.979	346.323
	1946	95.807	107.359	203.166
	1947	117.845	130.149	247.994
	1948	203.881	146.100	349.981
	1949	216.467	175.511	391.978

Source : Ministère des Communications. Administration de la Marine.

On trouve aussi un indice de l'amélioration de la flotte belge dans l'accroissement important du tonnage des navires à moteur qui a plus que doublé depuis 1939.

Les grands armements nationaux ont intensifié leur activité en 1948. La C. M. B. a notamment organisé un service régulier Pakistan-Indes; l'Armement Deppe a rétabli sa ligne régulière Cuba-Mexique-Gulf. Les Armements L. Hermans et Navex entretiennent aussi des services réguliers avec les ports méditerranéens. La part du pavillon belge dans le mouvement maritime de la Belgique reste cependant faible : elle est en 1948 de 9,9 % contre 9,2 % en 1947 et 9,5 % avant la guerre.

§ 2. — TRAFIC PORTUAIRE

En général, le trafic des trois principaux ports belges est resté stationnaire.

1. Port d'Anvers.

L'activité globale du port est en très légère augmentation et se situe à l'indice 76,6 par rapport à 1938. Le mouvement des marchandises à l'entrée a sensiblement diminué : l'indice de ce trafic (1938 = 100) est revenu de 96,0 en 1947 à 86,7 en 1948, mais cette régression a été compensée par l'augmentation du mouvement de marchandises à la sortie dont l'indice est passé de 53,6 en 1947 à 65,5 en 1948.

Trafic international du port d'Anvers
(en milliers de tonnes)

ANNEE	Marchandises amenées de l'étranger par :				Marchandises expédiées à l'étranger par :				Total général
	Mer	Canaux, rivières	Chemins de fer	Total	Mer	Canaux, rivières	Chemins de fer	Total	
1938	11.873	4.589	1.792	18.254	11.706	4.412	380	16.498	34.752
1946	8.940	936	359	11.235	2.924	956	713	4.593	15.828
1947	15.970	1.008	549	17.527	6.236	1.501	1.108	8.845	26.372
1948	13.784	1.373	674	15.831	7.162	2.570	1.077	10.809	26.640

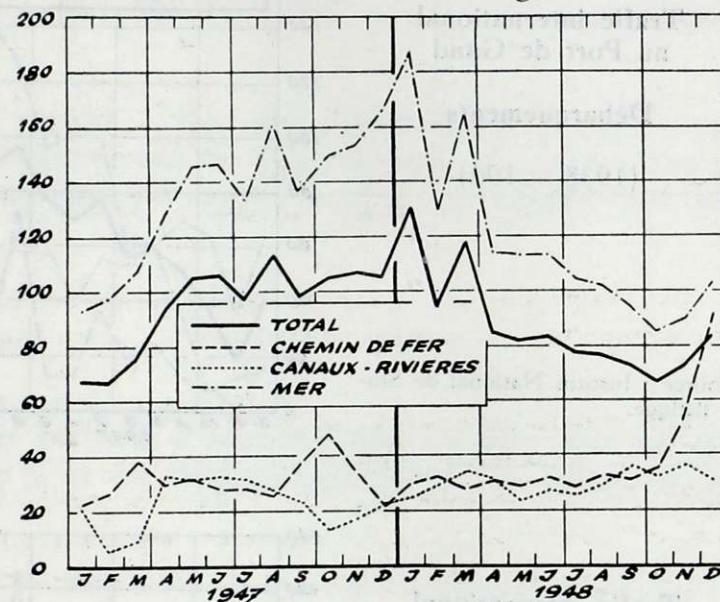
Source : Institut National de Statistique.

A l'entrée, le trafic maritime reste supérieur à celui de 1938 mais les trafics internationaux ferroviaire et fluvial sont encore très éloignés du niveau d'avant-guerre.

**Trafic international
au Port d'Anvers**

Débarquements

(1938 = 100)

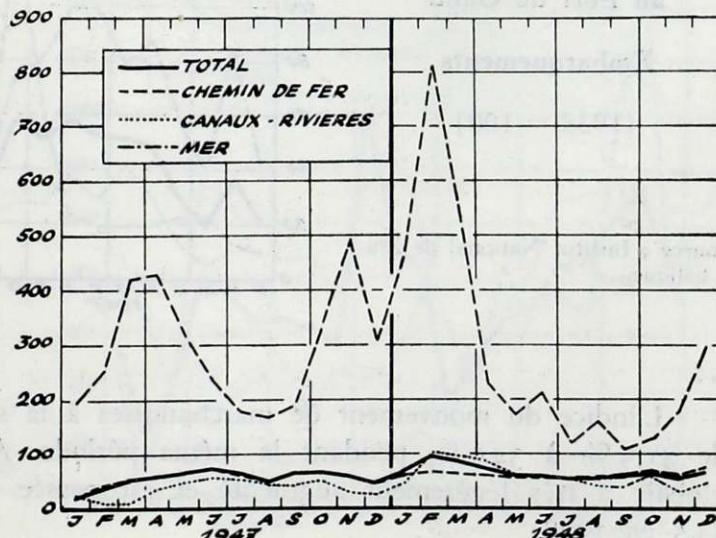


Source : Institut National de Statistique.

**Trafic international
au Port d'Anvers**

Embarquements

(1938 = 100)

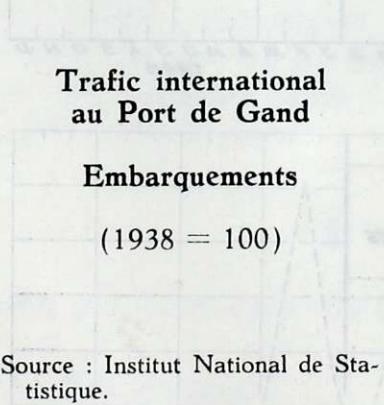
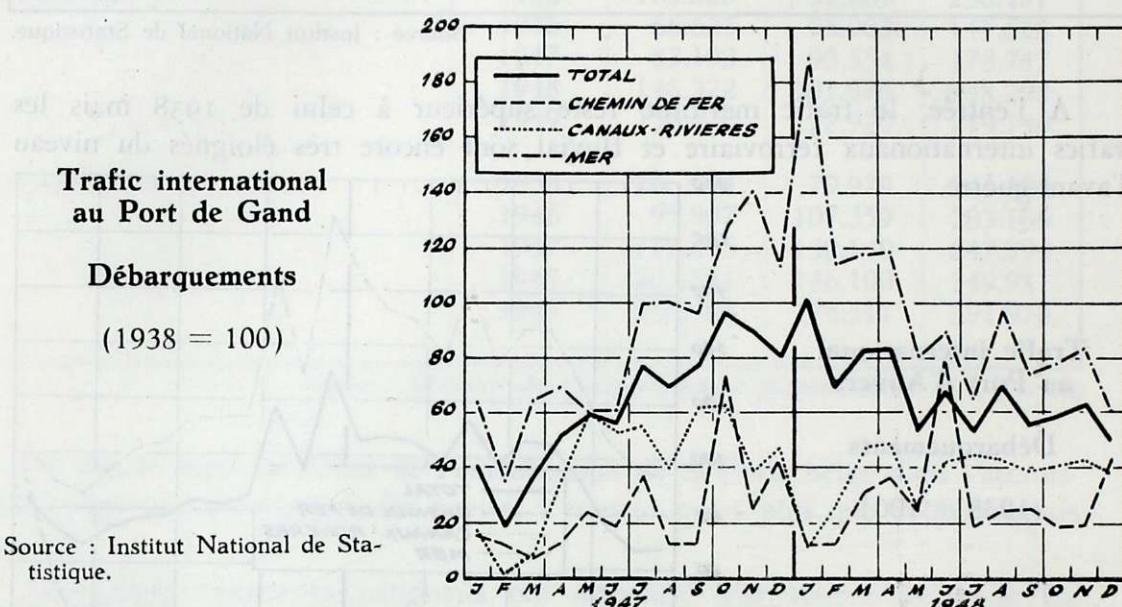


Source : Institut National de Statistique.

En ce qui concerne le mouvement à la sortie, les trafics maritime et fluvial n'ont pas encore retrouvé leur niveau d'avant-guerre alors que le trafic ferroviaire par rapport à 1938 a presque triplé en importance.

2. Port de Gand.

L'activité portuaire à Gand s'est développée en 1948 dans un sens opposé au mouvement portuaire anversois. Le mouvement de marchandises à l'entrée est passé de 62,4 en 1947 (1938 = 100), à 67,5 en 1948.



L'indice du mouvement de marchandises à la sortie, par contre, est tombé de 41,3 % à 34,9 % pendant la même période. Au total, l'activité portuaire globale a très légèrement augmenté et est passée de l'indice 54,0 en 1947 à 54,5 en 1948.

Trafic international du Port de Gand
(en milliers de tonnes)

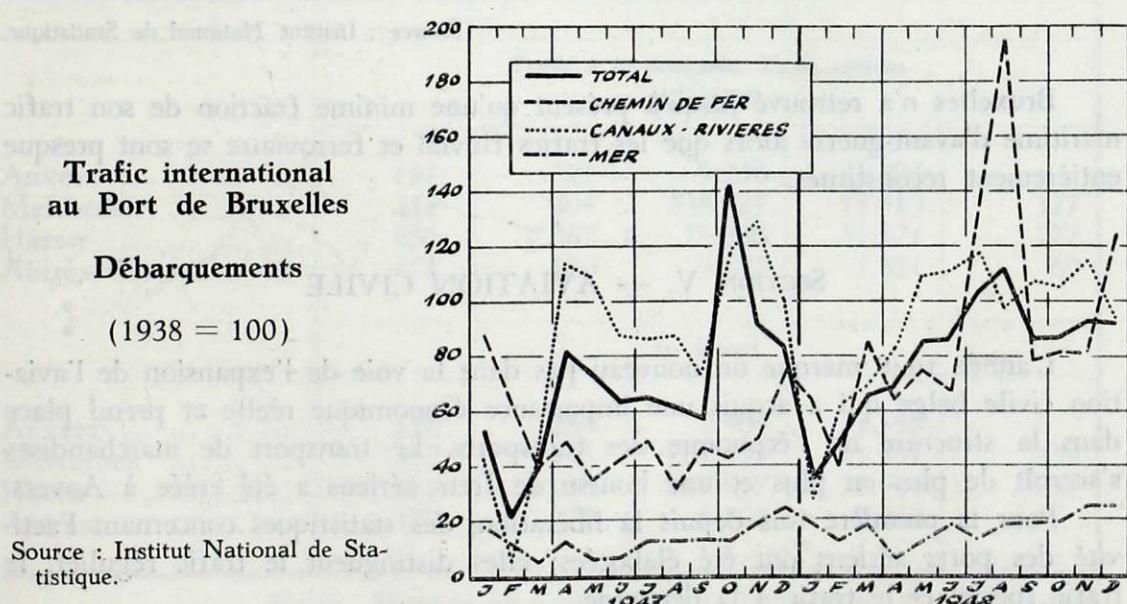
ANNEE	Marchandises amenées de l'étranger par :				Marchandises expédiées à l'étranger par :				Total général
	Mer	Canaux, rivières	Chemins de fer	Total	Mer	Canaux, rivières	Chemins de fer	Total	
1938....	2.287	2.036	198	4.521	1.045	1.526	380	2.951	7.472
1946....	1.176	712	27	1.915	23	138	53	184	2.099
1947....	1.959	814	45	2.818	729	363	129	1.221	4.039
1948....	2.227	763	57	3.047	500	390	138	1.028	4.075

Source : Institut National de Statistique.

L'accroissement par rapport à 1947 des débarquements à l'entrée est dû presque exclusivement à l'augmentation du trafic maritime. A la sortie, c'est aussi la diminution du trafic maritime par rapport à 1947, qui explique la chute des embarquements totaux.

3. Port de Bruxelles.

A Bruxelles, l'activité portuaire a augmenté dans les deux sens. Les débarquements représentent 80 % et les embarquements 56 % des chiffres de 1938.

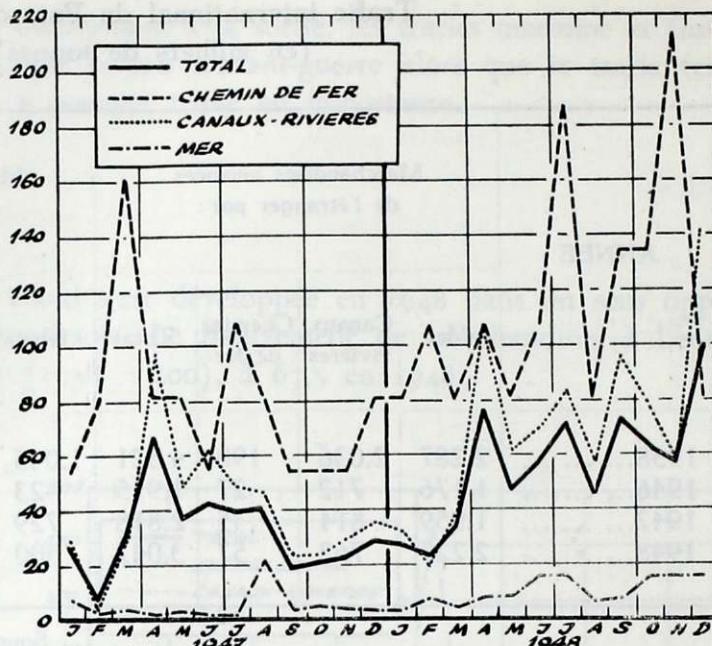


**Trafic international
au Port de Bruxelles**

Embarquements

(1938 = 100)

Source : Institut National de Statistique.



Trafic international du Port de Bruxelles
(en milliers de tonnes)

ANNEE	Marchandises amenées de l'étranger par :				Marchandises expédiées à l'étranger par :				Total général
	Mer	Canaux, rivières	Chemins de fer	Total	Mer	Canaux, rivières	Chemins de fer	Total	
1938...	196	752	339	1.287	167	377	45	589	1.876
1946...	15	599	204	818	3	159	21	183	1.001
1947...	24	625	174	823	7	145	36	188	1.011
1948...	33	685	303	1.021	15	264	50	329	1.350

Source : Institut National de Statistique.

Bruxelles n'a retrouvé jusqu'à présent qu'une minime fraction de son trafic maritime d'avant-guerre alors que les trafics fluvial et ferroviaire se sont presque entièrement reconstitués.

SECTION V. — AVIATION CIVILE

L'année 1948 marque un nouveau pas dans la voie de l'expansion de l'aviation civile belge qui a acquis une importance économique réelle et prend place dans la structure de l'économie des transports. Le transport de marchandises s'accroît de plus en plus et une bourse de frets aériens a été créée à Anvers.

Pour la première fois depuis la libération, des statistiques concernant l'activité des ports aériens ont été élaborées; elles distinguent le trafic régulier, le trafic spécial et le trafic à la demande.

Mouvement des aérodromes belges en 1948

AERODROME	Avions (unités)	Passagers (unités)	Fret (en kg)	Bagages (en kg)	Courrier (en kg)
Trafic régulier à l'arrivée					
Anvers	289	3.668	26.623	42.589	62
Melsbroek	4.008	53.781	1.231.108	1.072.637	482.679
Haren	4.424	48.130	642.687	706.781	97.846
Autres	107	660	2.296	6.222	55
au départ					
Anvers	297	3.366	8.058	48.703	9.043
Melsbroek	3.945	56.865	852.461	1.159.641	436.454
Haren	4.509	46.675	339.310	688.940	143.521
Autres	105	596	2.300	6.080	53
Trafic spécial à l'arrivée					
Anvers	123	110	27.939	789	54
Melsbroek	462	4.275	337.637	101.956	33.354
Haren	464	941	244.757	10.703	4.078
Autres	58	150	55.445	124	471
au départ					
Anvers	130	98	318.249	1.714	54
Melsbroek	413	3.858	275.862	91.539	27.627
Haren	492	1.091	276.486	13.698	1.662
Autres	60	190	45.955	368	471
Trafic à la demande. Taxis aériens à l'arrivée					
Anvers	158	321	9.236	1.204	-
Melsbroek	316	804	338.727	15.513	327
Haren	681	2.387	79.330	31.571	172
Autres	471	830	4.597	1.321	60
au départ					
Anvers	159	285	2.464	1.150	-
Melsbroek	312	945	261.657	21.957	439
Haren	691	3.025	56.557	39.944	1.047
Autres	457	779	8.798	2.460	-

Source : Ministère des Communications. Administration de l'Aéronautique.

Le trafic régulier est de loin le plus important, tant à l'arrivée qu'au départ.

En ce qui concerne le nombre d'avions, Haren accuse un trafic supérieur à Melsbroek; par contre, ce dernier l'emporte nettement en nombre de passagers, en fret, en bagages et en courrier. Ceci résulte du fait que, seuls, en principe, les avions lourds atterrissent à Melsbroek, tout le trafic des avions légers (bimoteurs) étant concentré à Haren. L'aérodrome de Melsbroek n'est pas encore suffisamment équipé pour reprendre toutes les activités de Haren. La dernière étape du transfert est prévue pour le début de 1949; à ce moment, l'aérodrome de Haren ne sera plus utilisé par l'aviation civile.

Au 1^{er} octobre 1948, la longueur des lignes desservies par la Sabena était de 14.325 km en Europe, de 14.445 km en Afrique, de 16.057 km sur les liaisons Belgique-Congo et de 19.588 km sur les lignes intercontinentales.

Par rapport à 1947, l'augmentation du trafic européen est due à l'accroissement des marchandises et des voyageurs transportés.

Le trafic total sur la ligne Belgique-Congo n'accuse qu'une légère augmentation: elle est due aux envois de marchandises, le trafic des passagers de son côté ayant diminué. Le transport de marchandises a augmenté de 465.000 t-km en 1947 à 1.100.000 t-km en 1948, tandis que pendant la même période le trafic de passagers a diminué de 9.348.000 t-km à 8.998.000 t-km.

Le progrès réalisé sur les lignes intercontinentales en 1948 est dû principalement à l'accroissement du trafic des marchandises.

Trafic de la Sabena

(en milliers de tonnes-kilomètre)

ANNEE	Réseau européen	Lignes Belgique Congo	Lignes intercontinentales
1938	1.985	396	.
1946	4.555	8.322	186
1947	8.188	10.318	2.766
1948	10.089	10.753	5.295

Source : Ministère des Communications. Administration de l'Aéronautique.

CHAPITRE VII

DISTRIBUTION ET CONSOMMATION

L'évolution de la distribution et du commerce est difficile à relever en statistiques, aussi faut-il se contenter d'indications fragmentaires et approximatives. Dans les trois sections suivantes, certains aspects de l'évolution de la distribution, de la consommation et de la normalisation du marché sont envisagés. Des quelques données exposées ci-dessous, il semble résulter que le mouvement des affaires s'est ralenti au cours de l'année 1948, tandis que la consommation s'est développée dans un marché de plus en plus normalisé.

SECTION I. — DISTRIBUTION

Le mouvement des nouvelles inscriptions au registre de commerce, après déduction des radiations, se présente comme suit depuis la libération : + 88.700 en 1945, + 92.481 en 1946, + 49.552 en 1947 et — 4.921 en 1948. Le nombre des radiations a donc dépassé celui des inscriptions en 1948.

Inscriptions au registre de commerce en 1948

DESIGNATION	Commerçants	Sociétés	Total
Immatriculations principales (a) ...	38.399	3.032	41.431
Radiations par suite de cessation, cession, transport ou décès	45.708	644	46.352
Différence	— 7.309	2.388	— 4.921

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes.
Administration du Commerce.

(a) Y compris les immatriculations principales par reprise d'une affaire radiée ou transportée comme suite à une cession, un transport, un décès, etc...

Cette régression provient de la diminution du nombre de commerçants, diminution que l'accroissement des immatriculations principales de sociétés ne parvient pas à compenser.

La distribution présente actuellement des caractéristiques diverses. D'une part, on constate une augmentation continue du nombre des sociétés en même temps qu'une certaine concentration par la formation de sociétés à intérêt commun, centrales, coopératives, etc... D'autre part, une certaine normalisation s'est faite dans le petit commerce où des entreprises en surnombre ou anti-économiques ont dû disparaître.

Après le recul du temps de guerre, le nombre de faillites et de demandes de concordats s'est relevé sans cependant atteindre le niveau d'avant-guerre. Toutefois, comme les données relevées par la statistique d'une année se rapportent à des situations vieilles de un à deux ans, il n'est pas permis d'apprécier de façon précise l'évolution réelle de 1948; on peut cependant considérer que cette dernière année a confirmé la tendance qui se manifeste depuis 1946.

Faillites et concordats

ANNEE	Déclarations de faillite	Demandes de concordat préventif à la faillite
1936	644	181
1937	589	178
1938	655	265
1942	42	6
1943	40	10
1944	45	5
1945	16	—
1946	67	7
1947	185	41
1948	328	66

Source : Institut National de Statistique.

C'est là un indice de ce que les conditions de facilité, nées de la guerre, ont pris fin.

Les recettes du timbre et des taxes assimilées au timbre montrent par ailleurs que le mouvement des affaires s'est ralenti en 1948. Sans doute, au cours de cette dernière année le total de ces recettes fiscales s'élève à 17.591 millions alors qu'il se monte à 17.521 millions en 1947. Mais dans l'interprétation, il faut tenir compte de l'influence des fluctuations des prix. Or, la moyenne de l'indice des prix de gros, en 1948, est en hausse de 9,4 % par rapport à 1947 (1).

Recettes du timbre et taxes assimilées au timbre (en millions de francs)

ANNEE 1948	Montant
Janvier	1.425,5
Février	1.373,1
Mars	1.676,5
Avril	1.606,5
Mai	1.443,3
Juin	1.441,5
Juillet	1.290,5
Août	1.290,1
Septembre	1.611,5
Octobre	1.531,5
Novembre	1.424,5
Décembre	1.476,7
Total	17.591,2

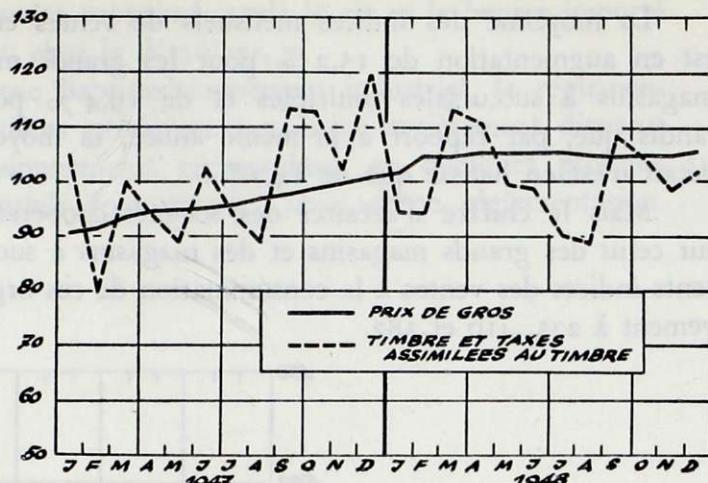
Source : Ministère des Finances.

(1) La comparaison avec l'indice des prix de détail n'est pas probante; les recettes du timbre et des taxes assimilées ne sont guère influencées par les transactions portant sur les produits repris dans l'indice.

**Recettes du
timbre et taxes assimilées
au timbre**

Indice des prix de gros

(1947/1948 = 100)



Sources : Ministère des Finances.
Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes.

SECTION II. — CONSOMMATION

L'évolution des indices de ventes dans les grands magasins, les magasins à succursales multiples et les coopératives (1), semble indiquer que la consommation s'est légèrement accrue au cours de l'année 1948.

Indice des ventes à la consommation

(Moyenne 1936/1938 = 100)

MOIS	Grands magasins	Magasins à succursales	Sociétés coopératives
1948			
Janvier	357	361	263
Février	337	330	255
Mars...	433	393	295
Avril...	430	413	299
Mai	377	386	247 (a)
Juin	353	380	252
Juillet...	406	415	259
Août	366	374	253
Septembre	407	386	279
Octobre	457	389	296
Novembre	461	341	270
Décembre	531	417	309
Moyenne de l'année	409,6	382,1	273,1

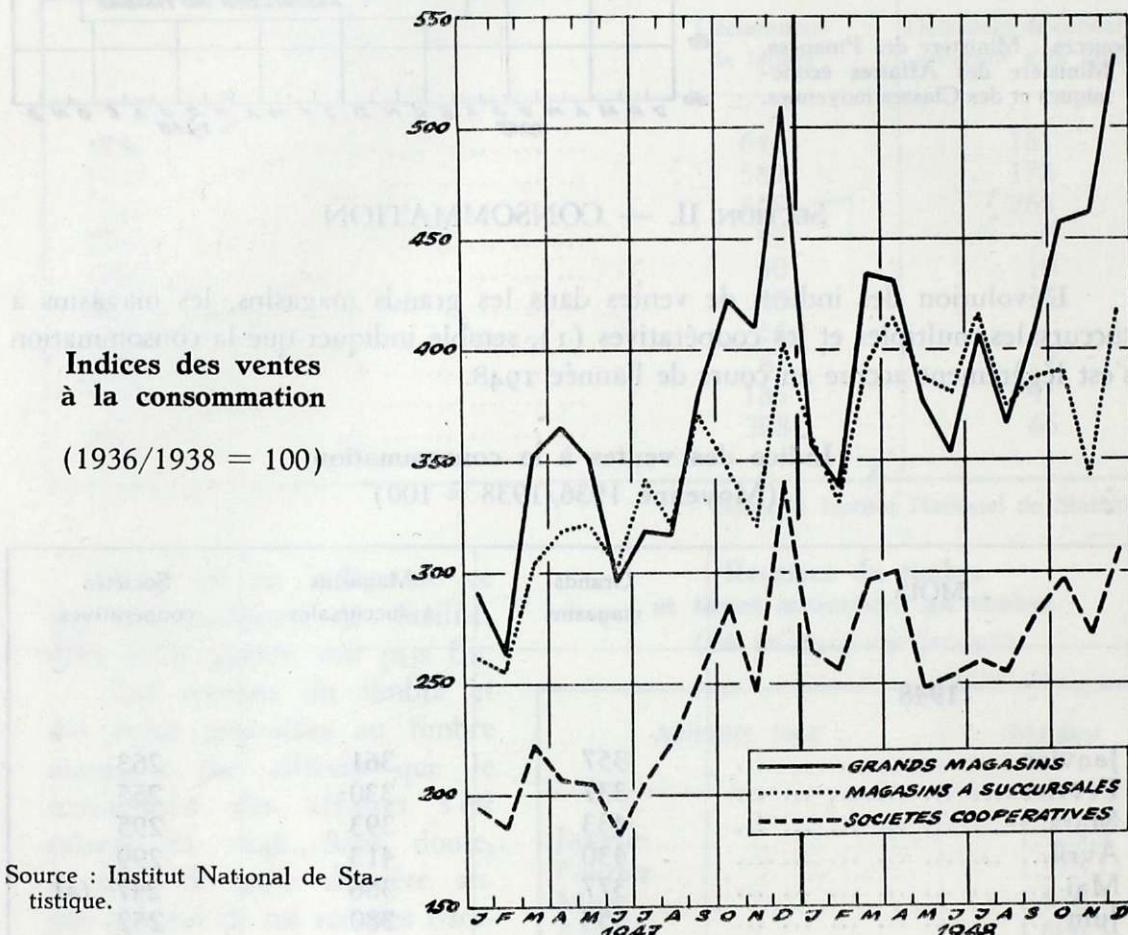
Source : Institut National de Statistique.

(a) A partir de mai 1948, le nombre d'établissements relevés a été réduit d'une unité.

(1) Il y a lieu de remarquer que le chiffre d'affaires de ces différents organismes ne représente qu'une partie des ventes au consommateur et que par conséquent il ne s'agit que d'indications partielles sur l'évolution des ventes de détail.

La moyenne des indices mensuels de ventes en 1948, par rapport à 1947, est en augmentation de 15,2 % pour les grands magasins, de 18,8 % pour les magasins à succursales multiples et de 19,4 % pour les sociétés coopératives, tandis que, par rapport à la même année, la moyenne des indices des prix de détail n'est en hausse que de 14,7 %.

Mais le chiffre d'affaires des sociétés coopératives est nettement en retard sur celui des grands magasins et des magasins à succursales multiples : les différents indices des ventes à la consommation de ces organismes se chiffrent respectivement à 273, 410 et 382.



D'autre part, certains changements ont pu intervenir dans les courants de consommation. Les résultats connus de l'enquête dirigée par le professeur Jacquemyns sur les budgets familiaux et portant sur une période s'étendant de juillet 1947 à août 1948 confirment que le standing de la population laborieuse s'est relevé par rapport à la période d'avant-guerre.

SECTION III. — NORMALISATION DES MARCHÉS

La normalisation progressive des marchés est l'une des caractéristiques essentielles de l'économie belge en 1948.

En fin d'année, le rationnement des produits alimentaires et des produits

non comestibles est quasi entièrement supprimé; seuls le riz et le beurre importé restent encore soumis à inscription chez le détaillant.

De même, en ce qui concerne l'approvisionnement industriel, la réglementation de la répartition des matières premières a presque entièrement disparu; en fin 1948, seuls les approvisionnements en goudron, en quelques produits chimiques et en charbons industriels font encore l'objet d'une réglementation.

TOME PARTIE

Circulation monétaire

l'acquérir quand il se situe dans un territoire limitrophe. Mais les soldats ne sont pas autorisés à faire ce genre de dépenses. Les officiers et les soldats peuvent acheter des denrées dans les magasins militaires, mais ces derniers sont très chers. Les officiers peuvent également faire des achats dans les magasins civils, mais ils doivent déclarer leur dépense au commandant de la garnison. Les officiers peuvent également faire des achats dans les magasins civils, mais ils doivent déclarer leur dépense au commandant de la garnison.



Le deuxième document concerne les dépenses militaires. Il indique que les officiers peuvent faire des achats dans les magasins civils, mais ils doivent déclarer leur dépense au commandant de la garnison. Les officiers peuvent également faire des achats dans les magasins civils, mais ils doivent déclarer leur dépense au commandant de la garnison.

ANNEXE III. — NORMALISATION DES MARCHÉS

Le troisième document concerne la normalisation des marchés. Il indique que les officiers peuvent faire des achats dans les magasins civils, mais ils doivent déclarer leur dépense au commandant de la garnison. Les officiers peuvent également faire des achats dans les magasins civils, mais ils doivent déclarer leur dépense au commandant de la garnison.

CHAPITRE PREMIER
MONNAIE ET CREDIT

SECTION I. — ETAT MONETAIRE (1)

Cette section sur l'essence et l'état de la circulation monétaire, des éléments de ce sujet, lequel est assez malaisé à étudier et à décrire, a été prise au Brésil en vertu de deux lois parallèles.

DEUXIEME PARTIE

Circulation monétaire

La circulation monétaire brésilienne a été créée par un décret du 22 juillet 1850, qui établit l'Institut national de crédit et déclare que les billets de ce crédit sont des monnaies légales. Ces billets sont émis par le Brésil National de Banque, qui a la responsabilité de la circulation monétaire, les établissements bancaires étant responsables de leur dépense et de leur remise au Brésil National de Banque. Les billets sont émis pour une période de six mois et peuvent être convertis en or ou en argent dans les établissements bancaires ou dans les bureaux de change. Le décret établit également que les billets doivent être émis en quantité suffisante pour assurer la stabilité de la monnaie et pour répondre aux besoins de la population. Le décret a été promulgué le 22 juillet 1850 et a été mis en application le 1er octobre 1850.

Le bilan du bilan monétaire brésilien montre que la quantité de monnaie en circulation a augmenté de 10% au cours des dernières années. La première moitié de l'année dernière a été marquée par une croissance de 5% dans l'émission de billets. Ces résultats font partie d'une tendance à la croissance constante de l'émission de billets, qui a été observée depuis plusieurs années. La croissance de l'émission de billets a été favorisée par la croissance de l'économie brésilienne et par l'amélioration de la confiance dans la stabilité de la monnaie.

(1) Ces deux lois sont les lois de 1850 et 1851.

DÉKIMME RYRTE

Circumlocution monéfaine



CHAPITRE PREMIER

MONNAIE ET CRÉDIT

SECTION I. — SITUATION MONÉTAIRE (1)

Cette section est consacrée à l'examen de l'évolution de la circulation monétaire, des éléments de couverture de la monnaie et enfin, des modifications apportées aux statuts et au bilan de la Banque Nationale de Belgique en vertu de deux lois promulguées le 28 juillet 1948 (2).

§ I. — CIRCULATION MONÉTAIRE

La circulation monétaire globale, appellation sous laquelle sont groupées la monnaie fiduciaire et la monnaie scripturale, s'est accrue de 8,5 milliards de francs au cours de l'année 1948; ceci correspond à une augmentation de 5,6 %, alors qu'en 1947, l'accroissement du volume des moyens de paiement n'avait été que de 3,4 %. Il faut cependant ajouter qu'en 1948, des modifications ont été apportées par la Banque Nationale de Belgique aux méthodes d'élaboration statistique de la circulation monétaire; les chiffres des avoirs libres à vue dans les établissements de crédit ne se rapportent plus qu'aux avoirs en francs belges, appartenant à des Belges, alors que, dans le passé, il avait été tenu compte également des avoirs en devises étrangères. Ces changements statistiques rendent délicate toute comparaison entre l'accroissement du volume de la circulation monétaire globale en 1948 et celui des années précédentes. Le calcul de la circulation monétaire sur base de la nouvelle méthode a cependant été effectué rétrospectivement à partir de février 1947.

Le tableau ci-dessous permet de constater que l'expansion de la masse des moyens de paiement ne s'est produite qu'à partir du deuxième trimestre; les premiers mois de l'année ont plutôt été marqués par une contraction assez sensible. Cette évolution fut le résultat de certaines rumeurs annonçant un retrait prochain des coupures de mille francs, la réévaluation de l'or et l'éventualité d'un alignement de la monnaie. Ces rumeurs ont exercé des effets plus sensibles sur la monnaie fiduciaire que sur la monnaie scripturale.

En effet, ces trois sujets de préoccupation qui engageaient les porteurs de billets à s'en défaire jouèrent en faveur d'une diminution du volume de la mon-

(1) Source statistique : Banque Nationale de Belgique.

(2) *Moniteur Belge* du 29 juillet 1948.

Circulation monétaire
(en millions de francs)

COMPOSANTES	31 décem- bre 1947	31 mars 1948	30 juin 1948	31 septem- bre 1948	31 décem- bre 1948
Monnaie fiduciaire :					
Billets émis par la Banque Nationale...	80.374	78.331	79.894	82.359	84.861
Monnaies et billets du Trésor...	4.269	4.532	4.583	4.641	4.503
Total	84.643	82.863	84.477	87.000	89.364
Monnaie scripturale :					
Soldes des comptes courants en fr belges à la Banque Nationale...	3.829	2.945	1.789	1.797	4.565
Avoirs nets en compte à vue en fr belges (a) :					
— auprès des banques privées	31.844	33.614	36.074	34.036	33.398
— auprès des institutions paraétatiques (b) ...	3.449	3.431	3.462	3.451	4.300
Avoirs libres à l'Office des Chèques Postaux ...	27.783	26.118	26.612	28.043	28.428
Total	66.905	66.108	67.937	67.327	70.691
Circulation monétaire glo- bale...	151.548	148.971	152.414	154.327	160.055

Source : Banque Nationale de Belgique.

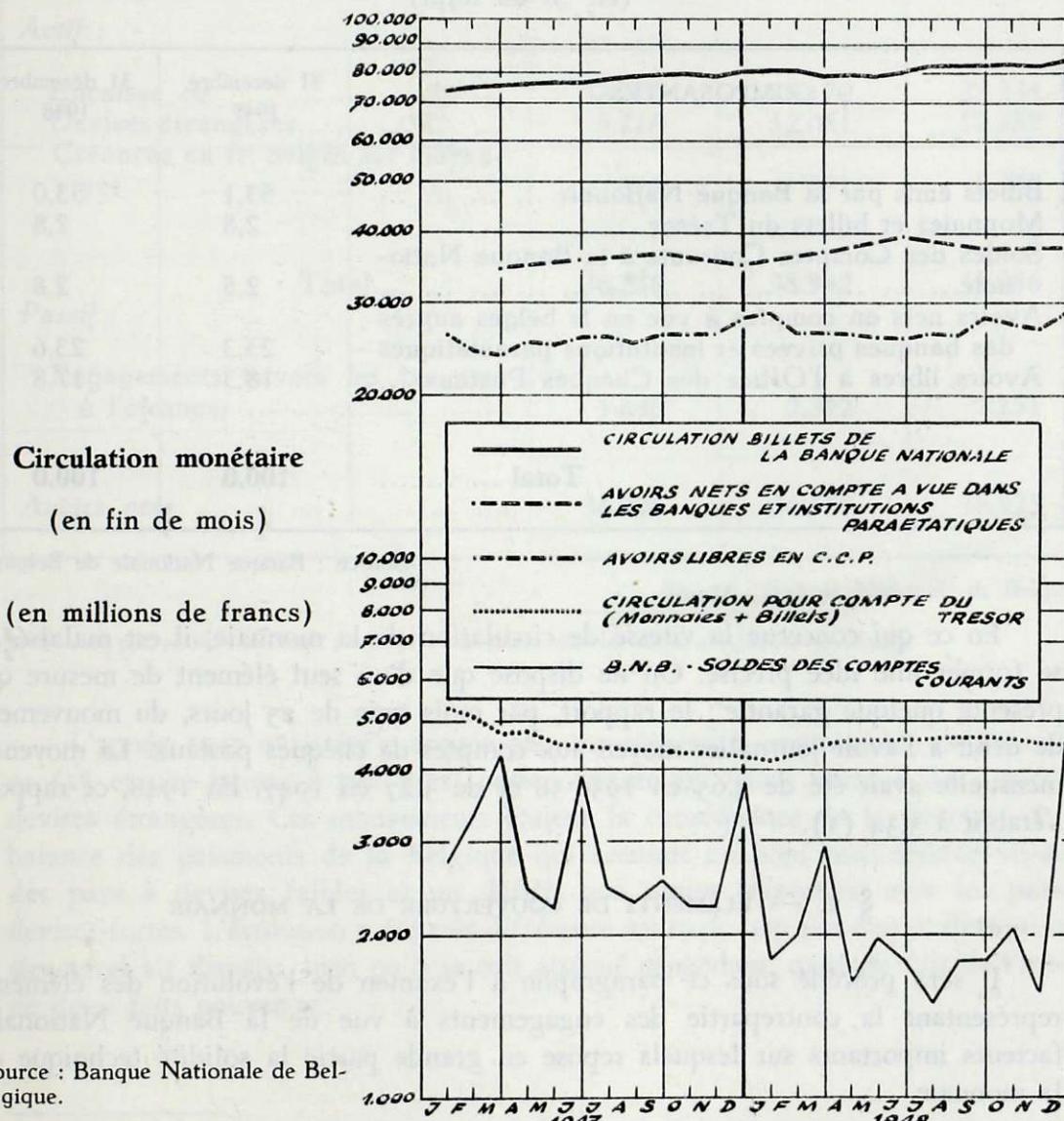
(a) Par « avoires nets », on entend les avoires en compte, déduction faite des encaisses des banques et de leurs avoires à l'Office des Chèques Postaux.

(b) Sont repris sous cette rubrique les avoires à la Banque du Congo Belge, au Crédit Communal et à la Caisse du Petit Crédit Professionnel.

naie fiduciaire. Par contre, sur la circulation scripturale, leurs effets se neutralisent partiellement du fait qu'ils agirent dans des directions opposées : reflux des billets de mille francs vers les banques, d'une part, et retrait d'avoires en compte, en vue de placements non susceptibles d'être affectés par une éventuelle dévaluation, d'autre part. Ces préoccupations disparurent au cours du deuxième trimestre.

Après être demeurée à peu près stable en avril et en mai, la circulation monétaire s'est développée sensiblement à partir de juin afin de répondre aux besoins de l'économie; elle a dépassé, au second semestre, le montant atteint en août 1944 avant l'opération d'assainissement monétaire.

Parmi les causes de cette expansion figure, en premier lieu, la mesure prise par l'arrêté du Régent du 2 juin portant déblocage de 20 % des comptes temporairement indisponibles à la date du 7 juin 1948, avec libération d'un minimum de 10.000 francs et de tout compte dont le solde serait inférieur à 1.000 francs après cette première libération. L'application de cet arrêté et, à un degré moindre, les libérations admises par le Comité de déblocage (1) ont permis d'ailleurs de ramener le montant des avoirs temporairement indisponibles, non compris les comptes auprès des Caisses d'Epargne, de 8,8 milliards de francs en fin décembre 1947 à 2,5 milliards de francs au 31 décembre 1948 (2). Comme autres causes d'expansion, on peut citer les remboursements de certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans en octobre dernier, l'extension des crédits consentis par la Banque Nationale de l'économie et, enfin, dans une moindre mesure, l'accroissement des avoirs en moyens de paiement de la banque centrale sur l'étranger.



Source : Banque Nationale de Belgique.

(1) Elles se chiffrent à 600 millions de francs pour l'année 1948.

(2) Pour ce qui est de la résorption de l'emprunt d'assainissement monétaire, s'en référer au chapitre « Finances publiques ».

Si l'on considère l'évolution des composantes de la circulation monétaire, on remarque que l'augmentation globale résulte tant du développement de la monnaie fiduciaire que de l'accroissement de la monnaie scripturale; l'un et l'autre furent, en effet, d'environ 5,6 %. Toutefois, parmi les différents moyens de paiement repris sous la rubrique « Monnaie scripturale », les avoirs libres aux Chèques Postaux ne se sont pas accrûs au même rythme que les autres composantes. Il convient cependant d'ajouter que leur part relative dans la circulation globale est encore à peu près le double de celle d'avant-guerre, suite au développement enregistré de 1945 à 1947. En résumé, l'importance relative des différents éléments de la circulation monétaire n'a subi que peu de modifications de fin 1947 à fin 1948.

**Importance relative des différents moyens de paiement
(en % du total)**

COMPOSANTES	31 décembre 1947	31 décembre 1948
Billets émis par la Banque Nationale	53,1	53,0
Monnaies et billets du Trésor	2,8	2,8
Soldes des Comptes Courants à la Banque Nationale...	2,5	2,8
Avoirs nets en comptes à vue en fr belges auprès des banques privées et institutions paraétatiques	23,3	23,6
Avoirs libres à l'Office des Chèques Postaux ...	18,3	17,8
Total	100,0	100,0

Source : Banque Nationale de Belgique.

En ce qui concerne la vitesse de circulation de la monnaie, il est malaisé de se former une idée précise. On ne dispose que d'un seul élément de mesure qui présente quelque garantie : le rapport, par mois type de 25 jours, du mouvement de débit à l'avoir journalier moyen aux comptes de chèques postaux. La moyenne mensuelle avait été de 4,65 en 1936-38 et de 3,27 en 1947. En 1948, ce rapport s'établit à 3,34 (1).

§ 2. — ÉLÉMENTS DE COUVERTURE DE LA MONNAIE

Il sera procédé sous ce paragraphe à l'examen de l'évolution des éléments représentant la contrepartie des engagements à vue de la Banque Nationale, facteurs importants sur lesquels repose en grande partie la solidité technique de la monnaie.

(1) Chiffres provisoires.

1. *Éléments de caractère international.*

Si l'on compare les situations des différents rubriques se rapportant aux relations financières de la Banque Nationale avec l'étranger aux dates du 30 décembre 1947 et du 31 décembre 1948, il se dégage de ce rapprochement une impression favorable.

Avoirs en moyens de paiement internationaux de la Banque Nationale (a)
(en millions de francs)

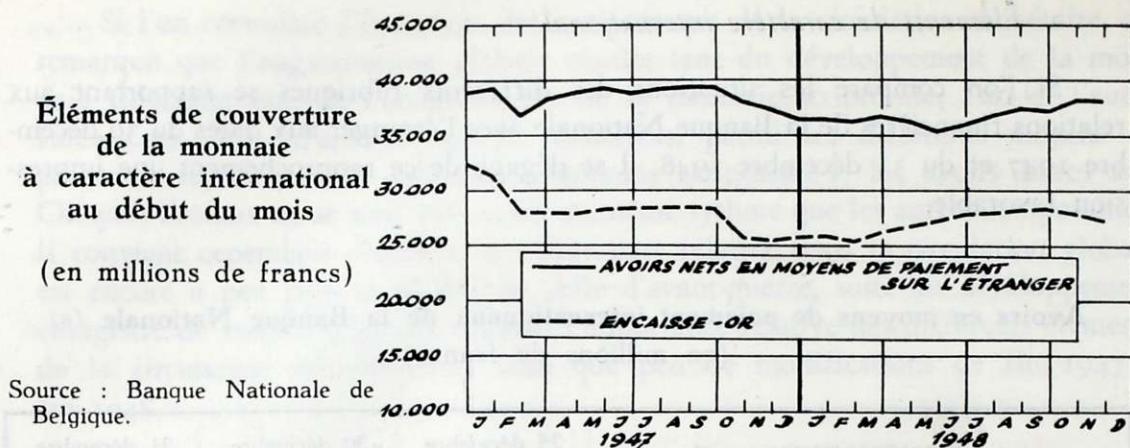
DESIGNATION	25 décembre 1946	30 décembre 1947	31 décembre 1948
<i>Actif :</i>			
Encaisse or	32.226	26.170	27.334
Devises étrangères...	5.716	12.081	12.389
Créances en fr. belges sur l'étran- ger	414	691	1.363
Total	38.356	38.942	41.086
<i>Passif :</i>			
Engagements envers les banques à l'étranger	1.648	2.392	2.151
<i>Avoirs nets</i>	36.708	36.550	38.935

Source : Banque Nationale de Belgique.

(a) Il n'est pas possible de faire porter la comparaison sur des dates absolument semblables.

L'année 1947 avait été marquée par une régression considérable de l'encaisse or (1) et une hausse à peu près correspondante en valeur absolue des avoirs en devises étrangères. Ces mouvements étaient la conséquence de la structure de la balance des paiements de la Belgique qui accusait un boni considérable vis-à-vis des pays à devises faibles et un déficit non moins important avec les pays à devises fortes. L'évolution a été très différente en 1948, non pas que ce déséquilibre structurel ait disparu, bien qu'il se soit atténué cependant, mais du fait de l'action de deux faits nouveaux.

(1) Il convient de signaler que la diminution constatée en 1947 est attribuable pour 2.464 millions de fr. au versement effectué par la Belgique pour sa participation au Fonds Monétaire International.



Tout d'abord, en matière de crédit à l'étranger, les autorités responsables ont été amenées à revoir leur politique; eu égard aux dangers qu'aurait provoqués, pour la stabilité de la monnaie, l'octroi de nouvelles avances à l'étranger, il a été décidé, en principe, de n'accorder aucun relèvement de plafond dans les accords de paiement. Ceci explique partiellement la stabilité relative des postes « Devises étrangères » et « créances en francs belges sur l'étranger » ainsi que l'augmentation des réserves or de l'Institut d'Emission. En effet, les dépassements de plafond fixé aux accords sont réglés en général par cession d'or ou de certaines devises au pays créditeur.

En second lieu, le plan Marshall, tout en apportant une aide en dollars à la Belgique, l'a amenée également à consentir par la voie du mécanisme des droits de tirage, des dons en francs belges à plusieurs pays membres de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (1). Au 31 décembre 1948, la Belgique avait reçu, dans le cadre du plan Marshall, un montant de dollars équivalent à 2,3 milliards de fr. belges; par contre, environ 2,5 milliards de fr. belges avaient été utilisés par divers pays bénéficiaires sous forme de droits de tirage (2).

Le plan Marshall n'a pas été la seule source d'approvisionnement extra-ordinaire en devises fortes; la Belgique a notamment au cours du 1^{er} trimestre, opéré deux prélèvements de 11 millions de \$ chacun auprès du Fonds Monétaire International et contracté un emprunt de 50 millions de \$ à l'Import-Export Bank.

Ces divers apponts en devises fortes ont permis de couvrir à due concurrence le déficit de la balance des paiements avec la zone monétaire du dollar; les prélèvements à opérer à cette fin sur le stock de métal précieux du pays en ont donc été réduits. Ces ressources ont ainsi contribué indirectement à accroître les réserves or de la Banque Nationale.

Par contre, le Fonds Monétaire International a autorisé les Pays-Bas et la Norvège à effectuer des prélèvements de francs belges, pour un total de 500 millions de fr., ce qui réduit d'autant les avoirs de cette institution en devises belges,

(1) Voir chapitre « Aide américaine et coopération économique européenne ».

(2) La différence entre ce chiffre de 2,5 milliards et celui cité au chapitre « Aide américaine et coopération économique européenne » provient de ce que les modes d'enregistrement des droits de tirage de la B. N. B. et de l'A. B. C. E. étant légèrement différents, il existe un décalage dans la comptabilisation des opérations.

donc les engagements ultérieurs de la Belgique; par ailleurs, la Belgique a également fait face à divers remboursements de dettes contractées à l'étranger (1).

Quant au poste « Engagements envers les Banques à l'étranger », il indique une légère diminution, mais ne reprend pas toutes les créances de banques à l'étranger sur la Belgique; en réalité, celles-ci se sont légèrement accrues au cours de l'année.

Enfin, les engagements de la Banque Nationale en matière d'opérations à terme sur or et devises étrangères ont augmenté de quelque 400 millions de fr. de fin 1947 à fin 1948.

Des chiffres et des considérations émis dans ce développement, il ressort que la balance des paiements a pu être équilibrée en 1948 sans qu'il n'en résulte un endettement important vis-à-vis de l'étranger et tout en permettant une évolution satisfaisante des moyens de paiement internationaux de la Banque Nationale.

Avances de la Banque Nationale à l'Economie
(en millions de francs)

DESIGNATION	30 décembre 1947	31 décembre 1948
<i>Crédit au secteur privé :</i>		
Effets commerciaux	4.013	5.171
Avances sur fonds publics	1.058	695
	5.071	5.866
<i>Crédit de caractère mixte :</i>		
Effets émis par les organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	2.847	3.546
Autres effets publics	37	111
	2.884	3.657
<i>Crédit direct à l'Etat :</i>		
Avances au Trésor	49.947	4.728
Modification à apporter en fonction des opérations d'assainissement du bilan effectuées le 13 septembre 1948	—	47.535
	49.947	52.263
Total général	57.902	61.786

Source : Banque Nationale de Belgique.

(1) Voir chapitre « Commerce extérieur de l'U. E. B. L. », section IV « Balance des paiements ».

2. Éléments de caractère national.

Les avances consenties par la Banque Nationale à l'économie belge se sont quelque peu développées durant l'année 1948. L'établissement du bilan à la date du 31 décembre en vertu des statuts modifiés sur base de la loi du 28 juillet 1948 (1) rend impossible la comparaison des situations à des dates parfaitement semblables en fin 1947 et fin 1948. Pour décembre 1947, on a fait choix de la situation hebdomadaire du 30 qui présente le plus de comparabilité avec le bilan de 1948; ce dernier doit être plus affecté cependant par les effets de l'échéance annuelle.

L'augmentation du crédit consenti au secteur privé qui s'était manifestée déjà l'an dernier s'est poursuivie en 1948; elle résulte uniquement du développement du portefeuille commercial. Cependant, aucun changement n'a été apporté à la politique de crédit, ainsi qu'on le verra à la section II. Le volume du papier commercial réescompté par la banque centrale, après avoir diminué graduellement au cours des premiers mois de l'année, reprit de l'ampleur en juin sous l'effet de la tension qui se manifesta à ce moment sur le marché de l'argent. Lorsque cet état de pénurie eut disparu, le portefeuille « Effets commerciaux » de la Banque Nationale demeura cependant fortement gonflé jusqu'à la mi-septembre; cela est attribuable au fait que les parastataux présentèrent du papier au réescompte afin d'en mettre le produit à la disposition de l'Etat. Après l'assainissement du bilan de la Banque Nationale, la Trésorerie retrouva une plus grande aisance grâce aux opérations comptables effectuées à cette occasion et à la fixation d'un nouveau plafond. Il y eut une normalisation à cet égard et le portefeuille commercial diminua. Dans la suite, les remboursements considérables de certificats de Trésorerie 1943-1948 en octobre alimentèrent le marché de l'argent, ce qui rendit les recours au réescompte moins nombreux. Enfin, en décembre, on enregistra le gonflement que provoque habituellement l'échéance annuelle.

La rubrique représentant l'évolution du crédit de caractère mixte, ainsi appelé parce qu'il couvre les avances faites indirectement à l'Etat et au secteur privé, indique une hausse appréciable d'une année à l'autre. Les fluctuations du montant des effets émis par les organismes parastataux ont surtout été fonction des disponibilités offertes par le marché de l'argent à vue.

Pour apprécier avec exactitude les variations subies par les avances directes de la Banque à l'Etat de fin 1947 à fin 1948, il faut apporter au montant figurant au compte « Avances au Trésor » au 31 décembre 1948 un correctif qui tienne compte des répercussions des opérations d'assainissement du bilan effectuées le 13 septembre 1948; celles-ci ont en effet réduit de 47.535 millions de fr. les avoirs en Certificats de Trésorerie repris à la situation comptable de la Banque Nationale. Le chiffre des « avances au Trésor », rectifié sur cette base, devient donc 52.263 millions de fr. au 31 décembre 1948, marquant une augmentation de 2,3 milliards de fr. pour l'année sous revue; l'évolution a donc été fort semblable à celle de l'année 1947. Aux termes de la convention, passée le 14 septembre 1948 entre le Ministre des Finances et le Gouverneur de la Banque Nationale, un plafond de 10 milliards de fr. a été fixé au montant total des effets publics pouvant être détenus par la Banque; ce montant englobe le « Crédit de caractère mixte » et les « Avances au Trésor » du tableau ci-dessus.

(1) Avant cette modification, il était établi au 25 juin et au 25 décembre de chaque année.

§ 3. — MODIFICATIONS DES STATUTS ET DU BILAN DE LA BANQUE NATIONALE

1. Statuts.

Certains changements ont été apportés à la loi organique de la Banque Nationale de Belgique par une loi du 28 juillet 1948; les statuts de la Banque ont donc été modifiés afin d'être mis en concordance avec celle-ci. L'assemblée générale des actionnaires du 13 septembre a accepté les modifications (1) qui lui étaient proposées et que l'on peut résumer comme suit :

a) Augmentation de capital.

Le capital social de la Banque a été porté de 200 millions à 400 millions de fr. par l'émission de 200.000 actions nouvelles souscrites par l'Etat, nominatives et incessibles. L'Etat a libéré ces actions à l'aide d'une partie des bénéfices réalisés par la Banque durant la période de guerre (2), bénéfices qui lui sont abandonnés. Toute action donne droit à une voix et il est dérogé à l'article 76 des lois coordonnées sur les Sociétés commerciales qui dispose que « nul ne peut prendre part au vote pour un nombre de voix dépassant la cinquième partie du nombre de voix attachées aux titres ou les deux cinquièmes du nombre des voix attachées aux titres représentés ».

b) Règlement des opérations d'« open market policy ».

L'arrêté royal du 24 août 1939 relatif à l'activité, à l'organisation et aux attributions de la Banque Nationale fixait des limites aux opérations de la Banque sur le marché des effets à court ou à moyen terme émis par l'Etat, la Colonie ou le Grand-Duché de Luxembourg ou par les Institutions dont les engagements sont garantis par l'Etat, ainsi que sur le marché des effets publics nationaux cotés en Bourse. Le montant du portefeuille détenu par la Banque Nationale de Belgique résultant d'opérations de ce genre ne pouvait dépasser 5 milliards de fr.

Un arrêté-loi du 10 mai 1940 avait modifié ces dispositions; il faisait dépendre la fixation de cette limite d'une convention à passer entre le Gouvernement et la Banque Nationale.

Les nouveaux statuts prévoient que, jusqu'à disposition ultérieure, le montant du portefeuille détenu à la suite d'opérations de l'espèce décrite ci-dessus ne pourra dépasser une limite qui sera fixée par conventions entre le Ministre des Finances et la Banque Nationale après avis conforme du Conseil de Régence de cette dernière. Ces conventions seront approuvées par le Conseil des Ministres et publiées dans la huitaine au *Moniteur Belge*. Les Chambres n'auront donc plus à intervenir directement dans la fixation du plafond de ces opérations. Une convention a d'ailleurs été signée le 14 septembre (3); elle fixe le plafond à 10 milliards de fr.

(1) *Moniteur Belge* du 13 et 14 septembre 1948.

(2) Environ 264 millions de francs dont 200 millions ont été affectés à l'augmentation de capital et 64 millions de francs à l'amortissement de la dette de l'Etat envers la Banque.

(3) *Moniteur Belge* du 18 septembre 1948.

c) *Administration.*

Les directeurs, jadis au nombre de trois, seront désormais trois au moins, six au plus. Ils ne seront plus nommés par l'assemblée générale des actionnaires mais par le Roi, sur proposition du Conseil de Régence; ce dernier est composé du gouverneur, des directeurs et de 10 régents (1). Les régents seront, comme avant, nommés par l'assemblée générale des actionnaires de même que les censeurs. Trois régents seront élus sur présentation du Ministre des Finances, deux seront choisis parmi les personnalités dirigeantes des institutions financières d'intérêt public, deux sur présentation des organismes les plus représentatifs des travailleurs et trois parmi les personnalités marquantes de l'industrie, du commerce et de l'agriculture.

2. *Bilan.*

Il convient enfin de commenter une seconde loi, également promulguée le 28 juillet (2), relative à l'assainissement du bilan de la Banque Nationale. En vertu de celle-ci, l'Etat a été subrogé à la Banque Nationale dans la créance de cette dernière (64,6 milliards de fr.) sur la Banque d'Emission et le produit de l'emprunt d'assainissement monétaire (63,5 millions de fr.) a été affecté à l'amortissement de la créance susdite.

Lors des opérations comptables du 13 septembre, la dette de l'Etat, augmentée de cette créance sur la Banque d'Emission, soit 116.197 millions de fr., a été amortie à raison de 78.668 millions de fr. Cette dernière somme résulte de l'addition des montants figurant au compte indisponible de réévaluation de l'encaisse or et aux comptes ouverts, suite au déroulement de l'opération d'assainissement monétaire. Le solde, soit 37.529 millions de fr., a été réduit de 64 millions, partie des bénéfices réalisés par la Banque et acquis à l'Etat; après consolidation de 35 milliards de fr. le 13 septembre, il restait donc une créance sur l'Etat de 2.465 millions de fr. en certificats de Trésorerie.

*

* *

L'accroissement de la circulation monétaire a été de 5,6 % en 1948; cependant, on peut émettre l'avis que cette expansion n'a rien eu de malsain. Elle a répondu à un surcroît d'activité économique dont on trouve le reflet dans l'augmentation de l'indice de la production industrielle.

Les besoins grandissant de l'économie nationale en moyens de paiement ont en effet permis de libérer une grande partie des avoirs encore temporairement indisponibles; ce déblocage étant une des principales causes de l'augmentation du volume de la circulation monétaire. D'autre part, l'évolution des prix intérieurs au cours de l'année 1948 confirme que cette augmentation a bien correspondu à un surcroît d'activité économique. Non seulement la tendance à la hausse des prix de détail a été arrêtée, mais encore un mouvement de baisse se dessine depuis septembre.

(1) Les anciens statuts en prévoyaient 9.
(2) *Moniteur Belge* du 29 juillet 1948.

D'ailleurs, en ce qui concerne les éléments de couverture de la monnaie, les modifications enregistrées en 1948 sont plus satisfaisantes que celles relevées l'année précédente, notamment pour ce qui est des avoirs en moyens de paiement sur l'étranger. Parmi ceux-ci, on note une tendance à l'accroissement de l'encaisse or à l'opposé de ce que l'on avait vu en 1947, ainsi que l'arrêt du développement des avoirs en devises faibles de la Banque Nationale, suite au changement de politique en matière de crédits à l'étranger.

Quant aux autres éléments de couverture, leur développement a été contenu dans les limites normales. En résumé, le franc belge est demeuré une monnaie techniquement forte en 1948.

SECTION II. — MARCHÉ DE L'ARGENT ET DES CAPITAUX

L'étude du marché de l'argent et des capitaux est subdivisée en cinq paragraphes. Le premier donne une vue d'ensemble de l'année 1948; les suivants traitent respectivement de l'activité des banques privées, des principales institutions de crédit paraétatiques, des émissions de capitaux et des bourses de valeurs mobilières.

**Loyer de l'argent et des capitaux
(en %)**

DÉBUT DU MOIS	Taux officiel de la Banque Nationale			Taux de capitalisation	
	Argent à vue	Escompte des traites acceptées domiciliées en banque	Escompte des traites acceptées non domiciliées en banque	Dette unifiée 4 %	Obligations d'entreprises industrielles et commerciales 4 %
1946 — janvier	0,50	1,50	1,75	4,00	4,13
1947 — janvier	1,00	3,00	3,25	4,41	4,49
décembre ...	1,25	3,50	3,75	4,74	4,66
1948 — janvier	1,25	3,50	3,75	4,71	4,69
février	1,25	3,50	3,75	4,73	4,75
mars	1,25	3,50	3,75	4,74	4,69
avril	1,25	3,50	3,75	4,73	4,80
mai	1,25	3,50	3,75	4,73	4,75
juin	1,25	3,50	3,75	4,74	4,82
juillet	1,25	3,50	3,75	4,74	4,77
août...	1,25	3,50	3,75	4,78	4,80
septembre ...	1,25	3,50	3,75	4,79	4,77
octobre	1,25	3,50	3,75	4,78	4,82
novembre ...	1,25	3,50	3,75	4,76	4,81
décembre ...	1,25	3,50	3,75	4,73	4,82

Sources : Banque Nationale de Belgique.
Institut National de Statistique.

§ 1. — APERÇU GÉNÉRAL

La politique de crédit n'a subi aucune modification notable en 1948; elle est restée dominée par le principe de résistance aux éléments inflatoires, qui se sont d'ailleurs fortement atténués au cours de l'année sous revue.

A l'initiative des institutions responsables, les banques ont encore fait une sélection dans la distribution du crédit. Les différents taux d'intérêt de la Banque Nationale sont restés inchangés, excepté toutefois le taux d'escompte des acceptations de banques visées représentatives d'importations, qui a été porté de 3 % à 3,5 % le 19 février.

Le marché de l'argent à vue et à court terme a été bien approvisionné durant la plus grande partie de l'année; toutefois, une certaine tension s'est manifestée entre la fin-juin et la mi-août. Elle résulte de l'action de différents facteurs. Tout d'abord, l'émission de 3,7 milliards de fr. de certificats de Trésorerie lancée par les pouvoirs publics au mois de juin et la réalisation de l'emprunt de 1 milliard de fr. en juillet par la Société Nationale de Chemins de Fers Belges ont réduit considérablement les disponibilités du marché. Ensuite, l'Office National de Sécurité Sociale, un des principaux organismes prêteurs sur le marché de l'argent à vue, a dû faire face à d'importantes charges; ses apports au marché ont été de ce fait fortement réduits en juillet et août. La situation s'est normalisée lorsque l'Office eut perçu l'avance forfaitaire de 25 % des cotisations trimestrielles que les employeurs ont à verser à cet organisme. L'aisance est redevenue la caractéristique du marché de l'argent à partir d'octobre, le Trésor ayant procédé au remboursement de 3,5 milliards de fr. de certificats de Trésorerie 1943.

Cependant, la situation sur le marché des capitaux est restée tendue. Les taux de capitalisation des rentes, qui s'étaient relevés parallèlement aux taux de l'argent à court terme en 1946 et en 1947 n'ont subi que peu de fluctuations au cours de l'année sous revue. Néanmoins, on distingue encore une légère tendance au renchérissement du loyer des capitaux, les disponibilités en quête de placement à long terme ne répondant qu'insuffisamment aux nombreux appels lancés sur le marché. En outre, la mise à la réserve d'un pourcentage très élevé des bénéfices réalisés (1) par les Sociétés industrielles et commerciales a réduit sensiblement le montant des liquidités qui normalement auraient pu alimenter le marché des capitaux.

§ 2. — BANQUES PRIVÉES

1. *Évolution des dépôts et comptes courants.*

Le total des dépôts et comptes courants auprès des banques privées a subi une réduction d'environ 2,8 milliards de fr. au cours de l'année 1948. Cette évolution résulte de la diminution importante enregistrée par les dépôts et comptes temporairement indisponibles dont une grande partie a été libérée en juin.

(1) Voir section III, p. 145.

Dépôts et comptes courants auprès des banques privées
(en millions de francs)

DÉPOTS ET COMPTES COURANTS	31 dé- cembre 1946	31 dé- cembre 1947	31 mars 1948	30 juin 1948	30 sep- tembre 1948	31 dé- cembre 1948
<i>Exigible :</i>						
A vue et à un mois au plus	43.785	43.313	44.868	46.287	44.373	45.487
A plus d'un mois	2.234	3.278	3.226	2.694	3.248	3.999
Total	46.019	46.591	48.094	48.981	47.621	49.486
<i>Exigible spécial (tempo- rairement indisponible) :</i>						
A vue et à un mois au plus	11.264	7.789	7.131	2.824	2.480	2.209
A plus d'un mois	204	140	126	70	61	57
Total	11.468	7.929	7.257	2.894	2.541	2.266
Total général ...	57.487	54.520	55.351	51.875	50.162	51.752

Source : Situation trimestrielle des banques (*Moniteur Belge*).

Une faible part des avoirs débloqués semble avoir été reportée en dépôts et comptes libres. Les retraits ont en effet été considérables principalement dans les banques de province. Bon nombre d'entre elles, lors de l'opération d'assainissement monétaire, avaient reçu des dépôts de billets de clients « occasionnels » (1); la plupart de ces déposants ont retiré leurs fonds aussitôt que le permettaient les mesures de déblocage.

Les dépôts libres au point de vue de l'opération d'assainissement monétaire ont cependant progressé d'une façon plus sensible en 1948 qu'en 1947. Les craintes relatives au retrait des billets de 1.000 fr. (2) avaient causé un reflux de ces coupures vers les banques au début de l'année; il en était résulté une augmentation des dépôts libres. Au cours du mois de juin, les avoirs débloqués, qui ont été reportés en comptes libres, ont entraîné un nouvel accroissement apparaissant à la situation du 30 juin. Au cours du troisième trimestre, l'état de tension régnant sur le marché monétaire a entraîné certains retraits, interrompant ainsi la tendance haussière qui a repris toutefois pendant les derniers mois de l'année.

(1) Non habitués à traiter avec les banques, ces clients ont été amenés à recourir à leurs services du fait des dispositions relatives aux opérations d'assainissement monétaire,

(2) Voir section I, p. 126.

2. Répartition du crédit bancaire.

Le volume du crédit bancaire, de fin 1947 à fin 1948, a diminué parallèlement à la régression de l'ensemble des dépôts et comptes courants et à la réduction des moyens d'action des banques.

Répartition du crédit
(en millions de francs)

RUBRIQUES	31 dé-cembre 1946	31 dé-cembre 1947	31 mars 1948	30 juin 1948	30 sep-tembre 1948	31 dé-cembre 1948
<i>Crédit au secteur public.</i>						
Effets publics réescomptables ...	12.371	10.760	11.033	9.883	10.967	11.293
Effets publics mobilisables.	21.081	21.642	21.288	21.547	19.186	18.647
Fonds publics belges ...	5.059	3.924	3.651	3.623	3.568	3.474
Valeur de la réserve légale.	127	168	172	175	175	175
Total ...	38.638	36.494	36.144	35.228	33.896	33.589
<i>Crédit au secteur privé.</i>						
Débiteurs divers ...	11.265	12.185	11.782	12.134	12.196	12.491
Portefeuille commercial ...	3.678	5.592	6.821	6.091	5.810	5.962
Reports et avances sur titres ...	836	848	747	709	728	681
Total ...	15.779	18.625	19.350	18.934	18.734	19.134
Débiteurs par acceptation.	3.657	4.122	3.955	4.081	3.544	3.983

Source : Situation trimestrielle des banques (*Moniteur Belge*).

Cette diminution a été enregistrée uniquement par le secteur public. Le montant de certificats de Trésorerie détenus par les banques a en effet été réduit d'environ 2,5 milliards en 1948. Quant aux fonds publics, leur montant a également diminué, malgré l'autorisation donnée par la Commission bancaire aux banques de moyenne importance de remplacer leur couverture réglementaire en effets publics à court terme par des fonds à moyen terme.

Par contre, le crédit consenti par les banques au secteur privé a légèrement augmenté. L'augmentation a été cependant moindre en 1948 qu'en 1947; les banques ont, en effet, suivi les directives données par la Banque Nationale guidée par le souci d'éviter le crédit à la consommation et à la constitution des stocks. Compte tenu du montant des effets réescomptés auprès des institutions parastatales et de la Banque Nationale, le crédit consenti à l'économie sur la base de papier commercial s'est accru de près de 2 milliards de fr. durant l'année sous revue.

Au cours de l'année 1948, la tendance qui se manifeste depuis décembre 1944

en matière de répartition du crédit bancaire s'est confirmée. La part de l'Etat continue à décroître au profit du secteur privé : de 84 % au 31 décembre 1944, elle était revenue à 66 % au 31 décembre 1947; en fin 1948, elle atteignait 64 % (1).

§ 3. — INSTITUTIONS DE CRÉDIT PARASTATALES

Il n'a été possible d'étudier ici que l'activité des institutions de crédit parastatales dont le rapport pour 1948 a déjà été déposé.

1. Société Nationale de Crédit à l'Industrie (2).

Les statuts de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie ont été modifiés en 1948. Le capital a notamment été doublé et la nouvelle tranche souscrite entièrement par l'Etat.

Afin d'augmenter ses moyens d'action, cet organisme a procédé à des émissions publiques et privées dont le montant total se chiffre à 1.811 millions de fr.; une très grande partie de cette somme a servi à financer des immobilisations industrielles.

Au 31 décembre 1948, l'encours total des crédits consentis par la Société Nationale de Crédit à l'Industrie atteignait 5.855 millions de fr. contre 4.079 millions de fr. au 31 décembre 1947. Les crédits ordinaires à l'industrie ont augmenté de 1.463 millions de fr. et les crédits régis par des lois spéciales (3) de 365 millions de fr.

Selon une convention conclue avec l'Etat, le 20 juillet 1948, des crédits peuvent être accordés dans certaines conditions aux industries nouvelles; au 31 décembre 1948, plusieurs cas étaient à l'examen mais n'avaient pas reçu de solution.

2. Institut de Réescompte et de Garantie (4).

Le concours apporté aux banques par l'Institut de Réescompte et de Garantie s'est encore accru en 1948; les nouveaux crédits de réescompte accordés cette année se sont élevés à 884 millions de fr. contre 479 millions de fr. en 1947. En tenant compte des crédits prorogés à leur échéance, l'encours des crédits au 31 décembre 1948 s'élevait à 1.944 millions de fr.

L'Institut est aussi intervenu sur le marché hors banque; il a financé par les disponibilités du marché de l'argent à vue, une grande partie (84 %) des opérations de commerce extérieur ayant donné lieu à des crédits d'acceptations bancaires visées par la Banque Nationale; ces crédits se sont élevés à 10.027 millions de fr., soit un montant très voisin de celui atteint en 1947. Il convient de noter que c'est

(1) En 1938, la part de l'Etat ne s'élevait qu'à 26 %.

(2) Les données numériques de ce développement ont été reprises dans les Rapports de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie de 1947 et 1948.

(3) Crédits à la restauration : 317 millions de fr.

Crédits à la marine : 48 millions de fr.

(4) Les données numériques reprises dans ce développement sont tirées du Rapport de l'Institut de Réescompte et de Garantie de 1948.

en 1948 que des demandes de crédits destinés au financement d'exportations ont été reçues pour la première fois depuis la libération.

§ 4. — ÉMISSIONS

Les besoins d'équipement et de rééquipement ont amené les entreprises à faire largement appel au marché des capitaux. Par contre, les émissions lancées par les pouvoirs publics ont été relativement peu importantes, l'Etat ayant différé la réalisation de ses projets d'investissements pour des raisons budgétaires et de politique économique générale. En 1948, le montant des emprunts émis par les pouvoirs publics et les organismes d'utilité publique n'a atteint que 7,7 milliards de fr. contre 10 milliards en 1947 (1).

En ce qui concerne les sociétés privées belges et congolaises, la statistique des émissions de 1948 révèle une différence considérable entre le montant nominal des émissions et les émissions nettes; parmi les libérations autres qu'en espèce, les incorporations de réserve et surtout les réévaluations d'actifs ont atteint un montant élevé.

Compte tenu du niveau des prix, les émissions nettes, dont le volume est quelque peu supérieur au montant des capitaux frais (2) drainés par les sociétés, ont atteint un chiffre satisfaisant si l'on considère l'année 1948 isolément. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que les années de 1940 à 1945 ont été une période de décapitalisation; il y avait en cette matière un retard considérable qui n'est pas entièrement comblé.

Du montant total des émissions nettes des sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique, 30 % ont été recueillis par des sociétés s'occupant d'opérations financières et immobilières, 14 % par l'industrie de l'électricité, 9 % par l'industrie chimique et 17 % par la métallurgie du fer et les fabrications métalliques.

Cette répartition concerne uniquement les sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique; quant aux émissions nettes réalisées par les sociétés dont l'activité principale s'exerce au Congo Belge, elles ont atteint 527 millions de fr., soit 11 % du total.

Les constitutions de sociétés ont été moins nombreuses en 1948 qu'en 1947 mais elles ont porté généralement sur des montants plus considérables. Ainsi qu'en 1947, environ un tiers de ces nouvelles entreprises sont classées sous la rubrique « Commerce de gros et extérieur »; cette dernière, avec les rubriques « Industrie Chimique » et « Fabrications Métalliques » intervient pour 52 % du montant nominal total émis à l'occasion de constitutions de sociétés.

Quant aux augmentations de capital, les plus importantes ont été réalisées par des sociétés d'électricité (32 % du total), de la métallurgie du fer (13 %), du charbon (10 %) et des fabrications métalliques (10 %) exerçant leur principale activité en Belgique; dans la plupart des cas, la quasi-totalité du montant souscrit a été libérée par des incorporations de réserves ou des réévaluations d'actifs.

(1) D'après l'Institut National de Statistique.

(2) Les émissions nettes ne représentent pas de l'argent frais pour l'intégralité du montant repris à la statistique. Etant donné qu'il comprend des émissions effectuées pour des sociétés à portefeuille, les mêmes fonds peuvent être comptabilisés deux fois.

**Émissions des sociétés industrielles et commerciales belges
et congolaises (a)**

ANNÉE	Constitution de société			Augmentation de capital			Emission d'obligations		Libérations autres qu'en espèces		Emissions nettes (b)	
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré	Nombre	Montant nominal	Montant libéré	Nombre	Montant	Prime d'émission	Apports en nature	Incorporation de réserve, réévaluation d'actif	
Chiffres absolus (en millions de francs)												
1946	3.468	2.524	1.949	651	3.195	2.587	41	881	156	1.221	1.228	
1947	2.919	1.915	1.666	750	6.600	6.023	56	2.242	47	1.156	3.560	
1948 (c)	2.773	3.528	2.871	865	25.223	24.494	47	2.265	93	2.090	22.809	
Indices (1936/1938 = 100)												
1946	253	353	307	168	122	107	124	92	100	145	78	
1947	213	268	262	197	256	245	170	235	30	137	225	
1948 (c)	203	493	451	225	980	996	142	238	59	248	1.445	

Source : Institut National de Statistique.

(a) Sociétés anonymes, en commandite par actions, de personnes à responsabilité limitée.
(b) Montants effectivement libérés, émissions d'obligations, primes d'émission moins les libérations autres qu'en espèces et les émissions destinées au remboursement d'emprunts anciens.

(c) Chiffres provisoires. Les augmentations de capital réalisées par la B.N.B. et la S.N.C.I. ainsi que les émissions d'obligations lancées par celle dernière sont reprises dans la statistique.

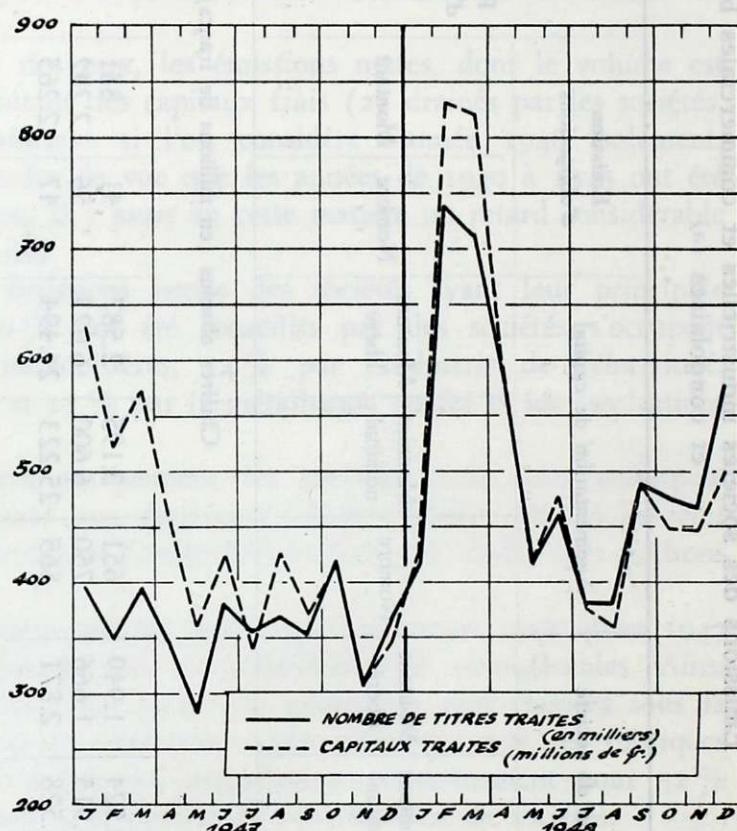
Enfin, les émissions d'obligations ont été relativement peu importantes; les montants repris à la statistique de 1947 et 1948 sont influencés par les émissions lancées par la Société Nationale de Crédit à l'Industrie. Outre cette dernière, ce sont surtout les secteurs de base de l'industrie qui ont procédé à l'émission d'emprunts obligataires.

§ 5. — BOURSES DES VALEURS MOBILIÈRES

Le marché des valeurs mobilières est resté déprimé en 1948. Le nombre des titres et les capitaux traités en bourse ont été plus importants qu'en 1947 (1); ce fait est attribuable surtout au regain d'activité qui s'est manifesté au cours du premier trimestre de l'année. La cause de cette reprise temporaire réside dans le malaise créé par la dévaluation du franc français ainsi que dans les rumeurs relatives à la réévaluation de l'or et à la dévaluation de certaines monnaies européennes.

Opérations à la Bourse de Bruxelles

Source : Commission de la Bourse de Bruxelles.

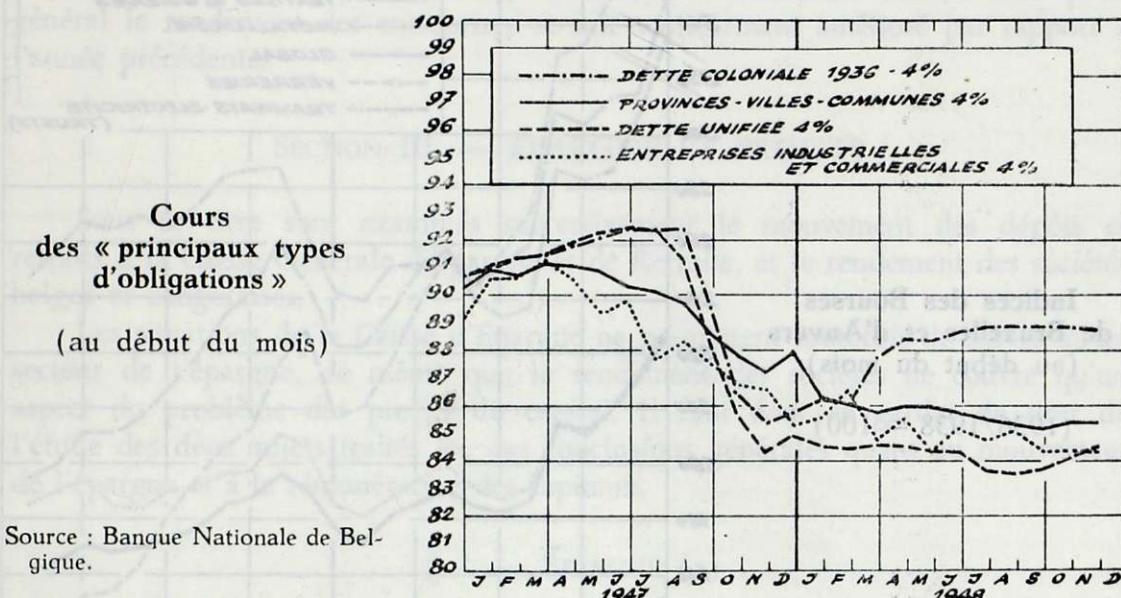


L'apathie des bourses de valeurs mobilières et l'effritement des cours sont attribuables à de multiples facteurs, notamment : la demande très élevée de capitaux à long terme, la politique d'autofinancement pratiquée par les entreprises, la politique monétaire suivie depuis la libération, les contingences internationales et nationales et les réactions psychologiques que celles-ci provoquent chez les détenteurs de capitaux.

(1) En 1948, 6.104.000 titres représentant 6.179 millions de fr. ont été traités à la Bourse de Bruxelles, contre 4.302.000 titres représentant 5.161 millions de fr. en 1947.

1. Valeurs à revenu fixe.

D'une façon générale, les cours des obligations ont montré une légère tendance à la baisse en 1948; il y a eu cependant un raffermissement en fin d'année. Parmi les « principaux types d'obligations », la Dette Coloniale 4 %, 1936 n'a pas suivi cette évolution.



Quant aux certificats de Trésorerie, leurs cours se sont quelque peu relevés, traduisant ainsi l'aisance qui a caractérisé le marché monétaire pendant la plus grande partie de l'année et en particulier pendant le dernier trimestre.

Enfin, les fonds publics à moyen terme ont également connu un mouvement de reprise à partir de septembre, du fait notamment de la décision prise par la Commission bancaire en matière de couverture en effets publics (1).

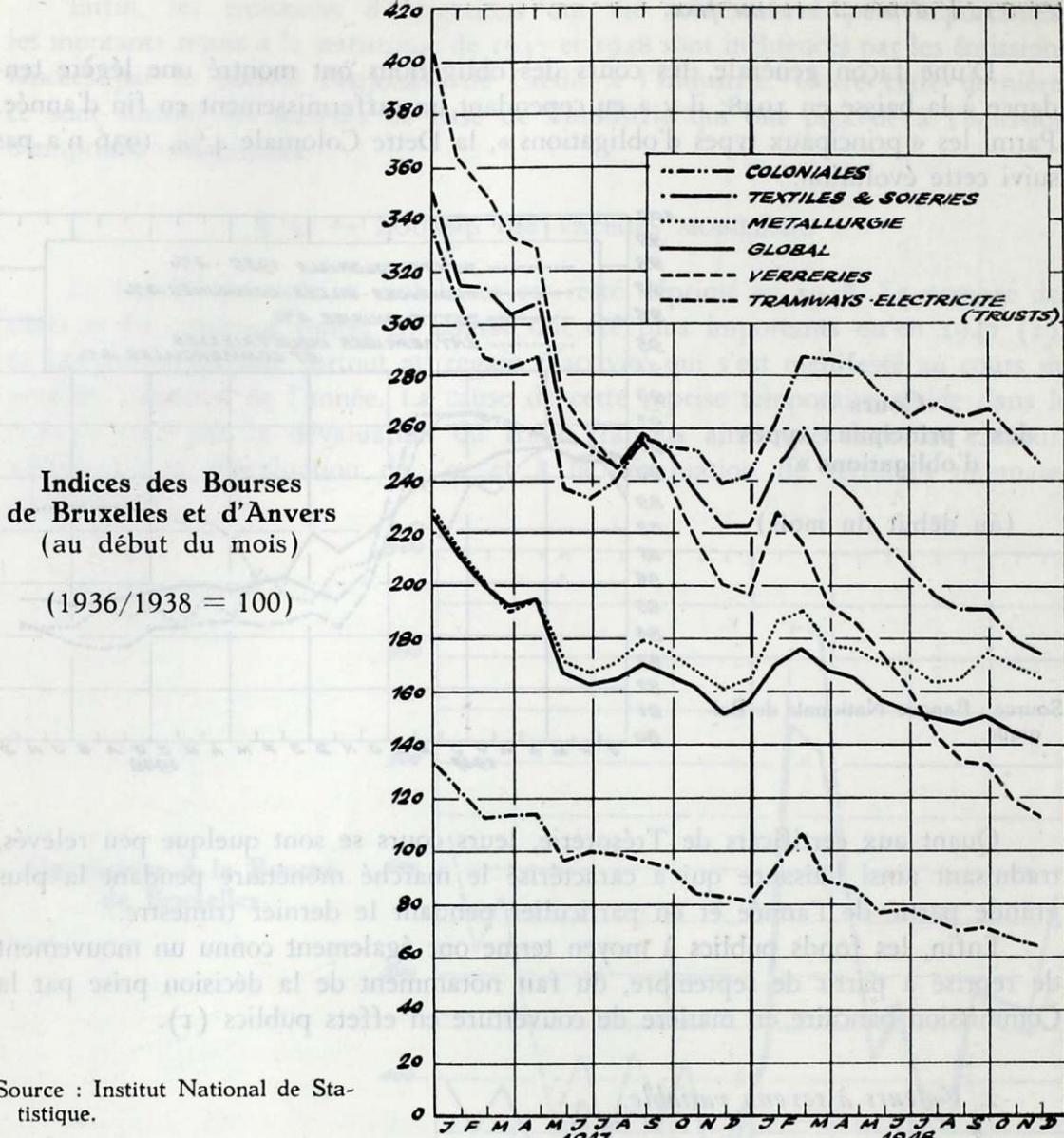
2. Valeurs à revenu variable.

Malgré la mise en paiement de dividendes nettement plus substantiels que l'année précédente, l'effritement des cours a encore été la caractéristique principale de l'année 1948 pour la plupart des catégories d'actions. En 1947, la tendance à la baisse s'était traduite par une chute de l'indice général de 37,2 %; ce mouvement s'est poursuivi à partir de mars 1948. Toutefois, une légère reprise s'est dessinée à partir de novembre.

De début janvier 1948 à début janvier 1949, l'indice général (2) est revenu de 155 à 145, soit une baisse de 6,6 %. La chute des cours a été particulièrement importante pour les rubriques suivantes : verreries, glaceries, entreprises immobilières, hypothécaires et hôtelières, produits chimiques, textile pour lesquelles le pourcentage de dépréciation varie entre 40 % et 18 %.

(1) Voir plus haut p. 138.

(2) Base : 1936/1938 = 100. Source : Institut National de Statistique.



Source : Institut National de Statistique.

Par contre, certaines catégories de valeurs ont manifesté une tendance au redressement, notamment celles classées sous les rubriques « Zinc, plomb, mines », « Métallurgie » et « Coloniales ».

Il convient de noter enfin que l'indice général n'exprime qu'une moyenne et que la dispersion des indices représentatifs des différentes catégories de titres est considérable (1).

* *

L'état du marché de l'argent et des capitaux a été fortement influencé en 1948 comme en 1947 par les effets d'une politique monétaire dominée par la résistance aux éléments inflatoires. Cette politique n'a cependant pas empêché

(1) C'est ainsi qu'à la mi-décembre 1948, l'indice de la rubrique « tramways et électricité » se trouvait à 63 tandis que celui des coloniales atteignait 251.

l'appareil bancaire d'accroître son aide au secteur privé; elle ne paraît pas non plus avoir porté préjudice à l'expansion de la production. Quant aux marchés des capitaux, malgré le déséquilibre existant entre l'offre et la demande de fonds à long terme, les émissions nettes effectuées par les sociétés industrielles et commerciales ont atteint un niveau relativement satisfaisant. Enfin, les bourses de valeurs mobilières sont restées peu animées; les cours ont continué à baisser bien qu'en général le rendement des entreprises se soit sensiblement amélioré par rapport à l'année précédente.

SECTION III. — ÉPARGNE ET PROFITS

Sous ce titre sont examinés successivement le mouvement des dépôts et retraits à la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite, et le rendement des sociétés belges et congolaises.

Les situations de la Caisse d'Epargne ne permettent toutefois de suivre qu'un secteur de l'épargne, de même que le rendement des sociétés ne couvre qu'un aspect du problème des profits du capital. Il faut donc se garder de tirer de l'étude des deux sujets traités ici, des conclusions générales quant au mouvement de l'épargne et à la rémunération des capitaux.

§ I. — ÉPARGNE (1)

L'avoir des particuliers à la Caisse d'Epargne a augmenté de 3.339 millions de fr. en 1948; en 1947, l'augmentation avait été de 4.362 millions de fr. Il ne faut cependant pas conclure de la comparaison de ces chiffres que l'épargne a été moins importante en 1948; l'examen du mouvement des versements et des retraits permet de se faire une opinion plus exacte sur ce sujet.

Le total des versements (2) effectués à la Caisse d'Epargne se sont élevés à 8.547 millions de fr. en 1948 contre 8.698 millions de fr. en 1947, mais ces deux éléments ont été influencés par des opérations d'un caractère particulier.

Le rachat d'obligations de l'assainissement monétaire (3) et le dépôt des fonds destinés à la dotation des prisonniers de guerre (4) ont donné lieu respectivement à des accroissements de 1,5 milliard de fr. et de 260 millions de fr. du montant des versements relevés en 1947. En 1948, un deuxième versement destiné à la dotation des prisonniers de guerre a donné lieu également à une hausse des dépôts d'environ 250 millions de fr. Compte tenu de ces opérations qui ne peuvent être considérées comme de l'épargne pure, on peut conclure que les versements des particuliers ont été plus élevés en 1948 que l'année précédente.

Quant aux remboursements, de 4.964 millions de fr. en 1947, ils ont atteint

(1) Les chiffres repris sous ce paragraphe ont été communiqués par la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

(2) Non compris les versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite.

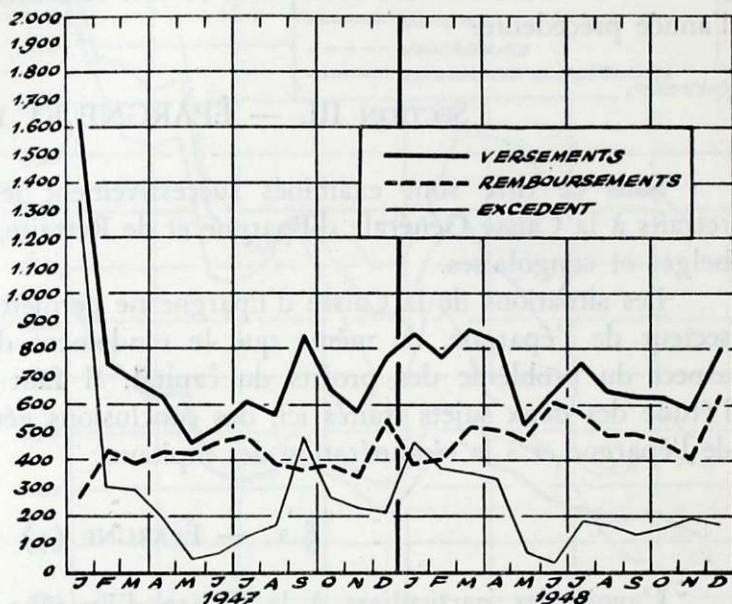
(3) Sur la base de l'arrêté ministériel du 17 octobre 1946 (*Moniteur Belge* du 20 octobre 1946), le produit du rachat des obligations de l'emprunt d'assainissement monétaire provenant de comptes inférieurs à 15.000 francs ont été déposés à la Caisse d'Epargne.

(4) Selon le Statut des Prisonniers de Guerre de 1940-1945, un livret de dotation a été établi par la Caisse d'Epargne pour chaque intéressé; la dotation est libérée progressivement par tranches annuelles. Le Ministère de la Défense Nationale vire chaque année à la Caisse d'Epargne une somme suffisante pour couvrir le total annuel des sommes dues aux bénéficiaires du Statut.

5.946 millions de fr. en 1948; cette évolution est due principalement au développement du chômage au cours du second semestre de l'année sous revue. De plus, les périodes de fête et de vacances semblent avoir occasionné des retraits plus importants en 1948 qu'en 1947. Enfin, les tranches libérées sur les livrets de dotation des prisonniers de guerre n'ont pu faire l'objet de remboursement qu'à partir de 1948, ce qui a également influencé le montant global des retraits enregistrés cette année.

Epargne : Versements et remboursements sur livrets particuliers à la Caisse d'Epargne
(en millions de francs)

Source : Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.



A la fin décembre 1948, l'avoir total sur livrets des particuliers atteignait 26,8 milliards de fr. (1), alors que la moyenne des années 1936-1938 s'établissait à 12,2 milliards de fr.

L'épargne par habitant varie sensiblement selon les régions du pays (2). Elle est plus élevée dans la partie bilingue que dans la région d'expression flamande; c'est dans les provinces d'expression française que l'épargne est la plus faible. Les statistiques de la Caisse d'Epargne permettent de constater que les versements de faible importance représentent un pourcentage élevé du total des dépôts (3); ce genre de placement reste représentatif de la petite épargne.

§ 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES ET CONGOLAISES

La statistique du rendement des sociétés est un des éléments qui permettent de porter une appréciation sur la situation des profits du capital; elle est toutefois d'une interprétation très délicate, principalement du fait que les éléments qui servent de base à l'élaboration de cette statistique sont les bilans et comptes de profits et pertes des sociétés. Les principes d'établissement de ces derniers varient en effet d'une entreprise à l'autre, tout comme la valeur des unités monétaires représentant le capital versé et les réserves; en outre, les mêmes bénéfices et divi-

(1) Intérêts capitalisés au 31 décembre 1948 non compris.

(2) Cette conclusion ressort de différentes enquêtes entreprises par le Service des Etudes de la Caisse d'Epargne.

(3) Pour le premier trimestre de l'année 1948, 96,9 % du nombre total des versements n'atteignent pas 20.000 francs et représentent 71,6 % des dépôts effectués.

dendes distribués peuvent être recensés deux fois dans le cas des sociétés à portefeuille. Enfin, les résultats d'exploitation relevés au cours d'une année se rapportent en grande partie à l'année précédente; ils reflètent les conditions d'exploitation d'une période chevauchant sur deux années civiles.

Rendement des Sociétés Anonymes
(en millions de francs)

ANNÉE	Nombre de Sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets d'exploitation	Dividendes bruts mis en paiement
	recensées	en gain	en perte				
1936/1938	7.594	5.748	1.846	46.397	17.555	4.537	3.651
1947 (a)	7.242	5.672	1.570	53.896	40.784	8.811	4.328
1948	9.019	6.809	2.210	69.384	89.178	11.576	6.485

Source : Institut National de Statistique.

(a) Quelques rectifications ont été apportées à la statistique de 1947 dans le courant de 1948; cela explique les légères différences entre les chiffres du tableau ci-dessus et ceux repris dans « L'Economie Belge en 1947 », op. cit., p. 141.

Le nombre de sociétés recensées en 1948 dépasse de près de 1.800 unités celui de 1947 : les moyens d'actions mis en œuvre par ces entreprises ont évidemment augmenté. Cependant, en ce qui concerne les réserves, l'accroissement considérable enregistré en 1948 par rapport à l'année précédente résulte bien plus de réévaluations d'actifs (1) que du montant des bénéfices réservés. L'accroissement des moyens d'action exprimé par l'évolution des réserves est donc fictif pour une grande part.

La progression des bénéfices réalisés en 1948 par rapport à 1947 est de 31 %, mais il faut tenir compte du fait que les sociétés recensées sont plus nombreuses et que le capital mis en œuvre est plus important. Sur la base 1936-1938, le solde bénéficiaire en 1948 ne s'élève encore qu'au coefficient 2,55. La part des bénéfices qui a fait retour au marché des capitaux sous forme de dividendes s'élève à 56 % en 1948 contre 49 % en 1947, et 80 % en 1936/1938. L'auto-financement a donc été encore important pendant l'année sous revue. En valeur absolue cependant, le montant des dividendes mis en paiement a subi une hausse sensible, soit 50 % par rapport à 1947, mais n'atteint encore que le coefficient 1,77 sur la base de 1936/1938.

Les résultats de l'activité des sociétés considérées du point de vue de la localisation géographique de leur principale exploitation présente à peu près les mêmes caractéristiques qu'en 1947.

(1) Des réévaluations de l'outillage et des bâtiments industriels ont pu être effectuées sur base de la loi du 20 août 1947 (*Moniteur Belge* du 28 août 1947) et de l'arrêté du Régent du 15 octobre 1947 (*Moniteur Belge* du 24 octobre 1947).

Bénéfices et dividendes distribués
(1936/1938 = 100)

SOCIÉTÉS AYANT LEUR PRINCIPALE EXPLOITATION	Solde bénéficiaire		Dividendes bruts distribués	
	1947	1948	1947	1948
en Belgique...	193	254	108	171
au Congo Belge	207	286	181	244
à l'étranger...	118	146	76	81

Sources : Institut National de Statistique.

Service des Etudes et de la Documentation générales.

Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes.

Indices des moyens d'action et bénéfices en 1948
Sociétés ayant leur principale activité en Belgique
(1947 = 100)

RUBRIQUE	Moyens d'action		Résultats nets d'exploitation
	Capital versé	Réserves (a)	
Gaz	123	307	215
Banques	102	115	190
Industries chimiques...	146	523	173
Métaux non-ferreux ...	138	256	164
Construction	178	263	163
Commerce de gros	133	212	157
Fabrications métalliques...	130	292	155
Tabac	124	258	152
Assurances	104	100	136
Alimentation	109	364	133
Électricité...	198	349	132
Commerce de détail ...	103	335	130
Papier et industrie graphique ...	121	295	129
Carrières	110	491	129
Textile...	115	336	127
Opérations financières et immobilières...	105	104	120
Métallurgie du fer ...	141	121	115
Transport	117	628	114
Charbon	100	333	109
Cimenterie et industries connexes ...	101	372	97
Verrerie	104	431	64
Cuir	109	244	59
Tourisme	106	404	41

Sources : Institut National de Statistique.

Service des Etudes et de la Documentation générales.

Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes.

(a) Il faut souligner que l'accroissement des réserves résulte surtout de réévaluations d'actifs.

Tout comme en 1947, les résultats des sociétés dont l'activité s'exerce principalement à la Colonie sont les plus favorables. Les indices repris au tableau ci-dessus ne sont évidemment représentatifs que d'une situation d'ensemble; le rendement varie selon le genre d'activité des entreprises. C'est ainsi que, parmi les sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique, les entreprises groupées sous les rubriques « Assurances », « Banques », « Commerce de détail », « Commerce de gros » et « Fabrications métalliques » accusent des résultats (1) nettement meilleurs que les autres sociétés. Par contre, le rendement paraît particulièrement peu élevé pour les sociétés anonymes reprises dans les secteurs : « Edition-Presse », « Charbon », « Tourisme », « Alimentation » et « Transport ».

Par rapport aux résultats recensés en 1947, les conditions d'exploitation, telles qu'elles se manifestent dans la statistique de 1948, semblent s'être modifiées sensiblement.

L'activité de certaines catégories d'entreprises, telles que l'industrie du gaz, les banques, etc..., semble donc avoir été plus fructueuse pendant la période couvrant 1946-1948 qu'en 1947-1948 (2). La situation se présente tout différemment pour les firmes classées sous les rubriques « Cimenterie et industries connexes », « Verrerie », « Cuir » et « Tourisme ».

*
* *

La tendance favorable qui s'était manifestée dans le secteur de la petite épargne en 1947 semble s'être maintenue en 1948. Toutefois, les retraits ont été sensiblement plus importants pendant l'année 1948; une des causes de cette évolution réside probablement dans le développement du chômage.

Quant au rendement des sociétés, les résultats recensés en 1948 paraissent meilleurs que ceux de 1947; cependant les dividendes distribués cette année restent encore inférieurs au coefficient 2 par rapport à l'avant-guerre. Une part considérable des bénéfices réalisés sont réservés; les effets de la politique d'autofinancement apparaissent nettement sur le marché des capitaux. Il est toutefois malaisé de discerner si cet autofinancement est une cause de l'insuffisance des disponibilités cherchant à s'investir.

(1) Il faut entendre ici par résultats, le rapport du solde bénéficiaire à la somme du capital versé et des réserves.

(2) Il convient de rappeler que parmi les bilans et comptes de profits et pertes recensés au cours d'une année, beaucoup d'entre eux se rapportent à une période couvrant l'année précédente.

CHAPITRE II

FINANCES PUBLIQUES

Le présent chapitre traitera successivement de la situation financière de l'Etat et de celle des provinces et des communes.

SECTION I. — FINANCES DE L'ÉTAT

L'étude des finances de l'Etat nécessite, à la fois, l'analyse de la politique budgétaire et fiscale ainsi que celle des rapports existant entre les ressources du Trésor et l'évolution de l'économie.

De plus, il apparaît indispensable d'examiner également les variations subies par la dette publique qui, tant par son importance propre que par les charges qu'elle entraîne, mérite de retenir l'attention.

§ 1 — POLITIQUE BUDGÉTAIRE GÉNÉRALE

La politique de résorption du déficit fut accentuée et aboutit en 1948 à un résultat appréciable, ainsi qu'il apparaît au tableau ci-après.

Balance budgétaire probable pour les exercices 1945 à 1948 (a)
(en milliards de francs)

EXERCICE 1	Budget ordinnaire 2	Budget résultant de la guerre 3	Total 2 + 3 4	Budget extra- ordinaire 5 (b)	Total provisoire 6 (b)
	1	2	3	4	5 (b)
1945	— 7,1	— 26,2	— 33,3	— 2,5	— 35,8
1946	+ 10,3	— 32,3	— 22,0	— 11,7	— 33,7
1947	+ 10,3	— 24,6	— 14,3	— 17,7	— 32,0
1948	+ 17,6	— 17,9	— 0,3	— 7,8	— 8,1

Source : Ministère des Finances.

(a) Y compris l'intégration des avances de Trésorerie; loi du 29 juin 1948 (*Moniteur Belge* du 12 août 1948).

(b) Y compris le montant de la participation belge aux organismes de Bretton Woold's; non comprises les recettes et dépenses d'assainissement monétaire.

L'analyse des composantes du budget de 1948 permet d'ailleurs de se rendre compte dans quelle mesure, par rapport à 1947, la compression des dépenses et l'augmentation des recettes ont joué en faveur de l'équilibre budgétaire.

Situation budgétaire probable pour l'exercice 1948 (a)
 (en millions de francs)

Recettes probables pour l'exercice 1948				
DESIGNATION	Recettes ordinaires	Recettes résultant de la guerre	Recettes extra-ordinaires	Total
Prévisions budgétaires	52.871,4	2.710,4	9.955,9	65.537,7
Recettes présumées	61.394,1	1.492,6	6.910,0	69.796,7
Dépenses probables pour l'exercice 1948				
DESIGNATION	Dépenses ordinaires	Dépenses résultant de la guerre	Dépenses extra-ordinaires	Total
Crédits votés	40.470,7	19.428,0	17.410,8	77.309,5
Nouveaux crédits (b)	4,0	—	60,0	64,0
Crédits supplémentaires (c) ...	1.119,9	581,1	751,1	2.452,1
Réductions (d)	— 28,4	— 163,8	— 485,3	— 677,5
Total	41.566,2	19.845,3	17.736,6	79.148,1
Régularisations	+ 2.227,0	— 469,0	— 3.016,0	— 1.258,0
Dépenses probables totales ...	43.793,2	19.376,3	14.720,6	77.890,1
Balance probable pour l'exercice 1948				
DESIGNATION	Budget ordinaire	Budget résultant de la guerre	Budget extra-ordinaire	Total
Recettes	61.394,1	1.492,6	6.910,0	69.796,7
Dépenses	43.793,2	19.376,3	14.720,6	77.890,1
Balance	+ 17.600,9	— 17.883,7	— 7.810,6	— 8.093,4

Source : Ministère des Finances.

(a) Y compris les recettes et dépenses d'assainissement monétaire.

(b) Loi du 2 juillet 1948 (*Moniteur Belge* du 24 juillet 1948). Loi du 23 août 1948 (*Moniteur Belge* du 1^{er} septembre 1948).

(c) Loi du 23 août 1948 (*Moniteur Belge* du 1^{er} septembre 1948).

(d) Loi du 23 août 1948 (*Moniteur Belge* du 1^{er} septembre 1948; Erratum *Moniteur Belge* du 13 octobre 1948).

Il apparaît que la réduction sensible du déficit budgétaire général provient, d'une part, de l'accroissement du boni du budget ordinaire et, d'autre part, de la réduction des malis du budget résultant de la guerre et du budget extraordinaire.

L'amélioration du *budget ordinaire* résulte uniquement de l'accroissement considérable des recettes fiscales en 1948. L'ampleur et les causes de cet accroissement seront examinées dans une section ultérieure. Les recettes ordinaires sont

passées, de 1947 à 1948, d'un montant de 46,4 milliards de fr. à celui de 61,4 milliards de fr. Les dépenses ordinaires ont crû également : en 1948, elles atteignaient 43,80 milliards de fr. contre 36,05 milliards de fr. en 1947. Le manque d'élasticité de nombreux besoins de l'Etat, tant en personnel qu'en matériel, et les nécessités de la politique économique et sociale (1) sont les principales causes de cet état de choses. Les dépenses pour travaux d'entretien courant des biens du domaine public n'ont représenté, en 1948, que 3 % du total des dépenses ordinaires.

Au budget résultant de la guerre, les recettes ont vu leur importance croître : elles passent de 917 millions de fr. en 1947 à 1.492 millions de fr. en 1948. Quant aux dépenses, elles ne représentent plus que 19,4 milliards de fr. contre 18,8 milliards de fr. en 1947. Sur le total de 19,4 milliards de fr., les crédits pour subventions économiques interviennent encore à concurrence de 11,4 milliards de fr., comme il apparaît au tableau ci-après.

En 1948, le gouvernement a poursuivi la politique de résorption progressive des subsides, entreprise en août 1947, corrélativement à la normalisation des prix. L'opération de février 1948 a porté sur les subventions accordées aux produits suivants : le pain, le saindoux, l'huile de table, le beurre, la viande et les aliments pour le bétail. A la fin de 1948, étaient encore subventionnés : le pain (2), le saindoux (2), l'huile de table (2), le gaz et le charbon. Pour compenser la hausse des prix de ces produits, il fut accordé, à certaines catégories de la population, des allocations compensatoires. Leur montant fut fixé, mensuellement et par bénéficiaire, à 62 fr. du 1^{er} août 1947 au 31 janvier 1948, et à 99 fr. à partir de février 1948.

Le gouvernement a cherché à alléger le poids que ces allocations représentaient pour le Trésor. Une première étape a été franchie, en remplaçant les bons compensatoires personnels par une augmentation des salaires de fr. 0,50 l'heure et une majoration des traitements des employés de 100 fr. par mois (3). Mais le Trésor a continué à supporter la charge des allocations compensatoires accordées aux autres catégories de bénéficiaires (4).

Enfin, au budget extraordinaire, si les recettes ont peu varié d'une année à l'autre, 6.910 millions de fr. en 1948 contre 7.400 millions de fr. en 1947, il y a eu, par contre, une sérieuse contraction des dépenses. Pour l'exercice 1947, les dépenses extraordinaires représentaient 24,6 milliards de fr.; pour l'exercice 1948 elles n'atteignent plus que 14,9 milliards de fr.

C'est avant tout la compression des dépenses résultant de l'assainissement monétaire qui est à l'origine de cette réduction du déficit du budget extraordinaire.

Subventions économiques

EXERCICE	Montant (en millions de francs)	Pourcentage par rapport au budget global
1946	7.307	8,49
1947	11.734	14,03
1948	11.401	14,14

Source : Ministère des Finances.

(1) Notamment en matière de pensions.

(2) Les suppressions antérieures n'ayant été que partielles.

(3) Loi du 6 juillet 1948 (*Moniteur Belge* du 17 juillet 1948).

(4) Voir chapitre « Prix ».

En 1948, les prévisions pour ces dépenses étaient inférieures à celles prévues en 1947. Une nouvelle réduction a eu lieu, en cours d'exercice, pour un montant de 2,7 milliards de fr. (1). Il faut faire remarquer, cependant, que les dépenses relatives à l'assainissement monétaire étant des dépenses d'*amortissement* sont plus comptables que réelles.

L'examen quelque peu détaillé du budget de 1948 permet de se rendre compte de l'effort qui a été tenté en vue de revenir à une saine gestion des finances publiques. Les progrès réalisés, notamment pour la compression de certaines dépenses, sont considérables par rapport aux années antérieures. La Belgique est un des pays de l'Europe occidentale où le retour à l'orthodoxie budgétaire a été le plus rapide.

§ 2. — POLITIQUE FISCALE

Les recettes fiscales sont déterminées, à la fois, par l'évolution de la conjoncture et par les dispositions législatives qui peuvent modifier les conditions d'application de l'impôt.

1. Contributions directes.

A la suite de la loi du 20 août 1947, une nouvelle coordination des lois relatives aux impôts sur les revenus était nécessaire. Elle a fait l'objet des arrêtés du Régent des 15 et 16 janvier 1948 (2).

D'autre part, un projet de loi modifiant la législation en matière d'impôts sur les revenus, dans le sens d'une simplification et d'un allégement de la charge fiscale a été préparé; il devait être présenté aux Chambres au début de 1949.

Dans le cadre de Benelux, une commission de fiscalité directe étudie les mesures qui pourraient être prises pour harmoniser les législations des trois partenaires.

Le Département des Finances poursuit également des échanges de vues avec les administrations de plusieurs pays, en vue d'améliorer les conventions destinées à éviter la double imposition.

La taxe de circulation sur les véhicules automobiles a été révisée (3). Les véhicules servant au transport de personnes étaient précédemment imposés à 120 fr. par HP jusqu'au 19^e et à 240 fr. par HP au delà du 19^e HP. Les taux sont portés à 240 fr. par HP à partir du 11^e HP et à 480 par HP à partir du 19^e HP.

En matière de jeux et paris, il est perçu une taxe supplémentaire sur les pronostics des matches de football.

2. Douanes et accises.

Depuis le 1^{er} janvier 1948, date d'entrée en vigueur de la convention douanière belgo-néerlando-luxembourgeoise, les trois pays membres appliquent le même tarif de droits d'entrée et ne perçoivent pas de droits à l'importation de produits en provenance du territoire de l'une des autres parties. Toutefois, le nouveau tarif n'a pas été appliqué intégralement et de nombreuses suspensions ont été maintenues jusqu'au 31 décembre 1948. Sur les 2.388 rubriques du tarif, 1.771 sont

(1) Loi du 23 août 1948 (*Moniteur Belge* du 1^{er} septembre 1948).

(2) *Moniteur Belge* du 21 janvier 1948.

(3) Loi du 17 août 1948 (*Moniteur Belge* du 9 septembre 1948).

affectées d'un droit « *ad valorem* », 61 sont affectées d'un droit spécifique, 4 sont à option et 552 se rapportent à des marchandises exemptées.

L'unification des droits d'accise des trois pays n'a pu être terminée au cours de 1948; elle a été remise à l'année 1949.

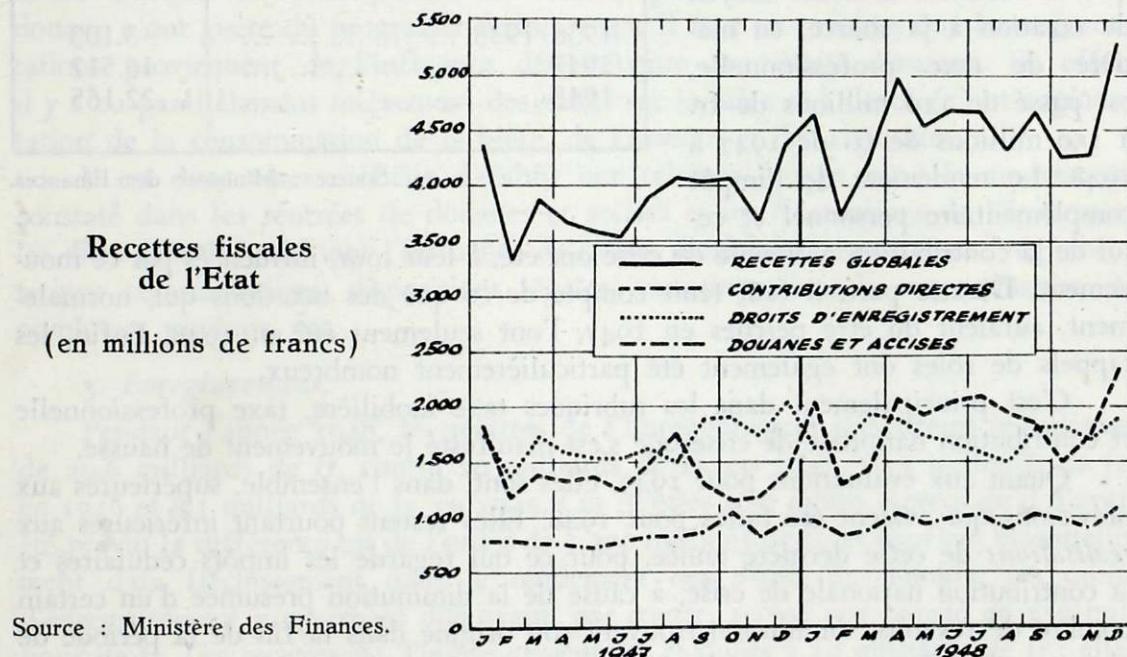
En Belgique, le droit d'accise et la taxe spéciale de consommation sur les alcools ainsi que le droit d'accise sur la fabrication de la bière ont été majorés (1). Cette majoration est entrée en vigueur le 12 mars, lendemain de la date du dépôt du projet de loi qui la consacre. Le droit d'accise et la taxe de consommation sur les alcools qui étaient jusqu'en mars 1948, de 150 fr. par litre d'alcool pur (100°) ont été portés à 200 fr., c'est-à-dire du coefficient 2,6 au coefficient 3,5 par rapport à 1939. Le droit d'accise sur la fabrication de la bière était au coefficient 2,4 par rapport à l'avant-guerre; l'augmentation réalisée fut de l'ordre de 30 %.

3. Enregistrement.

Une taxe à l'exportation de 3 % de la valeur des produits exportés avait été instituée, dans le but de constituer un fonds de 1.200 millions de fr. qui, conformément aux résolutions de la Conférence Nationale du Travail du 30 mars 1948, devait servir, en ordre principal, au financement d'une prime d'assiduité à répartir entre les travailleurs et à l'octroi d'un mois supplémentaire d'allocations familiales (2).

Cette taxe a été supprimée, excepté pour les produits de la sidérurgie et des fabrications métalliques (3). La répartition du produit de la nouvelle taxe se fait en faveur de certaines catégories d'ouvriers seulement. Elle fut à nouveau modifiée en fin d'année (4).

Enfin, les taux de la taxe de luxe, restés inchangés depuis 1939, ont été portés de 7,5 % à 10 % et de 10 % à 12 % (5).



(1) Loi du 10 août 1948 (*Moniteur Belge* du 25 août 1948).

(2) Arrêté du Régent du 21 août 1947 (*Moniteur Belge* du 23 août 1947).

(3) Arrêté du Régent du 25 juin 1948 (*Moniteur Belge* du 27 juin 1948).

(4) Arrêté du Régent du 28 décembre 1948 (*Moniteur Belge* du 31 décembre 1948).

(5) Loi du 17 août 1948 (*Moniteur Belge* du 26 août 1948).

§ 3. — RECETTES D'IMPÔTS ET SITUATION ÉCONOMIQUE

Les relations entre les recettes d'impôts et l'évolution économique deviennent de plus en plus étroites dans les économies modernes. Cette corrélation se retrouve à des degrés divers, suivant la nature de l'impôt considéré.

1. Contributions directes.

La sensibilité des recettes d'impositions directes aux variations conjoncturelles est très relative. La grande diversité des rubriques reprises administrativement sous ce vocable en est une des causes principales. De plus, pour juger la situation économique d'une année déterminée sous l'angle de ces recettes fiscales, il faut tenir compte des rentrées effectives de l'année étudiée ainsi que de celles de la première année ultérieure. Ces dernières sont en effet susceptibles, pour toutes les impositions non retenues à la source, de refléter, en partie, la position économique de l'année antérieure. Il sera donc examiné ici, à la fois, les résultats de 1948 et les prévisions de 1949.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 1948, les recettes de contributions directes ont atteint un total de 22,165 milliards de fr., soit une augmentation, par rapport à 1947, de l'ordre de 5,7 milliards de fr.

Les augmentations constatées de 1947 à 1948 ont des causes multiples. Il y a eu, d'une part, accroissement des revenus mobiliers et des traitements et salaires. C'est ainsi que le montant mensuel moyen de taxation à la source, en matière de taxe professionnelle, est passé de 110 millions de fr. à 150 millions de fr. de 1947 à 1948. Le rendement de l'impôt complémentaire personnel et celui de la contribution nationale de crise ont été, à leur tour, influencés par ce mouvement. D'autre part, il faut tenir compte de ce que des taxations qui, normalement, auraient dû être perçues en 1947, l'ont seulement été en 1948. Enfin, les rappels de rôles ont également été particulièrement nombreux.

C'est principalement dans les rubriques taxe mobilière, taxe professionnelle et contribution nationale de crise que s'est manifesté le mouvement de hausse.

Quant aux évaluations pour 1949, elles sont, dans l'ensemble, supérieures aux prévisions qui avaient été faites pour 1948. Elles restent pourtant inférieures aux réalisations de cette dernière année, pour ce qui regarde les impôts cédulaires et la contribution nationale de crise, à cause de la diminution présumée d'un certain nombre de revenus, diminution trouvant son origine dans la fin de la période de plein emploi. Par contre, une hausse est escomptée pour les recettes sur produits d'exercices clos ainsi que pour les taxes assimilées aux impôts directs dont les taux ont été relevés (1).

Recettes d'impôts directs
(en millions de francs)

ANNEE	Recettes annuelles
1936/1938	3.103
1947...	16.512
1948...	22.165

Source : Ministère des Finances.

(1) Loi du 17 août 1948 (*Moniteur Belge* du 26 août 1948).

Recettes d'impôts directs en 1947 et 1948
(en millions de francs)

DESIGNATION	1947		1948	
	Montant	En % du total	Montant	En % du total
Taxe professionnelle	3.426	20,7	4.735	21,4
Taxe mobilière	1.350	8,2	2.224	10,0
Impôt complémentaire personnel.	1.354	8,2	1.787	8,1
Contribution nationale de crise ...	5.977	36,2	8.231	37,1
Autres postes	4.405	26,7	5.188	23,4
Total	16.512	100,0	22.165	100,0

Source : Ministère des Finances.

2. Douanes et Accises.

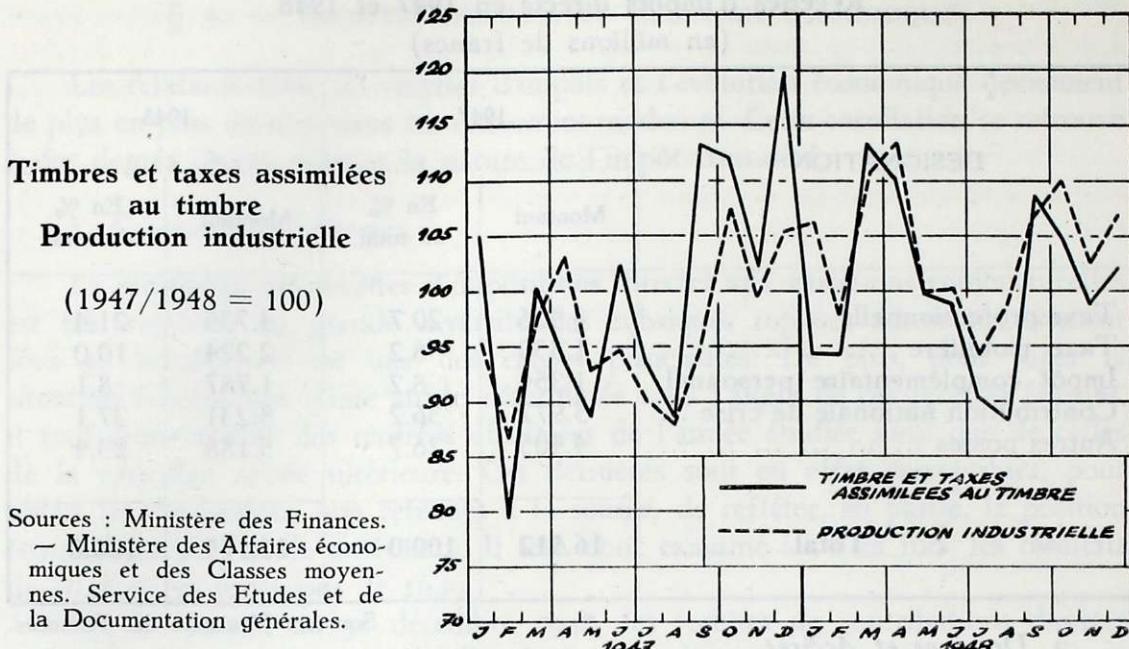
En matière de Douanes et Accises, entre fin 1947 et fin 1948, la hausse a été de l'ordre de 1,5 milliard de fr. La levée de la suspension de la perception des droits de douane sur un grand nombre de produits de consommation courante, la mise en vigueur du tarif « *ad valorem* » Benelux, ainsi que le relèvement des droits sur les huiles minérales ont accentué le rendement des droits de douane. Toutefois, dans le cadre de la convention douanière avec la Hollande, il y a eu un glissement d'une notable fraction des droits de douane vers la catégorie des droits d'accise. En conséquence, les recettes purement afférentes aux droits de douane n'ont guère dû progresser depuis 1947. Il faut en conclure que les augmentations proviennent de l'influence déterminante des droits d'accises. En effet, il y a eu parallèlement relèvement des droits sur la bière et l'alcool (1) et augmentation de la consommation de la bière, de l'essence et des cigarettes.

Il est donc assez difficile d'établir une relation directe entre le mouvement constaté dans les rentrées de douanes et accises et les fluctuations de l'économie, les dites rentrées subissant l'influence de causes d'origines très diverses : réglementations administratives, dispositions légales, variations dans la consommation de nombreux produits, etc...

3. Enregistrement.

Pendant l'année 1948, les recettes de l'Enregistrement ont atteint le montant de 20,6 milliards de fr. contre 20 milliards de fr. en 1947, 16,5 milliards de fr. en 1946 et 8,1 milliards de fr. en 1945. Ces recettes sont moins élevées qu'il n'avait été prévu; la différence est de l'ordre de 1.200 millions de fr. et provient essentiellement d'un fléchissement dans le rendement des droits du Timbre, les droits d'enregistrement proprement dits ayant, par contre, accusé une hausse de 250 millions de fr. Les recettes du Timbre avaient été évaluées à 19 milliards de fr.; elles n'ont rapporté que 17,5 milliards de fr. Cette moins-value reflète une diminution dans les disponibilités fiscales fournies par la taxe de transmission; c'est peut-être là un des premiers indices d'un début de ralentissement dans l'activité économique du pays.

(1) Voir p. 154.



4. Recettes extraordinaires.

Les recettes extraordinaires concernent principalement les impôts d'assainissement monétaire et accessoirement des réalisations en matière immobilière, des règlements financiers et une recette d'emprunt. Ces rentrées n'ont qu'une faible liaison avec les phénomènes conjoncturels.

Toutefois, c'est du rendement des impôts d'assainissement monétaire que dépendent les possibilités de résorption de l'emprunt d'assainissement monétaire. Ce rendement mérite donc d'être examiné.

Pour les douze premiers mois de l'exercice 1948, les évaluations budgétaires en cette matière portaient sur un total de 8.085 millions de fr. Les recettes effectuées pendant cette période n'ont atteint que 6.009 millions de fr.

Impôts d'assainissement monétaire (en millions de francs)

DESIGNATION	Exercice 1948 (a)	
	Recettes effectuées du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1948	Evaluations budgétaires du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1948
Impôt sur le capital	3.687	4.000
Impôt sur les bénéfices réalisés avec l'ennemi	332	1.605
Impôt extraordinaire sur les bénéfices exceptionnels	1.990	2.480
Total	6.009	8.085

Source : Ministère des Finances.

(a) Un exercice budgétaire comporte 15 mois, du 1^{er} janvier au 31 mars de l'année suivante.

Les rentrées sont donc nettement inférieures aux prévisions, sauf pour l'impôt sur le capital. Il y a néanmoins progrès, car, pour les douze premiers mois de l'exercice 1947, pour des prévisions budgétaires de 10.107 millions de fr., il n'avait été perçu effectivement que 6.154 millions de fr. L'Administration a pu rattraper partiellement les retards initiaux; le dépouillement des dossiers ainsi que le recouvrement des taxations dues ont été accélérés.

§ 4. — ÉVOLUTION DE LA DETTE PUBLIQUE

Au 31 décembre 1948, la dette publique de la Belgique (1) atteignait le chiffre de 245,5 milliards de fr. Au 31 décembre 1947, elle représentait 257,8 milliards de fr. L'année 1948 voit donc une diminution d'environ 12 milliards de fr., alors que 1947, par rapport à 1946, avait enregistré une augmentation de l'ordre de 3,7 milliards de fr. Le résultat favorable de 1948 provient de mouvements divers entre les postes de la dette publique, résultant essentiellement des opérations d'assainissement du bilan de la Banque Nationale et ayant de ce fait un caractère plutôt comptable que réel.

Dette publique totale
(en milliards de francs)

DESIGNATION	Situation au 31 décembre 1947	Situation au 31 décembre 1948
<i>Dette consolidée :</i>		
intérieure	98,4	125,5
extérieure	10,8	11,4
Total	109,2	136,9
<i>Dette à moyen terme :</i>		
intérieure	27,5	28,7
extérieure	—	2,0
Total	27,5	30,7
<i>Dette à court terme :</i>		
intérieure	104,1	60,09
extérieure	0,2	0,04
Total	104,3	60,1
<i>Avoirs des particuliers à l'Office des Chèques Postaux</i>	16,8	17,8
Total général (a)	257,8	245,5

Source : Ministère des Finances.

(a) Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918, soit 19,2 milliards de fr.

(1) Y compris les avoirs des particuliers à l'Office des Chèques Postaux.

1. Dette consolidée.

a) Il faut noter que le gonflement, après la guerre, de la dette consolidée est dû, pour partie, à l'opération d'assainissement monétaire qui a donné lieu à un emprunt dont la résorption doit se faire par la perception progressive des impôts exceptionnels prévus à cet effet. Au cours de 1948, cet emprunt a été résorbé à concurrence de 6 milliards de fr. Malgré cela, la dette consolidée intérieure directe a augmenté, au cours de l'année, de près de 30 milliards de fr. Cette hausse trouve principalement son origine dans l'opération d'assainissement du bilan de la Banque Nationale : 35 milliards de fr. de certificats de trésorerie ayant été, à cette occasion, transformés en dette consolidée.

b) Quant à la dette consolidée intérieure indirecte, elle a diminué à concurrence d'un montant de 3,5 milliards de fr., à la suite de la prise en charge de l'emprunt de la Reconstruction par la Caisse autonome des Dommages de Guerre.

c) En ce qui concerne la dette consolidée extérieure, elle a subi peu de modifications : 11,4 milliards de fr. au 31 décembre 1948 contre 10,7 milliards de fr. au 31 décembre 1947.

2. Dette à moyen terme.

L'augmentation de la dette à moyen terme a été de l'ordre de 3,3 milliards de fr. Les nouvelles émissions ont été les suivantes :

a) Dette intérieure : en juin 1948, une émission de certificats 4 % à 5 ou à 10 ans (1948) pour un montant de 3,7 milliards de fr.

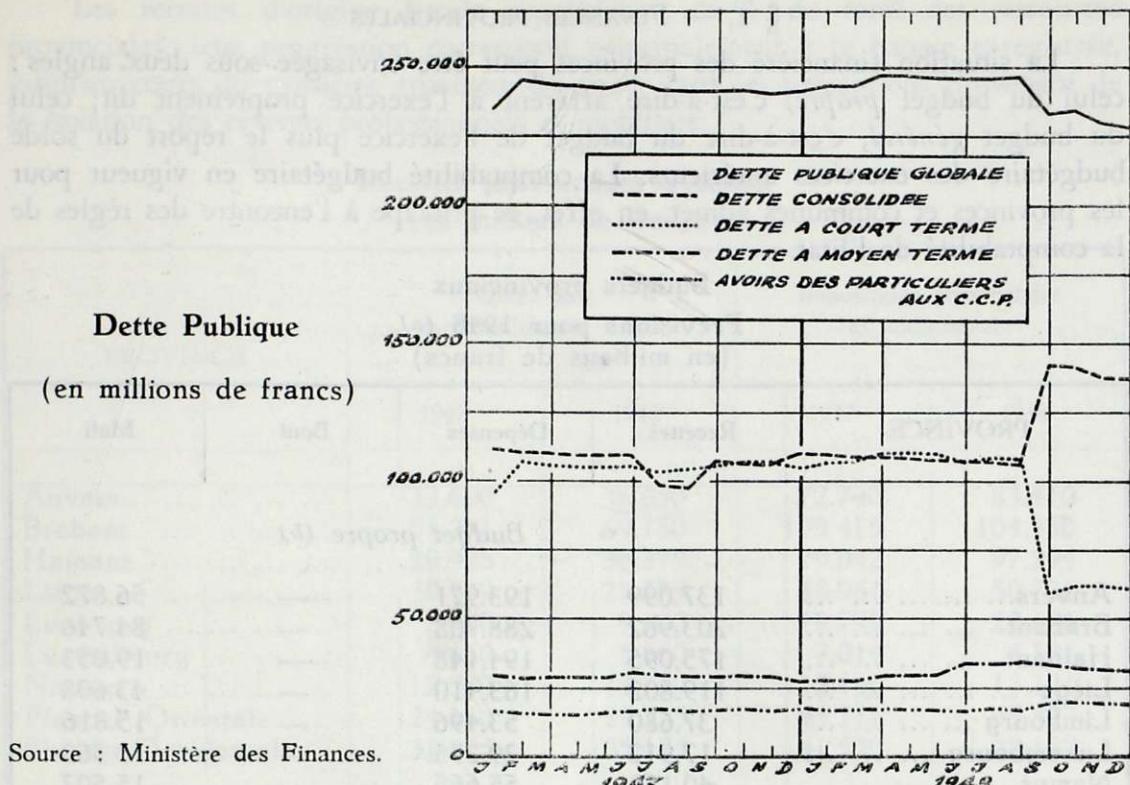
b) Dette extérieure : en mars 1948, un emprunt extérieur de 50 millions de dollars (2,2 milliards de fr.) émis aux Etats-Unis pour une durée de 5 ans. C'est l'unique emprunt extérieur qui figure au moyen terme.

c) Dette indirecte : en octobre 1948, émission à concurrence de 1 milliard de fr., d'un emprunt de la Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

Par contre, il fut procédé, en octobre, au remboursement de certificats de Trésorerie, à 3,5 %, pour un total d'environ 3 milliards de fr.

3. Dette à court terme.

De fin 1947 à fin 1948, la dette à court terme a diminué de 44 milliards de fr. Cette diminution est pourtant plus apparente que réelle. En effet, au cours du mois de septembre 1948, à la suite de la réforme du bilan de la Banque Nationale, la dette à court terme avait été réduite de près de 48 milliards de fr. Rappelons que cette réforme a amené la consolidation de 35 milliards de certificats de Trésorerie et a permis de réduire la dette de l'Etat envers la Banque, d'un montant de 10,4 milliards de fr., provenant de la réévaluation de l'encaisse or. Il apparaît donc, qu'en réalité, la dette à court terme a crû de près de 4 milliards de fr. au cours de l'année 1948. Cette augmentation trouve son origine, pour une grande part, dans les avances de la Banque Nationale au Trésor et se répercute, par conséquent, dans la circulation monétaire.



4. Charge de la dette publique.

La charge de la dette publique en 1948 est identique à celle de l'année 1947 et se chiffre à 8,1 milliards de fr. Par rapport à 1939, elle se situe à l'indice 330.

*
* *

L'année 1948 a vu la tendance à l'équilibre budgétaire s'accentuer fortement. Les dépenses extraordinaires et de guerre notamment ont subi de sérieuses réductions.

Les recettes fiscales atteignent des montants considérables, mais laissent apparaître certains fléchissements. Le Timbre, baromètre économique assez sensible, enregistre des symptômes de difficultés.

La charge de la dette publique ne s'est pas accrue par rapport à l'année précédente (1).

Enfin, la politique fiscale suivie a cherché à s'adapter aux nécessités économiques et sociales. Seuls des impératifs budgétaires ont empêché de réaliser une œuvre plus complète.

SECTION II. — FINANCES DES PROVINCES ET COMMUNES

La présente section esquisse une synthèse de la situation financière des provinces et des communes en 1948; elle souligne les modifications intervenues dans la législation applicable à leurs finances (2).

(1) Exposé général du budget des recettes et des dépenses pour l'exercice 1949 (Doc. parl., Chambre des Représentants, session 1948-1949, n° 4).

(2) Loi du 24 décembre 1948 (*Moniteur Belge* du 6 janvier 1949).

§ I. — FINANCES PROVINCIALES

La situation financière des provinces peut être envisagée sous deux angles : celui du budget *propre*, c'est-à-dire afférent à l'exercice proprement dit; celui du budget *général*, c'est-à-dire du budget de l'exercice plus le report du solde budgétaire des exercices antérieurs. La comptabilité budgétaire en vigueur pour les provinces et communes admet, en effet, ce principe à l'encontre des règles de la comptabilité de l'Etat.

Budgets provinciaux
Prévisions pour 1948 (a)
(en millions de francs)

PROVINCE	Recettes	Dépenses	Boni	Mali
<i>Budget propre (b)</i>				
Anvers...	137.099	193.971	—	56.872
Brabant ...	203.962	288.708	—	84.746
Hainaut ...	175.095	194.148	—	19.053
Liège ...	119.802	163.410	—	43.608
Limbourg ...	37.680	53.496	—	15.816
Luxembourg ...	17.912	29.275	—	11.363
Namur...	40.158	55.665	—	15.507
Flandre Orientale ...	93.497	121.942	—	28.445
Flandre Occidentale ...	80.651	115.428	—	34.777
Total ...	905.856	1.216.043	—	310.187
<i>Budget général (b)</i>				
Anvers...	194.071	194.071	—	—
Brabant ...	306.860	299.208	7.652	—
Hainaut ...	178.129	194.148	—	16.019
Liège ...	164.099	164.062	37	—
Limbourg ...	53.496	53.496	—	—
Luxembourg ...	29.408	29.350	58	—
Namur...	55.765	55.765	—	—
Flandre Orientale ...	122.964	122.964	—	—
Flandre Occidentale ...	115.733	115.733	—	—
Total ...	1.220.525	1.228.797	7.747	16.019

Source : Ministère de l'Intérieur. Inspection générale des Finances provinciales et communales.

(a) La situation définitive des budgets provinciaux n'est pas encore connue par le Ministère de l'Intérieur.

(b) Le budget « propre » est afférent à l'exercice, tandis que le budget « général » comporte le report des exercices précédents.

Le budget *propre* relatif à l'exercice 1948 est en déficit dans toutes les provinces belges. Mais, envisagée sous l'angle du budget *général*, la situation est différente : le budget *général* du Brabant, de Liège et du Luxembourg présente un boni; celui du Hainaut un mali, et celui des autres provinces est en équilibre.

Les recettes d'origine fiscale représentent 80 % du total des ressources provinciales; leur progression correspond principalement à la hausse enregistrée, jusqu'au cours du troisième trimestre de 1948, dans les perceptions provenant de la taxation des revenus professionnels et mobiliers.

Recettes provinciales d'impôts
(en milliers de francs)

PROVINCE	Quote-part dans les impôts d'Etat		Impositions provinciales et additionnels	
	1947	1948	1947	1948
Anvers...	33.600	36.650	72.740	83.410
Brabant	51.251	69.150	109.415	104.330
Hainaut	29.925	30.375	79.042	97.294
Liège	30.349	28.575	48.961	50.736
Limbourg	8.900	9.400	19.799	23.686
Luxembourg	4.860	5.550	7.014	6.381
Namur	12.500	14.740	12.140	13.121
Flandre Orientale	24.150	29.225	45.311	45.353
Flandre Occidentale	31.325	35.125	41.500	38.197
Total	226.860	258.790	435.922	462.508

Source : Ministère de l'Intérieur. Inspection générale des Finances provinciales et communales.

Parmi les dépenses, ce sont les charges découlant des travaux publics et de l'entretien de la voirie provinciale qui restent les plus importantes; elles sont en augmentation dans toutes les provinces, sauf dans le Hainaut et la province de Liège.

Dépenses provinciales de voirie et de travaux publics
(en milliers de francs)

PROVINCE	1947	1948
Anvers...	20.305	36.478
Brabant	40.434	55.245
Hainaut	12.286	11.960
Liège	27.554	26.078
Limbourg	11.617	12.182
Luxembourg	10.041	13.520
Namur	16.112	22.215
Flandre Orientale	13.011	16.139
Flandre Occidentale	14.200	30.060
Total	165.560	223.877

Source : Ministère de l'Intérieur. Inspection générale des Finances provinciales et communales.

§ 2. — FINANCES COMMUNALES

Les finances communales seront examinées sous deux aspects : les ressources des pouvoirs locaux et le financement des dépenses ordinaires et extraordinaires des communes.

1. Ressources des communes.

Les finances communales sont caractérisées, pour l'exercice 1948, par un accroissement considérable des recettes, dont les origines sont multiples.

Les recettes ordinaires des communes provenant des quote-parts communales dans les impôts de l'Etat, des additionnels communaux et de la répartition du Fonds des Communes ont accusé une nette progression par rapport à 1947.

Recettes ordinaires des communes
(en milliers de francs)

ANNEE	Quote-part dans les impôts de l'Etat et additionnels	Fonds des Communes	Total
1947	3.235.920	552.067	3.767.987
1948	4.015.182	1.449.202	5.464.384

Source : Crédit Communal de Belgique.

La hausse des recettes fiscales proprement dites, quote-parts et additionnels, est une conséquence de la période d'expansion économique qui s'est manifestée de 1946 à 1948.

Le Fonds des Communes a pu mettre à la disposition de ces dernières des disponibilités supérieures à celles accordées en 1947, grâce à l'augmentation de ses ressources par suite de l'accroissement du rendement des impôts et de la majoration de la dotation de l'Etat (1).

L'Etat a accru en 1948 les remboursements de dépenses assumées pour son compte par les pouvoirs locaux pour le fonctionnement des services de ravitaillement. De ce chef, un montant de 579,1 millions de fr. a été liquidé contre 220,8 millions de fr. en 1947. Les som-

Recettes globales des communes
(en millions de francs)

CATEGORIE	Montant
Recettes ordinaires habituelles. Sommes remboursées par l'Etat du chef de dépenses assumées par les communes pour son compte...	5.464
Crédits spéciaux liquidés par l'Etat aux communes à finan- ces obérées	1.579
	1.985
Total	9.028

Source : Crédit Communal de Belgique.

(1) Loi du 2 avril 1948 (*Moniteur Belge* des 12 et 13 avril 1948).

mes allouées en 1948 comprennent de plus deux annuités de 500 millions de fr. chacune, en remboursement des dépenses résultant de la guerre.

Enfin, les communes ont joui de recettes à caractère exceptionnel, représentant l'aide de l'Etat aux communes à finances particulièrement obérées.

Au total, elles ont encaissé 9.028 millions de fr., contre 4.372 millions de fr. en 1947.

Grâce à l'accroissement de leurs recettes, les communes ont pu entreprendre l'assainissement de leurs finances déséquilibrées par la guerre. Le recours aux emprunts de trésorerie est en diminution; il passe de 3.441 millions de fr. pour 326 communes en 1946, à 1.218 millions de fr. pour 95 communes en 1948. Certaines ont même pu procéder, pour un montant de 2.153 millions de fr., à des remboursements d'emprunts de trésorerie contractés au cours des exercices précédents (1). Toutefois, quelques communes ont préféré ne pas entreprendre certains travaux d'utilité publique plutôt que de contracter de nouveaux emprunts. Ceci explique la légère diminution de la dette globale des villes et des communes au cours de l'année. Au total, en fin 1948, elle n'a augmenté que de 64 % par rapport au 31 décembre 1939.

Dette globale des villes et des communes (en millions de francs)

DATE	Montant
au 31 décembre 1939	12.240
au 31 décembre 1947	20.829
au 31 décembre 1948	20.122

Source : Crédit Communal de Belgique.

2. Financement des dépenses ordinaires et extraordinaires des communes.

Malgré les importantes plus-values dans les diverses catégories de ressources des communes, des interventions, principalement du Crédit communal, sont restées nécessaires pour couvrir les dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires.

Pour les dépenses ordinaires ou de trésorerie, l'aide du Crédit communal, en forte diminution en 1948, s'est principalement manifestée par des avances de crédits de caisse à très court terme. Ces crédits ont été consentis en vue de pallier les inconvénients immédiats provenant de la perception tardive des impôts ou du retard mis par l'Etat à liquider les sommes dues aux autorités locales ou encore en attendant l'émission, par les grandes villes, de leurs emprunts publics.

Mais c'est pour le financement des dépenses extraordinaires que les avances ont été

Crédit communal

Crédits et subventions pour dépenses extraordinaires des communes (en millions de francs)

ANNEE	Crédits accordés et subventions versées
1938	855
1947	1.314
1948	2.663

Source : Crédit Communal de Belgique.

(1) Rapport du Crédit Communal de Belgique pour l'exercice 1948, Bruxelles, 1949, pp. 8-10.

les plus importantes. Il s'agit à la fois de prêts consentis par le Crédit communal dans des buts d'investissements, directement ou indirectement productifs, et de subventions versées par les pouvoirs supérieurs aux comptes ouverts au Crédit communal au nom des administrations locales.

En 1948, ces crédits et subventions ont atteint 2.663 millions de fr., ce qui constitue un montant appréciable si on le compare aux dépenses d'investissement de l'Etat.

Sur ces 2.663 millions de fr. précités, 1.301 millions de fr. ont été accordés directement par le Crédit Communal, contre 602 millions en 1947. Par nature de dépenses, ces 1.301 millions de fr. vont pour moitié à des travaux d'hygiène et de distribution d'eau.

Dans l'ensemble, il apparaît que la situation financière des communes s'est améliorée en 1948. Le déséquilibre né de la guerre s'atténue. L'augmentation des recettes et la compression des dépenses ont suivi une évolution similaire à celle des pouvoirs centraux. Les interventions des pouvoirs locaux en matière de travaux publics ont tendance à reprendre leur importance d'avant-guerre.

§ 3. — RÉFORME DES FINANCES PROVINCIALES ET COMMUNALES

La loi du 24 décembre 1948 (1) a introduit d'importantes modifications dans la législation applicable aux finances provinciales et communales.

En ce qui concerne *les communes*, elle institue, à partir du 1^{er} janvier 1949, deux Fonds gérés par un Conseil d'Administration commun composé de trente-sept membres, parmi lesquels figurent les représentants des pouvoirs locaux et régionaux.

Le fonctionnement interne de chacun des Fonds est prévu comme suit :

- 1^o Le Fonds Communal d'Assistance publique est destiné à subvenir aux dépenses que supportent les communes en matière d'assistance publique. Il est alimenté par un prélèvement annuel de 1 milliard de fr. sur les ressources générales du Trésor.
- 2^o Le Fonds des Communes, qui fonctionnait déjà sous une autre forme avant la loi du 24 décembre 1948, voit ses disponibilités accrues par un pré-

Répartition des crédits accordés aux Communes
par le Crédit Communal de Belgique
(en millions de francs)

CATEGORIE	Montant
Travaux de voirie	322,3
Travaux d'hygiène et de distribution d'eau	668,4
Travaux et dépenses scolaires.	71,6
Travaux d'électrification et d'installation de gaz...	155,1
Réparations de dommages de guerre	12,6
Construction et réfection de bâtiments communaux et d'édifices du culte	51,3
Habitations à bon marché ...	16,9
Divers...	3,2
Total	1.301,4

Source : Crédit Communal de Belgique.

(1) *Moniteur Belge* du 6 janvier 1949.

lèvement annuel de 4 milliards de fr. sur les ressources générales du Trésor. Ce prélèvement sera augmenté chaque année, à partir du 1^{er} janvier 1950, d'une somme de 20 millions de fr. La répartition des fonds se fait suivant des critères déterminés par la loi : importance de la population, développement de la voirie, charge nette des dépenses d'instruction publique, etc...

D'autre part, les communes ne pourront plus établir aucun additionnel aux impôts d'Etat, sauf à l'impôt foncier. Pour compenser, en partie, la perte de ressources propres qui en résultera, l'Etat leur abandonne un certain nombre d'impôts qu'il prélevait pour son compte : les taxes sur les spectacles, les chiens, les vélocipèdes.

Pour *les provinces*, la loi institue un Fonds des Provinces. Ce dernier est géré par un Conseil d'Administration composé de 15 membres représentant l'exécutif et les autorités provinciales. Il est alimenté par un prélèvement annuel de 600 millions de fr. sur les ressources générales du Trésor. Comme pour les communes, les disponibilités du Fonds des provinces sont réparties entre ces dernières au prorata de la population, du développement de la voirie, etc... Enfin, en dehors de l'aide du Fonds, les provinces ne peuvent jouir d'autres ressources propres que celles déjà citées pour les communes.

CHAPITRE III

PRIX

La première section rappelle brièvement les éléments essentiels de la politique des prix et de ses moyens d'action; la seconde est consacrée à l'examen détaillé de l'évolution des prix.

SECTION I. — POLITIQUE DES PRIX

En 1948, les objectifs de la politique des prix sont restés les mêmes que ceux des années précédentes (1) : maintien, sinon augmentation du pouvoir d'achat de la monnaie, abolition progressive des éléments artificiels de la structure des prix.

Les moyens adoptés pour atteindre ces objectifs demeurent, en ordre principal, d'une part, l'action sur l'offre et la demande, d'autre part, l'introduction de plus en plus généralisée du régime du « prix normal » et la suppression graduelle des subsides.

§ 1. — ACTION SUR L'OFFRE ET LA DEMANDE

La saturation du marché fut progressivement poursuivie grâce à un volume suffisant d'importations et à l'augmentation continue de la production intérieure. Les bonnes récoltes de 1948 favorisèrent l'approvisionnement en produits alimentaires et permirent de supprimer progressivement le rationnement, tandis que leur prévision avait déjà entraîné, dès février 1948, une première baisse des prix mondiaux des produits agricoles et alimentaires.

Le freinage de la hausse des rémunérations et l'accroissement des recettes fiscales ainsi que la politique d'argent cher et de restriction du crédit contribuèrent au maintien de la limitation de la demande de biens sur le marché intérieur.

§ 2. — NORMALISATION DES PRIX

La mise sous le régime du « prix normal » d'un grand nombre de produits fut une des caractéristiques de l'évolution de la réglementation des prix en 1948. La liste ci-après donne un aperçu des produits agricoles, alimentaires et industriels qui furent placés sous ce régime pendant la période sous revue.

(1) Voir *L'Economie Belge en 1947*, op. cit., pp. 159 et suiv.

Produits agricoles et alimentaires.

Viande de porc et de veau;
Œufs;
Lait et beurre indigènes;
Chocolat et cacao;
Sucre et sous-produits;
Confitures;
Aliments de régime;
Eaux minérales, limonades et bières
de luxe;
Sous-produits de la brasserie;
Sel de préparation spéciale;
Céréales et semences fourragères.

Produits industriels.

Textiles non encore placés sous le régime du prix normal;
Savon mou et de toilette;
Articles en faïence, porcelaine, cristal
et pyrex;
Gobeletterie;
Pavés;
Moellons et fabrications de grès;
Spriet.

Il y a lieu de signaler aussi la publication au *Moniteur* de mercuriales de prix avec limites inférieures et supérieures; cette publication relative à de nombreux produits de consommation courante a favorisé la normalisation de leur prix.

Au début de février 1948, il fut procédé à une nouvelle réduction des subsides aux prix du pain, du saindoux et de l'huile de table, ainsi qu'à la suppression définitive des subsides aux prix du beurre, des viandes et de la margarine. A la fin de l'année 1948, les subsides étaient donc limités aux seuls produits suivants : le pain, les produits à base de céréales panifiables, le saindoux, l'huile de table, le gaz et le charbon.

Estimation du montant des subsides aux prix (a)
(en millions de francs)

DESIGNATION	1945	1946	1947	1948
Subsides aux produits alimentaires :				
indigènes	1.636,6	2.172,9	1.313,2	175,0
importés	4.116,9	2.260,0	2.732,0	2.251,3
Subsides aux produits industriels :				
indigènes	2.404,0	2.468,0	665,0	1.864,5
importés	412,2	951,0	1.339,0	356,8
Total des subsides aux prix	8.569,7	7.851,9	6.069,2	4.647,6

Sources : Ministère des Finances.

Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes.

(a) Les totaux obtenus en additionnant les montants de ces diverses subventions économiques ne doivent pas être confondus avec les crédits pour subventions économiques mentionnés au chapitre « Finances publiques ». Ces crédits sont des prévisions tandis que les totaux repris au tableau ci-dessus indiquent les estimations des montants des subventions économiques effectivement utilisés au cours de chaque année.

La véritable raison d'être des subsides est de pallier les inconvénients de hausses de prix extraordinaires et temporaires comme celles que causèrent, par exemple, après les hostilités, la hausse des frets et des assurances maritimes et l'abaissement de la productivité. La suppression des subsides aux prix s'impose donc au fur et à mesure de la disparition des éléments perturbateurs. Ainsi qu'il apparaît au tableau ci-avant, la charge budgétaire des subsides aux prix est en diminution constante depuis 1945.

Le montant des subsides étant déterminé par la différence entre le prix de revient et le prix de vente, la réduction de la charge des subsides aux prix aurait été beaucoup plus forte encore sans, d'une part, la hausse des prix mondiaux des produits subsidiés, et, d'autre part, la diminution de fr. 0,50 le kilo, décrétée au 1^{er} juillet 1948 pour le prix du pain. Il faut noter que la baisse des prix mondiaux agricoles ne put sortir entièrement ses effets en 1948 : par suite des contrats à terme, les achats de céréales furent faits, en partie, dans les pays dont les prix agricoles à l'exportation se maintinrent encore à un niveau élevé.

Pour éviter que le processus de suppression des subsides ne pèse trop sur certaines catégories de consommateurs et ne déclenche une hausse générale des salaires, le gouvernement avait décidé, en juillet 1947 (1), d'accorder aux « économiquement faibles » une allocation compensatoire destinée à « compenser » les effets de la hausse des prix. Après l'opération de février 1948, les bons compensatoires furent portés de 62 fr. à 99 fr., ce qui a entraîné un accroissement de la charge budgétaire. Celle-ci passe de 2.033 millions de fr. pour le second semestre 1947 à 6.100 millions de fr. pour l'exercice 1948; mais cette augmentation n'est pas due seulement à la majoration des bons compensatoires, l'influence d'autres facteurs est aussi à souligner. Tout d'abord, le nombre des bénéficiaires, approximativement de 4.500.000 en juillet 1947, était passé, à fin 1947, à 5.300.000 par l'extension du régime au personnel enseignant, aux Ministres du Culte, aux militaires et aux pensionnés.

Le mouvement d'extension, qui, en fait, se serait produit indépendamment de la nouvelle suppression des subsides, s'est poursuivi en 1948 : le régime devint applicable, à partir de juin 1948, à certaines catégories de fonctionnaires définitifs des provinces et des communes. De plus, une allocation compensatoire bimestrielle pour la hausse des prix du charbon fut attribuée de janvier à mai 1948; son montant a varié de 90 fr. à 158 fr. par ménage selon l'importance de celui-ci. Enfin, la suppression de l'allocation compensatoire personnelle, qui a été mise à charge de l'employeur par une augmentation de fr. 0,50 du salaire horaire et de 100 fr. du traitement mensuel, n'a permis qu'une réduction partielle de la charge globale, du fait que les allocations pour les enfants, les épouses, les ouvriers chômeurs ou malades furent maintenues à charge de l'Etat.

En résumé, la réduction réelle de la charge budgétaire opérée par le remplacement des subsides par les allocations compensatoires n'apparaît pas clairement dans les chiffres cités : en effet, la réduction des subsides a porté entre 1947 et 1948 sur 1,4 milliard de fr. environ, tandis que les allocations compensatoires ont augmenté approximativement de 2 milliards de fr., si l'on estime leur montant à 4 milliards de fr., en 1947, sur la base des 2.033 millions de fr. décaissés pendant le second semestre.

(1) Voir *L'Economie Belge en 1947*, op. cit., pp. 163 et suiv.

Il a été calculé que les suppressions de subsides en août 1947 et en février 1948 devaient permettre des économies se montant respectivement à 4,8 milliards de fr. et à 3 milliards de fr. environ. Il apparaît donc que ce fut la hausse des prix mondiaux qui réduisit, dans une aussi forte mesure, le bénéfice escompté par le gouvernement. L'augmentation des catégories de bénéficiaires des allocations compensatoires a aussi joué un rôle dans la réduction de l'économie prévue, mais l'extension du régime fut faite pour des raisons socialement justifiées.

Enfin, il y a lieu de signaler que les subventions à la Société Nationale des Chemins de Fer Belges ont été portées de 700 millions de fr. en 1946 à 1.477 millions de fr. en 1947 et à 2.340 millions de fr. en 1948.

SECTION II. — ÉVOLUTION DES PRIX

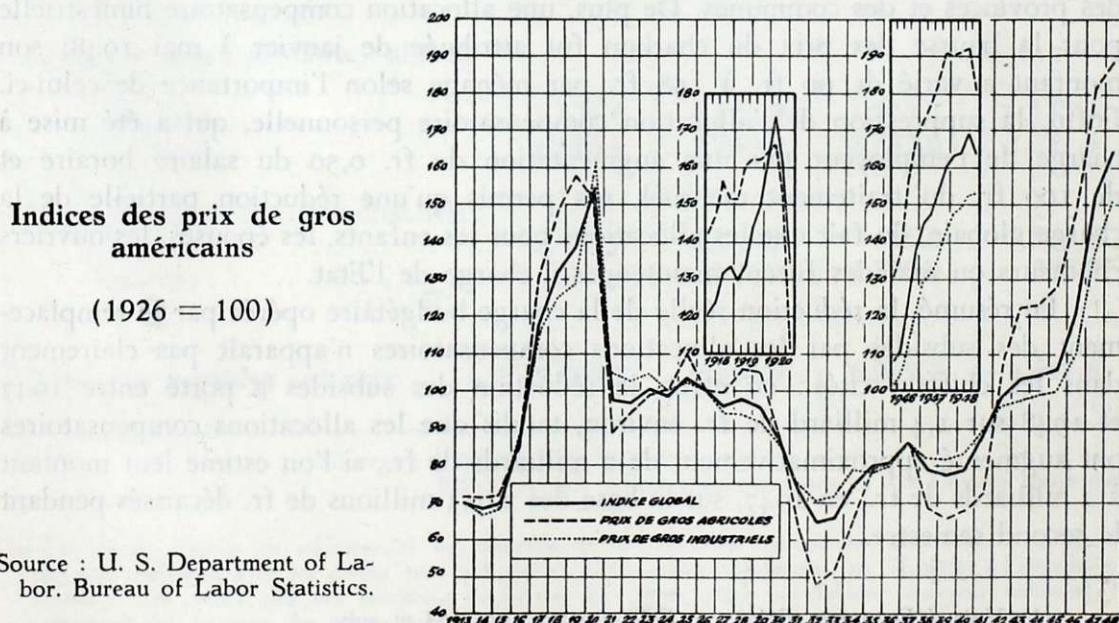
§ I. — PRIX MONDIAUX

Alors que l'année 1947 avait été caractérisée par la hausse des prix mondiaux et en particulier par celle des prix agricoles et alimentaires, la situation s'est modifiée en 1948 et une chute sensible de certains cours a débuté en février.

La lecture des cotations de produits agricoles et alimentaires importants sur les marchés mondiaux révèle que leurs prix baissèrent notablement. A Chicago, du 2 janvier au 30 décembre les cours du froment, du maïs, de l'avoine passèrent respectivement de 301 1/2, 253 3/4 et 124 1/2 \$ le boisseau à 228 1/8, 149 5/8 et 78 1/8 \$, subissant une baisse de 24,3 %, 41 % et 37,4 %. Sur le même marché, le saindoux baissa durant la même période de 26,27 \$ les 100 lb. à 16,60 \$, diminuant de 36,8 % au cours de l'année.

L'évolution des prix des céréales fut le résultat, en grande partie, des bonnes récoltes de 1948, en Europe et en Amérique; elle a corrigé ce que la hausse des prix agricoles avait eu d'excessif en 1947.

L'effet de la chute des prix agricoles sur le niveau des prix mondiaux des matières premières fut cependant, en partie, compensé par la hausse des prix des métaux. Celle-ci est partiellement explicable par les commandes de biens d'équipements et les constitutions de stocks stratégiques.



L'évolution des tendances des prix, décrite ci-dessus, est favorable aux pays industriels comme la Belgique qui importent un volume important de produits agricoles et exportent principalement des produits industriels; elle exerce, en effet, une heureuse influence sur les termes d'échange et sur la position de la balance des comptes de ces pays.

La comparaison des évolutions des prix de gros américains après les deux guerres mondiales est intéressante à souligner; elles semblent présenter des caractéristiques similaires comme il apparaît dans le graphique ci-contre.

**Indices des prix de gros américains
en 1948**
(1926 = 100)

MOIS	Prix de gros	Prix de gros agricoles
Janvier	165,7	199,2
Février...	160,9	185,3
Mars	161,4	186,0
Avril	162,8	186,7
Mai...	163,9	189,1
Juin...	166,2	196,0
Juillet	168,7	195,2
Août	169,5	191,0
Septembre	168,7	189,9
Octobre	165,2	183,5
Novembre	163,9	180,8
Décembre	162,2	177,3

Source : U. S. Department of Labor.
Bureau of Labor Statistics.

L'indice des prix de gros américains a atteint son maximum en août pour redescendre en fin d'année au niveau 162,2, accusant donc une baisse de 4,3 % entre août et décembre. Le point culminant de l'indice des prix de gros agricoles est situé en janvier à 199,2; entre janvier et décembre, cet indice a enregistré une baisse de 11 %.

§ 2. — PRIX DE GROS BELGES

L'indice belge des prix de gros (1) fut en février 1948 accidentellement influencé dans le sens de la hausse par la seconde suppression partielle des subsides. A partir de ce mois, il fit preuve d'une stabilité relative pendant toute l'année, se maintenant aux environs du niveau 390. Mais les indices partiels agricoles et industriels reflètent, dans une certaine mesure, l'orientation des prix mondiaux. D'une part, l'indice des prix de gros agricoles est revenu du niveau 465,6 en février 1948, au niveau 450,7 en décembre, soit une baisse de 3,2 %; d'autre part, l'indice des prix de gros industriels est passé, durant la même période, du niveau 371,7 à 378, soit une hausse de 1,7 %.

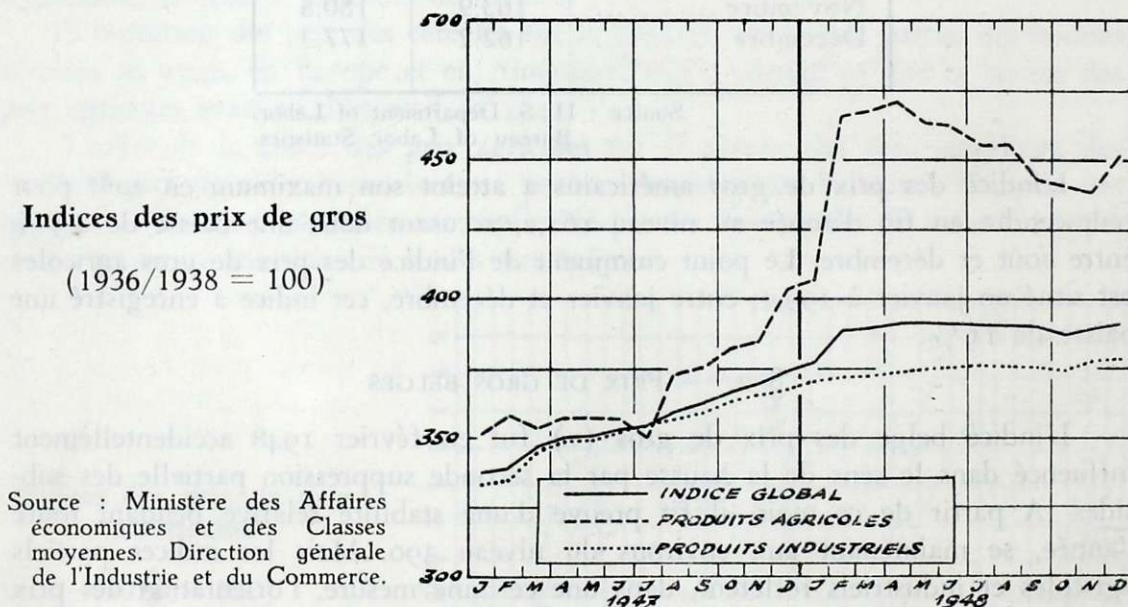
(1) Indice des prix de gros établi par le Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes. Cet indice fut calculé en 1948 pour les années 1947 et 1948. Pour la rédaction de *L'Economie Belge en 1947*, op. cit., on a utilisé l'indice des prix de gros établi par l'Institut de Recherches Economiques et Sociales de Louvain. Les mouvements de ces deux indices sont semblables; toutefois, la sensibilité de l'indice de Louvain paraît plus grande.

Indices des prix de gros
(Moyenne 1936/1938 = 100)

MOIS	Indice des prix industriels		Indice des prix agricoles		Indice global	
	1947	1948	1947	1948	1947	1948
Janvier	333,4	370,6	351,8	406,4	337,0	377,5
Février	334,8	371,7	358,1	465,6	339,4	388,8
Mars	345,3	372,0	353,9	466,7	347,0	389,3
Avril	348,5	373,7	357,4	470,3	350,3	391,2
Mai	349,0	374,7	357,3	462,4	350,6	390,8
Juin	352,2	375,0	357,5	461,3	353,3	390,8
JUILLET...	355,1	376,2	349,6	454,5	354,0	390,7
Août	356,6	375,7	372,8	455,0	359,8	390,4
Septembre	359,0	375,9	375,2	442,3	362,2	388,4
Octobre	362,6	374,1	382,0	440,4	366,4	386,5
Novembre	365,7	377,8	384,2	438,0	369,3	389,2
Décembre	367,3	378,0	402,6	450,7	374,1	391,6
 Moyenne...	352,5	374,6	365,9	451,1	355,3	388,8

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes.
Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

Indices des prix de gros
(1936/1938 = 100)



Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes. Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

Dans plusieurs secteurs industriels, tels ceux des matières grasses, des produits chimiques, du bois et du papier, les mouvements de hausse constatés en 1947 et au cours du premier semestre 1948 se transformèrent, au cours du second semestre, en baisses, toutefois moins accentuées, que les hausses antérieures. Par contre, dans d'autres secteurs, notamment ceux des produits minéraux, des produits textiles, des matériaux de construction et des métaux, la hausse s'est poursuivie sans interruption.

Indices des prix de gros des produits importés (a)
 (Moyenne 1936/1938 = 100)

MOIS	Indice des prix industriels		Indice des prix agricoles		Indice global	
	1947	1948	1947	1948	1947	1948
Janvier	319,4	379,7	389,8	473,1	337,1	402,9
Février	326,2	381,6	412,1	481,2	347,5	406,3
Mars	333,3	379,8	396,6	491,0	349,3	407,1
Avril	337,7	384,4	412,3	483,2	356,4	408,9
Mai	333,1	390,4	413,0	476,3	353,0	412,0
Juin	338,7	389,6	418,9	489,4	358,7	414,3
JUILLET...	344,8	394,1	391,7	484,6	356,9	416,7
Août	346,3	394,3	407,1	483,9	361,8	416,7
Septembre	350,4	395,8	400,8	483,2	363,4	417,7
Octobre	358,2	392,5	409,1	468,9	371,3	411,9
Novembre	367,6	396,3	416,6	469,2	380,2	414,8
Décembre	373,4	389,7	464,0	453,6	395,9	412,8
Moyenne...	344,0	389,0	411,0	478,1	361,0	411,8

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes.
 Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

(a) Les indices des prix de gros des produits importés et des produits indigènes sont obtenus à partir des cotations des produits rentrant dans l'indice global des prix de gros.

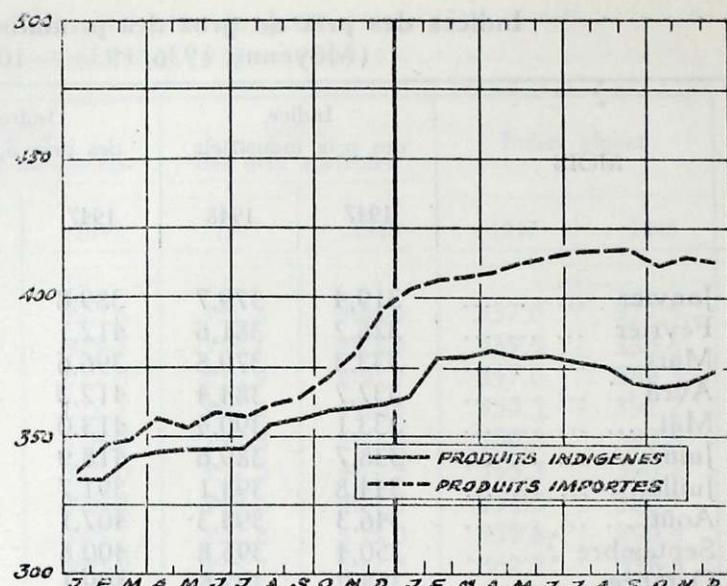
Indices des prix de gros des produits indigènes (a)
 (Moyenne 1936/1938 = 100)

MOIS	Indice des prix industriels		Indice des prix agricoles		Indice global	
	1947	1948	1947	1948	1947	1948
Janvier	334,7	361,0	333,7	375,8	334,4	364,5
Février	334,5	360,4	332,7	442,2	334,1	378,6
Mars	345,1	361,0	334,1	439,5	342,4	378,4
Avril	348,2	361,1	331,6	450,5	344,1	380,8
Mai	350,6	360,7	330,5	439,2	345,7	378,1
Juin	350,8	362,8	327,4	435,4	345,0	379,0
JUILLET...	352,3	362,8	328,5	424,1	346,4	376,7
Août	353,2	362,2	356,3	416,8	354,0	374,6
Septembre	355,2	361,6	360,8	395,9	356,5	369,5
Octobre	357,5	359,1	364,9	395,6	359,3	367,6
Novembre	358,0	362,2	366,6	392,2	360,0	369,1
Décembre	358,4	360,9	373,3	414,5	361,9	373,1
Moyenne...	349,9	361,3	345,0	418,5	348,7	374,2

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes.
 Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

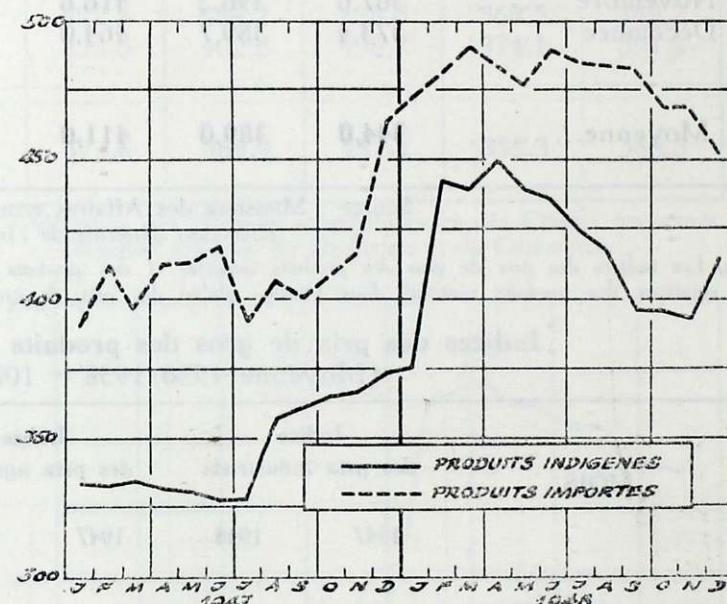
(a) Les indices des prix de gros des produits importés et des produits indigènes sont obtenus à partir des produits rentrant dans l'indice global des prix de gros.

Indices des prix de gros
des produits
importés et indigènes
(1936/1938 = 100)



Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes. Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

Indices des prix de gros
des produits
agricoles importés
et indigènes
(1936/1938 = 100)



en deux ans, le premier indice a augmenté de 22,5 % alors que le second a haussé de 11,6 %. L'écart moyen entre les indices qui était seulement de 12,3 points en 1947 s'est accru jusqu'à 37,7 points en 1948.

L'indice des produits agricoles importés occupe également un niveau supérieur à celui de l'indice des produits agricoles indigènes. Toutefois, l'évolution de ces deux indices est sensiblement la même. Au cours des deux années sous revue, la hausse de l'indice des produits agricoles importés se chiffre à 16,4 % contre 24,2 % pour l'indice des produits agricoles indigènes, sans doute plus fortement influencés par la suppression des subsides.

L'indice des produits industriels importés, au contraire, occupe de janvier à septembre 1947 un niveau inférieur à celui de l'indice des produits industriels indigènes. A partir du mois d'octobre 1947, la situation inverse se présente. En deux ans, l'indice des produits industriels importés augmente de 22 % alors que l'indice des produits industriels indigènes n'a haussé que de 7,8 %.

En comparant les niveaux des différents indices, il apparaît que les prix des produits agricoles se situent au-dessus de ceux des produits industriels, aussi bien pour les produits importés que pour les produits indigènes.

Indices des prix de gros des produits agricoles demi-finis et finis (a)
(Moyenne 1936/1938 = 100)

MOIS	Produits demi-finis		Produits finis	
	1947	1948	1947	1948
Janvier	358,7	397,2	338,2	425,4
Février	368,6	493,4	338,2	414,7
Mars	362,4	502,8	337,4	402,0
Avril	368,3	497,4	336,6	420,4
Mai	368,9	502,3	335,0	391,8
Juin	370,7	495,1	332,5	400,4
Juillet	358,6	479,5	332,2	408,4
Août	374,1	489,3	370,3	393,5
Septembre	372,1	478,1	381,0	378,4
Octobre...	377,2	477,6	391,9	374,4
Novembre	377,5	477,9	397,8	368,1
Décembre	394,7	485,0	418,8	389,2
Moyenne	371,0	481,3	359,2	397,2

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes.
Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

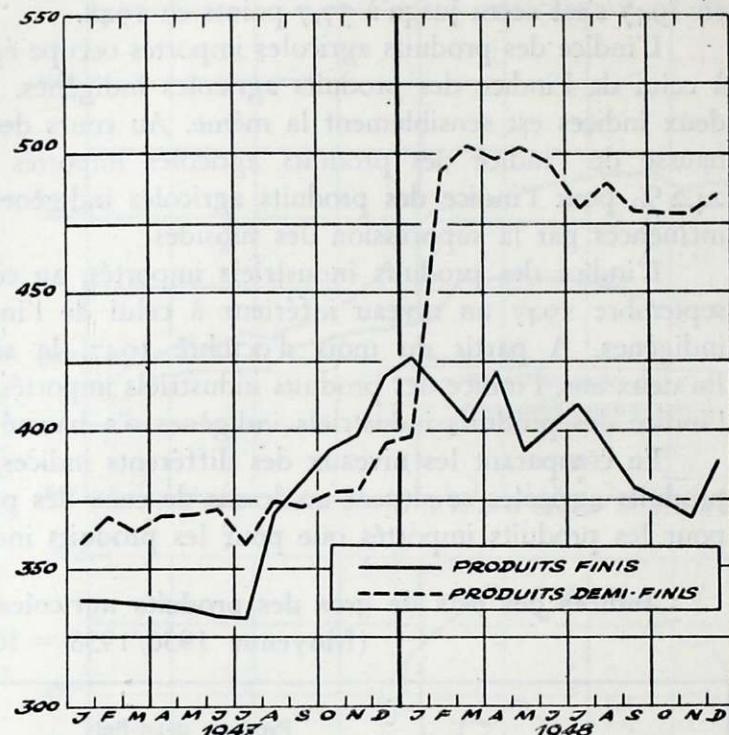
(a) Les indices des produits agricoles demi-finis et finis comprennent des produits végétaux et animaux. Il faut tenir compte de cette composition pour l'interprétation de ces indices.

L'indice des produits agricoles demi-finis hausse fortement en février 1948 à la suite de la seconde suppression partielle des subsides : l'augmentation est de 96,2 points, soit 24,2 % par rapport à janvier 1948. Durant la période de mai à juin 1948, cet indice oscille aux environs du niveau 495-500; il décrit, durant le second semestre un mouvement de baisse sous l'effet des bonnes récoltes.

L'indice des produits agricoles finis représente une nette tendance à la baisse passant de 425,4 en janvier 1948 à 389,2 en décembre, soit une baisse de 8,5 % pendant l'année (1).

**Indices des prix de gros
des produits agricoles
demi-finis et finis**

(1936/1938 = 100)



Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes. Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

Indices des prix de gros des produits industriels
(Moyenne 1936/1938 = 100)

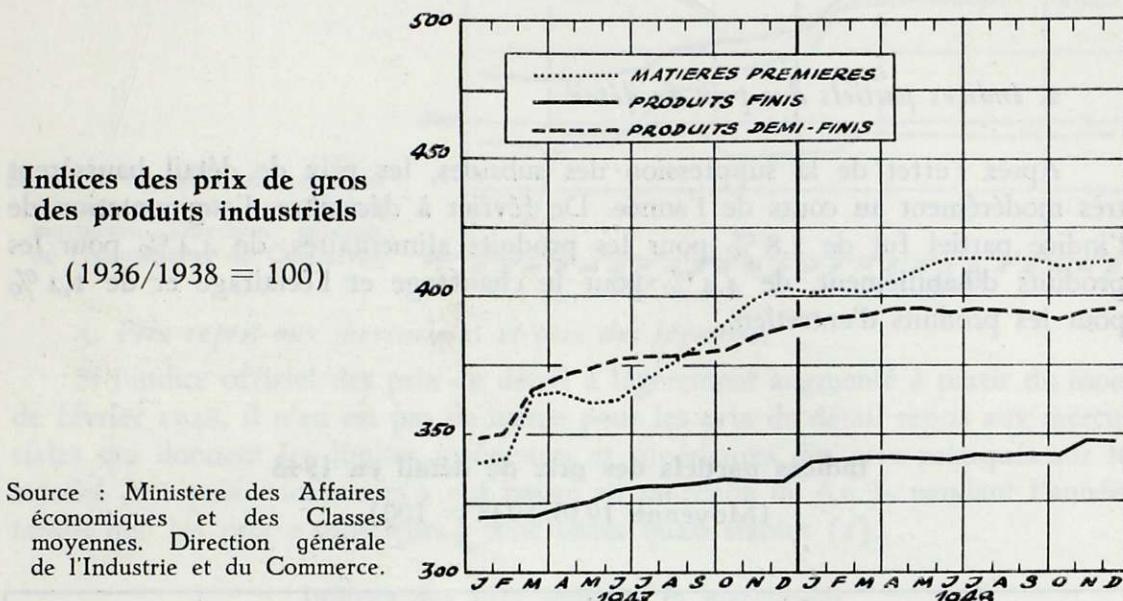
MOIS	Matières premières		Produits demi-finis		Produits finis	
	1947	1948	1947	1948	1947	1948
Janvier	339,6	401,1	348,2	390,0	319,4	339,9
Février	341,6	402,2	350,2	392,3	320,1	340,3
Mars	364,1	401,3	366,0	392,9	320,2	341,0
Avril	365,2	404,8	370,8	394,7	323,6	341,6
Mai	360,7	409,5	373,0	395,1	325,8	341,1
Juin	362,1	413,3	377,3	393,5	329,5	340,7
Juillet...	368,5	413,7	378,2	394,7	331,7	342,4
Août	375,3	412,7	378,0	394,2	331,3	342,2
Septembre	382,2	412,8	378,7	394,1	332,2	342,5
Octobre	391,1	410,3	380,8	391,0	333,8	342,0
Novembre	399,0	411,5	385,7	394,2	333,1	347,3
Décembre	402,9	412,6	388,2	395,1	333,1	346,6
Moyenne...	371,0	408,8	372,9	393,5	327,8	342,3

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes.
Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

(1) L'indice des produits agricoles finis est peu influencé par les subsides. Il groupe les prix des œufs, du beurre, du lait, du saindoux, du fromage, des pommes de terre, du café, du riz et du sucre.

L'évolution des indices des prix de gros industriels des matières premières, des produits demi-finis et finis est fort semblable. Les légères hausses constatées dans les trois catégories, en 1948, se chiffrent respectivement à 2,9 %, 1,3 %, 2 %. Après les hausses survenues en 1947, le mouvement ascendant s'est donc fortement ralenti en 1948, principalement en ce qui concerne les matières premières et les produits demi-finis.

La disposition des courbes dessinées par les trois indices est celle qui se retrouve normalement dans les périodes de haute conjoncture.



§ 3. — PRIX DE DÉTAIL

1. Indice global des prix de détail.

La hausse du second semestre 1947, résultant de l'augmentation des prix mondiaux et d'une première suppression partielle des subsides en août 1947, s'est poursuivie en 1948 pour les prix de détail. Au total, elle s'élève au cours de l'année à 7,9 %, dont environ 4,8 % sont attribuables à la suppression partielle des subsides. D'autre part, la hausse ne fut pas continue; en effet, après avoir atteint un maximum en septembre, l'indice redescendit en fin d'année à son niveau de mars-avril. Cette baisse résulte de la diminution sensible des prix de l'huile, de la margarine et des viandes.

Indice global des prix de détail en 1948 (Moyenne 1936/1938 = 100)

MOIS	Indice
Janvier	366,2
Février	387,2 (a)
Mars	393,3
Avril	396,3
Mai	398,2
Juin	396,7
Juillet	395,5
Août	399,8
Septembre	402,8
Octobre	395,5
Novembre	394,3
Décembre	395,2
Moyenne	393,4

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes. Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

(a) Suppression des subsides.

L'indice des prix de détail ne reflète pas entièrement la réduction réelle des dépenses ménagères. Cette réduction apparaît mieux dans l'indice du coût de la vie de la Banque Nationale, qui est basé sur les produits alimentaires et tient compte des prix du marché noir. Cet indice est passé de 520 en janvier à 390 en décembre; il était à 392 en mai quand le marché noir avait, en fait, disparu.

Comme il apparaîtra dans la suite, les baisses de prix relevées aux mercuriales sont un autre indice de la réduction de certaines dépenses de consommation.

2. Indices partiels des prix de détail.

Après l'effet de la suppression des subsides, les prix de détail haussèrent très modérément au cours de l'année. De février à décembre, l'augmentation de l'indice partiel fut de 1,8 % pour les produits alimentaires, de 4,4 % pour les produits d'habillement, de 4,4 % pour le chauffage et l'éclairage et de 1,2 % pour les produits d'entretien.

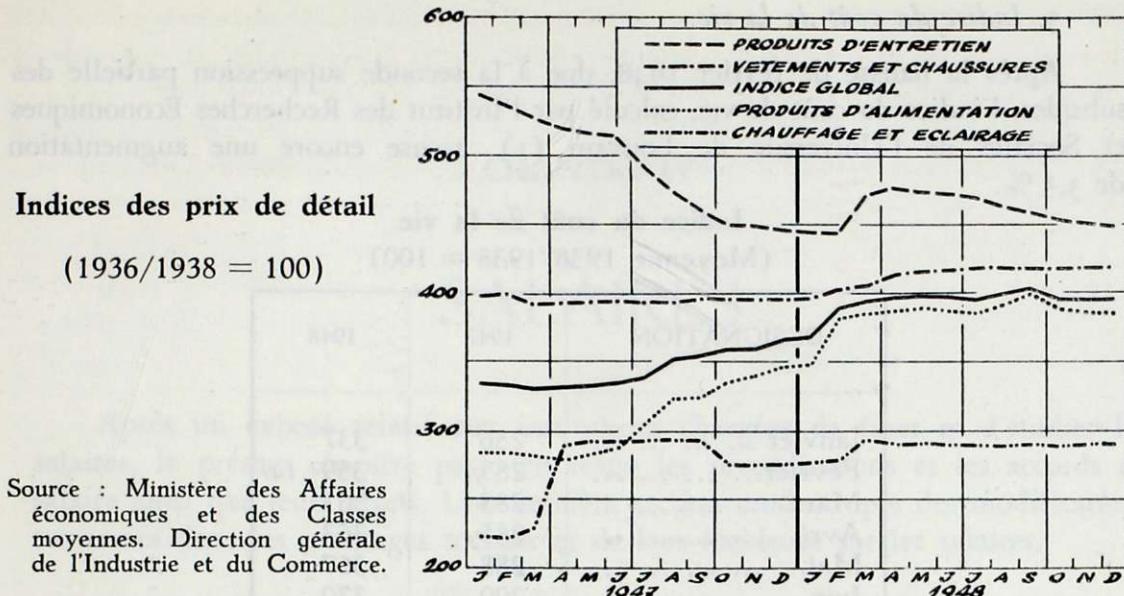
Indices partiels des prix de détail en 1948

(Moyenne 1936/1938 = 100)

MOIS	Produits alimentaires	Produits d'habillement	Chauffage Eclairage	Produits d'entretien
Janvier	346,8	396,7	276,5	443,8
Février	380,0 (a)	401,7	278,2	442,9
Mars	382,9	404,5	293,6	468,7
Avril	386,8	412,4	289,8	475,4
Mai	388,7	416,0	290,1	472,7
Juin	386,5	417,1	289,7	470,6
Juillet	385,5	417,9	288,4	468,5
Août	392,5	419,0	288,7	462,7
Septembre	399,0	418,5	288,7	458,6
Octobre...	387,3	418,7	288,4	552,7
Novembre	385,5	418,8	289,2	449,3
Décembre	386,9	419,2	290,5	448,1
Moyenne	384,0	413,4	287,7	459,5

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes.
Direction générale de l'Industrie et du Commerce.

(a) Suppression partielle de subsides.



3. Prix repris aux mercuriales et prix des légumes.

Si l'indice officiel des prix de détail a légèrement augmenté à partir du mois de février 1948, il n'en est pas de même pour les prix de détail repris aux mercuriales qui donnent les limites inférieures et supérieures des prix pratiqués sur le marché. Les prix « inférieurs » ont baissé en moyenne de 6,6 % pendant l'année, tandis que les prix « supérieurs » sont restés quasi stables (1).

Indices des prix repris à la mercuriale
du 16 décembre 1948
(8 janvier 1948 = 100)

DESIGNATION	Prix inférieurs	Prix supérieurs
Produits alimentaires.	95,6	102,9
Produits d'entretien.	89,2	95,6
Ensemble	93,4	100,3

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes. Service des Etudes et de la Documentation générales.

Il faut signaler aussi la baisse quasi générale des prix de détail de très nombreux produits qui ne font pas l'objet des relevés de l'indice. Les prix de détail des légumes, par exemple, furent entraînés à la baisse par la chute des prix de gros; d'octobre 1947 à octobre 1948, les prix de gros, pratiqués sur les marchés de Malines, ont notamment baissé, en moyenne, de 55 %.

4. Prix du marché noir.

Le marché noir des produits de consommation courante cessa d'exister définitivement à partir de mai 1948.

(1) Mercuriales des 8 janvier et 16 décembre 1948 (*Moniteur Belge* des 15 janvier et 23 décembre 1948).

5. *Indice du coût de la vie.*

Après la hausse de février 1948, due à la seconde suppression partielle des subsides, l'indice du coût de vie, calculé par l'Institut des Recherches Economiques et Sociales de l'Université de Louvain (1), accuse encore une augmentation de 3,3 %.

Indice du coût de la vie
(Moyenne 1936/1938 = 100)

DESIGNATION	1947	1948
Janvier	286	337
Février...	285	359 (a)
Mars	283	361
Avril	285	363
Mai...	288	367
Juin...	290	370
JUILLET	296	368
Août	320 (a)	374
Septembre	332	378
Octobre	333	370
Novembre	332	370
DÉCEMBRE	334	371
 Moyenne annuelle.	305,3	365,7

Source : Institut de Recherches Economiques et Sociales de Louvain.

(a) Suppression partielle des subsides.

Son évolution confirme assez bien celle de l'indice des prix de détail; en septembre 1948, ils atteignent tous deux leur point culminant.

*
* *

L'année 1948 est caractérisée en Belgique par la suppression des dernières interventions directes dans la formation des prix et par le retour progressif à leur évolution normale. Cette dernière, comme l'évolution des prix mondiaux, laisse apparaître, au cours des derniers mois, une position relative des différents groupes de prix, caractéristique d'une situation classique de haute conjoncture.

Les prix mondiaux semblent avoir atteint leur point maximum au début de l'année; en Belgique, les prix de gros ont plafonné aux environs du niveau 390, à partir du printemps 1948, tandis que les prix de détail et le coût de la vie ont atteint leur maximum en septembre.

La situation de fin d'année laissait prévoir, tant en ce qui concerne les prix mondiaux que les prix belges de gros et de détail, une nette tendance baissière; leur évolution au cours de 1949 permettra, sans doute, d'apprécier si cette nouvelle tendance est passagère ou fondamentale.

(1) Il n'existe pas d'indice officiel.

CHAPITRE IV

SALAires

Après un exposé relatif aux institutions chargées de fixer et d'étudier les salaires, le présent chapitre passe en revue les revendications et les accords de salaire ainsi que leurs effets. Une dernière section rend compte des modifications survenues dans les avantages sociaux et de leur incidence sur les salaires.

SECTION I. — ACTIVITÉ DES INSTITUTIONS CHARGÉES DE FIXER ET D'ÉTUDIER LES SALAIRES

La dernière réunion de la Conférence Nationale du Travail (1) a souligné le rôle prédominant des salaires dans la structure des coûts et des revenus et a mis en évidence la nécessité d'établir des données précises et certaines à leur sujet. En effet, à cette conférence, d'importantes divergences étaient apparues entre les données soumises par les parties en présence, en matière de salaires et de prix. Ces divergences touchaient essentiellement les notions de salaires et de gains, la méthode d'établissement des relevés statistiques, la confection des indices et les périodes de référence. De plus, le désir unanime était apparu d'établir la relation salaire-coût de la vie, d'une manière indiscutable. Aussi la Conférence préconisa-t-elle la constitution d'une Commission tripartite des Salaires et du Coût de la Vie, et le gouvernement institua-t-il cette nouvelle Commission (2) avec la mission suivante :

- déterminer la situation exacte des prix et des salaires par l'examen contradictoire des chiffres fournis par le Gouvernement, les organisations syndicales et les organisations patronales;
- comparer l'évolution du standing de vie et du pouvoir d'achat réel des salaires depuis la période 1936/1938 jusqu'à présent;
- étudier la possibilité de modifier les taux des rémunérations suivant les variations du coût de la vie.

La Commission s'est tout d'abord attachée à définir les différentes notions de gains et salaires. Le premier rapport, déposé le 15 mai 1948, retient les définitions suivantes.

Le *salaire horaire moyen normal* est le salaire de base, c'est-à-dire le salaire

(1) Cette réunion, la seule de l'année 1948, s'est tenue le 30 mars. La Conférence Nationale du Travail est une institution née à la veille de la guerre. Voir, à ce sujet *l'Economie Belge en 1947*, *op. cit.*, p. 175.

(2) Arrêté du Régent du 29 avril 1948 (*Moniteur Belge* du 6 mai 1948).

horaire garanti pour la fonction considérée, augmenté des primes normales telles que les primes et les indemnités liées à la production, à l'assiduité, au danger ou à la nature du travail.

Il faut exclure de cette notion les primes ou gratifications exceptionnelles, individuelles ou collectives, les sursalaires pour le travail exceptionnel du dimanche et les heures supplémentaires ainsi que les avantages en nature extraconventionnels.

Les *gains moyens* sont toutes les sommes quelconques payées en espèces aux travailleurs en suite de contrat de louage de services et notamment le salaire de base, la rémunération des heures supplémentaires, les commissions, les tantièmes sur bénéfice, toutes les autres gratifications ou allocations versées, à titre complémentaire, y compris les avantages en nature.

Pour l'établissement du gain moyen, le montant des impôts retenus à la source de même que les charges sociales incomptant aux travailleurs ne sont pas portés en déduction. En pratique le gain moyen découle de la déclaration de salaire faite par l'employeur à l'Office National de la Sécurité Sociale.

Le *gain net* est le gain moyen, diminué des charges sociales et fiscales incomptant au travailleur.

Le *salaire de poche* est la somme effectivement perçue par le travailleur. Il résulte donc du gain net, diminué des avantages en nature ou de leur équivalent en espèces.

Le *coût réel du salaire* est constitué par le gain moyen augmenté des charges sociales et fiscales de toute nature supportées par l'employeur. Comme charges sociales, on entend uniquement les charges imposées par la législation existante, par les conventions conclues en commission paritaire, par l'usage et par les conventions conclues sur le plan de la profession ou sur le plan de l'entreprise, étant entendu que cet usage et ces conventions doivent être reconnues ou constatées par les organisations syndicales.

Le rapport renseigne également les éléments d'appréciation du niveau des salaires et des prix que la Commission a pu réunir, la valeur de ces éléments et leur degré de comparabilité, les dispositions à prendre pour remédier à l'insuffisance de la documentation relative aux prix et aux salaires.

Une partie des données statistiques recueillies fit l'objet de certaines réserves de la part de la Commission. En effet, les seuls éléments qui furent considérés comme incontestables et que reprend le rapport, provenaient de la documentation de l'Institut National de Statistique, ainsi que de celle de l'Office National de Sécurité Sociale. Ils permirent d'établir les indices de salaire horaire normal et les gains bruts moyens.

Les gains nets moyens et le coût réel du salaire durent être déterminés par estimation. L'évaluation du salaire de poche fut provisoirement abandonnée. Le rapport souligne l'insuffisance de la documentation relative aux salaires. Il préconise « l'établissement d'indices de salaires par voie d'enquêtes régulières, sur la base des notions fondamentales énumérées au début du présent rapport ».

Après le 15 mai 1948, les travaux de la Commission tripartite portèrent sur les modalités suivant lesquelles les statistiques des salaires seraient élaborées.

La méthode proposée pour l'établissement de l'indice du salaire horaire normal moyen est basée sur le résultat d'enquêtes faites auprès d'entreprises désignées par les commissions paritaires compétentes. Les données renseignées

par formulaire doivent, avant d'être communiquées à l'Institut National de Statistique, être vérifiées par un délégué syndical.

Différents indices sont établis par sexe et par qualification : ouvriers qualifiés, manœuvres spécialisés et manœuvres.

L'indice général du salaire normal moyen du Royaume est calculé en pondérant les indices de chaque branche industrielle par le nombre des travailleurs occupés apparaissant dans les dernières statistiques connues de l'Office National de Sécurité Sociale.

Le 16 septembre, la Commission unanime a marqué son accord sur l'établissement, par l'Office National de Sécurité Sociale, des statistiques des gains bruts, des gains nets, du salaire de poche et du coût du salaire. « Ces statistiques devaient être établies à partir du 1^{er} janvier 1949 et le 1^{er} trimestre de cette année devait être choisi comme période de base... ». Toutefois, il apparut dans la suite, que la statistique du salaire de poche n'était pas réalisable momentanément et que les autres statistiques, à la suite de difficultés techniques, ne pouvaient être établies autrement que par supposition.

La Commission tripartite a aussi constaté qu'il n'existe aucun possibilité de comparaison entre la statistique des salaires horaires et celle des gains.

Il faut noter d'autre part que le premier rapport de la Commission tripartite du 15 mai fait ressortir la disparité des salaires et contient des considérations sur l'opportunité d'adaptations particulières, plutôt que l'application d'une mesure générale modifiant le taux des salaires.

Enfin, la Commission a proposé au Gouvernement d'instituer une commission de l'indice des salaires « dont le rôle devrait être identique, en matière de salaire, à celui imparti en matière de prix à la Commission des Nombres Indices des prix de détail et du coût de la vie ».

SECTION II. — REVENDICATIONS ET ACCORDS

§ I. — TENDANCES GÉNÉRALES

Avant d'aborder les détails de l'évolution chronologique des revendications et des accords au cours de 1948, il est utile d'envisager les tendances qui ont caractérisé cette période et les événements marquants en matière de fixation de salaires.

Pendant l'année écoulée, on note la continuation des rajustements autorisés par la Conférence Nationale du Travail des 16 et 17 juin 1947, la lutte plus particulière des travailleurs frontaliers pour le maintien du pouvoir d'achat de leurs salaires dépréciés à deux reprises, et aussi une certaine amélioration des rémunérations dans la branche sidérurgique, économiquement la plus favorisée.

Le début de l'année a été marqué par l'extension du régime de la prime d'assiduité. Celui-ci a été mis en application dans les industries de la sidérurgie, du gaz et de l'électricité, de la construction mécanique, de la tannerie, de la cimenterie et dans la majorité des industries alimentaires. Environ 600.000 ouvriers en ont bénéficié.

A partir de juin 1948, cette prime a été intégrée dans les rémunérations normales des ouvriers de plusieurs branches d'industrie. Il en fut de même pour les autres avantages dont certains étaient propres à une industrie déterminée et

présentaient un caractère temporaire : allocations compensatoires, produit de la taxe d'exportation et autres primes. Enfin, le système de la liaison des barèmes à l'index des prix de détail, rétabli par l'Etat, a été progressivement réintroduit dans le secteur privé.

Le 1^{er} semestre 1947 avait été caractérisé par un freinage accentué des salaires. En effet, l'arrêté-loi du 31 décembre 1946 avait mis fin au régime des rajustements. Aussi, la Conférence Nationale du Travail des 16 et 17 juin 1947 dut-elle permettre des réadaptations : des augmentations, variables par branches, furent consenties. Elles se traduisirent par des hausses d'une importance moyenne de 5 à 6 % dont bénéficièrent environ un demi-million d'ouvriers. De plus, plutôt que d'accorder de nouvelles augmentations de salaires, le système de la prime d'assiduité fut instauré sur le plan national. Son application exceptionnelle en 1947 est devenue généralisée et constante en 1948.

§ 2. — ÉVOLUTION CHRONOLOGIQUE

Les trois premiers mois de l'année furent caractérisés par une série de mouvements revendicatifs. Cette première période fut clôturée par la Conférence Nationale du Travail. Ensuite et jusqu'au mois de juillet, de nouvelles revendications se sont manifestées et, pour terminer l'année, une période de stabilité a suivi jusqu'en octobre clôturée par une nouvelle période de grèves.

Le premier trimestre a vu éclater une série de grèves. Le 22 janvier, les agents de l'industrie du gaz et de l'électricité ont suspendu le travail pour se voir accorder, en février, une prime d'assiduité de 5 % semblable à celle dont les travailleurs de la sidérurgie et de la métallurgie avaient déjà bénéficié en septembre et en décembre 1947.

Au début de février, les mineurs s'étant mis en grève, le conflit a été réglé de la façon suivante : une augmentation de salaire journalier de 9 fr. pour les travailleurs du fond et de 8 fr. pour ceux de la surface, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1948, l'octroi d'une prime d'assiduité avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 1947.

Début février également, les ouvriers frontaliers occupés dans les industries du Nord de la France ont recouru au même moyen pour défendre le niveau de leurs revenus, fortement abaissé par la dévaluation du franc français. Une bonification de 25 % a été promise par les employeurs, mais n'a été effectivement accordée qu'après beaucoup de réticences, au point que la seconde dévaluation française, lors du 3^e trimestre, a atteint les salaires frontaliers avant que la bonification n'ait été complètement appliquée. Il est vrai qu'entretemps les travailleurs belges ont bénéficié d'une réadaptation des rémunérations consenties dans toute l'industrie française.

Le 30 mars, la Conférence Nationale du Travail s'est réunie et a réaffirmé la nécessité de poursuivre la politique de freinage tout en permettant les réadaptations par branche sur la base du salaire minimum de fr. 13,50 à l'heure. Comme il en avait marqué l'intention à la Conférence même, le Gouvernement a déposé un projet de loi prévoyant l'intégration des bons compensatoires personnels (1) dans les rémunérations sous la forme d'une augmentation de fr. 0,50 l'heure pour les

(1) Les bons dont bénéficient les épouses, les enfants des intéressés et les autres catégories de bénéficiaires sont maintenus à charge de l'Etat.

ouvriers et de 100 fr. par mois pour les employés, remettant ainsi cette dépense à charge des employeurs (1).

Dans les industries de la meunerie et de la boulangerie, la réglementation des prix n'avait pas permis de réadaptater les salaires stabilisés à un niveau anormalement bas. Aussi, le 3 mai, des grèves ont éclaté dans la meunerie et la mobilisation civile dut être appliquée (2). Grâce à la décision gouvernementale d'augmenter les marges de mouture et de panification, un rajustement a pu se faire au mois de juillet : il a consisté en une hausse de 1 fr. de l'heure en moyenne, à charge de l'Etat.

Du 16 au 20 juin une grève générale a eu lieu dans la sidérurgie. Elle a eu pour résultat de faire incorporer la prime d'assiduité dans les salaires. De plus, il a été décidé de répartir entre les ouvriers de la sidérurgie, des fabrications métalliques, des métaux non ferreux et des charbonnages, le produit de la taxe de 3 % maintenue, à cet effet, sur les exportations de produits métallurgiques, jusqu'à la date du 31 décembre 1948 (3).

Au mois de juillet, 5 % d'augmentation ont été accordés aux ouvriers des cokeries afin d'éviter le déclenchement d'une grève.

A la même époque, les revendications des agents des services publics ont abouti à une hausse de 5 % des traitements. Dorénavant, le barème sera rattaché à l'index; toutefois, il ne variera pas, tant que l'index restera situé entre les limites 350 et 410. On assiste ici au retour à un ancien principe de fixation des rémunérations qui a été progressivement appliqué, jusqu'à la fin de l'année, à plusieurs secteurs de l'économie privée.

Après une période de stabilité qui dure jusqu'en octobre, de nouveaux mouvements revendicatifs se sont manifestés en fin d'année.

Le 18 octobre, une nouvelle dévaluation du franc français a amputé le pouvoir d'achat des salaires des frontaliers de 17 %. Ceci a provoqué une grève, déclenchée le 13 décembre. L'accord intervenu limite l'octroi de la bonification de change, soit 20 % du salaire proprement dit, aux ouvriers qui bénéficient de la bonification de change antérieure (4). Mais seuls leurs salaires et avantages sociaux sont intégralement transférables, la bonification étant payée en francs français non transférables par la Caisse de Compensation. Cet accord exclut un certain nombre de travailleurs du bénéfice des mesures décidées. La charge des salaires des ouvriers frontaliers étant très lourde pour les entrepreneurs français, ceux-ci ont envisagé deux remèdes. Ils ont d'abord tenté d'amener les travailleurs belges à s'établir dans le département du Nord. En outre, à la faveur de la disparition du plein emploi en France, ils peuvent songer à remplacer une partie de la main-d'œuvre frontalière par de la main-d'œuvre nationale ou immigrée.

Le 22 octobre, les dockers ont vu passer leur barème de 180 fr à 195 fr par jour. Les indemnités compensatoires et la prime d'assiduité ont été incluses dans le salaire.

A dater du 5 décembre, les mineurs ont obtenu de leur côté l'incorporation de la prime d'assiduité de 5 %, avec minimum de 7 fr. par jour, dans leurs rémunérations et une compensation pour les timbres noirs.

(1) Loi du 6 juillet 1948 (*Moniteur Belge* du 17 juillet 1948).

(2) Le régime des prestations d'intérêt public en temps de paix n'a été mis en vigueur que plus tard. Loi du 19 août 1948 (*Moniteur Belge* du 21 août 1948).

(3) Loi du 19 juillet 1948 (*Moniteur Belge* des 19-20 juillet 1949).

(4) Néanmoins un certain nombre de ces travailleurs ne touchent pas l'équivalent de 13,50 francs belges à l'heure.

Les agents des tramways urbains et des chemins de fer vicinaux se sont vu accorder, après leur action revindicative du 6 décembre, les améliorations de traitement suivantes : l'intégration des primes de surcharge, d'assiduité et de fin d'année, le rattachement des salaires et traitements à l'index des prix de détail.

Le 31 décembre, il a été mis fin au prélèvement de la taxe de 3 % sur les produits métallurgiques. Il a été remplacé par la répartition du produit d'une taxe de 1,75 % frappant l'exportation des produits sidérurgiques pour les quatre premiers mois de 1949. Les mineurs seuls bénéficieront de cet avantage à l'exclusion des ouvriers sidérurgiques.

En conséquence, il a fallu compenser la diminution des gains de ces derniers. Aussi, la nouvelle convention prévoit l'incorporation définitive dans les salaires, des primes compensatoires, des timbres noirs et de l'équivalent du produit de la taxe à l'exportation. Dans cette branche d'industrie, le salaire minimum de l'ouvrier adulte passe, de ce fait, de fr. 13,50 à fr. 15,90 l'heure.

Pour l'économie du pays, l'ensemble des mouvements revendicatifs de l'année se solde par la perte de 1.858.190 journées de travail, soit un peu plus d'une journée par travailleur industriel inscrit à la Sécurité Sociale, ou moins d'un demi pour cent du total des journées prestées.

SECTION III. — ANALYSE DES INDICES DES SALAIRES

L'indice général des salaires (1) (1936/1938 = 100) parti du niveau 363, en décembre 1947, passe par 367 en mars 1948, 387 en juin, 396 en septembre et atteint 410 en novembre.

Le salaire minimum conventionnel (2) du manœuvre est resté fixé au niveau qu'il avait atteint au cours du 2^e semestre 1947, c'est-à-dire à fr. 13,50 l'heure, soit à l'indice 318 par rapport à 1936-1938.

Les salaires horaires normaux établis par l'Institut National de Statistique pour un certain nombre de branches d'industrie ont évolué comme l'indique le tableau ci-dessous.

Indices des salaires horaires normaux (a)
(1936/1938 = 100)

BRANCHE D'INDUSTRIE	1947	1948				
		4 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
Sidérurgie (b)	356	361	371	378	388	
Imprimerie	336	343	371	374	377	
Brasserie...	315	317	324	339	342	

Source : Institut National de Statistique.

(a) Sans distinction de qualification.

(b) Indices calculés prime d'assiduité comprise.

L'Office National de Sécurité Sociale continue à établir les indices des *gains moyens bruts*. Toutefois, les branches d'industrie étant classées suivant des rubriques

(1) Institut de Recherches Economiques et Sociales de Louvain.

(2) Il est la base de la hiérarchie des salaires dont il constitue l'élément technique de calcul.

différentes de celles qui ont été utilisées pour le recensement du 27 février 1937, les données par branche ne sont pas comparables à celles du tableau des gains moyens bruts horaires des ouvriers au cours des 3^e et 4^e trimestres 1947 repris dans la publication de l'année 1947 (1). D'autre part, les indices ne sont plus calculés sur la base du 27 février 1937, mais bien sur celle de l'année 1946. Néanmoins, les données globales relatives à l'ensemble de l'industrie restent comparables et l'évolution des gains peut être appréciée par les indices généraux, non seulement sur la base de l'année 1948 mais aussi sur celle du 27 février 1937.

La progression des rémunérations a gardé dans l'ensemble un rythme comparable à celui de 1947. Néanmoins, il faut tenir compte du fait que le paiement des gratifications et des avantages accordés habituellement en fin d'année gonfle anormalement les indices des gains moyens bruts du 4^e trimestre 1947. Ceci explique la progression quasi nulle des indices globaux entre le 4^e trimestre 1947 et le 1^{er} trimestre 1948. En réalité, c'est du 1^{er} au 2^e trimestre que, dans la majorité des branches d'industrie, les rémunérations ont été le plus sensiblement augmentées, aussi bien pour les ouvriers que pour les ouvrières.

Pour les uns et les autres, l'indice global (mineurs inclus pour les travailleurs du sexe masculin) atteint, au 3^e trimestre 1948, le niveau 129 par rapport à l'année 1946. L'indice global calculé sur la base des chiffres du recensement du 27 février 1937 est plus élevé pour les femmes (447) que pour les hommes (421, mineurs inclus et 417, mineurs exclus). Il apparaît donc que les gains féminins se sont rapprochés dans une certaine mesure des gains masculins et la hausse, relativement plus rapide des premiers, se situe avant 1946, probablement au cours de l'année 1945, puisque l'indice global des salaires des ouvriers se trouve au même niveau que celui des salaires des ouvriers par rapport à 1946.

L'évolution des gains par branche montre qu'une série de secteurs, encore désavantagés en 1946, se sont rapprochés de la moyenne, en ce qui concerne les ouvrières surtout. Pour ces dernières, les secteurs en augmentation sont : denrées alimentaires; tabac; huiles, graisses animales et végétales; production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur, service des eaux; industries des dérivés de combustibles minéraux. Chez les ouvriers, seule la branche tabac semble s'être réadaptée; la branche livre et photographie, encore fortement avantageée en 1946, se rapproche de la moyenne en évoluant moins vite que cette dernière. D'autre part, le ralentissement d'activité qui sévit dans certaines industries a des répercussions sur les gains des hommes dans les secteurs bois, art et précision, y compris les diamantaires (indice 94 au 3^e trimestre 1948), bâtiment et construction; et sur les gains des femmes dans les secteurs vêtement (confection et chaussure) et art et précision.

Une série de branches déjà avantageées en 1946 ont maintenu et, plus souvent même, accentué leur avance au cours des années ultérieures. Ce sont les mines et le caoutchouc pour les ouvriers et les ouvrières; la branche fonte, moulage, laminage, forgeage et étirage des métaux pour les ouvriers; la fabrication de machines et les transports pour les ouvrières.

Dans les autres branches, les gains ont progressé au rythme de la moyenne de toute l'industrie et maintiennent donc leur position relative.

(1) Voir le tableau des gains moyens bruts horaires des ouvriers au cours des 3^e et 4^e trimestres 1947 dans *L'Economie Belge en 1947*, op.cit., p. 180.

Indices des gains moyens bruts horaires des ouvriers

BRANCHE D'ACTIVITE	1947		1948		
	3 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.
I. Industries extractives :	(1946 = 100)				
1. Mines de houille	122	125	130	132	133
2. Carrières	110	116	116	121	125
II. Industries manufacturières :	(1946 = 100)				
1. Denrées alimentaires	115	119	116	119	128
2. Boissons...	120	117	115	122	126
3. Tabac	114	132	125	131	132
4. Huiles, graisses animales et végétales y compris la margarine	112	116	117	113	123
5. Chimiques non dénommées ailleurs...	112	122	124	129	128
6. Caoutchouc...	110	116	131	131	137
7. Bois	108	115	114	117	121
8. Papier et carton	111	113	113	117	125
9. Livre et photographie	105	114	106	114	124
10. Cuir et peaux...	114	118	116	120	125
11. Textiles...	113	118	120	123	128
12. Vêtements	113	116	116	119	127
13. Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur, Service des eaux	116	119	121	130	128
14. Dérivés de combustibles minéraux...	111	124	117	122	128
15. Minéraux non métalliques (industries céramiques et verrières)...	119	122	120	126	129
16. Fonte, moulage, laminage, forgeage et étirage des métaux ...	117	123	131	134	133
17. Fabrication d'articles de métaux communs non dénommés ailleurs...	111	115	117	119	127
18. Fabrication de machines y compris les appareils électriques, véhicules, navires, aéronefs ...	115	121	123	127	127
19. Art et précision (diamantaires inclus)	84	103	98	96	94
III. Bâtiment et construction ...	107	110	113	116	117
IV. Transports (ouvriers des ports inclus)	121	125	124	124	122
Ensemble de l'industrie (ouvriers des ports inclus) :	(1946 = 100)				
a) mineurs inclus	116	121	123	127	129
b) mineurs exclus	115	120	121	126	127
Ensemble de l'industrie (ouvriers des ports inclus) :	(27 février 1937 = 100)				
a) mineurs inclus	381	397	404	415	421
b) mineurs exclus	377	392	397	411	417

Source : Office National de Sécurité Sociale.

Indices des gains moyens bruts horaires des ouvrières

BRANCHE D'ACTIVITE	1947		1948		
	3 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.
<i>(1946 = 100)</i>					
I. Industries extractives :					
1. Mines de houille	119	125	135	138	141
2. Carrières	114	112	117	(a)	126
II. Industries manufacturières :					
1. Denrées alimentaires	117	126	124	132	135
2. Boissons...	122	117	118	121	131
3. Tabac	114	133	125	129	135
4. Huiles, graisses animales et végétales y compris la margarine	137	155	146	145	163
5. Chimiques non dénommées ailleurs...	110	122	119	124	127
6. Caoutchouc...	114	126	139	143	137
7. Bois	123	119	118	124	125
8. Papier et carton	113	119	115	116	124
9. Livre et photographie	110	117	114	120	128
10. Cuir et peaux...	114	121	118	123	128
11. Textiles...	112	119	121	125	128
12. Vêtements	109	108	111	121	123
13. Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur, Service des eaux	116	119	128	159	157
14. Dérivés de combustibles minéraux...	124	134	140	144	162
15. Minéraux non métalliques (industries céramiques et verrières)...	119	120	119	129	132
16. Fonte, moulage, laminage, forgeage et étirage des métaux ...	113	117	126	129	129
17. Fabrication d'articles de métaux communs non dénommés ailleurs...	116	128	124	127	131
18. Fabrication de machines y compris les appareils électriques, véhicules, navires, aéronefs ...	113	125	125	136	132
19. Art et précision (diamantaires inclus)	89	103	106	97	104
III. Bâtiment et construction ...	116	108	110	141	129
IV. Transports (ouvriers des ports inclus)	120	126	132	138	146
Ensemble de l'industrie (ouvriers des ports inclus)	<i>(1946 = 100)</i>				
	114	120	121	127	129
Ensemble de l'industrie (ouvriers des ports inclus)	<i>(27 février 1937 = 100)</i>				
	393	414	419	439	447

Source : Office National de Sécurité Sociale.

(a) Observations insuffisantes.

Le Département d'Etudes et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique a repris la publication de l'indice trimestriel des salaires qu'il avait interrompu depuis la guerre (1).

La statistique est établie à partir de renseignements fournis par des correspondants bénévoles et porte sur les salaires de l'industrie, à l'exclusion de ceux de l'agriculture, du commerce et des mines de houille, mais y compris ceux des transports et de la manutention.

L'indice que le Département d'Etudes intitule « indice des salaires horaires moyens » correspond, en fait, à un indice des gains moyens bruts horaires. Il est calculé à la fin de chaque trimestre et a pour base la période allant de 1936 à 1938.

Etant donné qu'il n'est pas fait de distinction entre ouvriers et ouvrières, la comparaison avec l'indice de l'Office National de Sécurité Sociale (mineurs exclus; base : 27 février 1937 = 100) ne peut se faire qu'avec certaines réserves.

Indice trimestriel des salaires horaires moyens
(1936/1938 = 100)

BRANCHE D'ACTIVITE	Déc. 1946	Sept. 1947	Déc. 1947	Mars 1948	Juin 1948	Sept. 1948	Déc. 1948
Cokeries...	316	327	347	347	361	373	384
Carrières, cimenteries, marbreries ...	325	341	354	360	370	372	380
Sidérurgie ...	306	331	361	366	376	384	398
Métaux non ferreux ...	322	333	351	352	362	361	373
Fonderies, constructions mécaniques et métalliques ...	331	353	358	368	379	386	390
Ensemble de la métallurgie.	321	342	358	365	376	382	391
Industries céramiques, briqueteries ...	329	353	355	357	366	364	371
Industries verrières...	316	332	342	344	347	356	373
Industries chimiques ...	323	337	354	358	363	372	375
Industries alimentaires...	319	339	353	357	362	365	378
Industries textiles (y compris confection) ...	367	377	380	382	393	403	407
Construction et travaux publics ...	328	340	360	370	378	382	384
Bois et ameublement ...	346	355	372	376	378	379	384
Peaux et cuirs ...	349	356	354	361	359	370	375
Tabacs ...	257	266	287	288	286	287	288
Imprimerie et transformation du papier ...	310	348	349	348	369	369	369
Art et précision ...	331	339	345	390	411	412	403
	(sep. 46)						
Transports ...	299	314	341	340	339	347	381
Gaz et électricité ...	297	325	343	353	357	369	373
Ensemble de l'industrie ...	334	352	367	373	381	387	395

Source : Banque Nationale de Belgique.

(1) *Bulletin d'Information et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique*, XXIV^e année, n° 5, mai 1949, pp. 233 et 249.

L'indice général de la Banque Nationale est nettement moins élevé que celui de l'Office National de Sécurité Sociale relatif aux ouvriers, malgré le fait que les gains des ouvriers interviennent dans le calcul du premier (1). On sait, en effet, que ce sont les salaires féminins qui ont accusé la plus forte augmentation par rapport à l'avant-guerre. Toutefois, l'indice confirme la progression des rémunérations au cours de l'année, particulièrement de mars à juin et de septembre à décembre.

En dehors des indices des industries textiles et de la branche « art et précision » qui, en décembre 1948, se situent nettement au-dessus de la moyenne, ceux de la sidérurgie, de la branche « fonderies, constructions mécaniques et métalliques » et de l'ensemble de la métallurgie se placent à un niveau très proche de celui de l'indice général de l'industrie.

Bref, malgré sa composition sensiblement différente, l'indice trimestriel des salaires horaires moyens de la Banque Nationale confirme les tendances accusées par les indices des gains moyens bruts horaires des ouvriers, établis par l'Office National de Sécurité Sociale.

Il ressort, en outre, de l'analyse de l'évolution des gains que leur dispersion d'une branche à l'autre ne s'est réduite que pour un nombre restreint d'activités.

SECTION IV. — AVANTAGES SOCIAUX

§ I. — MODIFICATIONS DU RÉGIME

Les modifications suivantes ont été apportées, au cours de l'année 1948, au régime de la sécurité sociale. Pour la catégorie supérieure des ayants droit (2), le complément annuel de pension de vieillesse et de survie a été élevé de 13.300 fr. à 14.800 fr. pour l'homme marié et de 8.780 fr. à 9.900 fr. pour l'homme célibataire, veuf, divorcé ou séparé de corps et de biens (3). La pension complète du pensionné marié passe donc de 16.500 fr. par an en 1947 à 18.000 fr. en 1948, la majoration annuelle restant inchangée à 3.200 fr. Bénéficiant du complément, les ouvriers et les employés des deux sexes, sous certaines conditions. Les allocations totales passent, par rapport à l'avant-guerre, du coefficient 4,5 en 1946 au coefficient 5,2 en 1947 et 5,6 en 1948, soit 125 % de 1946.

Les pensions des mineurs ont été modifiées (4). Le montant annuel maximum pour un ouvrier du fond, marié, ayant au moins vingt années de travail, est actuellement de 23.850 fr. (contre 22.320 fr. en 1947 et 6.300 fr. fin 1937), soit au coefficient 3,8 par rapport à fin 1937.

Les allocations familiales n'ont pas été modifiées au cours de l'année.

Le montant des allocations de chômage a été augmenté. La somme touchée par le manœuvre adulte, dans une commune d'importance moyenne, passe de 48 fr. en 1947 à 54 fr. en 1948 (5), soit une augmentation de 12,5 %. L'indemnité moyenne journalière se situe, par rapport à l'avant-guerre, aux environs du coefficient 3 (6).

(1) En décembre 1948, l'indice de la branche « industries textiles » est le plus élevé du tableau repris ci-dessus, du fait de la forte proportion de main-d'œuvre féminine qui intervient dans cette activité.

(2) Les catégories sont établies par classe d'âge.

(3) Arrêté du Régent du 10 mai 1948 (*Moniteur Belge* du 14 mai 1948).

(4) Arrêté du Régent du 31 mai 1948 (*Moniteur Belge* du 14 juin 1948).

(5) Arrêté du Régent du 10 mai 1948 (*Moniteur Belge* du 15 mai 1948).

(6) Il n'est pas tenu compte des allocations compensatoires dans ces données.

Enfin, en ce qui concerne les vacances annuelles des travailleurs salariés, la rémunération de vacances a été doublée (1). Toutefois, cette majoration n'est accordée qu'à concurrence d'un maximum de six jours de vacances légales ordinaires pour les travailleurs adultes et de douze jours pour les travailleurs de moins de 21 ans.

§ 2. — RÉPARTITION DES CHARGES SOCIALES

Les tableaux suivants montrent la répartition des charges sociales entre les employeurs et les travailleurs.

Outre les charges de la pension de vieillesse, de la maladie-invalidité, du chômage, des allocations familiales et des vacances ouvrières prévues par l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs (2), il a été tenu compte de celle des accidents du travail, des jours fériés légaux payés et même du rééquipement ménager.

1. Régime général des ouvriers et employés.

Ce régime s'applique à la majorité des ouvriers et employés, mais non aux mineurs et aux marins pour lesquels un régime spécial est prévu.

Au cours des années 1945, 1946 et 1947, le champ d'application de la sécurité sociale a été étendu progressivement; au 30 juin 1948, étaient assujettis :

- 1^o Tous les travailleurs liés par un contrat de louage de services, y compris ceux occupés à titre temporaire par les Administrations de l'Etat, des Provinces, des Communes et de la Société Nationale des Chemins de Fer Belges, ainsi que le personnel au service des organismes parastataux;
- 2^o Les travailleurs à domicile (3);
- 3^o Les travailleurs de l'industrie hôtelière rémunérés au pourboire (4); les travailleurs des entreprises horticoles et forestières (4);
- 4^o Les ouvriers permanents et les employés des entreprises agricoles (5); les travailleurs liés par un contrat d'engagement pour le service des bâtiments de la navigation intérieure (5);
- 5^o Les pêcheurs maritimes (6);
- 6^o Les travailleurs des entreprises de soins personnels et de divertissements publics (7).

Au 30 juin 1948, ne bénéficiaient pas encore d'un régime de sécurité sociale :

- 1^o Les travailleurs indépendants;
- 2^o Les travailleurs liés par un contrat de service domestique;
- 3^o Les travailleurs liés par un contrat d'apprentissage reconnu (et dont l'exécution est contrôlée par le Gouvernement);
- 4^o Les ouvriers saisonniers de l'agriculture;
- 5^o Les employeurs et les salariés des entreprises familiales.

(1) Loi du 14 juin 1948 (*Moniteur Belge* du 19 juin 1948). La rémunération de vacances est prévue par l'arrêté-loi du 3 janvier 1946, modifiée par la loi du 16 juin 1947.

(2) *Moniteur Belge* du 30 décembre 1944.

(3) Les travailleurs à domicile de la vannerie furent assujettis à partir du 30 juin 1945; les autres catégories de travailleurs à domicile le furent à partir du 1^{er} avril 1946.

(4) A dater du 1^{er} octobre 1945.

(5) A dater du 1^{er} janvier 1947.

(6) A dater du 1^{er} janvier 1946.

(7) A dater du 1^{er} avril 1947.

Charges sociales plafonnées à 4.000 francs

(en pourcentage des rémunérations plafonnées à 4.000 francs,
sauf pour les vacances ouvrières où il n'est pas tenu compte du plafond)

RUBRIQUE	OUVRIERS			EMPLOYES		
	Partie à charge de l'ouvrier	Partie à charge du patron	Total	Partie à charge de l'employé	Partie à charge du patron	Total
Pension de vieillesse	3,50	3,50	7,00	4,50	6,00	10,50
Maladie-Invalidité	3,50	2,50	6,00	2,75	2,25	5,00
Chômage	1,00	1,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Allocations familiales (a).	—	6,00	6,00	—	6,00	6,00
Vacances ouvrières (compte tenu du double pécule)	—	5,00	5,00	—	—	—
Total	8,00	18,00	26,00	8,25	15,25	23,50
Rééquipement ménager ...	—	1,50	1,50	—	1,50	1,50

Source : Office National de Sécurité Sociale.

(a) Une cotisation patronale exceptionnelle de 1 % a été exigée en mai et juin afin d'allouer un 13^{me} mois d'allocation familiales.

D'après des estimations privées, les charges sociales moyennes non plafonnées se répartissent comme l'indique le tableau ci-après.

Charges sociales moyennes
(en pourcentage du montant total des rémunérations des assujettis)

RUBRIQUE	1947	1948
<i>Charge de l'entreprise (a) :</i>		
sécurité sociale (pension, maladie-invalidité, chômage, allocation familiale, vacances (double pécule)	15,41	16,96 (b)
accidents du travail...	2,58	2,58
jours fériés légaux payés	3,96	3,76
rééquipement ménager	1,38	1,38
maladies professionnelles	p. m.	p. m.
	23,33	24,68
<i>Charge de l'ouvrier</i>	7,60	7,36
<i>Charge totale</i>	30,93	32,04

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes. Service des Etudes
et de la Documentation générales. (D'après la Fédération des Industries Belges).

(a) Il n'est pas tenu compte de l'incidence des allocations compensatoires ni de celle des cotisations spéciales du 2^{me} trimestre 1948.

(b) En 1948, il n'est pas tenu compte du plafond pour les vacances ouvrières.

Le coût des charges patronales n'a donc pas sensiblement varié d'une année à l'autre.

2. Régime des ouvriers mineurs et assimilés.

En ce qui concerne les ouvriers mineurs et assimilés (1), les cotisations sont calculées sur les salaires non plafonnés, exception faite pour le chômage, les allocations familiales et le rééquipement ménager. Elles se répartissent comme suit.

Charges sociales des mineurs
(en pourcentage des salaires)

RUBRIQUE	A charge de l'ouvrier	A charge du patron	Total
Pension de vieillesse...	3,5	5,5	9,0
Maladie-invalidité	3,5	2,5	6,0
Chômage	1,0	1,0	2,0
Allocations familiales	—	6,0	6,0
Vacances ouvrières	—	5,0	5,0
Total	8,0	20,0	28,0
Rééquipement ménager	—	1,5	1,5
Total général	8,0	21,5	29,5

Source : Office National de Sécurité Sociale.

La différence entre ce régime et le régime général est caractérisée par une charge patronale de 2 % plus élevée pour la pension, dans le cadre de la Sécurité Sociale.

3. Régime des marins de la marine marchande.

Pour la sécurité sociale des marins de la marine marchande, il est prévu que les cotisations sont calculées sur les salaires plafonnés à 4.000 fr. par mois. La charge de la pension est de 8 % plus élevée que celle du régime général : 5 % sont à charge de l'Etat et 3 % sont supportés, à part égale, par le marin et le patron. La charge de l'assurance maladie-invalidité est de 1 % moindre. La répartition des charges apparaît dans le tableau suivant.

(1) Les « assimilés » comprennent : les houilleurs du fond et de la surface; les ouvriers occupés dans les mines métalliques ainsi que dans les carrières généralement quelconques où l'exploitation est souterraine et les ouvriers occupés dans les usines de sous-produits de la houille annexées aux charbonnages.

Charges sociales des marins de la marine marchande
 (en pourcentage des salaires plafonnés à 4.000 francs)

RUBRIQUE	A charge du marin	A charge du patron	A charge de l'Etat	Total
Pension de vieillesse...	5,0	5,0	5,0	15,0
Maladie-invalidité	3,0	2,0	—	5,0
Chômage	1,0	1,0	—	2,0
Allocations familiales	—	6,0	—	6,0
Vacances ouvrières	—	5,0	—	5,0
Total	9,0	19,0	5,0	33,0
Rééquipement ménager	—	1,5	—	1,5
Total général	9,0	20,5	5,0	34,5

Source : Office National de Sécurité Sociale.

*
* *

En 1948, le gouvernement a continué à suivre la politique générale des salaires élaborée à la libération du territoire; toutefois on aperçoit nettement certains relâchements dans les réglementations. Ces relâchements semblent avoir permis aux rémunérations de s'adapter de plus en plus à la situation propre de chaque branche d'industrie. Dans les secteurs favorisés par les circonstances, le niveau des rémunérations s'est élevé plus rapidement que dans les autres branches; la sidérurgie est caractérisée à cet égard. Par contre, dans certaines industries touchées par un ralentissement d'activité, l'évolution semble avoir été retardée.

COMMERCE INTÉRIEUR
DE L'UNION ÉCONOMIQUE
BELGO-LUXEMBOURGEOISE

TROISIÈME PARTIE

Relations Économiques
Extérieures

TRIESTE PARTIE



CHAPITRE PREMIER

COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

Les lignes directrices de la politique commerciale n'ont pas été sensiblement modifiées au cours de l'année 1948, mais les circonstances ayant été quelque peu différentes, des aspects nouveaux sont apparus. Alors que, dans l'immédiat après-guerre, les importations de denrées alimentaires et de matières premières nécessaires à la reprise économique constituaient la principale préoccupation gouvernementale, ce sont les problèmes d'exportation qui sont passés au premier plan en 1948.

D'autre part, les entraves au commerce international, qui résultent tant de la politique suivie par la plupart des pays étrangers que de leurs difficultés de change, ont apporté des transformations importantes dans les courants commerciaux de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.

Après une esquisse de l'évolution générale du commerce extérieur, il sera procédé à une analyse des courants commerciaux par groupes de produits et par pays de provenance et de destination, et enfin à l'exposé des résultats connus de la balance des paiements.

SECTION I. — ÉVOLUTION GÉNÉRALE DU COMMERCE SPÉCIAL

L'importante et accidentelle augmentation des importations, en fin 1947, s'est rapidement arrêtée; dès janvier 1948, les importations ne s'élèvent plus qu'à 7,4 milliards de fr. Février se situe à un niveau encore plus bas : près de 6,5 milliards de fr., soit en dessous du montant enregistré en septembre 1947 (6,9 milliards de fr.). Après une légère reprise, apparaît une tendance à la stabilisation et même à la contraction : vers juillet-août, le niveau moyen des importations se trouve aux environs de 7 milliards de fr. En 1948, les importations se sont donc plutôt orientées à la baisse, tout en étant plus stables qu'en 1947.

Cette évolution résulte de l'action des facteurs suivants :

1. les mesures de restriction prises en décembre 1947 en vue de limiter les importations de marchandises payables en dollars; ces mesures n'ont toutefois sorti leur plein effet qu'à partir du mois d'avril 1948;
2. la reconstitution des stocks qui a pris fin peu après le début de l'année 1948;
3. la baisse sensible des prix agricoles sur les marchés mondiaux;
4. le freinage mitigé de certaines importations;

5. l'élévation de 3 à 3 1/2 % du taux d'escompte pour les acceptations de banque visées représentatives d'importations seulement, en date du 19 février 1948.

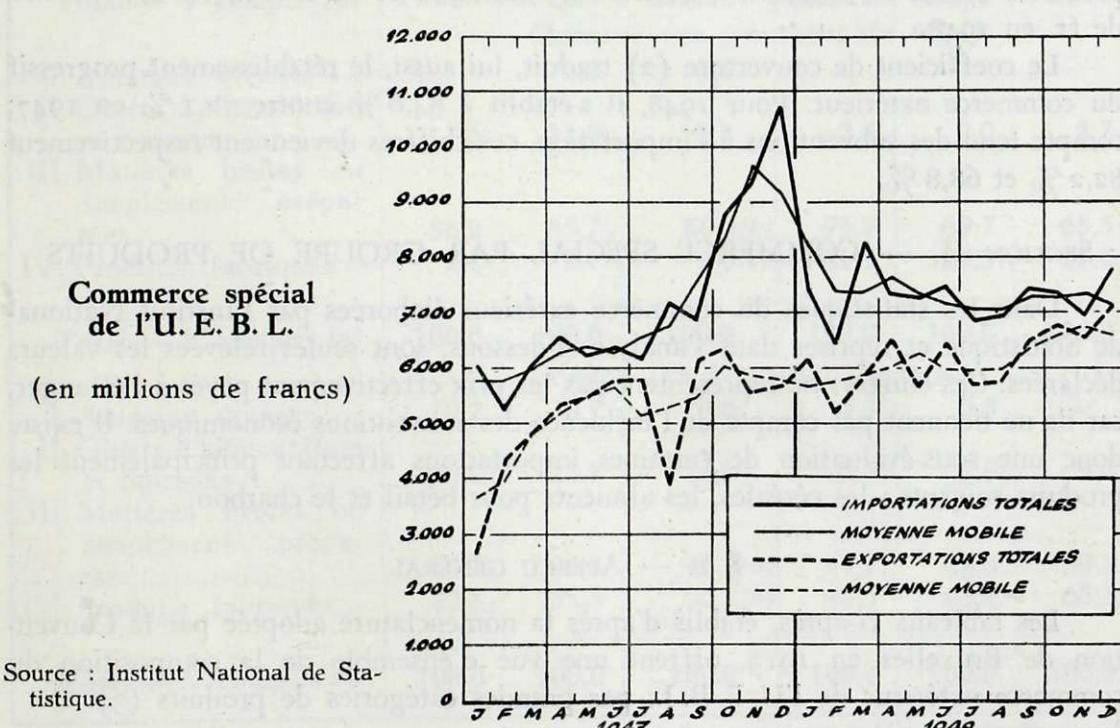
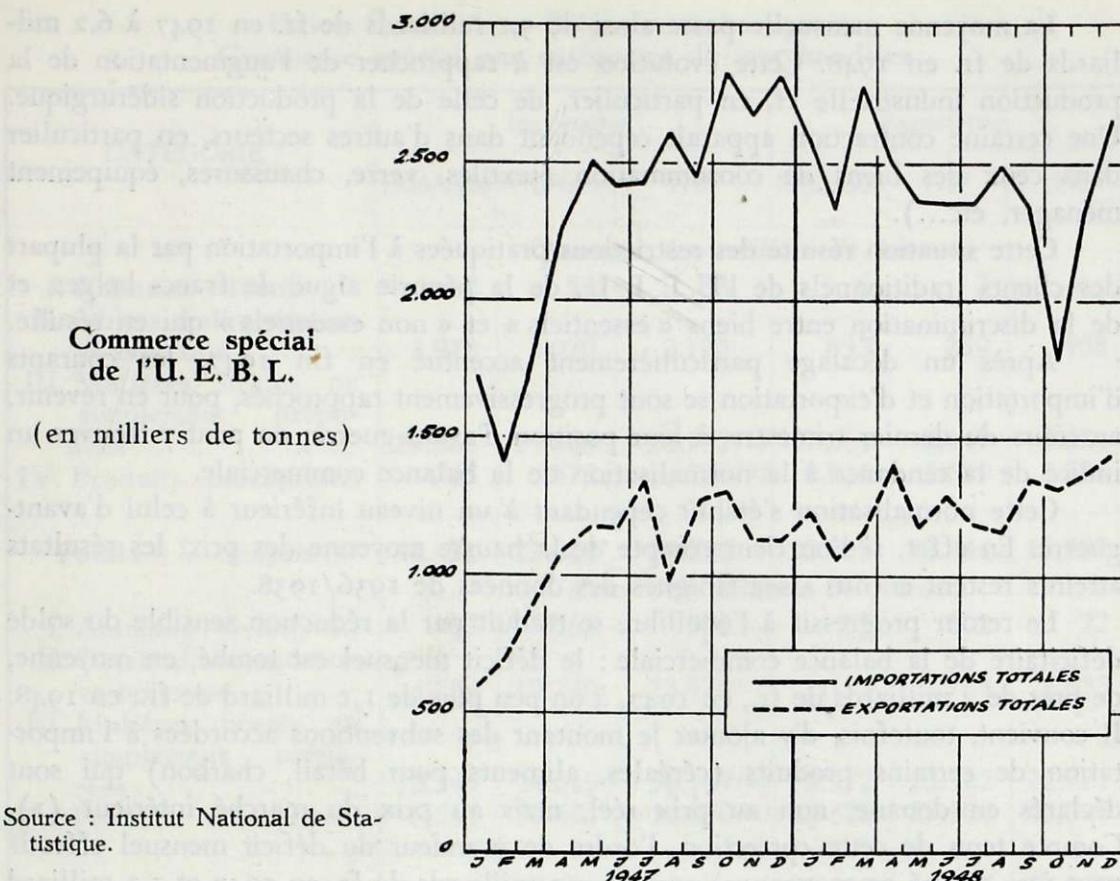
Union Économique Belgo-Luxembourgeoise

Commerce spécial

MOIS	Quantité (en milliers de tonnes)		Valeur (en millions de francs)		Solde (a) (en millions de francs)	Coeffi- cient de cou- verture (a) (pour- centage)
	Importa- tion	Expor- tation	Importa- tion (a)	Expor- tation		
Moyenne mensuelle 1936/1938	2.868	1.912	2.019	1.859	- 160	92,1
Moyenne mens. 1946...	1.753	621	4.765	2.486	- 2.279	52,2
Moyenne mens. 1947...	2.322	1.070	7.130	5.138	- 1.992	72,1
Moyenne mens. 1948...	2.399	1.258	7.285	6.168	- 1.117	84,6
1947						
Janvier	1.720	605	6.040	2.673	- 3.367	44,3
Février	1.418	706	5.257	4.308	- 949	81,9
Mars	1.788	905	6.040	4.831	- 1.209	80,0
Avril	2.261	1.100	6.583	5.341	- 1.242	81,1
Mai	2.496	1.184	6.247	5.430	- 817	86,9
Juin	2.416	1.173	6.368	5.787	- 581	90,9
JUILLET	2.425	1.343	6.139	5.775	- 364	94,1
Août...	2.606	997	7.190	3.890	- 3.300	54,1
Septembre	2.441	1.275	6.865	6.145	- 720	89,5
Octobre	2.824	1.306	8.741	6.334	- 2.407	72,5
Novembre	2.664	1.123	9.364	5.529	- 3.835	59,0
Décembre	2.807	1.126	10.726	5.614	- 5.112	52,3
Total	27.865	12.844	85.559	61.655	- 23.904	72,1
1948						
Janvier	2.589	1.230	7.402	6.198	- 1.204	83,7
Février	2.327	1.056	6.453	5.163	- 1.290	80,0
Mars	2.765	1.162	8.258	5.781	- 2.477	70,0
Avril	2.486	1.405	7.328	6.500	- 828	88,7
Mai	2.359	1.177	7.236	5.695	- 1.541	78,7
Juin	2.348	1.286	7.461	6.458	- 1.003	86,6
JUILLET	2.352	1.179	6.832	5.662	- 1.170	82,9
Août...	2.478	1.153	6.914	5.713	- 1.201	82,6
Septembre	2.339	1.345	7.461	6.488	- 973	87,0
Octobre...	1.770	1.312	7.369	6.746	- 623	91,5
Novembre	2.318	1.361	6.914	6.505	- 409	94,0
Décembre	2.656	1.430	7.791	7.111	- 680	91,3
Total	28.790	15.097	87.418	74.020	- 13.398	84,6

Source : Institut National de Statistique.

(a) Subsides non compris; ils atteignent une moyenne mensuelle de 340 millions de fr. en 1947 et 220 millions de fr. en 1948 (chiffres provisoires).



Contrairement aux importations, les exportations présentent une tendance continue à l'augmentation, surtout à partir du mois de septembre. Le point culminant se situe en décembre avec un montant de 7,1 milliards de fr., soit une augmentation de près de 1 milliard de fr. par rapport à janvier.

La moyenne mensuelle passe ainsi de 5,1 milliards de fr. en 1947 à 6,2 milliards de fr. en 1948. Cette évolution est à rapprocher de l'augmentation de la production industrielle et, en particulier, de celle de la production sidérurgique. Une certaine contraction apparaît cependant dans d'autres secteurs, en particulier dans ceux des biens de consommation (textiles, verre, chaussures, équipement ménager, etc...).

Cette situation résulte des restrictions pratiquées à l'importation par la plupart des clients traditionnels de l'U. E. B. L., de la pénurie aiguë de francs belges, et de la discrimination entre biens « essentiels » et « non essentiels » qui en résulte.

Après un décalage particulièrement accentué en fin 1947, les courants d'importation et d'exportation se sont progressivement rapprochés, pour en revenir, au cours du dernier trimestre, à leur position d'avant-guerre; on peut y trouver un indice de la tendance à la normalisation de la balance commerciale.

Cette normalisation s'établit cependant à un niveau inférieur à celui d'avant-guerre. En effet, si l'on tient compte de la hausse moyenne des prix, les résultats atteints restent encore assez éloignés des données de 1936/1938.

Le retour progressif à l'équilibre se traduit par la réduction sensible du solde déficitaire de la balance commerciale : le déficit mensuel est tombé, en moyenne, de près de 2 milliards de fr., en 1947, à un peu plus de 1,1 milliard de fr., en 1948. Il convient, toutefois, d'y ajouter le montant des subventions accordées à l'importation de certains produits (céréales, aliments pour bétail, charbon) qui sont déclarés en douane, non au prix réel, mais au prix du marché intérieur (1). Compte tenu de cette correction, l'ordre de grandeur du déficit mensuel effectif peut être estimé en moyenne à environ 2,3 milliards de fr. en 1947 et 1,3 milliard de fr. en 1948.

Le coefficient de couverture (2) traduit, lui aussi, le rétablissement progressif du commerce extérieur. Pour 1948, il s'établit à 84,6 % contre 72,1 % en 1947; compte tenu des subventions à l'importation, ces chiffres deviennent respectivement 82,2 % et 68,8 %.

SECTION II. — COMMERCE SPÉCIAL PAR GROUPE DE PRODUITS

Dans les statistiques du commerce extérieur élaborées par l'Institut National de Statistique et reprises dans l'analyse ci-dessous, sont seules relevées les valeurs déclarées. Ces chiffres ne représentent pas les prix effectivement payés à l'étranger, car ils ne tiennent pas compte de l'influence des subventions économiques. Il existe donc une sous-évaluation de certaines importations affectant principalement les produits suivants : les céréales, les aliments pour bétail et le charbon.

§ I. — APERÇU GÉNÉRAL

Les tableaux ci-après, établis d'après la nomenclature adoptée par la Convention de Bruxelles en 1913, offrent une vue d'ensemble de la composition du commerce extérieur de l'U. E. B. L. par grandes catégories de produits (3).

(1) D'après une estimation provisoire, les subventions à l'importation s'élèvent, en moyenne, à environ 340 millions de fr. par mois en 1947 et 220 millions de fr. par mois en 1948.

(2) Le coefficient de couverture est le pourcentage du montant global des exportations à celui des importations.

(3) La nomenclature dite de Bruxelles, beaucoup plus concise que celle du tarif douanier, groupe les marchandises de façon plus homogène; elle est la seule qui permette, depuis l'introduction du nouveau tarif douanier au 1^{er} janvier 1948, la comparaison avec les années antérieures.

Union Économique Belgo-Luxembourgeoise
Commerce spécial par catégories de marchandises

CATÉGORIE	Importation			Exportation		
	1936/1938	1947	1948	1936/1938	1947	1948
<i>Quantité (en milliers de tonnes)</i>						
I. Animaux vivants ...	12	54	38	6	7	—
II. Objets d'alimentation et boissons	3.978	3.070	3.120	653	259	408
III. Matières brutes ou simplement préparées	29.685	23.868	24.757(b)	17.364	8.949	9.884
IV. Produits fabriqués...	745	873	876(b)	4.926	3.629	4.805
Total — V compris (a)	34.421	27.865	28.790	22.949	12.844	15.097
<i>Valeur (en millions de francs)</i>						
I. Animaux vivants ...	37	563	500	67	302	22
II. Objets d'alimentation et boissons	4.894	19.740	23.474	1.193	1.784	2.633
III. Matières brutes ou simplement préparées	13.349	34.019	36.107(b)	9.972	20.322	22.771
IV. Produits fabriqués...	5.515	30.621	26.850(b)	10.825	39.100	48.340
Total — V compris (a)	24.223	85.559	87.418	22.311	61.655	74.020
<i>Quantité (en pour-cent du total)</i>						
I. Animaux vivants ...	—	0,2	0,1	—	—	—
II. Objets d'alimentation et boissons	11,6	11,0	10,8	2,8	2,0	2,7
III. Matières brutes ou simplement préparées	86,2	85,7	86,0(b)	75,7	69,7	65,5
IV. Produits fabriqués...	2,2	3,1	3,0(b)	21,5	28,3	31,8
Total — V compris (a)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<i>Valeur (en pour-cent du total)</i>						
I. Animaux vivants ...	0,2	0,7	0,6	0,3	0,5	—
II. Objets d'alimentation et boissons	20,2	23,1	26,9	5,3	2,9	3,6
III. Matières brutes ou simplement préparées	55,1	39,8	41,3(b)	44,7	33,0	30,8
IV. Produits fabriqués...	22,8	35,8	30,7(b)	48,5	63,4	65,3
Total — V compris (a)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Institut National de Statistique.

(a) La rubrique V (or et argent non ouvrés et monnaies d'or et d'argent), de moindre importance, n'a pas été reprise. Le total des catégories I à IV ne diffère que très peu du total général figurant à la dernière ligne de chaque partie du tableau.

(b) Les positions 343b, 343d2, 345b, 345c et 345d du tarif douanier ayant été incluses par erreur dans la rubrique 104 (produits chimiques) de la nomenclature de Bruxelles, alors qu'elles doivent être reprises à la rubrique 53 (engrais), les chiffres publiés par l'I. N. S. pour l'année 1948 ont été corrigés avant d'être repris au présent tableau.

1. *A l'importation*, l'année 1948 accuse, par rapport à 1947, une double caractéristique.

a) En premier lieu, malgré la stabilisation du volume des importations de *produits fabriqués* (3,0 % du total, contre 3,1 % en 1947), leur valeur enregistre un net fléchissement (30,7 % du total, contre 35,8 % en 1947).

Ce phénomène résulte, en partie, de l'inclusion, dans la statistique du commerce spécial, d'importations temporaires de valeur spécifique relativement faible. C'est le cas du matériel de chemin de fer, surtout allemand et français, expédié en U. E. B. L. pour y être réparé (110.600 t, 1.122 millions de fr.) et réexporté après réparation (88.451 t, 998 millions de fr.).

Mais cette différence peut aussi être considérée comme le résultat d'une augmentation du volume des importations de produits fondamentaux ou de base et d'une réduction de celui de nombreux biens de consommation; c'est un des indices de la saturation progressive du marché des biens de consommation.

Cependant, la proportion en valeur des produits fabriqués importés, par rapport au total, reste encore plus élevée qu'en 1936/1938. Ceci est la conséquence, d'une part, du régime peu restrictif d'importation appliqué par l'U. E. B. L. et, d'autre part, de l'attrait qu'exercent, pour les producteurs étrangers, le marché belgo-luxembourgeois et la devise belge.

b) En second lieu, on relève, pour un tonnage sensiblement égal, une augmentation appréciable de la valeur des *produits alimentaires* importés : 23,5 milliards de fr. en 1948, contre 19,7 milliards en 1947. En conséquence, le pourcentage de ce groupe est passé de 23,1 % de la valeur totale en 1947, à 26,9 % en 1948. Ceci résulte d'achats plus importants de viande fraîche, de beurre, de fromage, de céréales (froment, maïs), de sucre, etc..., effectués dans le cadre de la politique des prix et de l'approvisionnement du marché.

2. *A l'exportation*, l'accroissement en tonnage et en valeur des exportations de *produits fabriqués* est le fait le plus marquant : ceux-ci ont représenté, en 1948, 65,3 % de la valeur totale, contre 63,4 % en 1947 et 48,5 % en 1936/1938. Ce progrès remarquable (1) résulte principalement de l'augmentation considérable des ventes de *produits de base* : produits chimiques, cuirs et peaux préparées, filés, machines, matériel roulant neuf, navires et, surtout, produits sidérurgiques (fer et acier simplement battus, étirés ou laminés). En valeur, ce dernier poste représente, en 1948, 23 % du total contre 18 % en 1947 et 12 % en 1936/1938.

Mais la situation est différente en ce qui concerne les ventes de biens de consommation. La pénurie de francs belges, la politique commerciale restrictive appliquée par de nombreux pays et la discrimination entre biens essentiels et non essentiels sont à l'origine du recul des exportations de ces produits. La régression a surtout touché certains secteurs d'exportation traditionnels, notamment : la ganterie, la maroquinerie, le tissage, la broderie, la bonneterie, la chapellerie,

(1) Abstraction faite de la réexportation de 88.451 tonnes, soit 998 millions de fr., de matériel de chemin de fer étranger réparé en U. E. B. L.

la confection, les meubles, le papier, les arts graphiques (livres), les briqueteries, la céramique d'art, le verre à vitre et les glaces, la gobeletterie, les allumettes, etc...

L'Institut National de Statistique a récemment établi des indices du volume du commerce extérieur de l'U. E. B. L. en se basant sur la nomenclature de la Convention de Bruxelles. Les indices globaux sont des moyennes arithmétiques pondérées par le prix moyen de chaque produit durant la période de base (1938).

Union Économique Belgo-Luxembourgeoise
Indices du volume du commerce spécial par catégories de marchandises
(1938 = 100)

CATÉGORIE	Importation		Exportation	
	1947	1948	1947	1948
I. Animaux vivants	520	442	123	9
II. Objets d'alimentation et boissons	116	111	58	77
III. Matières brutes ou simplement préparées	89	79	63	68
IV. Produits fabriqués	183	160	84	112
Total (a)	118	107	74	91

Source : Institut National de Statistique.

(a) Y compris la rubrique V (Or et argent, etc.), de moindre importance.

Ce tableau fait apparaître le recul du volume des importations par rapport à 1947, surtout en ce qui concerne les matières brutes ou simplement préparées. Les exportations, par contre, sont en progrès et le groupe des produits fabriqués dépasse sensiblement le niveau d'avant-guerre. Enfin, l'exportation de produits alimentaires (viandes préparées et conservées, seigle, maïs, café) est également en reprise .

§ 2. — IMPORTATION

1. *Produits alimentaires.*

a) *Céréales et produits dérivés.*

Par rapport à l'année 1947, une quantité sensiblement plus élevée de froment a été importée; les achats de maïs et de seigle accusent également une forte augmentation. Le bon rendement des récoltes en 1948 a, en effet, permis d'améliorer le ravitaillement en augmentant les achats de céréales.

Malgré un tonnage global sensiblement égal, la valeur des importations

accuse une hausse importante par rapport à 1947. Cette augmentation résulte de différents facteurs, notamment du niveau des prix agricoles dont la moyenne en 1948 est plus élevée qu'en 1947, malgré le mouvement de baisse qui s'est manifesté sur la plupart des marchés mondiaux à partir de février 1948.

Union Économique Belgo-Luxembourgeoise
Importation de céréales et produits dérivés

DÉSIGNATION	Quantité (en milliers de tonnes)			Valeur (en millions de francs)		
	1936/1938	1947	1948	1936/1938	1947	1948
Froment	1.149,3	597,1	776,5	1.425	1.599	3.615
Seigle...	129,9	71,9	133,0	102	269	591
Orge	447,9	169,8	164,1	417	501	646
Avoine	45,6	54,7	39,7	35	141	123
Maïs	818,4	291,6	361,4	638	848	1.288
Autres céréales (y compris l'épeautre et le mœteil).	53,7	55,0	33,0	47	202	125
Riz	68,8	16,4	9,7	77	116	77
Farines de céréales	5,2	195,0	28,7	6	560	133
Autres produits de la meunerie... ...	3,5	29,0	15,0	8	182	79
Malt	14,2	25,2	2,5	32	238	23
Pâtes alimentaires.	2,0	5,4	1,4	10	75	22
Total ...	2.738,5	1.511,1	1.565,0	2.797	4.731	6.722

Source : Institut National de Statistique.

Il faut ajouter à cela la réduction des subsides par tonne importée ainsi que le jeu des allocations internationales et des accords commerciaux qui n'ont pas toujours permis de s'approvisionner sur les marchés les plus avantageux. C'est pourquoi les prix unitaires, calculés sur la base des statistiques reprises au tableau ci-dessus, sont plus élevés en 1948 qu'en 1947 surtout pour le froment et le maïs qui haussent respectivement de 74 % et de 23 % d'une année à l'autre.

b) *Produits de la ferme et de l'élevage.*

Il a été procédé, dans le cadre de la politique d'approvisionnement du marché et de baisse du niveau des prix, à des achats importants de viandes fraîches, de graisses comestibles, de beurre et de fromages. Les importations de viandes préparées ou conservées accusent de leur côté une baisse sensible en tonnage, mais la valeur totale reste supérieure, en relation avec le niveau des prix mondiaux et

la réduction des subsides. Enfin, les achats de lait condensé, de légumes frais, de légumes secs à cosse et de fruits sont en régression importante par rapport à 1947, suite à la reprise de la production nationale.

Union Économique Belgo-Luxembourgeoise
Importation des principaux produits de la ferme et de l'élevage

DÉSIGNATION	Quantité (en tonnes)			Valeur (en millions de francs)		
	1936/1938	1947	1948	1936/1938	1947	1948
Viandes fraîches.	22.656	41.241	72.785	97	589	1.564
Viandes préparées ou conservées (y compris le lard, la volaille et le gibier conservés)	1.558	29.499	16.777	21	516	545
Graisses comestibles ...	8.748	9.185	14.309	35	188	302
Lait (a) ...	4.945	76.840	43.724	23	906	742
Beurre ...	2.366	11.914	35.805	32	664	2.621
Fromages...	23.313	25.676	29.394	181	964	1.228
Œufs de volaille et de gibier ...	1.334	7.644	8.051	11	307	306
Légumes frais ...	50.524	47.500	41.207	55	229	249
Légumes secs à cosse ...	85.773	24.534	19.149	100	171	129
Pommes de terre.	92.797	98.469	101.168	80	348	387
Fruits (y compris les fruits secs)...	180.112	264.686	227.290	308	2.142	1.866

Source : Institut National de Statistique.

(a) Crème de lait, lait condensé, lait en poudre.

c) *Autres produits alimentaires et boissons.*

La saturation du marché intérieur a causé notamment le recul des importations de poisson, de café, de chocolat et des conserves de légumes. Par contre, la disparition progressive de l'état de pénurie mondiale existant en 1947 a permis de plus larges achats de cacao brut, de sucre brut et d'huiles végétales. La hausse temporaire mais vertigineuse des prix mondiaux du cacao qui atteignent leur maximum en fin 1947 ainsi que la réduction des subsides expliquent l'accroissement considérable de la valeur importée (921 millions de fr. en 1948, contre 165 millions de fr. en 1947), alors que le tonnage n'accuse qu'une augmentation modérée (17.789 tonnes en 1948, contre 15.334 tonnes en 1947).

De façon générale, il faut donc noter le tassement des importations de produits alimentaires étrangers, principalement en provenance des U. S. A., tels

que les fruits exotiques, les conserves de légumes et de fruits, le lait condensé, le chocolat, etc...

Union Économique Belgo-Luxembourgeoise
Importation des principaux produits alimentaires et boissons (a)

DÉSIGNATION	Quantité (en tonnes)			Valeur (en millions de francs)		
	1936/1938	1947	1948	1936/1938	1947	1948
Poissons, crustacés, etc.	71.024	80.817	61.669	173	1.359	873
Café (y compris le café torréfié) ...	51.785	91.786	85.821	267	1.557	1.563
Cacao brut	15.692	15.334	17.789	106	165	921
Cacao préparé (y compris le chocolat)	337	15.475	6.585	4	759	326
Sucre brut et raffiné	150.297	32.597	130.580	130	142	509
Huiles végétales...	33.615	85.146	94.111	107	909	928
Sel	357.925	434.287	458.241	41	195	165
Autres produits d'alimentation (comprenant notamment les conserves de produits végétaux)	24.447	113.560	31.314	89	1.677	504
Vins	38.088	31.652	39.187	162	740	686
Bières....	9.278	4.794	9.734	21	35	77
Boissons spiritueuses	789	2.972	1.865	20	198	108

Source : Institut National de Statistique.

(a) A l'exclusion des céréales et produits dérivés ainsi que des produits de ferme et d'élevage repris dans les tableaux précédents.

2. Matières premières.

a) *Minerais et métaux.*

Les quantités de minerai de fer importé en 1948 se rapprochent sensiblement de la moyenne de la période 1936/1938. Le développement de la production et des exportations de la sidérurgie expliquent l'ampleur de ces importations. L'importation de minerai de zinc, particulièrement en provenance du Congo Belge, a également augmenté par rapport à l'année 1947. Par contre, en ce qui concerne les métaux, seules les importations de fer, d'acier et d'aluminium sont en augmentation, tandis que les entrées de cuivre enregistrent une baisse très sensible.

Union Économique Belgo-Luxembourgeoise
Importation de minerais et de métaux

DÉSIGNATION	Quantité (en milliers de tonnes)			Valeur (en millions de francs)		
	1936/1938	1947	1948	1936/1938	1947	1948
<i>Minerais :</i>						
fer	10.840,9	6.783,5	9.111,0	484	1.588	2.512
cuivre	28,0	21,3	13,6	42	74	74
plomb	112,9	72,5	88,9	181	423	636
zinc	577,4	288,7	369,5	239	418	751
manganèse	230,3	79,4	.	62	56	.
étain	10,2	15,9	15,2	187	803	915
divers	369,9	402,0	375,4	247	503	605
Total ...	12.169,6	7.663,3	9.973,6	1.442	3.865	5.493
<i>Métaux :</i>						
fer et acier ...	373,5	294,4	518,9	244	467	1.237
cuivre	198,8	223,9	157,4	924	3.448	3.066
plomb	32,2	29,4	23,2	75	353	379
zinc	18,2	9,5	2,8	47	102	35
étain	3,6	2,6	1,8	105	183	170
aluminium	4,3	5,4	6,8	41	81	97
nickel	1,3	0,7	0,4	16	24	14
divers	0,3	—	2,4	4	5	32
Total ...	632,2	565,9	713,7	1.456	4.663	5.030

Source : Institut National de Statistique.

b) *Matières textiles et autres matières premières.*

Union Économique Belgo-Luxembourgeoise
Importation des principales matières textiles

DÉSIGNATION	Quantité (en milliers de tonnes)			Valeur (en millions de francs)		
	1936/1938	1947	1948	1936/1938	1947	1948
<i>Laine</i>						
Laine	127,2	118,1	88,8	1.689	4.022	3.659
Soie	0,3	0,1	0,0(a)	3	2	1
Coton...	128,8	98,3	71,4	871	2.803	2.251
Jute	61,2	31,7	37,9	147	370	590
Chanvre et lin ...	189,6	114,3	88,7	314	388	331
Ramie, et autres fibres textiles ...	49,2	22,3	25,4	138	312	385
Total ...	556,3	384,8	312,2	3.162	7.897	7.217

Source : Institut National de Statistique.

(a) 43 tonnes seulement.

Le ralentissement de l'activité du secteur de la production textile semble être la cause principale du recul sensible des importations de matières textiles. Seul le jute, pour lequel existe encore un état de pénurie, et certaines autres fibres textiles secondaires accusent un accroissement par rapport à 1947.

Union Économique Belgo-Luxembourgeoise
Importation de quelques autres matières premières

DÉSIGNATION	Quantité (en milliers de tonnes)			Valeur (en millions de francs)		
	1936/1938	1947	1948	1936/1938	1947	1948
Peaux brutes et pelleteries brutes.	53,1	20,9	16,0	674	1.003	814
Engrais (y compris les engrais chimiques)	819,1	667,9	623,4(a)	378	987	942(a)
Tourteaux	327,3	148,9	103,9	312	424	401
Caoutchouc	17,5	18,9	16,7	158	318	295
Tabacs	17,9	18,4	19,3	139	614	649
Bois	1.449,0	815,2	845,2	772	1.968	2.158
Pâtes de bois ...	157,1	206,6	154,2	163	727	852
Pierres précieuses et demi-précieuses, brutes	1.135	1.310	1.706
Huiles minérales et leurs dérivés ...	1.178,1	2.094,2	2.224,4	710	2.612	3.372
Houille, y compris les agglomérés ...	7.916,3	7.557,0	5.873,0	1.194	4.054	3.809

Source : Institut National de Statistique.

(a) Chiffres rectifiés.

En ce qui concerne les autres matières premières, il convient de noter le recul des importations de peaux brutes, d'engrais, de tourteaux, de pâtes de bois et, surtout, de houille (diminution progressive des importations de charbon américain). Par contre, un léger accroissement se manifeste pour le tabac, le bois et les huiles minérales (extension continue du parc de voitures automobiles).

3. *Produits fabriqués.*

a) *Produits textiles.*

La régression de l'activité de l'industrie textile, d'une part, et la saturation progressive du marché intérieur, d'autre part, sont à l'origine du recul important des achats de filés en 1948. La saturation du marché est aussi la cause de la chute sensible des importations de tissus, de bonneterie, de lingerie et de confection. De façon générale, cependant, les tonnages importés en 1948 dépassent encore largement la moyenne de la période 1936/1938.

Union Économique Belgo-Luxembourgeoise
Importation des principaux produits textiles

DÉSIGNATION	Quantité (en tonnes)			Valeur (en millions de francs)		
	1936/1938	1947	1948	1936/1938	1947	1948
<i>Filés.</i>						
Laine	1.840	2.141	1.113	89	443	225
Soie naturelle ou artificielle	1.238	1.316	1.125	50	206	219
Coton	3.260	2.871	2.455	93	335	334
Jute	253	1	4	2	0	0
Chanvre, lin, ramie et autres fibres textiles.	3.730	2.652	2.177	72	183	97
Total	10.321	8.981	6.874	306	1.167	875
<i>Tissus.</i>						
Laine	894	1.678	1.257	90	496	401
Soie naturelle ou artificielle	623	2.323	1.439	103	1.319	721
Coton	1.420	2.631	1.974	77	699	506
Jute	38	5	1	1	0	0
Chanvre, lin, ramie et autres fibres végétales...	108	329	203	2	15	9
Autres produits.	3.083	6.966	4.874	273	2.529	1.637
Bonneterie	357	1.360	573	73	913	463
Lingerie	112	243	62	13	131	49
Vêtements pour femmes	77	626	502	20	327	309
Vêtements pour hommes	59	4.145	522	7	594	187
Autres objets confectionnés	10.921	10.850	8.048	56	292	194

Source : Institut National de Statistique.

b) *Produits métalliques.*

Les importations de machines, d'une part, et de voitures automobiles (véhicules montés et pièces détachées), d'autre part, constituent les deux postes les plus importants en ce qui concerne les achats de produits métalliques étrangers.

Union Économique Belgo-Luxembourgeoise
Importation de quelques produits métalliques (a)

DÉSIGNATION	Quantité (en tonnes)			Valeur (en millions de francs)		
	1936/1938	1947	1948	1936/1938	1947	1948
<i>Machines.</i>						
Machines et appareils électriques (b)	7.771	13.931	12.112	356	1.918	1.741
Machines motrices, chaudières à vapeur, turbines, pompes, etc.	4.682	8.599	8.567	95	535	536
Locomobiles (c)	601	4.000	3.825	9	159	139
Machines-outils	2.228	8.118	7.191	46	504	526
Machines textiles... ...	5.510	5.779	6.808	69	263	426
Machines à coudre, à broder, à tricoter ...	1.673	2.519	2.540	40	234	352
Machines pour les industries alimentaires.	395	582	549	12	51	54
Machines agricoles ...	4.847	9.179	8.964	41	279	249
Autres machines et mécaniques et pièces détachées (d)	25.792	29.198	37.221	531	2.530	2.823
Total ...	53.499	81.905	87.777	1.199	6.473	6.846
<i>Matériel de transport.</i>						
Locomotives et tenders	402	10.030	21.712	3.934	161	228
Voitures et wagons pour chemins de fer et tramways	994	19.831	86.720	3	29	840
Voitures automob. (e)	43.137	107.137	102.488	577	4.773	3.824
Navires et bateaux ...	21.340	44.995	80.521	26	99	319
<i>Autres produits.</i>						
Instruments et appareils scientifiques ...	474	710	369	63	292	289
Horlogerie...	421	303	442	52	493	650

(a) Les importations d'ouvrages en métaux communs (fer et acier, aluminium, cuivre, nickel), de moindre importance par rapport au total, n'ont pas été reprises.

Chiffres d'importation pour l'année 1948 (en valeur): fer et acier simplement battus, étirés ou laminés, 623 millions de fr.; autres ouvrages en fer et acier, 780 millions de fr.; aluminium, 166 millions de fr.; cuivre, 246 millions de fr.

(b) Y compris les appareils de radio, les fers à repasser, etc.

(c) Y compris les tracteurs agricoles.

(d) Machines de pesage, machines de bureau, robinetterie, roulements à billes, roues dentées, volants, etc.

(e) Y compris les pièces détachées, les moteurs, etc.

Bien que le tonnage global des machines importées accuse un accroissement sensible par rapport à 1947, l'augmentation de la valeur totale est cependant moins prononcée. La progression de ces importations apparaît cependant importante par rapport à la moyenne de la période 1936/1938; elle s'explique par les nécessités de rééquiper l'appareil de production.

Ainsi qu'il a déjà été signalé, les chiffres se rapportant au matériel ferroviaire représentent presque uniquement des importations temporaires, en franchise partielle ou totale de droits d'entrée, de matériel roulant en provenance de la bizonne et de la France.

En ce qui concerne les automobiles, il convient de noter que des tonnages importants de véhicules montés et de pièces détachées sont aussi admis sous le régime des importations temporaires pour la réexportation éventuelle, notamment vers la Suisse.

c) *Autres produits fabriqués.*

**Union Économique Belgo-Luxembourgeoise
Importation de quelques produits fabriqués (a)**

DÉSIGNATION	Quantité (en tonnes)			Valeur (en millions de francs)		
	1936/1938	1947	1948	1936/1938	1947	1948
Couleurs, teintures et vernis...	19.425	24.352	17.718	195	866	666
Produits chimiques.	194.511	171.801	136.983 (b)	317	1.230	1.079(b)
Médicaments composés...	859	1.344	1.552	71	326	362
Cuir et peaux préparés...	1.528	1.784	1.469	101	468	301
Chaussures de peau.	396	2.772	1.205	29	492	206
Gants de peau... ...	37	38	3	18	44	23
Autres ouvrages en peau (maroquinerie, etc.)...	156	360	263	13	150	60
Ouvrages en caoutchouc	5.336	13.187	7.283	110	891	495
Papier et carton (y compris le papier de tenture et les ouvrages en papier et carton) ...	102.342	121.541	84.236	266	1.522	1.049

Source : Institut National de Statistique.

(a) A l'exclusion des produits textiles et métalliques repris dans les tableaux précédents.

(b) Chiffres rectifiés.

Comme il a déjà été signalé, le phénomène de saturation du marché est à l'origine du recul des importations de nombreux produits fabriqués. C'est notamment le cas pour les couleurs, teintures et vernis, les produits chimiques et les médicaments.

ment le cas pour les couleurs, teintures et vernis, les cuirs et peaux préparés, les chaussures de peau, les gants de peau, la maroquinerie et autres ouvrages en peau, les ouvrages en caoutchouc, le papier et le carton. Parmi les produits repris au tableau ci-dessus, seuls les médicaments composés font exception à la règle. Cependant, pour certains postes, tels que les chaussures, la maroquinerie, etc..., les achats dépassent encore considérablement les tonnages importés avant-guerre.

§ 3. — EXPORTATION

1. *Produits alimentaires.*

Les exportations de produits alimentaires ne représentent qu'un montant relativement modeste dans l'ensemble des ventes de l'U. E. B. L. à l'étranger; cependant, l'évolution des exportations de certains postes présente un réel intérêt. C'est le cas notamment de quelques produits fabriqués, tel le chocolat, et de plusieurs produits agricoles, tels les fruits et les légumes frais.

Union Économique Belgo-Luxembourgeoise Exportation de quelques produits alimentaires

DÉSIGNATION	Quantité (en tonnes)			Valeur (en millions de francs)		
	1936/1938	1947	1948	1936/1938	1947	1948
Viandes fraîches...	3.693	990	7.444	30	27	201
Viandes préparées ou conservées	1.724	525	7.512	20	17	136
Margarine et beurres artificiels	293	464	6.536	1	13	157
Poisson, crustacés, etc.	15.592	22.941	8.239	52	247	97
Seigle	2.375	2.115	82.235	2	7	341
Maïs	23.761	20.403	82.615	18	53	302
Légumes frais...	56.810	22.126	20.818	87	208	156
Pommes de terre...	58.948	73.597	56.376	35	206	101
Fruits (y compris les fruits secs)...	10.619	44.292	43.490	46	368	269
Café (y compris le café torréfié)	1.828	2.522	5.804	10	35	104
Cacao préparé (y compris le chocolat) ...	2.703	150	735	29	6	34
Sucre brut et raffiné...	118.338	9.806	13.014	144	89	94
Huiles végétales	23.094	4.875	3.914	85	74	64
Autres produits alimentaires comprenant notamment les conserves de produits végétaux...	46.516	21.450	16.613	142	203	210

Source : Institut National de Statistique.

Le tonnage exporté est en augmentation sensible par rapport à 1947 pour certaines rubriques : viandes fraîches et préparées, margarine, seigle et maïs, café, cacao préparé (chocolat) et sucre. Par contre, les exportations de poisson sont fort touchées. La régression est moins sensible en ce qui concerne les légumes frais, les pommes de terre, les fruits, les huiles végétales et les conserves.

2. Matières brutes.

Les exportations de matières brutes montrent une tendance très légère à l'augmentation.

Cette évolution n'est cependant pas générale : c'est ainsi que l'on constate un recul en ce qui concerne le cuivre brut, les huiles minérales et leurs dérivés, le charbon et le lin, mais, par contre, la forte demande de certaines matières premières et produits de base est à l'origine de l'accroissement d'autres exportations : engrais, zinc (métal et mineraux), acier, plomb et ciment.

Union Économique Belgo-Luxembourgeoise Exportation des principales matières brutes ou simplement préparées

DÉSIGNATION	Quantité (en milliers de tonnes)			Valeur (en millions de francs)		
	1936/1938	1947	1948	1936/1938	1947	1948
Peaux brutes, etc.	24,3	1,2	2,3	276	116	142
Engrais (y compris les engrais chimiques) ...	1.847,0	1.658,1	1.927,4 (a)	797	2.910	3.537 (a)
Plantes vivantes et fleurs naturelles.	10,3	6,7	7,8	86	179	188
Mineraux de zinc ...	67,7	11,5	42,4	41	32	126
Cuivre ...	105,1	103,8	96,7	811	2.506	2.111
Etain ...	7,9	13,0	10,5	242	937	990
Fer et acier ...	880,0	91,6	277,2	501	340	1.030
Plomb ...	64,9	12,0	44,5	181	173	813
Zinc ...	127,1	32,8	79,2	329	353	999
Pierres précieuses, etc.	1.580	2.293	1.933
Huiles minérales et leurs dérivés ...	491,7	775,7	741,2	338	1.031	1.157
Houille ...	6.521,4	2.082,0	1.550,6	1.178	1.932	1.498
Ciment ...	1.018,9	1.088,4	1.592,0	177	935	1.026
Laine ...	63,1	31,5	35,7	1.220	1.958	2.507
Chamvre et lin ...	57,0	62,0	51,3	534	2.057	1.889

Source : Institut National de Statistique.

(a) Chiffres rectifiés.

3. Produits fabriqués.

Afin de mieux faire apparaître l'importance des courants d'exportation de produits fabriqués, l'ensemble de cette catégorie a été scindé en trois groupes

distincts : produits textiles, produits métalliques et autres produits. Les deux premiers groupes représentent traditionnellement la fraction la plus importante des exportations de l'U. E. B. L.

a) *Produits textiles.*

Union Économique Belgo-Luxembourgeoise
Exportation des principaux produits textiles

DÉSIGNATION	Quantité (en tonnes)			Valeur (en millions de francs)		
	1936/1938	1947	1948	1936/1938	1947	1948
<i>Filés :</i>						
laine	8.155	7.262	8.155	382	1.255	1.481
soie naturelle et artificielle	2.867	2.805	4.290	96	386	572
coton	12.363	8.720	11.314	177	673	860
jute	9.758	2.112	4.605	45	54	123
chanvre, lin, ramie et autres fibres textiles	15.649	5.361	5.503	150	407	341
Total ...	48.792	26.260	33.867	850	2.775	3.377
<i>Tissus :</i>						
laine	4.144	5.140	5.901	172	1.032	958
soie naturelle et artificielle	643	877	505	30	253	133
coton	31.804	20.946	19.563	857	2.820	2.125
jute	13.996	7.462	6.680	86	245	216
chanvre, lin, ramie et autres fibres textiles	5.417	2.821	2.249	169	539	397
Total ...	56.004	37.246	34.898	1.314	4.889	3.829
<i>Autres produits textiles :</i>						
bonneterie	885	556	383	73	239	168
lingerie	207	613	849	11	160	185
vêtements pour femmes	52	61	28	8	42	39
vêtements pour hommes	421	523	352	28	116	73
autres confections...	10.682	10.699	12.982	85	409	485

Source : Institut National de Statistique.

L'industrie textile qui, jusqu'en 1947, avait bénéficié des conditions favorables du marché a, en 1948, rencontré des difficultés grandissantes dont les effets apparaissent dans la contraction progressive des exportations de nombreux produits. La politique de discrimination entre produits « essentiels » et « non essentiels » a surtout atteint les produits finis tels que tissus, articles de bonneterie et vêtements; par contre, les exportations de produits de base, comme les filés, ont continué à augmenter.

b) *Produits métalliques.*

L'ampleur croissante des exportations de la métallurgie et des fabrications métalliques, tant par rapport à 1947 que comparativement à l'avant-guerre, ressort des chiffres repris au tableau ci-après.

Le progrès réalisé au cours de l'année sous revue a été considérable, en ce qui concerne non seulement les niveaux absolus mais aussi la part proportionnelle de ces exportations dans l'ensemble des ventes à l'étranger : elles représentent plus de 50 % du total en 1948 contre 41 % en 1947 et 36 % en 1937.

Union Économique Belgo-Luxembourgeoise
Exportation de métaux et de produits métalliques

DÉSIGNATION	1937 (a)		1947 (a)		1948	
	Valeur absolue (en millions de francs)	Pour- centage des expor- tations totales	Valeur absolue (en millions de francs)	Pour- centage des expor- tations totales	Valeur absolue (en millions de francs)	Pour- centage des expor- tations totales
Métaux communs et ouvrages de ces métaux	7.560	29,6	19.610	31,8	28.895	39,0
Machines et appa- reils	911	3,6	4.133	6,7	5.503	7,4
Matériel de trans- port (b)	639	2,5	1.541	2,5	3.161	4,3
Total ...	9.110	35,7	25.284	41,0	37.559	50,7

Source : Institut National de Statistique.

(a) Chiffres obtenus après regroupement des statistiques selon la nouvelle nomenclature douanière.

(b) Y compris la réexportation, après réparation, de matériel roulant étranger.

Les données du tableau suivant témoignent des progrès sensibles réalisés par les exportations des principaux produits métalliques, métaux bruts non compris, en particulier des ouvrages en acier, des machines et des navires. Il convient de noter la part prépondérante des produits de base et, particulièrement, des fers et aciers simplement battus, étirés ou laminés; ce poste représente, à lui seul, près de 23 % de la valeur totale des exportations en 1948, contre 18 % en 1947 et 12 % seulement en 1936/1938.

Union Économique Belgo-Luxembourgeoise
Exportation des principaux produits métalliques

DÉSIGNATION	Quantité (en tonnes)			Valeur (en millions de francs)		
	1936/1938	1947	1948	1936/1938	1947	1948
<i>Ouvrages en métaux communs.</i>						
Fer et acier simplement battus, étirés ou laminés ...	2.578.723	2.005.009	2.914.440	2.736	11.198	16.933
Autres ouvrages en fer et en acier ...	251.525	189.470	321.859	676	2.505	4.025
<i>Ouvrages en cuivre</i>	14.111	27.605	25.319	138	768	814
<i>Machines et appareils.</i>						
Machines et appareils électriques(a) ...	22.653	20.312	28.889	381	1.643	2.320
Machines motrices, chaudières à vapeur, turbines, pompes, etc. ...	6.291	4.706	6.858	45	167	316
Locomobiles (b) ...	145	646	235	1	22	6
Machines-outils ...	4.077	8.001	9.114	47	518	620
Machines textiles.	2.683	6.468	7.851	38	386	557
Machines à coudre, à broder et à tricoter	35	31	93	2	5	12
Machines pour les industries alimentaires...	248	336	200	4	23	24
Machines agricoles	2.470	5.134	4.447	20	144	168
Autres machines et mécaniques et pièces détachées ...	55.425	46.534	50.007	352	1.240	1.654
Total des machines et appareils... ...	94.027	92.168	107.694	890	4.148	5.677
<i>Matériel de transport.</i>						
Locomotives et tenders (c)	2.453	10.519	18.817	27	249	416
Voitures et wagons pour chemins de fer et tramways(c)	38.900	38.020	113.198	159	316	1.384
Voitures automobiles (d)	20.003	13.979	13.337	287	438	377
Navires et bateaux	13.104	14.133	34.168	42	222	618
<i>Autres produits.</i>						
Armes et munitions	3.401	1.367	2.732	237	363	483

Source : Institut National de Statistique.

(a) Y compris les appareils ménagers, les appareils de radio, etc.

(b) Y compris les tracteurs agricoles.

(c) Y compris la réexportation, après réparation, de matériel roulant étranger.

(d) Y compris les pièces détachées, les moteurs, etc.

Les premiers indices de tassement dans la demande de certains produits métalliques, tels que les machines-outils et les petits moteurs électriques, sont toutefois apparus vers la fin de l'année 1948, répétant avec une certaine retard le phénomène observé en 1947, dans les sorties des biens de consommation des fabrications métalliques.

Mais il n'en reste pas moins vrai que les secteurs de la métallurgie et des fabrications métalliques ont puissamment contribué au relèvement progressif du niveau des ventes à l'étranger et, par là, au redressement de la balance commerciale de l'U. E. B. L.

c) *Autres produits fabriqués.*

Union Économique Belgo-Luxembourgeoise
Exportation de quelques produits fabriqués (a)

DÉSIGNATION	Quantité (en tonnes)			Valeur (en millions de francs)		
	1936/1938	1947	1948	1936/1938	1947	1948
Couleurs, vernis et teintures...	45.169	41.906	30.997	150	778	664
Produits chimiques.	555.565	328.409	420.209(b)	451	1.525	1.502(b)
Médicaments composés...	398	233	363	16	55	73
Cuir et peaux préparés...	4.037	429	2.932	233	100	179
Chaussures de peau	479	229	123	19	40	46
Gants de peau ...	97	11	0	45	27	19
Autres ouvrages en peau (maroquinerie, etc.) ...	904	169	141	71	92	79
Ouvrages en caoutchouc	8.725	4.960	6.175	132	395	399
Papier et carton (y compris le papier de tenture et les ouvrages en papier et carton)...	35.447	29.001	33.104	214	801	702
Livres et musique gravée ou imprimée	2.992	3.167	2.124	54	367	206
Autres produits des arts graphiques...	12.534	1.820	1.766	74	109	93
Ouvrages en marbre, en plâtre, en ciment et en pierre	136.760	67.882	54.338	111	227	225
Tuiles, briques, carreaux	557.560	358.806	309.886	51	188	165
Glaces	32.234	32.365	23.542	202	518	331
Verre à vitre	154.648	132.667	114.368	228	977	785
Gobeletarie	21.272	21.254	23.949	101	502	427

Source : Institut National de Statistique.

(a) A l'exclusion des produits textiles, métaux et produits métalliques, repris dans les tableaux précédents.

(b) Chiffres rectifiés.

Les exportations de certains biens de consommation particulièrement « sensibles », tels que les couleurs, teintures et vernis, chaussures, gants, autres ouvrages en peau, livres, ouvrages en marbre, en plâtre, en ciment et en pierre, glaces, verre à vitre et gobeleterie (1), ont accusé en 1948 un fléchissement marqué par rapport à 1947. Par contre, d'autres produits tels que les produits chimiques et les ouvrages en caoutchouc ont maintenu leur position de l'année précédente. Ceci résulte également de la politique de discrimination appliquée par de nombreux pays.

SECTION III. — COMMERCE SPÉCIAL PAR PAYS DE PROVENANCE ET DE DESTINATION

§ 1. — PAYS DE PROVENANCE

A l'importation, il convient surtout de noter le fléchissement très accusé, par rapport à 1947, des importations en provenance des Etats-Unis. Cependant, malgré ce recul, ce pays figure toujours en première place comme fournisseur de l'U. E. B. L.

Le Royaume-Uni vient en seconde position et la France occupe la troisième place, suivie de près par les Pays-Bas qui enregistrent une augmentation sensible dans leur part par rapport à 1947. Enfin, le Congo Belge, malgré un léger accroissement des importations de cette origine, n'occupe plus que la cinquième place comme fournisseur.

Les importations de provenance allemande, en nette augmentation par rapport à l'année précédente, ont porté l'Allemagne de la neuvième place en 1947 à la sixième en 1948. Le redressement économique de l'Allemagne occidentale depuis la réforme monétaire en juin 1948 a sans doute amorcé la normalisation des échanges avec ce pays qui, en 1936/1938, occupait la deuxième place parmi les fournisseurs de l'U. E. B. L.

D'autres pays, tels que la Suède, l'Argentine, le Brésil, le Danemark et surtout l'U. R. S. S., ont accru notablement leurs ventes à l'U. E. B. L. En ce qui concerne l'U. R. S. S., le progrès résulte principalement des achats de céréales effectués dans le cadre de l'accord conclu avec ce pays. D'autre part, l'accroissement des importations en provenance du Danemark provient des achats importants de beurre.

§ 2. — PAYS DE DESTINATION

A l'exportation, il apparaît que les Pays-Bas ont encore renforcé leur position en tant que principal client de l'U. E. B. L : les exportations à destination de ce pays représentent plus de 15 % (en valeur) de l'ensemble des exportations, contre près de 13 % en 1947 et environ 12 % en 1936/1938. Ce progrès résulte non seulement des besoins considérables des Pays-Bas en marchandises produites par l'industrie belgo-luxembourgeoise (surtout les ouvrages en acier et les

(1) Chute sensible de la valeur exportée.

Union Économique Belgo-Luxembourgeoise
Importation par pays de provenance

PAYS DE PROVENANCE (a)	Quantité (en milliers de tonnes)		Valeur (en millions de francs)			Pourcentage de la valeur totale			Classement d'après la valeur		
	1936/1938	1947	1948	1936/1938	1947	1948	1936/1938	1947	1948	1936/1938	1947
1. Etats-Unis d'Amérique.	1.042	6.557	2.750	2.111	22.662	15.647	8.7	26,5	17,9	3	1
2. Royaume-Uni	1.070	372	375	2.033	7.932	8.478	8,4	9,3	9,7	5	3
3. France ...	12.374	6.113	7.344	3.217	9.698	7.577	13,3	11,3	8,7	1	2
4. Pays-Bas ...	4.549	2.815	2.870	2.095	5.022	7.189	8,6	5,9	8,2	4	5
5. Congo-Belge.	330	472	495	1.911	6.238	6.408	7,9	7,3	7,3	6	4
6. Allemagne (b)	6.106	3.051	5.072	2.750	2.282	5.196	11,4	2,7	5,9	2	9
7. Suisse ...	20	57	76	271	3.445	3.762	1,1	4,0	4,3	15	6
8. Suède	680	2.530	3.504	436	2.942	3.716	1,8	3,4	4,3	12
9. Argentine ...	1.170	480	560	1.302	2.865	3.666	5,4	3,3	4,2	7	8
10. Brésil ...	145	218	196	334	2.015	2.223	1,4	2,4	2,5	14	11
11. Danemark ...	75	95	94	126	1.578	2.213	0,5	1,8	2,5	23	13
12. U. R. S. S. ...	1.123	148	547	721	377	2.199	3,0	0,4	2,5	10	-
13. Australie ...	184	156	115	836	2.016	2.092	3,5	2,4	2,4	8	10
14. Italie ...	68	115	174	164	1.102	1.459	0,7	1,3	1,7	22	16
15. Canada	501	323	165	589	1.504	1.227	2,4	1,8	1,4	11
16. Inde et Pakistan.	446	169	124	733	1.501	1.259	3,0	1,7	1,4	9	15
17. Iran ...	128	640	749	86	772	1.040	0,3	0,9	1,2	-	21
18. Curaçao ...	166	825	734	101	900	975	0,4	1,1	1,1	-	18
19. Norvège ...	432	193	158	244	838	931	1,0	1,0	1,1	17	19
20. Finlande ...	415	325	288	270	835	806	1,1	1,0	0,9	16	20
21. Tchéco- slovaquie.	44	102	34	237	1.693	724	1,0	2,0	0,8	18	12
22. Espagne ...	269	379	349	123	675	664	0,5	0,8	0,8	24	22
23. Portugal ...	63	73	64	90	961	648	0,4	1,1	0,7	-	17
24. Uruguay ...	18	27	31	53	208	616	0,2	0,2	0,7	-	-
25. Union Sud- Africaine.	50	58	91	168	590	607	0,7	0,7	21	23	-
26. Autres pays.	2.953	1.572	1.831	3.222	4.908	6.096	13,3	5,7	7,0	-	-
Total ...	34.421	27.865	28.790	24.223	85.559	87.418	100,0	100,0	100,0	-	-

Source : Institut National de Statistique.

(a) Les pays sont classés selon l'ordre d'importance des valeurs importées en 1948.
(b) Ce poste comprend, en 1948, le total des trois zones d'occupation soviétique et de la Sarre.

Union Économique Belgo-Luxembourgeoise
Exportation par pays de destination

PAYS DE DESTINATION (a)	Quantité (en milliers de tonnes)			Valeur (en millions de francs)			Pourcentage de la valeur totale			Classement d'après la valeur 1936/1938 1947 1948	
	1936/1938	1947	1948	1936/1938	1947	1948	1936/1938	1947	1948	1936/1938	1947
1. Pays-Bas ...	3.511	2.560	3.537	2.596	7.867	11.444	11.6	12.8	15.5	3	1
2. France ...	7.366	2.592	2.332	3.749	7.638	6.869	16.8	12.4	9.3	1	2
3. Royaume-Uni.	2.133	782	827	3.105	6.055	6.665	13.9	9.8	9.0	2	3
4. Suisse ...	299	1.003	1.039	566	4.558	4.458	2.5	7.4	6.0	8	4
5. Etats-Unis d'Amérique.	741	81	276	1.641	2.711	4.452	7.4	4.4	6.0	5	6
6. Suède ...	710	541	590	571	3.397	3.954	2.6	5.5	5.3	7	5
7. Argentine ...	455	191	449	743	1.855	3.878	3.3	3.0	5.2	6	10
8. Allemagne (b)	3.253	475	1.559	2.497	945	3.402	11.2	1.5	4.6	4	12
9. Congo-Belge.	100	91	209	344	1.442	2.793	1.5	2.3	3.8	11	11
10. Danemark ...	70	245	261	132	2.139	1.998	0.6	3.5	2.7	24	7
11. Union Sud-Africaine.	128	101	288	253	1.229	1.718	1.1	2.0	2.3	17	13
12. Portugal ...	142	126	206	180	861	1.435	0.8	1.4	1.9	21	18
13. Italie ...	465	680	98	269	1.997	1.229	1.2	3.2	1.7	14	9
14. Inde et Pakistan.	140	44	112	392	697	1.151	1.8	1.1	1.6	10	19
15. Brésil ...	90	219	123	255	979	1.074	1.1	1.6	1.5	15	17
16. Norvège ...	310	371	235	286	2.020	1.029	1.3	3.3	1.4	12	8
17. Tchécoslovaquie.	33	46	40	161	1.092	949	0.7	1.8	1.3	22	15
18. Egypte ...	133	169	153	254	1.187	927	1.1	1.9	1.3	16	14
19. Finlande ...	188	192	118	223	1.091	914	1.0	1.8	1.2	18	16
20. U. R. S. S. ...	73	1	54	397	82	886	1.8	0.1	1.2	9	-
21. Australie ...	28	17	26	108	576	676	0.5	0.9	0.9	25	22
22. Yougoslavie.	9	4	64	60	120	650	0.3	0.2	0.9	-	-
23. Canada ...	93	51	100	211	477	644	1.0	0.8	0.9	19	24
24. Pologne ...	163	57	121	280	217	530	1.3	0.4	0.7	13	-
25. Autres pays.	2.316	2.205	2.280	3.038	10.429	10.295	13.6	16.9	13.9	-	-
Total ...	22.949	12.844	15.097	22.311	61.655	74.020	100,0	100,0	100,0	-	-

224

(a) Les pays sont classés selon l'ordre d'importance des valeurs exportées en 1948.
(b) En 1948, ce poste comprend les chiffres des trois zones d'occupation occidentales, de la zone d'occupation soviétique et de la Sarre.

Source : Institut National de Statistique.

machines) et des conditions favorables découlant de la suppression des droits de douane à la frontière commune, mais, surtout, de l'octroi par la Banque Nationale de crédits importants à la Nederlandsche Bank. Il faut mentionner aussi que les Pays-Bas ont obtenu une part appréciable des droits de tirage que l'U. E. B. L. a mis à la disposition des pays débiteurs dans le cadre de l'accord de paiement et de compensation intra-européens.

La France maintient sa deuxième place bien que les exportations à destination de ce pays aient été freinées par la pénurie de francs belges et accusent un fléchissement qui, sans l'appoint des droits de tirage, eût certainement atteint des proportions beaucoup plus grandes.

Alors que les exportations vers le Royaume-Uni accusent une augmentation modérée, les ventes à la Suisse sont en légère régression. La stabilisation du niveau d'activité économique de ce pays et la saturation du marché intérieur expliquent sans doute cette évolution.

L'accroissement sensible des ventes aux Etats-Unis (1) qui est dû, pour une bonne part, à certains facteurs passagers, tels que le besoin d'acier, de métaux non ferreux (plomb, zinc, étain) et l'état de haute conjoncture de ce pays, marque une étape vers la solution du problème de la pénurie de dollars.

On note également un accroissement important des exportations vers l'Argentine, vers l'Allemagne et vers le Congo Belge.

A la suite de l'épuisement de ses réserves de dollars, l'Argentine a, au cours du deuxième trimestre de l'année 1948, transféré une fraction importante de ses commandes à l'U. E. B. L. La soudaineté et l'ampleur de cette opération ont causé des perturbations profondes dans les relations commerciales avec ce pays, qui, en fin d'année, a même arrêté temporairement ses achats en U. E. B. L.

L'accroissement des exportations à destination de l'Allemagne s'explique par le relèvement de l'économie des zones d'occupation occidentales après la réforme monétaire de juin 1948. Si le rythme du redressement se maintient, l'Allemagne pourra reprendre rapidement la place qu'elle occupait avant la guerre parmi les acheteurs de l'U. E. B. L.

Les expéditions fortement accrues à destination du Congo Belge témoignent d'une heureuse reprise du commerce. Malgré les progrès accomplis, il semble toutefois que l'U. E. B. L. n'a pas encore réussi à occuper sur le marché congolais, actuellement en pleine expansion, la place qui lui revient.

La reprise modérée des échanges avec les pays de l'Europe orientale apparaît notamment dans les chiffres d'exportation vers l'U. R. S. S., la Yougoslavie et la Pologne. Les délais de livraison, entre autres, ont freiné l'exécution de certaines commandes soviétiques de biens d'équipement.

La pénurie de francs belges est à l'origine de la chute des exportations à destination d'autres pays comme l'Egypte, la Norvège et le Danemark. Malgré le jeu des droits de tirage dans le cadre de l'aide Marshall, les échanges avec ces deux derniers pays sont restés limités, à cause notamment de la non transférabilité de la livre sterling.

(1) En 1948, l'U. E. B. L. a notamment exporté aux Etats-Unis pour 1.330 millions de fr. de pierres précieuses (diamant), 874 millions de fr. de produits textiles, 635 millions de fr. d'étain, 589 millions de fr. d'acier, 160 millions de fr. de plomb et 220 millions de fr. de produits chimiques (y compris les produits photographiques et les engrâis).

SECTION IV. — BALANCE COMMERCIALE

Ainsi qu'il a déjà été signalé au début de ce chapitre, le déficit de la balance commerciale globale de l'U. E. B. L. est en diminution notable par rapport à 1947. En effet, compte tenu des subventions à l'importation, le mali de près de 16 milliards de fr. ne représente, en 1948, que 18 % environ du total des importations, contre 31 % en 1947.

Les modifications intervenues, au cours de l'année 1948, dans la composition de certaines zones monétaires, rendent malaisée l'étude de l'évolution de la *balance commerciale par zone*. De plus, des achats effectués dans une zone monétaire sont parfois réglés en monnaie d'une autre zone.

1. L'élément capital de l'évolution de la balance commerciale, en 1948, est la diminution considérable du déficit vis-à-vis de la *zone dollar* (1), grâce surtout à la réduction des importations en provenance des Etats-Unis (2) et, à un degré moindre, au progrès des exportations à destination de cette zone. L'amélioration est encore plus profonde qu'il n'apparaît à première vue, puisque la presque totalité des subventions à l'importation concerne des importations de marchandises achetées en dollars. Par rapport à l'année 1947, le déficit nominal en dollars est tombé de 24,7 milliards de fr. à 16,3 milliards de fr.; compte tenu de la diminution des subventions aux importations d'origine américaine, la réduction du déficit est encore plus marquée.

**Union Économique Belgo-Luxembourgeoise
Balance commerciale par zone monétaire en 1947 et en 1948**
(en millions de francs)

ZONE MONÉTAIRE	1947			1948		
	Importation	Exportation	Solde	Importation	Exportation	Solde
I. Zone dollar.						
Etats-Unis d'Amérique...	22.662	2.711	- 19.951	15.647	4.452	- 11.195
Canada et Terre-Neuve	1.599	480	- 1.119	1.364	644	- 720
Argentine (a)	2.865	1.855	- 1.010	2.468	1.362	- 1.106
Autres républiques d'Amérique latine (b)	3.625	2.388	- 1.237	4.234	2.272	- 1.962
Allemagne (c)	2.282	945	- 1.337	3.585	2.145	- 1.440
Autres pays	563	526	- 37	318	465	+ 147
Total	33.596	8.905	- 24.691	27.616	11.340	- 16.276

(a) Zone dollar jusqu'en juin 1948.

(b) En 1948, à l'exception des postes 2 et 3 de la zone V.

(c) Zone dollar jusqu'en septembre 1948. Depuis juillet 1948, sans la Sarre.

(1) Il n'a pas été tenu compte du fait, qu'à partir du 15 décembre 1948, la Turquie ne doit plus être considérée comme faisant partie de la zone dollar.

(2) Cette réduction résulte essentiellement des mesures restrictives, à caractère très large cependant, prises en décembre 1947 et de la modification intervenue dans certaines de nos sources d'approvisionnement, par exemple en ce qui concerne les céréales; d'autre part, la saturation graduelle du marché intérieur a sensiblement réduit la demande de produits américains.

ZONE MONÉTAIRE (suite)	1947			1948		
	Importation	Exportation	Solde	Importation	Exportation	Solde
II. Zone sterling.						
Royaume-Uni	7.933	6.135	- 1.798	8.478	6.704	- 1.774
Outer sterling area.	5.092	5.380	+ 288	5.200	5.807	+ 607
Total de la zone sterling	13.025	11.515	- 1.510	13.678	12.511	- 1.167
Pays tiers	1.360	3.181	+ 1.821	1.469	2.389	+ 920
Total (y compris les pays tiers) ...	14.385	14.696	+ 311	15.147	14.900	- 247
III. Zones monétaires continentales.						
Union française (d)	10.104	8.386	- 1.718	8.108	8.077	- 31
Pays-Bas et territoires d'outre-mer	5.992	8.096	+ 2.104	8.266	11.938	+ 3.672
Pays scandinaves.	5.358	7.557	+ 2.199	6.860	6.985	+ 125
Europe méridionale et territoires d'outre-mer.	2.949	4.043	+ 1.094	2.963	3.800	+ 837
Suisse	3.445	4.558	+ 1.113	3.762	4.458	+ 696
Tchécoslovaquie ...	1.693	1.092	- 601	724	949	+ 225
Europe orientale ...	1.574	1.623	+ 49	3.906	3.175	- 731
Autriche	77	156	+ 79	177	260	+ 83
Allemagne (c)	--	--	-	1.522	1.254	- 268
Total	31.192	35.511	+ 4.319	36.288	40.896	+ 4.608
IV. Congo Belge et Ruanda-Urundi ...	6.244	1.488	- 4.756	6.414	2.853	- 3.561
V. Autres républiques d'Am. latine.						
Argentine (a)	-	-	-	1.198	2.517	+ 1.319
Brésil (e)	-	-	-	152	140	- 12
Chili et Colombie (f)	-	-	-	314	460	+ 146
Total	-	-	-	1.664	3.117	+ 1.453
VI. Zones diverses (h)	142	1.055	+ 913	289	914	+ 625
Total général	85.559	61.655	- 23.904	87.418	74.020	- 13.398
Subventions à l'importation (g) ...	4.090	-	- 4.090	2.600	-	- 2.600
Total général (subventions comprises)	89.649	61.655	- 27.994	90.018	74.020	- 15.998

(d) Y compris la Sarre depuis juillet 1948.

Source : Institut National de Statistique.

(e) Zone dollar jusqu'en novembre 1948.

(f) Pour des raisons de simplification, il n'a pas été tenu compte du fait que, au début de l'année 1948, ces deux pays faisaient encore partie de la zone dollar.

(g) Chiffres provisoires.

(h) Y compris les provisions de bord des navires étrangers et les armées d'occupation en Allemagne.

Cette diminution est à rapprocher de la réduction du déficit commercial global, lequel, subsides compris, est tombé de 28 milliards de fr. en 1947, à environ 16 milliards en 1948. Alors que le déficit de l'ensemble des échanges commerciaux de l'U. E. B. L. avec l'étranger avait été, en 1947, à peu près équivalent au déséquilibre de la balance vis-à-vis de la zone dollar, le déséquilibre global pour l'année 1948 ne représente plus que quelque 84 % du déficit envers cette zone. Mais on sait, d'autre part, qu'en 1948 une part appréciable des achats effectués aux U. S. A. ont été réglés avec les dollars obtenus dans le cadre du plan Marshall.

2. En ce qui concerne la *zone sterling*, les chiffres globaux ne laissent apparaître que des changements minimes par rapport à 1947. Le maintien de l'inconvertibilité de la livre et le déficit chronique de la balance des paiements de la zone sterling vis-à-vis de la zone monétaire belge constituent de sérieux obstacles au développement des échanges commerciaux avec les pays qui utilisent la livre pour payer leurs achats. Sous le régime des « *token imports* », par exemple, la Grande-Bretagne n'admet, en principe, les produits finis belges qu'à concurrence de 20 % des quantités introduites avant-guerre.

3. Vis-à-vis des *zones monétaires continentales*, l'année 1948 accuse un accroissement appréciable des échanges. Le solde bénéficiaire est en légère progression par rapport à 1947. Les modifications importantes sont reprises ci-dessous :

a) La diminution des importations en provenance de la *zone monétaire française* a causé la quasi-disparition du déficit commercial existant en 1947. Cette évolution a malheureusement accru la pénurie de francs belges dont souffre la France et il en est résulté, en fin d'année, un arrêt presque complet des expéditions à destination de ce pays.

b) Vis-à-vis de la *zone du florin*, l'accroissement des échanges est particulièrement important. Les Pays-Bas, en tant que partenaires de la Convention douanière en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1948, bénéficient, à l'importation, de l'avantage qui leur est accordé dans le cadre de cette union; d'autre part, la production belge répond assez bien aux besoins du marché néerlandais en produits de base et biens d'équipement. Le déficit considérable de la balance des Pays-Bas vis-à-vis de la Belgique et la pénurie de francs belges qui en résulte constituent toutefois un obstacle important au développement des exportations de produits de consommation.

c) Des difficultés monétaires ont entraîné une réduction importante des exportations vers les *pays scandinaves*, malgré l'augmentation des importations et l'octroi de droits de tirage. Ce sont également des difficultés d'ordre monétaire qui sont à l'origine du niveau peu élevé des échanges avec les pays de l'*Europe méridionale*. Par contre, un progrès a pu être enregistré en ce qui concerne l'*Europe orientale*, grâce à la conclusion de certains accords commerciaux, notamment avec l'U. R. S. S.

d) En ce qui concerne la *Suisse*, les échanges se sont maintenus au niveau de 1947 avec cependant un léger recul des exportations et une réduction du boni commercial. Compte tenu des services, tourisme, assurance, services financiers, le solde de la balance des paiements est cependant en faveur de la Suisse.

e) Le commerce avec l'*Allemagne*, surtout avec la bizonne, est en développe-

ment sensible, tant en ce qui concerne les exportations que les importations. Le redressement rapide de l'économie allemande est à l'origine de ce mouvement qui coïncide aussi avec la réapparition de la concurrence allemande sur les marchés extérieurs.

4. Les exportations vers le *Congo Belge*, quoique en progrès, sont encore loin d'atteindre le niveau qui paraît possible et souhaitable.

5. La détérioration de la situation économique de l'*Argentine* et l'épuisement de ses réserves en dollars ont entraîné un bouleversement profond dans les relations commerciales avec ce pays : de créitrice, l'*Argentine* est devenue largement débitrice de l'U. E. B. L. Le prix élevé des exportations argentines a malheureusement empêché la résorption de ce déséquilibre, qui a, en même temps, fortement réduit les possibilités d'exportation à destination de ce pays.

*
* *

En résumé, bien que le progrès des exportations belgo-luxembourgeoises ait, au cours de l'année 1948, assuré une meilleure situation de la balance commerciale globale, certains déséquilibres profonds se sont fait jour ou confirmés. Ils affectent principalement la composition des exportations et leur répartition géographique.

SECTION V. — BALANCE DES PAIEMENTS

Le bilan de l'ensemble des transactions courantes et des opérations en capital de l'U. E. B. L. avec l'étranger, en 1948, se solde par un déficit de 2,3 milliards de fr. alors qu'en 1947, le mali était de l'ordre de 4 milliards de fr. Le déficit de 1948 a été couvert par les prélèvements sur la réserve des moyens de paiements internationaux de la Banque Nationale, tout en ménageant l'encaisse-or qui a augmenté de 1,2 milliard de fr. ainsi que par l'augmentation des engagements envers l'étranger.

Le déficit de la balance des opérations courantes a été sensiblement réduit : il passe de 13,3 milliards de fr. en 1947 à 7 milliards de fr. en 1948; ce progrès est dû au redressement de la balance commerciale, redressement particulièrement marqué au cours du second semestre. Pour apprécier, à sa juste valeur, le progrès réalisé par rapport à l'année précédente, il faut tenir compte du fait qu'en 1947 les rentrées provenant des dépenses militaires des alliés avaient atteint 2,6 milliards de fr.; alors qu'en 1948 il n'a plus été enregistré de recettes de cette nature.

Il faut encore noter que le déficit de la rubrique « Tourisme et voyageurs » est particulièrement élevé en 1948; ceci résulte non seulement de ce que les recettes ont diminué sensiblement par rapport à l'an dernier — elles tombent en effet de 1,7 milliard de fr. à 0,7 milliard de fr. — mais aussi du fait que les dépenses des touristes belges effectuées par le canal officiel des banques ont été plus considérables.

Quant aux opérations en capital, elles ont permis de réduire à raison de 5 milliards de fr. le mali des transactions courantes. L'endettement net des pouvoirs publics vis-à-vis de l'étranger n'a été que de faible ampleur, soit environ

Balance générale des paiements de l'U. E. B. L.
 (en milliards de francs)

POSTES	Crédit (recettes)	Débit (dépenses)	Solde
I. Transactions courantes :			
Opérations sur marchandises (f. o. b.) ...	75,45(a)	80,70(b)	- 5,25
Transports et frais connexes	3,86(c)	7,45(c)	- 3,59
Assurances	0,65	0,93	- 0,28
Tourisme et voyageurs...	0,72	2,82	- 2,10
Salaires et rémunérations professionnelles (y compris les frontaliers)	3,57	1,03	+ 2,54
Redevances pour brevets, droits d'auteur, etc...	-	0,49	- 0,49
Opérations du Trésor, frais de chancellerie et divers	0,16	0,49	- 0,33
Revenus du capital (y compris recettes et dépenses des pouvoirs publics)... ...	4,79	3,05	+ 1,74
Donations :			
Fonds de migrants, dons, soutiens ...	1,08	0,32	+ 0,76
Dons des gouvernements	0,13	-	+ 0,13
Réparations	0,09	-	+ 0,09
Divers	0,64	0,95	- 0,31
Total des transactions courantes	91,14	98,23	- 7,09
II. Erreurs et omissions			- 0,28
Total (I + II)			- 7,37
III. Opérations en capital :			
Rapatriement d'avoirs et d'arriérés de revenus	4,01	0,15	+ 3,86
Investissements, prêts et remboursements de prêts à long terme (opérations des particuliers)	2,28	1,99	+ 0,29
Emprunts et remboursements d'emprunts (opérations des pouvoirs publics) ...	3,61	0,96	+ 2,65
Dons conditionnels reçus de l'E. C. A. et droits de tirage nets concédés par l'U. E. B. L.	1,76	2,50	- 0,74
Apurement partiel de la dette du gouvernement belge envers le gouvernement britannique ...	-	1,24	- 1,24
Créance en \$ U. S. A. de la Trizone sur l'U. E. B. L. ...	0,25	-	+ 0,25
Total des opérations en capital	11,91	6,84	+ 5,07
IV. Transferts d'or :			
Cession et acquisition d'or (c/devises) ...	5,94	6,11	- 0,17
Cession et acquisition d'or (c/fr. b.) ...	0,51	1,56	- 1,05
Total (par solde, augmentation des réserves d'or)	6,45	7,67	- 1,22
V. Mouvement des avoirs en devises et francs belges sur l'étranger :			
<i>Dans les accords de paiement :</i>			
diminution des avoirs en devises ...	0,47	-	+ 0,47
diminution des engagements en fr. belges			
<i>En dehors des accords :</i>			
augmentation des avoirs en devises ...	-	0,19	- 0,19
augmentation des engagements en fr. belges ...	4,10	0,86	- 0,86
Mouvement net			+ 4,10
Total (III + IV + V)			+ 3,52
Total (III + IV + V)			+ 7,37

Source : Banque Nationale. Service des Etudes.

(a) Y compris 83 millions de fr pour livraisons « off shore » et 230 millions de fr pour opérations de troc.

(b) Y compris 301 millions de fr pour « Government procurement » et 230 millions de fr pour opérations de troc.

(c) Y compris 633 millions de fr de provisions de bord.

1,4 milliard de fr. Quant aux rapatriements d'avoirs et d'arriérés de revenus, bien qu'inférieurs à ceux réalisés en 1947, ils restent cependant à un niveau élevé.

En résumé, la balance globale des paiements de 1948 permet de constater un retour à une situation plus normale; ceci apparaît dans la réduction du déficit de la balance commerciale et la diminution des rapatriements d'avoirs et des arriérés de revenus. Du point de vue balance des paiements courants par zone monétaire, un déséquilibre persiste toutefois; le déficit avec la zone monétaire du dollar subsiste, mais il est moins important qu'en 1947.

CHAPITRE II

UNION BELGO-NÉERLANDO-LUXEMBOURGEOISE

La Convention Douanière belgo-néerlando-luxembourgeoise est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1948. Les Gouvernements des trois pays s'emploient, par des mesures administratives et économiques, à réaliser progressivement une Union Economique. C'est pourquoi il est intéressant de donner un aperçu de l'économie des deux partenaires. L'économie du Grand-Duché de Luxembourg, l'économie des Pays-Bas, ainsi que la préparation de l'Union Economique sont l'objet des trois sections du présent chapitre.

SECTION I. — ÉCONOMIE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG (1)

En raison des liens étroits existant entre les économies belge et luxembourgeoise, la situation des deux pays a été fort semblable au cours de 1948.

La position budgétaire du Grand-Duché s'est améliorée; les prévisions pour 1949 laissent apparaître un léger excédent des dépenses extraordinaires, mais l'équilibre des dépenses ordinaires semble atteint.

**Prévisions budgétaires du Grand-Duché de Luxembourg
pour 1949**
(en milliers de francs luxembourgeois)

DESIGNATION	Budget ordinaire	Budget extraordinaire	TOTAL
Recettes...	1.951.819	1.154.112	3.105.931
Dépenses	1.946.451	1.436.600	3.383.052
Solde	+ 5.368	- 282.488	- 277.121

Source : Service d'Etudes et de Documentation économiques du Ministère des Affaires économiques du Grand-Duché de Luxembourg.

(1) Avec la collaboration du Service d'Etudes et de Documentation économiques du Ministère des Affaires économiques du Grand-Duché de Luxembourg.

Comme en Belgique, la suppression de diverses réglementations de prix et de certains subsides a provoqué une hausse de l'indice du coût de la vie et en conséquence des augmentations de salaires ont dû être consenties dans un grand nombre de secteurs.

Les caractéristiques principales de la production sont reprises ci-après. On y constate un développement des industries produisant des biens d'investissement, tandis que les industries de biens de consommation ont dû réduire leurs activités comme ce fut le cas en Belgique.

La production de minerais de fer a augmenté de 70 % par rapport à l'année 1947, grâce à une reprise des exportations et à l'augmentation de la consommation indigène. Néanmoins, la production de 3,4 millions de tonnes en 1948 ne représente encore que 65 % de la moyenne de 1929/1939.

Dans l'industrie sidérurgique, le nombre des hauts fourneaux en activité est passé de 18 à 25. Le tableau ci-dessous montre l'essor remarquable de la production en 1948.

Production sidérurgique au Grand-Duché de Luxembourg
(en tonnes)

ANNEE	Fonte		Acier		Laminés	
	Total	Moyenne mensuelle	Total	Moyenne mensuelle	Total	Moyenne mensuelle
1937	2.512.495	209.375	2.510.234	209.186	2.060.389	171.699
1938	1.550.703	129.225	1.436.505	119.708	1.184.310	98.693
1947	1.818.160	151.513	1.714.297	142.858	1.401.559	116.797
1948	2.624.186	218.682	2.452.844	204.404	1.972.974	164.415

Source : Groupement des Industries Sidérurgiques du Grand-Duché de Luxembourg.

Le personnel ouvrier des industries sidérurgique et minière a augmenté de 17.628 en décembre 1947 à 21.539 en décembre 1948.

La production de courant électrique a été en augmentation nette : 581.043.637 kWh en 1948 contre 413.225.000 kWh en 1947.

A la suite des mesures de contingentement et de change, les fonderies et ateliers de construction ont perdu certains débouchés traditionnels. Le programme de rééquipement des usines sidérurgiques luxembourgeoises a heureusement contribué à maintenir l'activité des ateliers de construction à un niveau normal correspondant plus ou moins au niveau de 1938.

L'industrie des cuirs traverse une crise assez sérieuse et le degré d'occupation, par rapport à 1938, n'a atteint que 50 % environ.

La mévente a été encore beaucoup plus prononcée dans l'industrie gantière qui se trouve handicapée par la politique douanière prohibitive poursuivie par certains pays acheteurs.

Dans l'industrie textile, des vêtements et de la confection, la concurrence étrangère s'est fait nettement sentir en 1948, quoique la diminution de la production, par rapport à 1947, n'ait pas encore atteint des proportions trop inquiétantes. Cependant, les possibilités d'exportation ont diminué sérieusement.

Dans l'industrie des matériaux de construction, seule l'industrie des ciments a connu un degré d'occupation intéressant. Une forte activité s'est accusée dans le secteur du bâtiment.

L'industrie des carreaux céramiques a atteint en 1948 le niveau de production de l'année 1938. Toutefois, cette industrie subit de plus en plus la concurrence des produits de substitution. La situation dans l'industrie de la faïencerie est restée très précaire, vu les restrictions de change et les mesures protectionnistes des pays clients; le degré d'occupation y a atteint à peine 60 % par rapport à 1938. Il en est de même dans l'industrie ardoisière qui a perdu le marché allemand.

Toutes les industries alimentaires ont marqué un recul par rapport à 1947. Le degré d'occupation des brasseries s'est situé entre les indices 52 à 60 par rapport à 1938. Les fabriques de pâtes alimentaires n'ont travaillé qu'à 57 % de leur capacité normale. L'industrie des vins mousseux et des alcools de bouche a traversé une période critique, la demande ayant fortement diminué. L'industrie de la margarine a éprouvé des difficultés pour l'exportation de ses produits; les exportations vers la Belgique surtout n'ont pas encore atteint leur niveau d'avant-guerre.

Pour la production agricole, 1948 a été, d'une façon générale, une année normale : le léger recul de la production végétale est largement compensé par l'augmentation de la production animale. Les besoins sont couverts à raison de 100 % pour le lait, le beurre et les pommes de terre; 75 % pour le blé, ce qui est normal; 75 à 80 % pour la viande, ce qui est inférieur à l'avant-guerre. La production d'œufs, également insuffisante, a rendu l'importation nécessaire.

Dans l'ensemble, les divers éléments examinés ci-dessus confirment que l'économie luxembourgeoise a partagé en 1948 les avantages et les difficultés de l'économie belge à laquelle elle est étroitement liée.

SECTION II. — ÉCONOMIE DES PAYS-BAS (1)

§ I. — AIDE AMÉRICAINE ET RESTAURATION DE L'ÉCONOMIE

La poursuite, en 1948, de la politique économique suivie jusqu'alors aurait provoqué un déficit de la balance des paiements de l'ordre de 2 milliards de fl. Pour éviter une restriction drastique des importations, avec toutes les conséquences qu'elle comporte, il s'imposait de demander à nouveau des crédits considérables à l'étranger. Mais persévéérer indéfiniment dans cette voie n'était guère possible. Des emprunts et des crédits multiples avaient été demandés jusqu'à fin 1947 : les Pays-Bas avaient reçu environ 1 milliard de fl. de crédit à court terme et 1,5 milliard de fl. de crédit à long terme (2). De plus, jusqu'à la fin du premier trimestre 1948, près de 600 millions de fl. d'avoirs à l'étranger avaient dû être réalisés et les réserves-or avaient diminué de 600 millions de fl. Au 1^{er} janvier 1948, l'encaisse en dollars de la « Nederlandsche Bank » ne s'élevait plus qu'à 15 millions de \$ (3).

(1) Avec la collaboration de l' « *Afdeling Economisch Onderzoek* » du « *Departement van Economische Zaken* » des Pays-Bas.

(2) Fin 1947, 300 millions de fl. de crédit à court terme avaient été amortis, tandis que 500 millions de fl. restaient disponibles sur le crédit à long terme.

(3) *Nota in zake de deviezenpositie*, 31 mars 1948, p. 15.

L'Aide Marshall est, à cet égard, intervenue au moment opportun; elle a permis notamment de maintenir les importations à un niveau identique à celui de 1947. Cependant, comme elle ne fut effective qu'à partir du 1^{er} avril 1948, le pays s'est encore trouvé aux prises, durant les premiers mois de l'année, avec des difficultés de transition; celles-ci ont rendu nécessaire, entre autres, de nouvelles cessions d'or, des prêts sur or et des réquisitions de titres.

Des 327 millions de \$ d'autorisations d'achat accordées par l'E. C. A. pour la période 1948, 200,2 millions furent effectivement utilisés en 1948.

Il en résulte que les constatations favorables commentées ci-dessous sont dues en grande partie à l'E. R.P. Un calcul du *Centraal Planbureau* a montré que, grâce à l'Aide Marshall, la consommation totale s'est accrue de 10 % supplémentaires et les investissements nets de 50 % supplémentaires. Ces investissements se rapportent et à l'extension de l'appareil de production et à la reconstitution des stocks.

§ 2. — PRODUCTION

L'indice annuel de la production industrielle est passé de 74 en 1946 à 94 en 1947 et à 113 en 1948 (1). L'indice mensuel a atteint 125 en décembre.

Le niveau d'emploi étant plus élevé, la productivité du travail n'a pas encore retrouvé son niveau d'avant-guerre, mais une légère amélioration s'est manifestée en fin 1948.

Indices de la production, de l'emploi et de la productivité dans l'industrie des Pays-Bas (a)

(1938 = 100)

DESIGNATION	1945		1946				1947				1948			
	4 ^e trim.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	
Production...	58	61	67	78	89	84	91	95	107	104	110	112	125	
Emploi	85	95	102	109	114	117	121	124	128	133	136	137	140	
Productivité du tra- vail	60	65	65	72	79	72	75	76	84	78	81	82	89	

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

(a) Industrie de la construction non comprise.

Le niveau de production en 1948 a varié selon les industries. L'extraction du charbon se trouve à l'indice 82, la production de matériaux de construction à 95, tandis que l'activité de l'industrie de la construction, qui n'est pas relevée dans l'indice de la production industrielle, n'atteint que l'indice 70. En y incorporant l'industrie de la construction, l'indice de la production industrielle se situe environ à 105 (2).

(1) Base 1938 = 100. Industrie de la construction non comprise.

(2) *Memorie van Antwoord aan de Eerste Kamer op hoofdstuk X der Rijksbegroting 1949*.

La production de pétrole des *Coevordenvelden*, mis en exploitation en 1945, subvient déjà pour 20 % aux besoins hollandais, ce qui peut être considéré comme remarquable. L'industrie alimentaire n'a pas retrouvé son niveau d'avant-guerre : la production n'est encore qu'à l'indice 70 pour le lait entier condensé et pour le beurre, 77 pour le fromage et 87 pour le lait en poudre.

La production agricole a fait d'importants progrès mais reste toujours insuffisante.

Estimation des récoltes
(en milliers de tonnes)

ANNEE	Froment	Seigle	Orge	Avoine	Légumi-neuses	Pommes de terre	Bette-raves sucrières
1938	434	551	140	447	137	2.843	1.520
1939	417	603	146	449	186	3.050	1.716
1946	359	456	176	425	80	4.245	1.705
1947	194	318	179	339	62	4.611	1.578
1948	306	382	138	316	46	5.870	1.893

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

Les transports ont suivi l'évolution de la production : les tonnages transportés par la navigation intérieure, par route et par fer, ont dépassé le niveau de 1938.

Comme les années précédentes, le chômage a été pratiquement inexistant : au 31 décembre 1948, on relève 44.800 chômeurs complets inscrits et 25.100 ouvriers D. U. W. inscrits (1). La paix sociale, de son côté, a favorisé la production; le nombre de jours ouvrables perdus du fait de grèves ne s'est élevé qu'à 131.394 contre 203.399 en 1947.

Grâce à l'augmentation de la production, la réglementation de la distribution a été supprimée dans différents secteurs et le contrôle des prix a été assoupli pour plusieurs produits.

§ 3. — COMMERCE EXTÉRIEUR

Bien que le déficit de la balance commerciale en 1948 ait diminué par rapport à l'année précédente, l'équilibre est cependant loin d'être atteint.

Les exportations des Pays-Bas sont rendues difficiles parce qu'elles se composent en grande partie de produits de luxe ou considérés comme non essentiels. L'importance des besoins élémentaires a relegué ces articles à l'arrière-plan du commerce international et, en conséquence, la concurrence y fut plus sévère que sur le marché des matières premières. De plus, la production est insuffisante là où les débouchés existent : c'est le cas du fromage par exemple.

En 1948, le volume des exportations de produits du règne animal ne s'élève encore qu'à 33 % de la moyenne des années 1937/1938, la rareté des devises n'ayant pas permis les importations nécessaires d'aliments pour bétail.

(1) Les ouvriers D. U. W. (*Dienst Uitvoering Werken*) sont des chômeurs utilisés par les services publics. En outre, environ 100.000 hommes étaient encore sous les armes.

Balance commerciale des Pays-Bas

PERIODE	Importation (en millions de florins)	Exportation (en millions de florins)	Solde (en millions de florins)	Pourcentage de couverture
1938 Année...	1.414	1.038	376	73
1946 Année...	2.145	785	1.360	37
1947 Année...	4.253	1.859	2.394	44
1948 1 ^{er} trimestre	1.126	512	614	46
2 ^e trimestre	1.226	667	559	54
3 ^e trimestre	1.262	652	610	52
4 ^e trimestre	1.305	839	466	64
1948 Année...	4.921	2.670	2.251	54

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek.

Le gouvernement hollandais s'est efforcé de mettre fin au déséquilibre fondamental de sa balance commerciale et de sa balance des paiements par une politique d'industrialisation.

Le montant des investissements nets permet de se rendre compte des efforts accomplis en vue d'atteindre ce but. Les investissements ont atteint 2,09 milliards de fl. en 1948 et les projets de 1949 sont évalués à 2,17 milliards de fl. dont 950 millions pour l'industrie. Les investissements industriels ont été de 700 millions de fl. en 1947 et 800 millions de fl. en 1948.

La déficience de la production hollandaise en ce qui concerne les produits traditionnellement exportés vers la Belgique a été une des causes du déficit de la balance commerciale entre les deux pays. En outre, les exportations hollandaises, en général, se sont heurtées à la saturation du marché belge.

Le maintien des contingents et des licences n'a pas permis, à cet égard, d'apprécier l'influence de la suppression du tarif douanier sur les courants commerciaux hollando-belges.

§ 4. — SITUATION MONÉTAIRE, PRIX ET SALAIRES

Bien que l'équilibre budgétaire n'ait pu encore être réalisé, il faut noter cependant une nette tendance à l'amélioration. Grâce à la modification de la politique suivie en matière de subsides, le déficit budgétaire a tendu à se réduire sensiblement.

La compression des subsides a toutefois entraîné quelques hausses de prix, notamment pour les produits suivants : pain, sucre, viande de porc, anthracite, ainsi qu'une majoration des salaires. Un supplément de 1 fl. par semaine ou de 4,50 fl. par mois a été consenti aux bénéficiaires d'un revenu annuel inférieur à 3.700 fl. Mais les producteurs n'ont pu incorporer cette hausse de salaire dans les prix; pour compenser les charges que cette dernière mesure entraîne, le gouvernement a l'intention d'accorder des diminutions d'impôts.

Au cours de l'année 1948, la circulation monétaire est passée de 6.954 à 7.332 millions de fl. Vu l'augmentation des prix et de la production, on peut conclure que la pression inflatoire s'est relâchée.

L'aide E. R. P. a exercé des effets déflatoires : la contre-valeur en florins de l'aide directe accordée sous forme de dons est versée à un compte spécial de la « Nederlandsche Bank » et ne sert pas au financement des déficits budgétaires.

L'action inflatoire exercée par les retraits excédentaires opérés auprès des caisses d'épargne s'est affaiblie du fait de l'épuisement des réserves. D'autres éléments pouvant présenter un caractère inflatoire ont été les crédits octroyés à l'Indonésie et à la « Nederlands-Indonesische Maatschappij tot Financiering van het Economisch Herstel van Indonesië ». Mais d'une manière générale, il semble bien que le danger d'inflation est écarté; cette tendance sera renforcée quand les éléments artificiels des prix auront disparu.

La politique d'argent à bon marché a pu être appliquée sans grandes difficultés; ceci ressort de la conversion récente de l'emprunt de 1938 à 3 et 3 1/2 % en un emprunt à court terme à 3 % et un autre à long terme à 3 1/4 % (1).

*
* *

Par rapport à 1947, la situation économique des Pays-Bas a donc été en amélioration sensible. La production industrielle a dépassé le niveau d'avant-guerre. Le déficit de la balance des paiements est passé de 1.632 millions de fl. en 1947 à 1.390 millions de fl. en 1948. Le déficit en \$ s'est aussi réduit, il est tombé de 1.303 millions de fl. à 1.007 millions de fl.

La fortune nationale, en régression depuis la guerre, a augmenté de 0,54 milliard de fl. en 1948; un accroissement de 1,18 milliard de fl. est prévu pour 1949. L'influence de l'E. R. P. a été prépondérante dans ce relèvement.

SECTION III. — UNION ÉCONOMIQUE BELGO - NÉERLANDO - LUXEMBOURGEOISE

L'année 1948, qui est aussi la première année de la mise en vigueur de la Convention Douanière entre les Pays-Bas et l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, a été placée sous le signe du développement des travaux préparatoires à la réalisation de l'Union Economique.

Faisant suite à la Conférence des Ministres des trois pays qui s'est tenue en fin janvier, les travaux et délibérations des organes de la Convention Douanière ont permis à la réunion ministérielle du Château d'Ardenne du début de juin d'aborder, dans son ensemble, le problème de l'Union Economique. Un accord y a été réalisé sur la nécessité de remplir, dans le plus bref délai et si possible avant le 1^{er} janvier 1950, les conditions suivantes considérées comme indispensables à la mise en vigueur d'une telle Union :

- a) retour à un système de libre consommation;
- b) diminution des subsides à la production et à la consommation;
- c) communication et coordination des projets d'investissements;
- d) unification des politiques fiscales et sociales;
- e) équilibre budgétaire.

(1) La conversion a porté sur 1,5 milliard de fl.

L'aperçu ci-après, qui retrace l'activité des trois Conseils de la Convention Douanière, fait apparaître les efforts et les progrès réalisés dans cette voie en 1948.

§ 1. — CONSEIL ADMINISTRATIF DES DOUANES

L'ensemble des propositions du rapport déposé en avril 1947 sur l'unification des droits d'accises et des taxes de transmission ayant été jugé inacceptable dans l'immédiat, en raison notamment des répercussions d'ordre budgétaire et social, de nouvelles propositions ont été faites qui ont rencontré l'approbation des gouvernements.

Un accord d'unification partielle des droits d'accises a été signé à La Haye le 16 décembre 1948 (1). Il prévoit pour la Belgique :

- a) la suppression des droits d'accises sur les cafés, le benzol, l'acide acétique et les vinaigres, les eaux minérales et les limonades;
- b) la diminution des droits d'accises sur la bière, les cigarillos et le tabac à fumer;
- c) l'augmentation des droits d'accises sur les cigarettes.

L'accord n'a pu être obtenu sur l'unification des droits d'accises sur l'alcool, les allumettes, l'essence et le sucre; l'unification du régime et des taux des taxes de transmission et de facture n'a pu être réalisée.

§ 2. — CONSEIL DES ACCORDS COMMERCIAUX

Le Conseil a suivi de près l'exécution de l'accord commercial belgo-néerlandais conclu pour la période du 1^{er} juillet 1947 au 30 juin 1949; il a veillé à l'harmonisation progressive des accords commerciaux et de paiements avec les pays tiers, notamment en préconisant la présence aux négociations d'un observateur du pays partenaire.

§ 3. — CONSEIL DE L'UNION ÉCONOMIQUE

Le bref exposé qui suit est consacré aux travaux et préoccupations des principales Commissions du Conseil de l'Union Economique.

1. Commission pour le Commerce et l'Industrie.

Au cours de l'année écoulée, à l'intervention de cette Commission, il a été fait appel, à plusieurs reprises, à « la procédure de la consultation préalable » (2); la Belgique a fait preuve d'une large compréhension à l'égard des projets d'extension de l'industrie hollandaise qui visaient principalement les industries de l'acier, du caoutchouc et de la céramique.

La Commission a réparti ses travaux en plusieurs sous-commissions pour l'examen des problèmes spéciaux; parmi ceux-ci on peut retenir : la réglementation et l'organisation de l'économie, l'activité économique des étrangers, la législation sur les abus en matière commerciale et sur la propriété industrielle et commerciale.

(1) La date du 1^{er} avril 1949 a été proposée pour la mise en application de cet accord qui devait être soumis à la délibération des Chambres Législatives.

(2) *L'Economie Belge en 1947*, op. cit., p. 210.

2. Commission de la Coordination des Investissements.

Une Commission spéciale a été instituée pour préparer la comparaison et l'harmonisation éventuelle des programmes d'investissements privés et publics des pays membres.

3. Commission Agriculture, Ravitaillement et Pêche.

Les problèmes que suscitent la coordination des politiques agricoles et la préparation du régime des échanges des produits agricoles entre les trois pays de la future union font l'objet des études de cette Commission; elle a réparti les travaux en diverses sous-commissions de la façon suivante : les prix, les questions techniques, les problèmes agricoles généraux, les industries agricoles et alimentaires, l'alimentation, des grandes cultures, le cheptel et la viande, les produits laitiers, l'horticulture, l'aviculture et les œufs, la pêche.

4. Commission des Prix et Salaires.

Cette Commission s'est particulièrement attachée à l'étude des deux premiers points du Protocole du Château d'Ardenne, en collaboration, pour ce qui concerne le retour à la libre consommation, avec la Commission des Répartitions et Priorités.

Il a été constaté que la différence existant encore dans le degré d'approvisionnement des deux économies était un obstacle à la réalisation de l'Union, d'autant plus que le Gouvernement des Pays-Bas devait en conséquence suivre une politique assez rigide de réglementation des prix. L'assouplissement et l'abolition des réglementations y sont conditionnés par l'amélioration de l'approvisionnement, laquelle sera facilitée et accélérée par une aide financière extérieure et notamment par les allocations Marshall qui favoriseront en même temps le relèvement de la production intérieure.

Exception faite pour le système d'intervention des Monopoles et du Fonds d'Egalisation de l'Agriculture aux Pays-Bas, le régime des subventions existant encore dans les trois pays ne résulte pas d'une politique délibérée, mais a été imposé par les conséquences de la guerre. Il est donc normal qu'il disparaisse avec les causes qui lui ont donné naissance. C'est ainsi que les Pays-Bas ont, au cours de l'année, avec le retard dû aux circonstances différentes dans lesquelles ils se sont trouvés, réalisé une étape importante dans la voie de la suppression des subventions et se sont ainsi nettement rapprochés de la situation belgo-luxembourgeoise.

L'étude comparative des niveaux absolus et relatifs des prix de gros et de détail a montré que les écarts tendent à se réduire; on peut considérer qu'après suppression des dernières interventions et mesures de réglementation, il n'y aura plus, de ce point de vue, obstacle à la libération des échanges de marchandises.

5. Commission des Répartitions et Priorités.

Cette Commission a collaboré avec la Commission des Prix et Salaires à l'étude de la suppression graduelle des mesures de réglementation et de rationnement des marchandises. Elle s'est également occupée de l'harmonisation des règlements pris dans le cadre de la Convention Douanière.

6. Commission des Questions Sociales.

Une Commission spéciale a été instituée pour l'examen des problèmes sociaux et plus particulièrement des questions relatives à la sécurité sociale, à la législation du travail et au problème de la main-d'œuvre. Cette Commission étudiera aussi, en collaboration avec la Commission des Prix et Salaires, la situation comparée des salaires dans les trois pays.

7. Commission des Problèmes Monétaires.

C'est à cette Commission qu'incombe l'étude de l'important problème de la convertibilité des monnaies. A ce titre, elle a réservé toute son attention aux problèmes suivants : l'équilibre monétaire interne, l'équilibre budgétaire, l'équilibre qualitatif et quantitatif de la balance des paiements. Elle doit aussi préparer l'organisation future du régime des devises et des changes de Benelux.

8. Commission de la Fiscalité Directe.

La Commission a considéré que l'unification de la législation sur les impôts directs ne s'imposait pas; elle a estimé qu'il convenait toutefois d'éviter d'accroître les divergences existantes et ses travaux sont conduits en vue d'assurer la meilleure coordination possible.

9. Commission des Transports et Questions Portuaires.

La Commission s'est ralliée au principe de l'égalité des droits portuaires. A son intervention, les Gouvernements ont agi de concert pour empêcher le détournement du trafic rhénan vers les ports allemands; des accords ont été réalisés pour le transport de sable et de gravier, pour le remorquage sur le Haut-Rhin, ainsi qu'au sujet des écluses du Canal du Zuid-Beveland, du pont de Vlakte et des formalités douanières à Esschen et Lanaye. Une sous-commission technique s'occupe des problèmes relatifs à l'Escaut.

Les principaux problèmes qui n'avaient pas été résolus à la fin de l'année 1948 sont : les frais de remorquage sur le Bas-Rhin et en Zélande, les conditions de concurrence des services de pilotage, le canal de Moerdijk, le canal de Terneuzen et le bouchon de Lanaye.

10. Commission de la Coordination des Statistiques.

L'examen des problèmes relatifs à la coordination des statistiques a été entrepris systématiquement, notamment en matière de prix, de salaires, de commerce, etc... La Commission a également suggéré de publier, en 1949, un annuaire statistique des pays de Benelux.

11. Commission de la Coopération Economique.

Cette commission a eu pour principale préoccupation, d'une part d'assurer la coordination des travaux à présenter séparément à l'Organisation Européenne de Coordination Economique et, d'autre part, d'élaborer les éléments de l'attitude à prendre par les pays de Benelux dans la présentation et la défense des rapports communs.

CHAPITRE III

AIDE AMÉRICAINE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

Dans un discours prononcé à Harvard le 5 juin 1947, M. G. Marshall, Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, a dépeint la situation économique de l'Europe et insisté sur les difficultés que suscitait le problème des paiements internationaux, en particulier le financement des importations en provenance de l'hémisphère occidental. Il a proposé aux pays européens d'évaluer le montant de leurs besoins actuels et d'étudier en commun les mesures à prendre afin de restaurer l'économie européenne avec l'aide financière éventuelle des Etats-Unis.

Cette offre d'assistance fut suivie, en juillet 1947, de la Conférence des XVI à Paris. Celle-ci rédigea un rapport et chargea un comité de présenter les résultats de ses travaux aux autorités américaines. Les propositions des XVI furent examinées par différentes commissions et donnèrent lieu finalement au vote, en avril 1948, de l'*Economic Cooperation Act of 1948* (1).

D'autre part, la Conférence des XVI créa un Comité de Coopération économique européen, dont les travaux aboutirent à la « Convention de Coopération économique européenne » du 16 avril 1948; les deux traits dominants de la Convention sont :

- 1^o l'engagement pris par les signataires d'élaborer un programme commun de relèvement;
- 2^o la mise sur pied d'une organisation capable d'assurer le succès du plan de relèvement européen. Cette institution, dénommée « Organisation Européenne de Coopération Economique » (O. E. C. E.) siège à Paris.

Il sera procédé ci-dessous à l'examen des caractéristiques principales de la loi américaine d'aide à l'Europe, du fonctionnement de l'Organisation Européenne de Coopération Economique et des conséquences du « Plan Marshall » pour la Belgique.

SECTION I. — « ECONOMIC COOPERATION ACT OF 1948 ».

L'*Economic Cooperation Act of 1948* est la première des quatre lois formant le *Foreign Assistance Act of 1948*, qui constitue l'ensemble des textes

(1) Loi de Coopération économique de 1948.

législatifs concernant l'aide américaine à l'étranger; cette première loi règle l'organisation de l'aide à l'Europe.

§ 1. — PRINCIPES GÉNÉRAUX

L'exposé des motifs de la loi américaine précise que le programme de restauration de l'Europe ne peut être considéré comme une aide américaine pure et simple, mais comme une intervention matérielle devant permettre la réalisation de l'effort de relèvement basé sur la coopération réciproque des Etats européens. Les moyens que ceux-ci devront mettre en œuvre pour pouvoir se passer de l'aide extérieure à partir de 1952 sont l'augmentation de la production, l'assainissement monétaire et financier ainsi que le développement du commerce extérieur par la suppression des obstacles l'entravant actuellement.

§ 2. — ORGANISATION ET NATURE DE L'AIDE

L'organisme administratif principal (1) chargé de l'application de la loi d'aide à l'Europe est l'*Economic Cooperation Administration* (E. C. A.) dont le siège est à Washington. Cette Administration examine les besoins des « pays participants », élabore sur cette base les programmes d'aide (2) et veille à leur exécution.

La loi américaine stipule également que l'octroi de l'aide est subordonné à la conclusion préalable d'accords bilatéraux entre, d'une part, les Etats-Unis et, d'autre part, les « pays bénéficiaires ». Ces derniers doivent prendre divers engagements, notamment de faire les efforts nécessaires à la restauration de leur économie dans le domaine de la production et des finances ainsi que de n'employer la contre-partie en monnaie nationale des dons reçus qu'après accord du Gouvernement des Etats-Unis.

L'aide américaine peut revêtir la forme de fournitures de marchandises, de prestations de services et de communications de renseignements techniques. Elle est accordée sous forme de dons et de prêts (3); elle ne peut faire l'objet d'une utilisation ou d'une remise de dollars qu'à des fins explicitement prévues par l'E. C. A. (4).

§ 3. — PROTECTION DE L'ÉCONOMIE AMÉRICAINE

Aux termes de la loi, l'Administration de l'E. C. A. doit veiller à ce que l'aide accordée à l'étranger ne pèse pas trop lourdement sur l'économie des Etats-Unis et éviter qu'elle porte préjudice aux besoins vitaux du peuple américain.

(1) Il existe en outre un conseil consultatif pour les problèmes internationaux monétaires et financiers, une commission mixte de la Coopération Économique Etrangère et un représentant spécial nommé par le Président auprès des pays participants.

(2) Cependant, l'E. C. A. a décidé que la répartition de l'aide américaine pour la période du 1^{er} juillet 1948 au 30 juin 1949 serait effectuée par les pays participants eux-mêmes.

(3) Ces prêts portent intérêt de 2,5 % à partir de 1952; le remboursement du principal est réparti sur 35 ans à partir de 1956.

(4) L'aide américaine peut servir aussi au paiement d'achats effectués ailleurs qu'aux Etats-Unis dans certaines conditions; dans ce cas, les achats sont appelés « *off shore* ».

SECTION II. — ORGANISATION EUROPÉENNE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

§ I. — ORGANES DE L'INSTITUTION

Les différents organes de l'Organisation Européenne de Coopération Economique, dont la mission est de mettre en œuvre les engagements souscrits par les pays membres, sont :

- 1^o le Conseil, où sont représentés tous les pays membres de l'Organisation; il crée les comités ou organismes nécessaires à l'exercice des fonctions de l'Organisation et donne ses directives aux différents comités; il a seul le pouvoir de décision;
- 2^o le comité exécutif, composé de 7 membres, qui assiste le Conseil;
- 3^o le secrétaire général, qui prépare les délibérations du Conseil et du Comité exécutif et assure l'exécution de leurs décisions; il assure la liaison entre les différents Comités de l'O. E. C. E., ainsi qu'entre l'O. E. C. E. et d'autres organismes internationaux;
- 4^o les Comités techniques, appelés soit «horizontaux» lorsqu'ils traitent plus spécialement de questions générales (1), soit «verticaux» s'ils s'occupent de questions plus particulières (2).

§ 2. — ACTIVITÉ DE L'ORGANISATION

L'activité déployée par l'O. E. C. E. peut être examinée sous deux aspects différents : sous l'angle financier, en rapport avec la répartition de l'aide américaine et sous l'angle économique en rapport avec le développement de la coopération européenne.

L'aide financière des Etats-Unis aux pays membres de l'O. E. C. E. se monte à 6.205 millions de dollars pour la période s'étendant du 1^{er} avril 1948 au 30 juin 1949. Après une répartition de cette aide par l'E. C. A. pour le 1^{er} trimestre allant du 1^{er} avril au 30 juin 1948, les pays participants furent invités à se mettre d'accord sur une répartition de l'aide affectée à l'exercice allant du 1^{er} juillet 1948 au 30 juin 1949, et prenant la forme soit d'une aide directe, soit d'une aide conditionnelle.

Le recours au principe de l'aide conditionnelle permet de remédier à certaines difficultés du commerce européen qui résultent de l'inconvertibilité des monnaies. Il est apparu, en effet, à l'organisation de Paris que, pour rétablir la viabilité des économies des pays participants, il ne suffisait pas de leur permettre de couvrir le déficit de leur balance des paiements en dollars; il fallait également trouver un moyen de solder les dépassements (3) des marges de crédit figurant aux accords de paiement bilatéraux sous peine de devoir réduire encore les échanges

(1) Exemples : Comité des Programmes, Comité de la Balance des Paiements.

(2) Exemples : Comité du Charbon, Comité des Transports intérieurs.

(3) Les accords de paiement bilatéraux prévoient généralement que tout dépassement des marges de crédits consenties réciproquement dans l'accord, donnent lieu à remboursement en or ou devises au choix du pays créancier. L'épuisement des réserves or et devises fortes des parties contractantes a eu pour effet de réduire les échanges commerciaux.

commerciaux entre les pays membres de l'O. E. C. E. Des estimations de ces dépassements ont été faites et le montant de l'aide conditionnelle a été fixé sur cette base pour chacun des pays participants. Un plan de paiements intraeuropéens a été élaboré; le pays membre qui reçoit une aide conditionnelle accorde, en contrepartie, des droits de tirage généralement en sa propre monnaie aux pays débiteurs, membres de l'O. E. C. E. L'« Accord de paiements et de compensations entre les pays européens » signé le 16 octobre 1948 par les pays membres règle la fonctionnement du système des droits de tirage; il en confie la gestion à la Banque des Règlements Internationaux à Bâle.

L'O. E. C. E. s'est également préoccupée d'élaborer un programme commun de relèvement destiné à assurer la viabilité de l'économie européenne en 1952. Les pays membres ont été invités à lui faire parvenir des memoranda et des statistiques précisant la politique économique qu'ils avaient l'intention d'adopter pour remédier aux difficultés actuelles. Parmi les documents remis à Paris, les plus importants sont les mémoires relatifs aux programmes à long terme, sur la base desquels doit être dressé le plan d'ensemble de relèvement. Après avoir examiné et confronté les programmes nationaux, l'organisme de Paris a rédigé, vers la fin de l'année 1948, un « Rapport Intérimaire »; celui-ci mentionne les incompatibilités des plans présentés par chacun des pays participants et les modifications qu'il conviendrait d'apporter afin, notamment, d'harmoniser les politiques économiques esquissées en vue de réaliser une intégration progressive des différentes économies et diminuer encore le déficit en dollars de la balance des paiements. Toutefois, il semble que ce document n'attache pas une importance suffisante à l'augmentation des recettes en dollars des pays membres.

SECTION III. — LA BELGIQUE ET LE PLAN MARSHALL

§ 1. — ORGANISATION ADMINISTRATIVE BELGE DE LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

En ce qui concerne les problèmes soulevés par le « Plan Marshall » en Belgique, la compétence générale appartient au Comité Ministériel de Coordination Economique élargi par l'adjonction du Ministre des Colonies (C. M. C. E. — E. R. P.); le secrétariat du Comité est assumé par le Secrétaire Général de l'Administration Belge de Coopération Economique, laquelle administration est chargée de la coordination des problèmes relatifs à la coopération économique européenne et de l'exécution du plan Marshall en Belgique.

Il existe, en outre, différents organismes de liaison (1), notamment la Commission de Coopération Economique Benelux, qui traite des problèmes communs aux trois pays, ainsi que la Mission permanente entretenue par la Belgique auprès de l'O. E. C. E.

Enfin, une « Commission de contact », composée de délégués patronaux et syndicaux, a été créée; elle permet au Gouvernement d'informer ou de consulter les milieux intéressés chaque fois qu'il apparaît opportun de le faire.

(1) La liaison avec la Commission Economique Interministérielle est assurée par le Comité Administratif de Coordination Economique.

§ 2. — AIDE REÇUE PAR LA BELGIQUE

Le montant global de l'aide accordée à la Belgique et au Luxembourg pour la période s'étendant du 1^{er} avril 1948 au 30 juin 1949 est de 270 millions de \$ (1).

L'aide directe qui s'élève à 62,5 millions de \$, soit environ 2,7 milliards de fr. belges (2), se répartit en 3 millions de \$ de dons et 59,5 millions de \$ de prêts.

L'aide conditionnelle se monte à 207,5 millions de \$. La Belgique a établi en faveur de plusieurs pays membres des droits de tirage en francs belges dont le total s'établit à 218,5 millions de \$, mais, par contre, elle bénéficie d'un droit de tirage en lires sur l'Italie équivalent à 11 millions de \$; le solde de ces deux montants représente l'aide conditionnelle à recevoir des Etats-Unis.

Quelle que soit la forme sous laquelle elle est accordée, l'aide financière permet d'acheter des biens et services aux Etats-Unis ainsi que dans d'autres pays, pour autant que certaines conditions soient observées. La Belgique elle-même a bénéficié de ce système dit « *off shore* »; des dollars reçus par certains pays ont été affectés à l'achat de marchandises en Belgique. Cependant, pour chaque opération financée à l'aide des dollars Marshall, l'accord de principe préalable de l'Administration américaine est requis. Après approbation, l'E.C. A. procède comme suit : elle achète les biens et services et les remet au Gouvernement belge (3), ou bien elle rembourse celui-ci du montant en dollars déboursé par l'importateur privé (4), ou encore elle paye l'exportateur américain en lieu et place de l'importateur privé (5).

De toute façon, les opérations donnent lieu à paiement des marchandises importées par l'acheteur belge et finalement à des rentrées de francs belges à la Banque Nationale.

La contre-partie des dons inconditionnels est portée en compte spécial et ne peut être utilisée qu'avec l'accord de l'E. C. A. La contre-valeur en francs belges du premier emprunt de 47 millions de \$ pour la Belgique, à valoir sur le montant total des prêts de 59,5 millions de \$ accordés à la Belgique et au Luxembourg, servira à financer certains investissements publics. Quant aux francs belges provenant du paiement des importations financées par l'aide conditionnelle, on peut considérer qu'ils sont remis en circulation afin de payer les exportateurs belges qui ont livré leurs produits aux pays bénéficiaires de droits de tirage.

L'aide en dollars effectivement reçue par la Belgique au 31 décembre 1948 dans le cadre du plan Marshall se chiffre à 53,5 millions de \$ (*off shore* non compris), soit 2,3 milliards de fr. belges. Dans le cadre de l'accord de paiement du 16 octobre 1948, les pays bénéficiaires de droits de tirage avaient utilisé la contre-valeur en fr. belges de 81 millions de \$, soit plus de 3,5 milliards de ft.; la Belgique, pour sa part, avait utilisé l'équivalent en lires de 6,3 millions de \$(6). Le solde de ces deux montants, soit 74,7 millions, représente l'utilisation nette des droits de tirage.

(1) Soit approximativement 12,1 milliards de fr. belges.

(2) La part du Grand-Duché de Luxembourg est d'environ 3,6 millions de \$ dont 3,5 millions de prêts.

(3) Procédé du « *Government procurement* ».

(4) Procédé du « *Reimbursement* » généralement appliqué.

(5) Procédé du « *Letter of Commitment to Bank* ».

(6) Un crédit de 2 milliards de fr. belges a été ouvert par la Banque Nationale afin de permettre l'exécution des premières compensations et de mobiliser par anticipation les droits de tirage. Des francs belges ont donc été mis à la disposition de l'« Agent » (B. R. I.) chargé d'effectuer les opérations de compensation avant que la Belgique n'ait reçu effectivement les dollars provenant de l'aide conditionnelle.

Utilisation des droits de tirage accordés par la Belgique
 (en millions de \$)

PAYS	Droits de tirage accordés pour la période juillet 1948-juin 1949	Total utilisé au 31 décembre 1948
Pays-Bas	72.500	18.780 (a)
France	40.000	29.255 (a)
Bizone	17.000	—
Zone française d'occupation	4.000	170
Norvège	23.000	4.783
Zone £	30.000	22.500
Grèce	13.000	—
Danemark	6.500	4.875
Suède	6.000	—
Autriche	4.500	712
Turquie	2.000	—
Italie	— 11.000	— 6.307
Total	207.500	74.768

Source : Administration belge de Coopération économique.

(a) Une partie de ces montants a été mise directement à la disposition des bénéficiaires sans passer par l'intermédiaire de la B.R.I.

*
* *

L'aide américaine a permis à la Belgique, non seulement de financer à due concurrence ses importations en provenance de l'hémisphère occidental, mais aussi de maintenir à un niveau satisfaisant ses exportations à destination des pays membres de l'O. E. C. E. Sans le fonctionnement du plan de paiements intra-européens élaboré à Paris, ces exportations auraient été sensiblement moindres : en effet, d'une part, de nouveaux crédits ne pouvaient être octroyés par la Belgique à l'étranger sans compromettre la situation monétaire du pays, et, d'autre part, les réserves en or et en devises des pays participants s'épuisaient dangereusement. Il apparaît donc que l'aide Marshall a puissamment contribué à entretenir l'activité de la production belge et plus particulièrement des industries belges d'exportation.

Quant à la coopération européenne, les résultats tangibles des travaux accomplis à Paris, en matière de programme de relèvement, ne deviendront apparents qu'au cours des prochaines années, lorsque, après l'expérience du premier exercice, l'O. E. C. E. aura pu établir les principes d'intervention qui assureront le développement de la coopération. L'élaboration de plans d'action à long terme, en collaboration avec les Pays-Bas et le Grand-Duché de Luxembourg, a certes eu l'avantage non seulement d'attirer l'attention sur certains problèmes économiques importants, mais surtout de favoriser le rapprochement des trois pays de la future Union Benelux.

CHAPITRE IV

ÉCONOMIE CONGOLAISE

L'exposé qui suit étant limité par le cadre de la présente publication, il est recommandé au lecteur qui désire se documenter de façon plus complète et plus détaillée sur la situation économique du Congo Belge de consulter les publications spécialisées du Ministère des Colonies (1).

Le récent développement des statistiques coloniales courantes permet, toutefois, de donner à l'aperçu annuel plus de précision que l'année dernière. Un Service de Statistiques coloniales a, en effet, été mis en activité depuis le début de l'année 1948; il a pour mission de centraliser, d'améliorer et de compléter la documentation statistique relative au Congo.

Une de ses premières préoccupations a été de rendre mensuelle la publication, antérieurement trimestrielle, de la statistique du commerce extérieur. Il sera aidé dans sa tâche par un Conseil Supérieur des Statistiques Coloniales, créé par un décret du 1^{er} juillet 1948, qui autorise également le Gouverneur Général de la Colonie à procéder à des enquêtes systématiques dans les domaines démographique, social et économique.

SECTION I. — POPULATION

§ I. — POPULATION INDIGÈNE

Les statistiques démographiques les plus récentes donnent les chiffres de la population indigène au 31 décembre 1947. Elles accusent une augmentation d'environ 200 mille habitants par rapport aux chiffres de l'année précédente.

Population indigène

DATE	Congo Belge	Ruanda-Urundi	Total
1936/1938	10.216.074	3.676.825	13.892.900
31 décembre 1945	10.516.471	3.386.362	13.902.833
31 décembre 1946	10.667.087	3.596.997	14.264.084
31 décembre 1947	10.761.353	3.700.000	14.461.353

Référence : Rapports sur l'Administration du Congo Belge et du Ruanda-Urundi présentés aux Chambres législatives belges.

(1) Plus particulièrement *Plan décennal pour le développement économique et social du Congo Belge*, Bruxelles, 1949, 2 vol.

L'augmentation continue de la demande de main-d'œuvre indigène dans les entreprises européennes en 1948 a posé avec une nouvelle acuité le problème du recrutement maximum de main-d'œuvre masculine dans les villages; afin de réunir les éléments nécessaires à l'étude de cette question, les enquêtes démographiques, qui avaient été interrompues durant la guerre, ont été reprises.

Le recrutement dans les villages semble en effet avoir atteint une limite, qui, si elle était dépassée, mettrait en danger la production agricole indigène et par là le ravitaillement des centres extra-coutumiers et des villes. Fin 1947, la population extra-coutumière s'élevait déjà à 15,6 % de la population indigène totale (1).

Pour combattre l'exode vers les villes, il conviendrait d'améliorer la situation matérielle des populations vivant dans la brousse. C'est dans ce but qu'a été constitué le *Fonds du Bien-Etre Indigène* qui a commencé son activité en 1948; ce Fonds qui dispose de plus de 300 millions de fr. pour la première année a pour mission non pas de supplanter les organismes déjà existants, mais au contraire de coordonner et d'encourager leur action (2).

L'extension de l'activité des services médicaux de la colonie se poursuit également ainsi qu'il ressort de l'augmentation progressive des dépenses prévues dans le cadre du Plan décennal. Mais pour apprécier entièrement cette action, il faut tenir compte aussi de l'importante intervention des sociétés privées dans l'amélioration du sort des indigènes.

Enfin, des Commissions ont été instituées en vue de rechercher une solution au problème des mulâtres et des évolués.

§ 2. — POPULATION NON INDIGÈNE

Les effectifs de la population non indigène ont continué à croître; le pourcentage de ressortissants belges dans la population totale de race européenne dépasse celui d'avant-guerre.

Population de race européenne

DATE	Population totale			Population belge			
	Congo Belge	Ruanda-Urundi	Total	Congo Belge	Ruanda-Urundi	Total	En % de la population totale
31 décembre 1939	27.791	1.404	29.195	19.608	905	20.513	70.26
31 décembre 1946	34.786	1.907	36.693	24.058	1.264	25.322	69.01
31 décembre 1947	43.408	2.349	45.757	31.889	1.596	33.889	74.06

Référence : Rapports sur l'Administration du Congo Belge et du Ruanda-Urundi présentés aux Chambres législatives belges.

(1) Ce pourcentage était de 5 % en 1934, de 9 % en 1939 et de 14,9 % à fin 1946.

(2) Ainsi, un subside de 50 millions de fr. a été alloué à FOREAMI, (Fonds Reine Elisabeth d'Aide Médicale aux Indigènes), afin de lui permettre de poursuivre son action au Kwango.

Les problèmes de l'immigration sont soigneusement étudiés. Un nouveau décret sur l'immigration sera mis en vigueur sous peu. La Société de Crédit au Colonat, qui a été créée le 1^{er} juillet 1947, a déjà accordé des prêts pour un total de 52 millions de fr. en fin 1948.

SECTION II. — PRODUCTION

§ 1. — POLITIQUE INDUSTRIELLE

L'industrialisation du Congo est à l'avant-plan des préoccupations coloniales : les productions de charbon, de textiles, de produits alimentaires et de pâte à papier sont notamment, d'après les vues du Gouvernement Général, susceptibles d'expansion.

Un tel développement doit toutefois être accompagné, non seulement d'une extension correspondante du réseau des transports, mais aussi d'un accroissement des sources d'énergie et des puissances installées. Quatre syndicats d'étude ont recherché les possibilités pratiques de développement de la production d'énergie électrique dans les régions du Bas-Congo, de Stanleyville, d'Albertville ainsi que du Kivu et du Ruanda-Urundi : les plans élaborés ajouteraient à la capacité actuelle une puissance installée de 80.000 kw à 100.000 kw environ. Toutefois leur exécution ne se fera qu'en plusieurs stades (1).

Cependant, le progrès de l'industrialisation est déjà apparent dans plusieurs secteurs; on en trouve, par exemple, une illustration dans l'augmentation des exportations des huiles préparées et le recul des exportations des matières premières oléagineuses.

§ 2. — MINES

En 1948, la production minière a marqué une nette progression dans les secteurs suivants : cuivre, diamant, cassitérite, wolframite, charbon et mineraux de manganèse; une extension importante de la capacité de production est prévue dans le secteur des métaux non ferreux pour 1952-1953 (2). Par contre, la production d'or s'est maintenue au niveau particulièrement bas de 1947, à cause des difficultés financières provenant du maintien du cours officiel.

(1) *Plan décennal pour le développement économique et social du Congo Belge*, op. cit., vol. I, pp. 297 et suivantes.

(2) D'après le mémorandum sur le Congo belge déposé par la Belgique à l'O. E. C. E. à Paris, la production de cuivre sera portée en 1952-1953 à 162.500 t, celles du zinc et de l'étain respectivement à 36.000 t et 17.500 t. Voir aussi *Plan décennal pour le développement économique et social du Congo Belge*, op. cit., vol. I, pp. 91 et suivantes.

Production minière du Congo Belge et du Ruanda-Urundi

DÉSIGNATION	Unité	1939	1947	1948
Cuivre	t	122.649	150.840	155.481
Or fin	kg	16.063	9.376	9.324
Diamant	ct	8.360.354	5.474.517	5.824.567
Cassitérite	t	11.038	17.509	18.145
Mixtes cassitérite - wolfram...	t	.	562	397
Mixtes cassitérite - tantalite- columbite...	t	.	290	522
Wolframite...	t	65	177	219
Tantalo-columbite	t	164	157	145
Minerai de plomb...	t	10.218	1.675	1.002
Minerai de manganèse	t	.	8.519	12.765
Charbon	t	26.775	102.074	117.494
Fonte	t	.	406	141
Argent	kg	72.000	126.196	118.368
Cadmium	kg	.	26.040	18.056
Minerai de bismuth	kg	.	1.164	652
Etain des fonderies (a) ...	t	2.755	3.125	3.937
Cobalt-métal	t	1.216	3.590	3.600
Concentré de zinc (en métal contenu)	t	10.315	41.088	46.584

Source : Ministère des Colonies.

(a) Cet étain provient du traitement sur place d'une partie de la production de cassitérite.

§ 3. — INDUSTRIES TRANSFORMATRICES

L'industrie de la construction a connu une très grande activité en 1948; cependant celle-ci a été freinée par la pénurie de matériaux, malgré l'augmentation notable de leur production et l'accroissement des importations de ciment.

Deux nouvelles centrales électriques de 60.000 C. V. chacune sont en construction : ceci porte leur nombre à 12 et doublera la puissance de l'ensemble des installations.

La plupart des productions chimiques sont en progrès, sauf l'acide carbonique qui enregistre un recul important.

Les difficultés d'exportation ont réduit la production des savonneries de 22.776 t en 1947 à 16.551 t en 1948.

Sauf en ce qui concerne les huiles, les productions alimentaires ont augmenté.

L'industrie textile, en général, marque un progrès par rapport à 1947, sauf pour les tissus parachevés.

La production de chaussures a augmenté d'environ 35 %.

§ 4. — AGRICULTURE

Le Gouvernement colonial met en œuvre tous les moyens dont il dispose pour assurer le développement de la production agricole indispensable à l'amélioration

tion de la situation alimentaire généralement insuffisante des indigènes. Il encourage à cet effet la constitution de sociétés coopératives (1).

L'exécution du programme visant l'amélioration des conditions et méthodes de l'agriculture indigène ainsi que le développement de l'enseignement agricole se poursuit. Les crédits accordés ont permis d'étendre le cadre du personnel du service de propagande agricole et d'augmenter les subsides aux institutions parastatales I. N. E. A. C. (Institut National d'Etudes Agronomiques au Congo Belge) et I. P. N. C. B. (Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge).

Un projet d'ordonnance prévoit la déclaration des achats auprès des producteurs indigènes en vue de permettre un meilleur relevé des productions agricoles.

Quelques productions agricoles importantes sont reprises au tableau ci-dessous.

Production agricole en 1948
(en tonnes)

DESIGNATION	Quantité
Huile de palme...	155.914
Palmistes	111.523
Bananes	1.601.356
Coton	123.757
Arachides	36.106
Café...	19.642
Cacao	1.626
Maïs	73.789
Paddy	82.796
Manioc	477.096
Pois et haricots	11.270
Caoutchouc...	5.302
Quinquina	919
Sisal...	203

Source : Gouvernement Général du Congo Belge.

SECTION III. — COMMERCE EXTÉRIEUR

Le principal indice du développement économique du Congo est, avec l'accroissement de l'activité intérieure, l'évolution du commerce extérieur.

§ 1. — EXPORTATION (2)

Les exportations ont atteint, en 1948, un chiffre record; l'augmentation en tonnage par rapport à l'année 1947 se chiffre à 7 % (3).

(1) Jungers, E., *Discours du Gouverneur général au Conseil du Gouvernement*, Léopoldville 1948, pp. 59-60.

(2) Les statistiques du commerce extérieur pour l'année 1948 sont relatives au Congo Belge et au Ruanda-Urundi; auparavant, une statistique était dressée séparément pour chacun des deux territoires.

(3) Depuis le 1^{er} janvier 1948, les exportations d'uranium ne sont plus reprises dans les chiffres des exportations.

Exportation du Congo Belge et du Ruanda-Urundi

ANNÉE	Quantité (poids net en milliers de tonnes)	Valeur (millions de francs)	Indice	
			Quantité	Valeur
1936/1938	529	2.021	100	100
1939...	499	1.786	94	88
1940...	450	2.627	85	130
1941...	506	3.447	96	171
1942...	584	4.079	110	202
1943...	635	4.838	120	239
1944...	542	4.809	102	238
1945...	599	4.991	113	247
1946...	709	6.026	134	298
1947...	782	8.098	148	401
1948 (a)	837 (b)	10.817	158	535

Source : Office Colonial.

(a) Chiffres provisoires.
(b) Estimation.

L'analyse de l'évolution des exportations congolaises est rendue difficile par suite des modifications apportées au cours des dernières années (1) dans la fixation des valeurs des marchandises exportées; en général, il vaut donc mieux s'en tenir aux données quantitatives. Cependant, pour apprécier l'importance de chaque produit, on a également indiqué, dans les tableaux suivants, le pourcentage qu'il représente dans la valeur totale du commerce extérieur.

1. Répartition des exportations par produits.

Les produits miniers représentent encore plus de la moitié de la valeur totale des exportations, bien que leur importance relative ait quelque peu diminué par rapport à 1947 (2).

(1) Au 15 juillet 1947, une modification a été apportée dans la détermination de la valeur de base des produits exportés; cette valeur a été relevée à un niveau plus proche des prix réellement pratiqués.

Dans son rapport de janvier 1949, la Banque du Congo Belge a donné une estimation des exportations de 1947 en appliquant aux données du début de l'année les valeurs adoptées par l'Administration depuis le 15 juillet; d'après cette estimation, les exportations se seraient élevées, en 1947, à 10.493 millions de fr au lieu de 8.098 millions de fr.

En outre, à la date du 1^{er} août 1948, le système des valeurs conventionnelles FOB a été substitué à celui des valeurs de base.

(2) Les pourcentages calculés pour 1947 sont établis en tenant compte de la valeur rectifiée des exportations (*Bulletin mensuel d'information générale et revue des marchés de la Banque du Congo Belge*, n° 1, janvier 1949).

Exportation du Congo Belge et du Ruanda-Urundi
Répartition d'après les différentes catégories de produits
 (en % de la valeur totale)

DÉSIGNATION	1936/1938	1946	1947	1948
Produits du règne animal	2,0	1,6	0,9	0,5
Produits du règne minéral	64,0	55,5	54,9	52,6
Produits du règne végétal	31,9	37,0	41,7	45,4
Autres produits	2,1	5,9	2,5	1,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : Office Colonial (1936/1938, 1946, 1948).
 Banque du Congo Belge (1947).

Cette évolution résulte de l'importance croissante des exportations de produits végétaux.

Exportation du Congo Belge et du Ruanda-Urundi
Principaux produits végétaux et minéraux

DÉSIGNATION	Valeur (en millions de francs)			Pourcentage de la valeur totale		
	1936/1938	1947	1948	1936/1938	1947	1948
<i>Produits végétaux :</i>						
coton...	228	1.294	1.465	11,3	12,3	13,5
huile de palme	136	916	1.197	6,7	8,7	11,1
café	78	615	474	3,9	5,9	4,4
noix palmistes	111	218	442	5,5	2,1	4,1
huile palmiste	161	251	.	1,5	2,3
bois	17	209	138	0,8	2,0	1,3
copal...	31	292	127	1,5	2,8	1,2
	601	3705				
<i>Produits minéraux :</i>						
produits cuivreux	543	2.667	2.988	26,9	25,4	27,6
minerais d'étain... ...	149	806	744	7,4	7,7	6,9
diamant	124	458	483	6,2	4,4	4,5
or...	393	507	411	19,4	4,8	3,8
produits cobaltifères ...	15	365	289	0,8	3,5	2,7
étain...	54	266	286	2,7	2,5	2,6
minerais de zinc	1	280	283	0,0	2,7	2,6

Sources : Office Colonial (1936/1938, 1946, 1948).
 Banque du Congo Belge (1947).

La hausse des exportations de produits végétaux est due principalement au commerce du coton et des produits oléagineux. Grâce à l'extension donnée aux plantations de ces derniers produits durant la guerre, la production a pu répondre à l'accroissement des besoins mondiaux.

La baisse des exportations de bois est due principalement à la diminution de la demande provoquée par le manque de devises. Le copal, de son côté, subit de plus en plus la concurrence des produits synthétiques.

Bien que par rapport à 1947, les exportations de diamant en carats aient doublé, la valeur de ces exportations ne s'est accrue que de 5 % (1).

2. *Destination des exportations.*

Le pourcentage des expéditions à destination de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise dans les exportations totales s'est légèrement accru, sans atteindre toutefois le niveau de 1936/1938. Il faut noter que certaines marchandises, qui avant la guerre étaient expédiées en Belgique pour être réexportées, sont actuellement envoyées directement du Congo Belge vers leur destination finale.

Exportation du Congo Belge et du Ruanda-Urundi
Répartition par pays de destination
(en % de la valeur totale)

PAYS	1936/1938	1945	1946	1947	1948 (a)
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	79,9	24,5	43,2	61,6	62,8
Etats-Unis	2,1	35,2	18,1	11,3	9,1
Grande-Bretagne	0,8	15,1	18,5	15,7	13,9

Sources : Office Colonial (1936/1938, 1945, 1946, 1948).
Banque du Congo Belge (1947).

(a) Pourcentage calculé sur la base des statistiques rectifiées.

En outre, il faut tenir compte du fait que de grandes quantités de produits expédiés en consignation à Beira ou à Lobito et reprises dans les exportations à destination des pays du Sud de l'Afrique et de l'Angola sont, en réalité, destinées à la Belgique, aux Etats-Unis et à la Grande-Bretagne (2).

§ 2. — IMPORTATION

Les importations, plus encore que les exportations, marquent une importante progression en 1948.

(1) En millions de carats : 5,2 en 1947 et 11,2 en 1948. — En valeur : 458 millions de fr. en 1947 et 483 millions de fr. en 1948.

(2) Compte tenu des rectifications apportées en fonction de ces considérations, les statistiques des exportations en 1948 subissent les modifications suivantes :

vers la Belgique 6.797 millions de fr. au lieu de 5.467 millions de fr.

vers les Etats-Unis 984 millions de fr. au lieu de 774 millions de fr.

vers la Grande-Bretagne 1.505 millions de fr. au lieu de 1.190 millions de fr.

Importation du Congo Belge et du Ruanda-Urundi

ANNÉE	Quantités poids net (en milliers de tonnes)	Valeur (en millions de francs)	Indice	
			Quantité	Valeur
1936/1938	310	1.023	100	100
1939	290	993	94	97
1940	210	768	68	75
1941	302	1.581	98	155
1942	392	2.031	126	199
1943	478	2.426	154	237
1944	487	2.579	157	252
1945	356	2.024	115	198
1946	477	3.428	154	335
1947	578	6.453	186	631
1948 (a)	718 (b)	8.383	232	820

Source : Office Colonial.

(a) Chiffres provisoires.

(b) Estimation (le poids brut s'élève à 756.000 t.).

Cette évolution s'explique, en partie, par la livraison en 1948 de marchandises commandées par la colonie immédiatement après la fin des hostilités.

1. Répartition des importations par produits.

Comme pour tout pays neuf, la part relative des produits finis est prépondérante dans les importations totales.

Importation du Congo Belge et du Ruanda-Urundi Répartition d'après les principales catégories de marchandises

CATÉGORIE	1936/1938		1947		1948	
	En milliers de francs	En % du total	En milliers de francs	En % du total	En milliers de francs	En % du total
Produits fabriqués.	808.755	79,0	5.517.802	84,0	7.190.387	85,8
Objets d'alimentation et boissons.	120.780	11,9	657.208	10,2	697.962	8,3
Matières premières ou simplement préparées.	91.344	8,9	374.385	5,8	488.785	5,8
Animaux vivants.	1.206	0,1	1.421	0,0	6.006	0,1
Divers...	919	0,1	2.450	0,0	—	—
	1.023.004	100,0	6.453.266	100,0	8.383.140	100,0

Source : Office Colonial.

Parmi ces produits, les biens d'équipement, comme les « machines et outils », les « métaux et ouvrages spéciaux », occupent la première place; par rapport à 1947, leur part a même augmenté. La réduction des importations de tissus et vêtements est due sans doute à la saturation du marché.

**Importation du Congo Belge et du Ruanda-Urundi
Principaux produits finis**

RUBRIQUE	Valeur (en millions de francs)		Importations totales (en %)	
	1947	1948	1947	1948
Machines et outils	891	1.657	13,8	19,8
Tissus	1.329	1.138	20,6	13,6
Métaux et ouvrages spéciaux ...	556	1.025	8,6	12,2
Véhicules	704	1.013	10,9	12,1
Emballages usuels	287	363	4,5	4,3
Mercerie et quincaillerie...	357	362	5,5	4,3
Vêtements	377	283	5,8	3,4
Huiles minérales	173	220	2,7	2,6

Source : Office Colonial.

2. *Provenance des importations.*

Les importations en provenance de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise se sont fortement accrues au cours de l'année; elles représentent, en effet, 37,8 % du total en 1948 contre 30,3 en 1947. La Belgique semble donc reprendre peu à peu sa place traditionnelle sans avoir toutefois retrouvé le niveau de 1936/1938. De leur côté, les Etats-Unis, dont la part avait été exceptionnellement gonflée pendant la guerre, ont réduit sensiblement leurs ventes mais celles-ci restent de loin supérieures à celles d'avant-guerre. La part de la Grande-Bretagne est en augmentation après le fléchissement enregistré en 1946 et 1947.

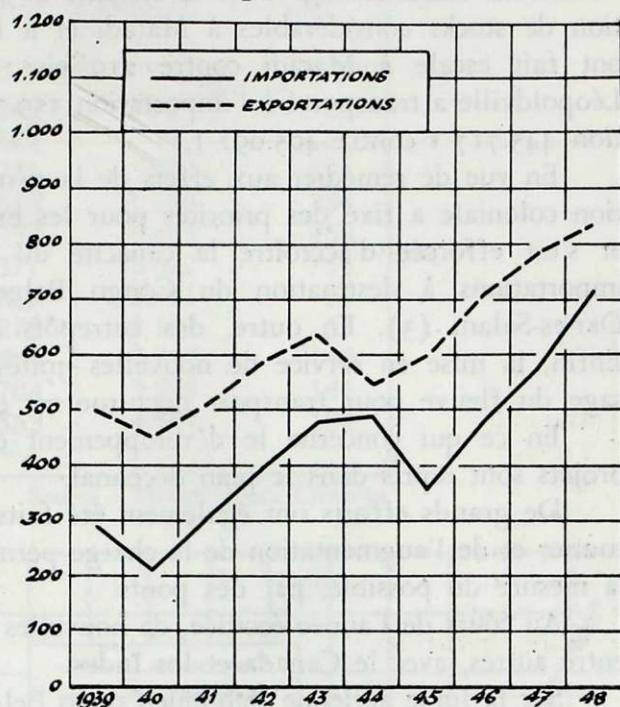
**Importation du Congo Belge et du Ruanda-Urundi
Répartition par pays de provenance
(en % de la valeur totale)**

PAYS	1936/1938	1945	1946	1947	1948
Union Économique Belgo-Luxembourgeoise	43,7	6,8	22,1	30,3	37,8
Etats-Unis	8,1	42,3	36,1	38,1	30,8
Grande-Bretagne	7,6	18,5	12,5	8,7	10,2
Afrique du Sud	1,6	10,3	8,4	5,4	4,5
Rhodésie...	1,5	3,1	2,2	1,3	1,0

Source : Office Colonial.

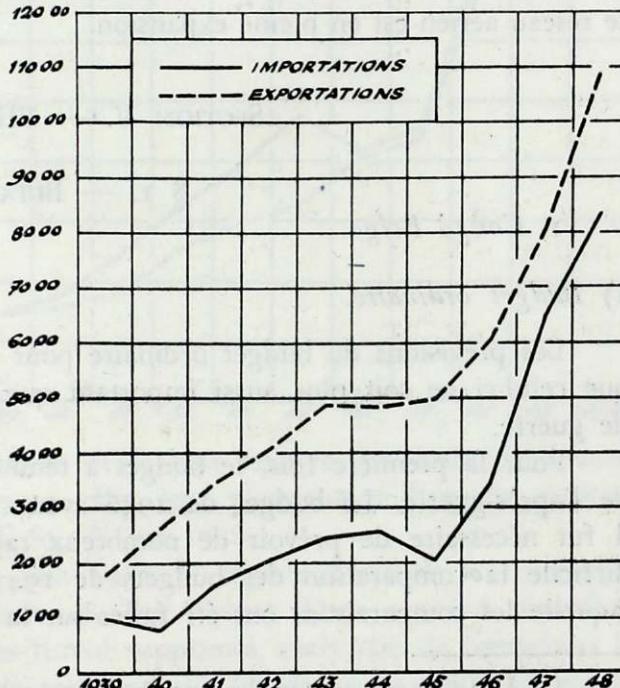
Enfin, il convient de signaler que, depuis le 1^{er} août 1948, les formalités ayant trait à l'exportation de l'U. E. B. L. vers le Congo Belge ont été simplifiées. La plupart des exportations peuvent être faites sous une déclaration-licence à la condition d'être expédiées du port d'Anvers et après déclaration à l'Office Douanier Colonial.

**Commerce spécial
du Congo Belge
et du Ruanda-Urundi**
**Importations
et exportations totales**
(en milliers de tonnes)



Source : Office Colonial.

**Commerce spécial
du Congo Belge
et du Ruanda-Urundi**
**Importations
et exportations totales**
(en millions de francs)



Source : Office Colonial.

§ 3. — BALANCE COMMERCIALE

La balance commerciale a présenté un boni global de 2.277 millions de fr. Vis-à-vis de la Belgique le boni s'élève à 3.700 millions de fr.; le déficit avec les Etats-Unis d'Amérique atteint 1.500 millions de fr.

SECTION IV. — TRANSPORTS

L'augmentation du volume des courants commerciaux a provoqué en 1948 un certain embouteillage dans le système de transport congolais et une accumulation de stocks considérables à Matadi et à Léopoldville. En 1948, 305 bateaux ont fait escale à Matadi contre 219 en 1947 et le chemin de fer Matadi-Léopoldville a transporté à l'importation 359.331 t contre 265.843 t et à l'exportation 445.717 t contre 405.092 t.

En vue de remédier aux effets de la pénurie de transports (1), l'administration coloniale a fixé des priorités pour les expéditions en provenance de Matadi et s'est efforcée d'accroître la capacité du trafic fluvial (2). Une partie des importations à destination du Congo Belge furent détournées via Lobito et Dar-es-Salam (3). En outre, des entrepôts complémentaires ont été construits. Enfin, la mise en service de nouvelles unités se fait progressivement et le balisage du fleuve pour transport nocturne est envisagé pour améliorer la rotation.

En ce qui concerne le développement du réseau ferroviaire, de nombreux projets sont repris dans le plan décennal.

De grands efforts ont également été faits en vue de l'amélioration du réseau routier et de l'augmentation de la charge permise. Les bacs seront remplacés, dans la mesure du possible, par des ponts.

Au cours de l'année écoulée, de nouvelles lignes maritimes ont été inaugurées, entre autres, avec le Canada et les Indes.

Sur la ligne aérienne Belgique-Congo Belge, on a constaté une légère diminution du trafic, surtout dans la direction Congo-Belgique. A l'intérieur du pays le réseau aérien est en pleine expansion.

SECTION V. — FINANCES

§ I. — BUDGETS

i. Congo Belge.

a) Budget ordinaire.

Les prévisions du budget ordinaire pour 1948 accusent encore un boni, bien que celui-ci ne soit plus aussi important que ceux enregistrés durant la période de guerre.

Pour la première fois, le budget a tenu compte des circonstances modifiées de l'après-guerre. Le budget de 1946 ayant été simplement reconduit en 1947, il fut nécessaire de prévoir de nombreux rajustements. Cette circonstance rend difficile la comparaison des budgets de 1947 et de 1948; c'est la raison pour laquelle les comparaisons ont été faites sur la base de 1938.

(1) Une Commission pour les transports intérieurs a été créée par l'ordonnance législative du 20 avril 1948, avec la mission d'étudier les problèmes se rapportant aux transports intérieurs.

(2) Ainsi en 1948, 291.890 t ont pu être transportées en amont contre 218.778 t en 1947. En aval, ces chiffres ont atteint respectivement 464.287 t et 430.844 t.

(3) A partir de juillet 1948, on a établi une statistique des quote-parts des ports dans l'importation et l'exportation totale. Pour le deuxième semestre de 1948, 54 % du tonnage total des exportations et 63 % de la valeur totale des exportations ont été expédiées de Matadi. Pour Lobito, ces pourcentages se sont élevés respectivement à 17 % et 11 %, pour Dar-es-Salam à 3 % et 3 %, pour Boma à 9 % et 3 %, pour Beira à 9 % et 7 %.

Budget ordinaire du Congo Belge
Résultats provisoires
(en millions de francs)

Année	Recettes	Dépenses	Solde
1939	749	727	20
1940	884	763	122
1941	1.221	907	314
1942	1.613	1.258	354
1943	1.952	1.484	469
1944	2.377	1.622	756
1945	2.072	2.011	61
1946	2.272	2.184	87
1947	3.589	3.447	142
1948 (a)	3.704	3.558	146
1949 (a)	4.563	4.461	102

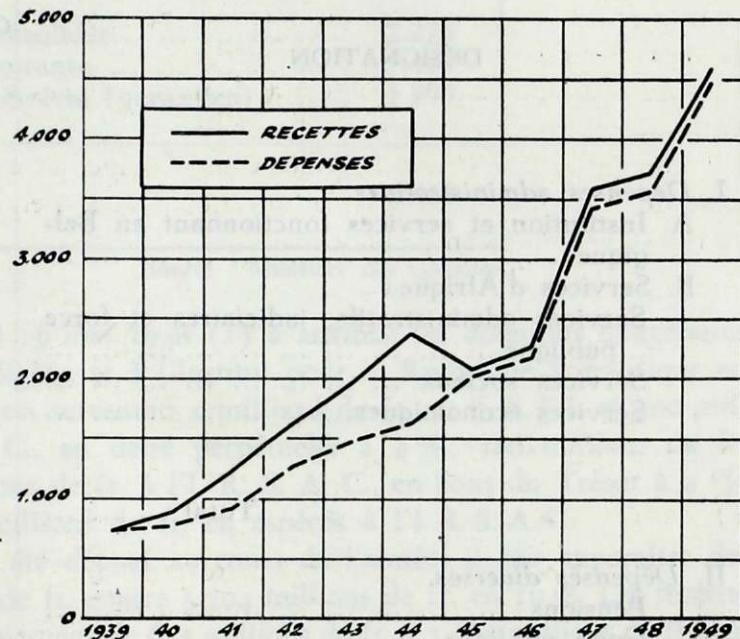
Source : Ministère des Colonies.

(a) Prévisions.

**Budget ordinaire
du Congo Belge**
Résultats provisoires
(en millions de francs)

Source : Ministère des Colonies.

I. Recettes.



Par rapport à 1938, l'augmentation de la part relative des droits de douane et d'accises est surtout marquante; en effet leur pourcentage dans les recettes totales passe de 25,4 % en 1938 à 60,2 % en 1948.

Après la réforme partielle de juin 1947, le régime fiscal de la colonie a, par les décrets des 6 et 7 juillet 1948, fait l'objet d'une revision complète. Les droits de sortie complémentaires furent supprimés, mais afin de compenser la diminution de recettes provenant de cette mesure, les droits de sortie ordinaires furent majorés et un impôt complémentaire instauré sur les bénéfices réalisés par les sociétés soumises au régime fiscal de la loi du 21 juin 1927 (1). L'impôt sur les bénéfices des sociétés par actions congolaises a été également augmenté, la base imposable étant constituée par le *bénéfice net total*.

(1) Cette loi concerne les sociétés ayant leur siège administratif en Belgique et leur siège d'exploitation à la Colonie.

Budget ordinaire du Congo Belge
Recettes

DÉSIGNATION	Chiffres absolus (en millions de fr.)		En pour-cent du total des dépenses		Pourcen- tage d'augmen- tation
	1938 (a)	1948 (b)	1938 (a)	1948 (b)	
Impôts sur les revenus	114	645	14,6	17,4	463
Droits de douane, accises, etc. ...	199	2.231	25,4	60,2	1.020
Impôt indigène	119	191	15,3	5,2	60
Produits des capitaux et revenus ...	121	124	15,5	3,3	2

(a) Résultats.

Source : Ministère des Colonies.

(b) Prévisions

2. *Dépenses.*

Budget ordinaire du Congo Belge en 1948
Dépenses

DÉSIGNATION	Chiffres absolus (en millions de francs)	En pourcent du total
I. Dépenses administratives.		
A. Institution et services fonctionnant en Belgique...	32	0,9
B. Services d'Afrique :		
Services administratifs, judiciaires et force publique	868	24,4
Services sociaux	584	16,4
Services économiques...	905	25,4
Total	2.389	67,1
II. Dépenses diverses.		
Pensions	92	2,6
Dette publique	216	6,1
Non-valeurs, restitutions, dépenses d'exercices clos	35	1,0
Fonds de Crise et de Prévoyance	360	10,1
Total	703	19,8
III. Dépenses exceptionnelles.		
Bâtiments civils, travaux routiers, etc.	466	13,1
Total général	3.558	100,0

Source : Ministère des Colonies.

L'augmentation des dépenses en 1948 est surtout attribuable à l'accroissement du personnel, au programme de construction et à l'alimentation des Fonds de Crise et de Prévoyance. Par rapport à 1938, les effectifs européens ont augmenté de 72 % et le personnel indigène de 157 %. Il faut aussi tenir compte du fait que les salaires, traitements et frais de voyage sont en forte augmentation.

Les montants affectés au service de la dette publique sont en diminution. Les pensions, par rapport à 1938, sont au coefficient le plus bas, mais, par contre, les dépenses des Fonds de Crise et de Prévoyance sont au coefficient 777. Une dotation de 212 millions de fr. a été allouée, en 1948, au Fonds de Crise. Dans les dépenses exceptionnelles, qui se chiffrent à 466 millions de fr., les dépenses prévues pour la construction de bâtiments civils interviennent pour 274 millions de fr.

**Situation de la Dette publique
au 31 décembre 1948
(en millions de francs)**

DÉSIGNATION	Montant
Dette consolidée...	2.275
Dette flottante	1.400
Dette indirecte (garanties) ...	1.290
	—
	5.465

Source : Ministère des Colonies.

L'arrêté du Régent du 19 mai 1948 (1) a attribué les dotations budgétaires au Fonds du Bien-Etre Indigène et à l'Institut pour la Recherche Scientifique en Afrique Centrale, de la façon suivante : 1 milliard de fr. au F. B. E.I. et 200 millions de fr. à l'I. R. S. A. C., en dette perpétuelle à 4 %; 780 millions de fr. au F. B. E. I. et 200 millions de fr. à l'I. R. S. A. C., en bons du Trésor à 4 %, à échéances diverses; 50 millions de fr. en espèces à l'I. R. S. A. C.

Le budget de 1949 a été déposé au cours de l'année; il fait apparaître des rentrées de 4.603 millions de fr. contre 3.704 millions de fr. en 1948. Les recettes d'impôts sur le revenu augmentent de 645 millions de fr. à 1.065 millions de fr. (2), et celles des droits de douane, d'accises et d'entreports de 2.231 millions de fr. à 2.368 millions de fr. L'accroissement de ces recettes n'est pas imputable à un alourdissement des impôts, mais à un élargissement de la base imposable (3).

Dans les prévisions pour 1949, les dépenses sont en augmentation pour les mêmes raisons qu'en 1948. Les dotations au Fonds de Crise et aux Fonds de Prévoyance de l'Otraco (Office d'Exploitation des Transports Coloniaux) et de la Regideso (Regie de Distribution d'Eau et d'Electricité du Congo Belge et du Ruanda-Urundi) ont encore été augmentées.

(1) *Moniteur Belge* du 2 juin 1948.

(2) Dont 270 millions de fr. d'impôts de guerre.

(3) Projet de loi contenant le budget ordinaire du Congo Belge et du Vice-Gouvernement général du Ruanda-Urundi pour l'exercice 1949 (Doc. parl., Chambre des Représentants, session 1948-1949, n° 59, 9 décembre 1948, p. XIV).

b) *Budget extraordinaire.*

Dans le budget extraordinaire pour 1948 (1), des crédits ont été demandés pour un montant de 704 millions de fr. ce qui, en ajoutant les dépenses supplémentaires ordonnées par les arrêtés du Régent et les ordonnances du Gouvernement Général, portent les dépenses totales à 998 millions de fr., dont 73 % sont prévus pour l'amélioration des transports.

Budget extraordinaire du Congo Belge
(en millions de francs)

ANNÉE	Recettes	Dépenses	Solde
1940	313	598	- 285
1941	89	1.740	- 1.651
1942	95	1.746	- 1.651
1943	106	496	- 390
1944	169	798	- 629
1945	508	1.462	- 954
1946	2.283	2.827	- 544
1947	8	566	- 558
1948	9	998	- 989

Source : Ministère des Colonies.

2. *Ruanda-Urundi.*

Budget ordinaire du Ruanda-Urundi
(en millions de francs)

DÉSIGNATION	1939	1948	1949
Recettes ...	45	200	232
Dépenses ...	43	230	348
Solde ...	+ 2	- 30	- 115

Source : Ministère des Colonies.

En ce qui concerne le Ruanda-Urundi, l'augmentation des dépenses en 1949 résulte principalement de l'accroissement des charges du personnel et des programmes de construction.

Le déficit présumé du budget extraordinaire pour 1948 s'est élevé à 26 millions de fr. contre 31 millions de fr. pour 1947. Le montant de la Dette publique a atteint 20,07 millions de fr.

(1) Jusqu'à présent le budget extraordinaire pour l'exercice 1949 n'a pas encore paru.

§ 2. — MONNAIE ET CRÉDIT

La politique générale pratiquée par la Banque du Congo Belge a visé à limiter le crédit en vue de freiner le surinvestissement et d'éviter la constitution de stocks spéculatifs.

La situation de la Banque du Congo Belge révèle que du 31 décembre 1947 au 31 décembre 1948 le montant des monnaies et billets en circulation a augmenté de 324 millions de fr. Mais, de son côté, l'encaisse-or s'est également accrue et, en fin 1948, atteint 865 millions de fr.

Par rapport à la moyenne de la période 1936/1938, le volume des monnaies et des billets en circulation se situe à l'indice 645.

Banque du Congo Belge
Principales rubriques du bilan
(en millions de francs)

DATE	Or	Avoirs de la banque en devises étrangères	Avoirs de la banque en francs	Créances sur la colonie, la Bel- gique et l'étranger	Billets et monnaies en cir- culation	Créditeurs à vue	
						Divers	Colonie
30 juin 1938... ...	166		286	179	378	470	—
30 juin 1939... ...	170		262	249	390	527	—
30 juin 1940... ...	176		377	461	457	782	—
30 juin 1941... ...	176		1.103	952	531	2.028	—
30 juin 1942... ...	176	1.237	193	1.880	726	3.397	291
30 juin 1943... ...	607	1.176	202	4.098	988	5.270	590
30 juin 1944... ...	607	1.740	222	6.444	1.208	4.473	900(a)
30 juin 1945... ...	607	1.872	219	5.805	1.456	7.456	1.202
30 juin 1946... ...	616	1.478	279	5.878	1.502	6.482	1.852
31 décembre 1946.	616	1.320	224	5.855	1.610	5.896	1.498
31 décembre 1947.	746	1.822	811	6.424	1.844	6.287	2.863
31 décembre 1948.	865	1.551(b)	527(c)	8.449	2.168	7.746	2.612

(a) Il faut y ajouter 3.051 millions de fr. Etat belge.

Source : Banque du Congo Belge.

(b) Avoirs de la banque à l'étranger.

(c) Avoirs de la banque en Belgique.

Les dépôts à vue auprès de la Banque du Congo Belge et de la Banque Belge d'Afrique au Congo Belge s'élèvent au total à 10 milliards de fr. environ.

Il y a lieu de rappeler qu'en vertu d'une convention conclue pendant la guerre, 3.993 millions de fr. de bons de Trésor sont convertibles en devises étrangères sur demande du Ministre des Colonies.

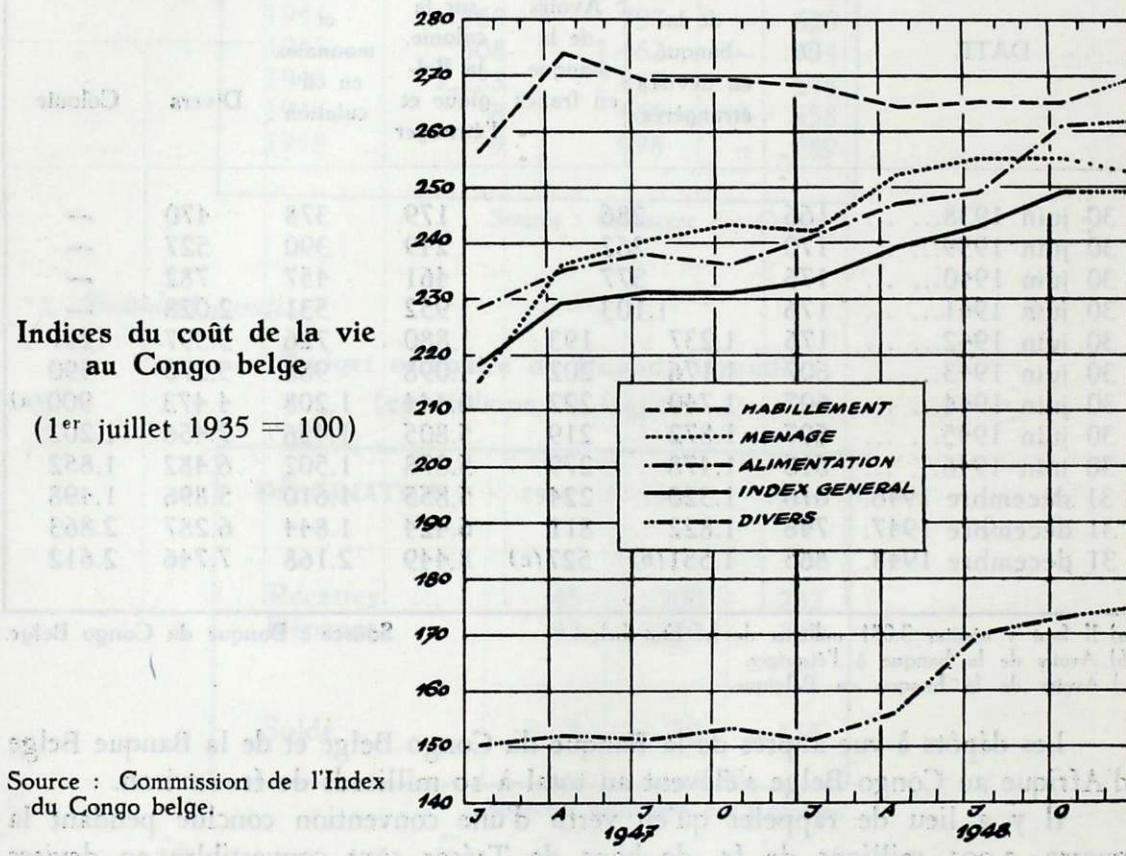
SECTION V. — PRIX, BÉNÉFICES ET INVESTISSEMENTS

L'index du coût de la vie a monté, au cours de l'année 1948, de 7 %, entraînant une hausse des salaires et traitements de 10 % en moyenne; il atteint 249 au 1^{er} janvier 1949 contre 233 au 1^{er} janvier 1948. Le rythme de hausse de 1947 s'est donc maintenu.

Index du coût de la vie
(juillet 1935 = 100)

DATE	Index général	Alimentation	Ménage	Habillement	Divers
1 ^{er} janvier 1947 ...	218	228	215	256	150
1 ^{er} avril 1947 ...	229	235	236	274	152
1 ^{er} juillet 1947 ...	231	238	240	269	151
1 ^{er} octobre 1947 ...	231	236	243	269	153
1 ^{er} janvier 1948 ...	233	241	242	268	151
1 ^{er} avril 1948 ...	239	247	252	264	156
1 ^{er} juillet 1948 ...	243	249	255	265	170
1 ^{er} octobre 1948 ...	249	261	255	265	173
1 ^{er} janvier 1949 ...	249	262	252	270	175

Source : Commission de l'Index du Congo Belge.



Cette hausse est, en partie, imputable aux nouveaux droits d'entrée perçus depuis le 1^{er} mars 1948; ils ont provoqué une augmentation de l'index de 6,42 points.

Le contrôle des prix sur la plupart des produits consommés principalement par les blancs a été supprimé sauf pour quelques produits essentiels, mais il a été maintenu pour les marchandises destinées surtout à la consommation indigène. L'indice des bénéfices réalisés par des sociétés anonymes belges qui exercent leur activité principale au Congo se situe à 286 par rapport à 1936/1938,

contre 254 pour les sociétés anonymes belges exerçant leur activité principale en Belgique. La part des bénéfices allant aux dividendes atteint respectivement 65 % et 54 % dans ces deux catégories de sociétés. Les bénéfices par rapport à 1947 semblent en progression.

L'index boursier des valeurs coloniales à Bruxelles est passé de 242 au début 1948 à 251 au début 1949, alors que, pour la même période, l'indice général est tombé de 155 à 145 (1936/1938 = 100).

En 1948, les émissions nettes se sont élevées à 527 millions de fr., soit plus du double du montant de 1947; par rapport à 1936/1938, l'indice est à 439.

Pour l'année 1948, les investissements privés peuvent être estimés à 4 milliards de fr. et les investissements publics à 1,2 milliard de fr. Un montant de 8 milliards de fr. est prévu pour le développement de l'énergie hydro-électrique dans les prochaines années.

*
* *

Dans l'ensemble, la situation économique du Congo Belge a continué à évoluer favorablement au cours de l'année 1948. L'industrialisation et les investissements se poursuivent à un rythme accéléré, le commerce extérieur se maintient à un niveau élevé et la balance des paiements est en boni.

Cependant, il ne faut pas perdre de vue que l'économie congolaise, dépendant étroitement des possibilités d'exportation, est assez sensible à une dépression conjoncturelle et que le régime de la « porte ouverte » aggrave encore cette situation.

L'exécution du plan décennal, publié le 1^{er} juillet 1949, constituera, dans les prochaines années, un élément important dans le développement de la colonie et apportera une impulsion et une orientation nouvelles à son économie.

ont été appréciables, surtout dans les industries productrices de biens d'équipement. Toutefois, les travaux publics n'ont pas encore pu recevoir, à cause des difficultés de financement, une ampleur répondant aux besoins du pays.

Pour ce qui est des transports, la restauration du matériel et des voies de communications est près d'être achevée, exception faite du réseau routier; quant à l'évolution du trafic, elle a été différente suivant les modes de transport, et selon les mouvements divers de la production nationale et du commerce extérieur.

Les derniers mois de l'année ont vu diminuer considérablement l'écart entre les importations et les exportations; le rapport des unes aux autres s'est ainsi rapproché du coefficient d'avant-guerre. Cependant, compte tenu du niveau des prix, l'équilibre s'établit à un niveau moins élevé qu'en 1936/1938, à cause des entraves encore faites à la circulation internationale des biens et des capitaux. Un trait caractéristique de la composition des exportations belges a résidé dans l'augmentation de la part des biens qualifiés « essentiels », au détriment des produits dits « secondaires ».

Le redressement de la balance commerciale a permis d'équilibrer la balance des paiements, sans prélèvements importants sur les réserves monétaires du pays.

Du point de vue monétaire et financier, la situation du pays a été favorable. Le volume de la circulation monétaire a évolué avec les quantités de biens et services disponibles et la couverture de la monnaie est restée solide. Le crédit a été dispensé de façon à éviter toute poussée inflatoire qui serait préjudiciable au sort du franc et, par voie de conséquence, à l'épargne. Celle-ci a atteint un niveau appréciable et, si elle paraît insuffisante, c'est surtout en raison de la demande importante de capitaux que suscitent les besoins extraordinaires de reconstruction et d'équipement du pays. Un élément important, parmi les résultats acquis dans la lutte contre les risques d'inflation, est la diminution sensible du déficit budgétaire.

En matière de prix, la plupart des éléments artificiels de leur formation ont été éliminés tandis que le rationnement a disparu; cependant, le problème des subventions se pose encore, notamment pour le charbon.

Enfin, dans l'ensemble, les salaires et les rémunérations ont été adaptés au coût de la vie; il existe toutefois des secteurs

favorisés, notamment là où l'expansion de la production persiste.

En résumé, les problèmes qui se posent sur le plan national ont trait au chômage et au changement de structure de la production; sur le plan international, ils se rapportent à la réalisation de Benelux, à la coopération européenne et à la convertibilité des monnaies. Celle-ci conditionne, en grande partie, l'évolution du commerce extérieur qui est étroitement liée à la situation économique et financière des clients de la Belgique. Les délégués belges auprès des organismes internationaux ont insisté à maintes reprises sur l'importance de la stabilisation interne en tant que moyen de restauration du multilatéralisme des échanges.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
AVERTISSEMENT	7
INTRODUCTION	9 ✓
SECTION I. — SITUATION ÉCONOMIQUE INTÉRIEURE	9
§ 1. — <i>Retour à une situation normale</i>	10
1. — En matière monétaire	10
2. — Sur le marché intérieur	12
a) Production nationale	12
b) Importation.	13
c) Prix et contrôles	13
3. — Dans le domaine du commerce extérieur	14
a) Balance commerciale	14
b) Balance des paiements	16
§ 2. — <i>Difficultés à résoudre</i>	16
1. — Vestiges de la guerre	16
a) En matière monétaire	17 ✓
b) Dans le domaine de la production.	17
2. — Difficultés nouvelles	17
SECTION II. — RELATIONS ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES	19 ✓
§ 1. — <i>Commerce international et relèvement européen</i>	19 ✓
§ 2. — <i>Union Néerlando-Belgo-Luxembourgeoise</i>	20
§ 3. — <i>Congo belge</i>	20
 PREMIERE PARTIE : Production et circulation commerciale.	21
 CHAPITRE I. — POPULATION	23
CHAPITRE II. — EMPLOI ET CHOMAGE.	27
SECTION I. — STATISTIQUES DE L'EMPLOI	27
SECTION II. — STATISTIQUES DU CHOMAGE	33
CHAPITRE III. — PRODUCTION INDUSTRIELLE	43
SECTION I. — ENERGIE	43
§ 1. — <i>Charbon et agglomérés</i>	43
1. — Charbon	43
2. — Agglomérés de houille	46
§ 2. — <i>Electricité, Coke, Gaz, Pétrole</i>	46
1. — Electricité	46
2. — Coke	47
3. — Gaz	49
4. — Pétrole	50
SECTION II. — INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE	50
SECTION III. — INDUSTRIE DES MÉTAUX NON FERREUX	52
SECTION IV. — INDUSTRIE DES FABRICATIONS MÉTALLIQUES	56
SECTION V. — INDUSTRIE CHIMIQUE	58
§ 1. — <i>Produits chimiques minéraux</i>	58
§ 2. — <i>Produits de la chimie organique</i>	59
§ 3. — <i>Produits chimiques divers</i>	59

	Pages
SECTION VI. — INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION ET DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION	59
§ 1. — Industrie de la construction	60
§ 2. — Industrie des matériaux de construction	60
1. — Ciment	60
2. — Verre	60
3. — Produits des carrières	61
4. — Chaux, calcaires et dérivés.	62
5. — Céramique	63
6. — Terre cuite.	64
7. — Bois	64
SECTION VII. — INDUSTRIE TEXTILE	65
§ 1. — Filatures	66
§ 2. — Tissages	67
§ 3. — Bonneterie	69
SECTION VIII. — INDUSTRIE DES CUIRS ET PEAUX	69
§ 1. — Tanneries	69
§ 2. — Industrie des produits finis en cuir.	70
SECTION IX. — INDUSTRIE DU PAPIER	71
SECTION X. — INDUSTRIE DU TABAC	72
SECTION XI. — INDUSTRIE DIAMANTAIRES	73
SECTION XII. — INDUSTRIE ALIMENTAIRE	74
CHAPITRE IV. — AGRICULTURE	77
SECTION I. — POLITIQUE AGRICOLE	77
SECTION II. — PRIX DE VENTE ET COUT DE PRODUCTION	81
§ 1. — Prix agricoles	81
§ 2. — Prix horticoles	82
SECTION III. — RÉSULTATS GÉNÉRAUX DE L'ANNÉE CULTURALE 1947/48	83
SECTION IV. — CHEPTEL	86
§ 1. — Cheptel chevalin.	87
§ 2. — Cheptel bovin	87
§ 3. — Cheptel porcin	88
CHAPITRE V. — RECONSTRUCTION ET REEQUIPEMENT	89
SECTION I. — SECTEUR PUBLIC	89
§ 1. — Travaux publics	89
1. — Voies navigables	89
2. — Routes	90
3. — Bâtiments publics	90
§ 2. — Divers	91
SECTION II. — MAISONS D'HABITATION	91
§ 1. — Evaluation des besoins	91
§ 2. — Autorisations de bâtir	92
§ 3. — Aide à la construction privée	94
SECTION III. — EQUIPEMENT COMMERCIAL ET ARTISANAL	95
SECTION IV. — EQUIPEMENT INDUSTRIEL	96
SECTION V. — SOURCE ET FINANCEMENT DU RÉEQUIPEMENT ET DE LA RECONSTRUCTION	97
§ 1. — Evaluation du montant global des investissements	97
§ 2. — Financement des investissements	100
CHAPITRE VI. — TRANSPORTS	101
SECTION I. — TRANSPORTS PAR VOIE FERRÉE	101
§ 1. — Chemins de fer	101
1. — Matériel roulant	101
2. — Trafic marchandises	101
3. — Trafic voyageurs	103
§ 2. — Chemins de fer vicinaux	103

	Pages
SECTION II. — NAVIGATION INTÉRIEURE	104
§ 1. — Flotte de bateaux de charge.	104
§ 2. — Trafic	105
SECTION III. — TRANSPORTS PAR ROUTE	108
SECTION IV. — TRANSPORTS MARITIMES ET ACTIVITÉ PORTUAIRE	109
§ 1. — Transports maritimes	109
1. — Marché des frets	109
2. — Marine marchande	109
§ 2. — Trafic portuaire	110
1. — Port d'Anvers	110
2. — Port de Gand	112
3. — Port de Bruxelles	113
SECTION V. — AVIATION CIVILE	114
CHAPITRE VII. — DISTRIBUTION ET CONSOMMATION	117
SECTION I. — DISTRIBUTION	117
SECTION II. — CONSOMMATION	119
SECTION III. — NORMALISATION DES MARCHÉS	120
 DEUXIEME PARTIE : Circulation monétaire.	123
CHAPITRE I. — MONNAIE ET CREDIT	125 ✓
SECTION I. — SITUATION MONÉTAIRE	125 ✓
§ 1. — Circulation monétaire	125 ✓
§ 2. — Eléments de couverture de la monnaie	128 ✓
1. — Eléments de caractère international	129 ✓
2. — Eléments de caractère national	132 ✓
§ 3. — Modifications des statuts et du bilan de la Banque Nationale	133 ✓
1. — Statuts	133 ✓
a) Augmentation du capital	133 ✓
b) Règlement des opérations d' « open market policy »	133 ✓
c) Administration	134 ✓
2. — Bilan	134 ✓
SECTION II. — MARCHÉ DE L'ARGENT ET DES CAPITAUX	135
§ 1. — Aperçu général	136 ✓
§ 2. — Banques privées	136
1. — Evolution des dépôts et comptes courants	136
2. — Répartition du crédit bancaire	138
§ 3. — Institutions de crédit parastatales	139
1. — Société Nationale de Crédit à l'Industrie	139
2. — Institut de Réescompte et de Garantie	139
§ 4. — Emissions	140
§ 5. — Bourses des valeurs mobilières	142
1. — Valeurs à revenu fixe	143
2. — Valeurs à revenu variable	143
SECTION III. — EPARGNE ET PROFITS	145
§ 1. — Epargne	145
§ 2. — Rendement des sociétés anonymes belges et congolaises	146
CHAPITRE II. — FINANCES PUBLIQUES	151
SECTION I. — FINANCES DE L'ETAT	151
§ 1. — Politique budgétaire générale	151
§ 2. — Politique fiscale	154
1. — Contributions directes	154
2. — Douanes et accises	154
3. — Enregistrement	155

	Pages
§ 3. — <i>Recettes d'impôts et situation économique</i>	156
1. — Contributions directes	156
2. — Douanes et accises	157
3. — Enregistrement	157
4. — Recettes extraordinaires	158
§ 4. — <i>Evolution de la dette publique</i>	159
1. — Dette consolidée	160
2. — Dette à moyen terme	160
3. — Dette à court terme	160
4. — Charge de la dette publique.	161
SECTION II. — FINANCES DES PROVINCES ET COMMUNES	161
§ 1. — <i>Finances provinciales</i>	162
§ 2. — <i>Finances communales</i>	164
1. — Ressources des communes	164
2. — Financement des dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	165
§ 3. — <i>Réforme des finances provinciales et communales</i>	166
CHAPITRE III. — PRIX	169
SECTION I. — POLITIQUE DES PRIX	169
§ 1. — <i>Action sur l'offre et la demande</i>	169
§ 2. — <i>Normalisation des prix</i>	169
SECTION II. — EVOLUTION DES PRIX	172
§ 1. — <i>Prix mondiaux</i>	172
§ 2. — <i>Prix de gros belges</i>	173
§ 3. — <i>Prix de détail</i>	179
1. — Indice global des prix de détail	179
2. — Indices partiels des prix de détail	180
3. — Prix repris aux mercuriales et prix des légumes	181
4. — Prix du marché noir	181
5. — Indice du coût de la vie	182
CHAPITRE IV. — SALAIRES	183
SECTION I. — ACTIVITÉ DES INSTITUTIONS CHARGÉES DE FIXER ET D'ÉTUDIER LES SALAIRES	183
SECTION II. — REVENDICATIONS ET ACCORDS	185
§ 1. — <i>Tendances générales</i>	185
§ 2. — <i>Evolution chronologique</i>	186
SECTION III. — ANALYSE DES INDICES DE SALAIRES	188
SECTION IV. — AVANTAGES SOCIAUX	193
§ 1. — <i>Modifications du régime</i>	193
§ 2. — <i>Répartition des charges sociales</i>	194
1. — Régime général des ouvriers et employés	194
2. — Régime des ouvriers mineurs et assimilés	196
3. — Régime des marins de la marine marchande	196
TROISIEME PARTIE : Relations économiques extérieures.	199
CHAPITRE I. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE.	201
SECTION I. — EVOLUTION GÉNÉRALE DU COMMERCE SPÉCIAL	201
SECTION II. — COMMERCE SPÉCIAL PAR GROUPE DE PRODUITS	204
§ 1. — <i>Aperçu général</i>	204
§ 2. — <i>Importation</i>	207
1. — Produits alimentaires	207
a) Céréales et produits dérivés	207
b) Produits de la ferme et de l'élevage	208
c) Autres produits alimentaires et boissons	209

	Pages
2. — Matières premières	210
a) Minéraux et métaux	210
b) Matières textiles et autres matières premières	211
3. — Produits fabriqués	212
a) Produits textiles	212
b) Produits métalliques	213
c) Autres produits fabriqués	215
§ 3. — Exportation	216
1. — Produits alimentaires	216
2. — Matières brutes	217
3. — Produits fabriqués	217
a) Produits textiles	218
b) Produits métalliques	219
c) Autres produits fabriqués	221
SECTION III. — COMMERCE SPÉCIAL PAR PAYS DE PROVENANCE ET DE DESTINATION	222
§ 1. — Pays de provenance	222
§ 2. — Pays de destination	222
SECTION IV. — BALANCE COMMERCIALE	226 ✓
SECTION V. — BALANCE DES PAIEMENTS	229 ✓
CHAPITRE II. — UNION BELGO-NEERLANDO-LUXEMBOURGEOISE	233
SECTION I. — ÉCONOMIE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG	233
SECTION II. — ÉCONOMIE DES PAYS-BAS	235
§ 1. — Aide américaine et restauration de l'économie	235
§ 2. — Production	236
§ 3. — Commerce extérieur	237
§ 4. — Situation monétaire, prix et salaires.	238
SECTION III. — UNION ÉCONOMIQUE BELGO-NEERLANDO-LUXEMBOURGEOISE	239
§ 1. — Conseil Administratif des Douanes	240
§ 2. — Conseil des Accords Commerciaux	240
§ 3. — Conseil de l'Union Economique	240
1. — Commission pour le Commerce et l'Industrie	240
2. — Commission de la Coordination des Investissements	241
3. — Commission Agriculture, Ravitaillement et Pêche	241
4. — Commission des Prix et Salaires	241
5. — Commission des Répartitions et Priorités	241
6. — Commission des Questions Sociales	242
7. — Commission des Problèmes Monétaires.	242
8. — Commission de la Fiscalité Directe	242
9. — Commission des Transports et Questions Portuaires	242
10. — Commission de la Coordination des Statistiques	242
11. — Commission de la Coopération Economique	242
CHAPITRE III. — AIDE AMÉRICAINE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE	243 ✓
SECTION I. — « ECONOMIC COOPERATION ACT OF 1948 »	243 ✓
§ 1. — Principes généraux	244 ✓
§ 2. — Organisation et nature de l'aide.	244 ✓
§ 3. — Protection de l'économie américaine.	244 ✓
SECTION II. — ORGANISATION EUROPÉENNE DE COORDINATION ÉCONOMIQUE	245 ✓
§ 1. — Organe de l'institution	245 ✓
§ 2. — Activité de l'organisation	245 ✓
SECTION III. — LA BELGIQUE ET LE PLAN MARSHALL	246 ✓
§ 1. — Organisation administrative belge de la coopération économique européenne	246 ✓
§ 2. — Aide reçue par la Belgique	247 ✓

	Pages
CHAPITRE IV. — ECONOMIE CONGOLAISE	249
SECTION I. — POPULATION	249
§ 1. — <i>Population indigène</i>	249
§ 2. — <i>Population non indigène</i>	250
SECTION II. — PRODUCTION	251
§ 1. — <i>Politique industrielle</i>	251
§ 2. — <i>Mines</i>	251
§ 3. — <i>Industries transformatrices</i>	252
§ 4. — <i>Agriculture</i>	252
SECTION III. — COMMERCE EXTÉRIEUR	253
§ 1. — <i>Exportation</i>	253
1. — Répartition des exportations par produits	254
2. — Destination des exportations	256
§ 2. — <i>Importation</i>	256
1. — Répartition des importations par produits	257
2. — Provenance des importations	258
§ 3. — <i>Balance commerciale</i>	259
SECTION IV. — TRANSPORTS	260
SECTION V. — FINANCES	260
§ 1. — <i>Budgets</i>	260
1. — Congo Belge	260
a) Budget ordinaire	260
1) Recettes	261
2) Dépenses	262
b) Budget extraordinaire	264
2. — Ruanda-Urundi	264
§ 2. — <i>Monnaie et Crédit</i>	265
SECTION VI. — PRIX, BÉNÉFICES, INVESTISSEMENTS	265
CONCLUSIONS	269



Ad. GOEMAERE
Editeur
Imprimeur du Roi
21, rue de la Limite
Bruxelles